

**ROYAUME DU MAROC  
MINISTERE DE LA PREVISION  
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

***REPARTITION DES NIVEAUX  
DE VIE AU MAROC***

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE**

**Dépôt Légal : 2002/1177**

**ISBN : 9981-20-189-8**

# SOMMAIRE

	Page
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>9</b>
<b>PREMIERE PARTIE : NIVEAU, STRUCTURE ET TENDANCE DES NIVEAUX DE VIE DES MENAGES.....</b>	<b>11</b>
<b>CHAPITRE I : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES .....</b>	<b>13</b>
1. Structure par âge de la population .....	13
2. Répartition de la population selon l'état matrimonial .....	14
3. Les caractéristiques des chefs de ménage .....	16
<b>CHAPITRE II : EVOLUTION DES INDICATEURS MACRO- ECONOMIQUES DU NIVEAU DE VIE.....</b>	<b>21</b>
1. Evolution de la consommation finale intérieure par tête .....	22
2. Evolution du PIB par tête .....	23
3. Evolution du PIB par secteur d'activité .....	24
4. Le financement des secteurs sociaux .....	25
<b>CHAPITRE III : NIVEAUX DE REVENU SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES.....</b>	<b>29</b>
1. Définition du concept de revenu.....	30
2. Niveaux de revenu selon le milieu de résidence .....	31
3. Niveaux de revenu selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage .....	35
4. Niveaux de revenu selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage .....	36
5. Niveaux de revenu selon les quintiles de revenus.....	40
<b>CHAPITRE IV : STRUCTURE DU REVENU SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE .....</b>	<b>47</b>
1. Nomenclature des sources de revenu.....	47
2. Sources de revenu selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage .....	50
3. Sources de revenu selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage .....	52

<b>CHAPITRE V : NIVEAUX, TENDANCE ET CARACTERISTIQUES DES DEPENSES DES MENAGES .....</b>	<b>59</b>
1. Structure du niveau de vie .....	59
2. Répartition du niveau de vie par milieu de résidence .....	66
3. DAMP selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage.....	67
4. DAMP selon les caractéristiques socioéconomiques du chef de ménage.....	69
5. Caractéristiques des ménages selon les quintiles de dépenses.....	73
<b>CHAPITRE VI : STRUCTURE DE LA DEPENSE DES MENAGES.....</b>	<b>77</b>
1. Structure de la dépense par milieu de résidence .....	77
2. Structure de la dépense selon l'âge du chef de ménage.....	79
3. Structure de la dépense selon la taille du ménage.....	83
4. Structure de la DAMP selon le niveau d'instruction du chef de ménage .....	86
5. Structure de la DAMP selon la situation dans la profession du chef de ménage .....	91
6. Structure de la DAMP selon la profession du chef de ménage.....	96
7. Structure de la dépense des ménages selon les classes de dépenses .....	98
<b>CHAPITRE VII : PROFIL DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET NIVEAU DE VIE DES MENAGES .....</b>	<b>105</b>
1. DAMP affectée à l'alimentation et boissons et niveau de vie.....	105
2. Structure de la consommation alimentaire des ménages .....	107
<b>Conclusion de la première partie .....</b>	<b>113</b>
<b>DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE LA DECOMPOSITION DES INEGALITES DU REVENU ET DES DEPENSES .....</b>	<b>119</b>
<b>CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES DES MENAGES SELON LE NIVEAU DE REVENU : UN PROFIL DES MENAGES A REVENU FAIBLE PAR TETE.....</b>	<b>121</b>
1. Caractéristiques selon le milieu de résidence .....	121
2. Selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage.....	123
3. Comparaisons internationales.....	125

<b>CHAPITRE II : DECOMPOSITION DES INEGALITES DES NIVEAUX DE REVENU .....</b>	<b>127</b>
1. Décomposition de l'inégalité des revenus selon le milieu de résidence .....	127
2. Décomposition de l'inégalité du revenu par région .....	130
3. Décomposition de l'inégalité selon la taille du ménage .....	131
4. Décomposition de l'inégalité selon le niveau d'instruction du chef du ménage.....	132
5. Décomposition de l'inégalité selon la profession du chef du ménage..	133
6. Décomposition de l'inégalité selon la branche d'activité du chef du ménage.....	135
 <b>CHAPITRE III : DECOMPOSITION DES INEGALITES DES NIVEAUX DE DEPENSES DE CONSOMMATION .....</b>	 <b>137</b>
1. Décomposition de l'inégalité des dépenses selon le milieu de résidence .....	137
2. Décomposition de l'inégalité des dépenses par région.....	138
3. Décomposition de l'inégalité selon la taille du ménage .....	139
4. Décomposition de l'inégalité selon l'âge du chef du ménage .....	141
5. Décomposition de l'inégalité selon le niveau d'instruction du chef du ménage .....	141
6. Décomposition de l'inégalité selon la situation dans la profession du chef du ménage .....	142
7. Décomposition de l'inégalité selon la profession du chef du ménage..	143
8. Décomposition de l'inégalité selon la branche d'activité du chef du ménage.....	145
 <b>Conclusion de la deuxième partie .....</b>	 <b>147</b>
 <b>TROISIEME PARTIE : EVALUATION DE LA PAUVRETE PAR REFERENCE AU REVENU PAR TETE .....</b>	 <b>149</b>
 <b>CHAPITRE I : CARTE DE LA PAUVRETE AU MAROC .....</b>	 <b>151</b>
1. Définition du concept de pauvreté.....	151
2. Localisation de la pauvreté .....	154
3. Profil des pauvres au Maroc .....	157
4. Comparaisons internationales .....	163

	<b>Page</b>
<b>CHAPITRE II : EVALUATION DE LA PAUVRETE PAR REFERENCE AU REVENU PAR TETE .....</b>	<b>165</b>
1. Comparaison des dépenses par tête et des revenus par tête selon les déciles .....	165
2. Structure du revenu de la population pauvre.....	168
<b>Conclusion de la troisième partie .....</b>	<b>171</b>
<b>CONCLUSION GENERALE .....</b>	<b>177</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>187</b>
<b>ANNEXE STATISTIQUE .....</b>	<b>189</b>

***Cette étude a été réalisée par la société  
BADR-Etudes dans le cadre de l'exécution  
du marché n° 39/DS/99-2000***

## ***ABREVIATIONS UTILISEES***

BAJ	: BARNAMAJ AL AOULAAOUYAT AL IJTIMAIYA
BIS	: BUDGET D'INVESTISSEMENT DES SECTEURS SOCIAUX
BFS	: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES SECTEURS SOCIAUX
BGS	: BUDGET GENERAL DES SECTEURS SOCIAUX
BIE	: BUDGET D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT
BFE	: BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE L'ETAT
BGE	: BUDGET GENERAL DE L'ETAT
BTP	: BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS
CM	: CHEF DE MENAGE
DAMP	: DEPENSE ANNUELLE MOYENNE PAR PERSONNE
DH	: DIRHAMS
FONCT	: FONCTIONNEMENT
INVEST	: INVESTISSEMENT
ICV	: INDICE DU COUT DE LA VIE
NDC	: NON DESTINEES A LA CONSOMMATION
PIB	: PRODUIT INTERIEUR BRUT
RGPH	: RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET DE L'HABITAT
ENNVM	: ENQUETE NATIONALE SUR LE NIVEAU DE VIE DES MENAGES

**DIRECTION DE LA STATISTIQUE**

**Rue Mohamed Belhassen El Ouzzani Haut-Agdal B.P 178**

**Tél : 037.77.36.06 - Fax : 037.77.32.17**

**10001 Rabat – Maroc**

**<http://www.statistic.gov.ma>**



## **INTRODUCTION**

L'amélioration des niveaux de revenu au Maroc constitue l'un des défis majeurs du plan de développement économique et social 2000-04 et des stratégies ciblées sur la création des préalables du développement et de la croissance économique aux zones les plus défavorisées. Le programme d'ajustement structurel mis en œuvre en 1983, de par sa consistance et ses objectifs, ne pouvait pas contribuer à l'atténuation des disparités sociales et spatiales en termes de gains salariaux et non-salariaux. Ce constat a été confirmé par les résultats de l'enquête sur les niveaux des ménages de 1998/99. La répartition des niveaux de vie ne s'est pas significativement améliorée entre 1984/85 et 1998/99. La stratégie de développement social dont la première tranche "Premier programme de priorités sociales" est en cours d'exécution dans les quatorze provinces les plus défavorisées porte sur le développement du capital humain (éducation de base et alphabétisation), du capital santé, de l'emploi et de l'infrastructure locale requise. Cette stratégie agit simultanément sur le facteur revenu qui améliore à court terme les niveaux de vie et sur le développement humain qui améliore, à moyen et long terme, l'aptitude des populations à se prendre en charge et à s'auto-protéger contre toute dégradation excessive des conditions de vie.

D'autres programmes ont été mis en œuvre pour redresser les disparités sociales et régionales des niveaux de vie et de revenu. Il s'agit, entre autres, du programme d'approvisionnement groupé en eau potable des populations rurales (PAGER), du programme national de construction des routes rurales (PNCRR) et du programme national d'électrification rural (PNER). L'intérêt porté par les pouvoirs publics aux secteurs sociaux et à l'infrastructure économique et sociale est, en effet, mieux reflété par la part, de plus en plus importante, du budget de l'Etat allouée au développement basé sur le désenclavement et l'intégration spatiale et sociales des populations rurales et péri-urbaines au processus de création des richesses.

L'enquête nationale sur le niveau de vie des ménages 1998/99 permet d'aborder la répartition des niveaux de revenu dans le sens d'identifier les facteurs dont la diffusion parmi la population permet d'atténuer les écarts sociaux. Tel est l'objet de cette étude qui vise, à partir de l'exploitation des données de cette enquête, l'évaluation de la répartition des niveaux de vie des ménages en fonction des caractéristiques éducatives, démographiques, géographiques, sociales et économiques. L'approche préconisée consiste en une décomposition de l'inégalité totale des revenus en fonction des variables clés liées à ces caractéristiques. Compte tenu de la forte association entre le revenu et le degré de satisfaction des besoins alimentaires et non-alimentaires, cette analyse est enrichie par une appréciation de la tendance des dépenses de consommation.

La première partie de cette étude présente, dans une première phase, les caractéristiques spatiales, démographiques et socio-économiques des ménages selon le niveau et la structure des revenus, et, dans une deuxième phase, la description des tendances, des niveaux et de la répartition des dépenses de consommation des ménages. La deuxième partie aborde l'effet des principaux facteurs socio-démographiques et économiques sur le niveau de revenu et la décomposition de l'inégalité des niveaux de revenu selon les caractéristiques socio-économiques des ménages. Comme la pauvreté est, en partie, attribuable à l'inégalité de la répartition des revenus, la dernière partie est consacrée à la réévaluation de la pauvreté sur la base d'une comparaison, par décile, des revenus aux dépenses de consommation. Les enseignements de cette étude sont formulés du point de vue ciblage de la politique de développement sur l'atténuation des écarts de revenu et orientation de l'investissement public sur les populations et les zones les plus défavorisées par la distribution des avantages de la croissance économique.

***PREMIERE PARTIE : NIVEAU, STRUCTURE  
ET TENDANCE DES NIVEAUX DE VIE  
DES MENAGES***



## **CHAPITRE I : PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES MENAGES**

L'objet de ce chapitre est de présenter les principales caractéristiques démographiques de la population à travers les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/99, au regard de leur impact majeur sur les conditions de vie de la population.

### **1. Structure par âge de la population**

L'exploitation des résultats de l'enquête des niveaux de vie des ménages a permis d'évaluer l'effectif de la population marocaine à 27.971.814 habitants dont 51% sont des femmes. Par milieu de résidence, on relève l'augmentation continue du taux d'urbanisation confirmant la tendance constatée ces dernières années puisque les ruraux ne représentent en 1998/99 que 46,2% l'effectif total de la population contre 48,6% en 1994. Selon le type de villes, les grandes villes englobent 35,6% de l'effectif total contre seulement 18,2% pour les petites et moyennes villes. Les provinces BAJ englobent 26,1% de la population totale du pays.

Par groupe d'âge, on note la transition démographique qui caractérise l'évolution de la structure par âge de la population marocaine. En effet, la part des enfants de moins de 15 ans ne cesse de baisser pour atteindre 33,7% en 1998/99 contre 37% en 1994. Cette réduction bénéficie essentiellement aux effectifs potentiellement actifs dont la part passe au cours de la même période de 56% à 59,1%.

Au niveau spatial, l'impact de la baisse de la fécondité apparaît particulièrement dans les villes puisque la part des enfants de moins de 15 ans a été évaluée à 29,5% contre 38,6% dans les campagnes. Cette évolution de la structure par âge en milieu urbain accentue la pression sur le marché de l'emploi. En effet, la part de la population

âgée entre 15 et 59 ans a atteint 63,9% en milieu urbain contre 53,8% en milieu rural. En 1994, ces proportions atteignaient respectivement 60,6% et 50,9%.

Quant à la population âgée de 60 ans et plus, elle représente 7,2% de l'effectif total de la population enregistrant une légère augmentation par rapport à 1994 dont la part avoisinait 7,1%.

**Tableau 1 : Evolution de la structure de la population par groupe d'âge et par sexe entre 1994 et 1998/99 (en %)**

Groupe d'âge	1994			1998/99		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
0-14 ans	37,8	36,3	37,0	35,3	32,1	33,7
15-59 ans	55,1	56,7	55,9	57,5	60,7	59,1
60 ans et +	7,1	7,0	7,1	7,2	7,2	7,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100 ;0	100,0

Source : Direction de la Statistique, RGPH 1994 et ENNVN 1998/99.

## 2. Répartition de la population selon l'état matrimonial

L'examen de la structure de la population selon l'état matrimonial fait ressortir la prédominance des personnes mariées qui représentent 51,1% de l'effectif global de la population âgée de 15 ans et plus. Elles sont suivies par les célibataires avec une proportion de 41,5%, les veufs (5,4%) et les divorcés (2%).

Par milieu de résidence, on relève la faiblesse de la nuptialité dans les grandes villes et en milieu urbain en général où on note particulièrement la proportion relativement importante des célibataires dans l'effectif des personnes âgées de 15 ans et plus. Seul le milieu rural demeure encore caractérisé par une intensité relative des mariages en disposant seulement de 37,9% de célibataires contre 54,9% de mariés.

Selon le sexe, l'intensité de la nuptialité diminue dans les grandes villes, chez les personnes de sexe masculin, où les célibataires

représentent plus de la moitié de la population âgée de 15 ans et plus. Ce retard dans le mariage, en milieu urbain, est dû à plusieurs facteurs particulièrement le chômage qui affecte de plus en plus les jeunes et la crise du logement, notamment dans les grandes villes du pays.

Par rapport à 1994, on note particulièrement l'augmentation de la part des célibataires au détriment des mariés dont la proportion atteignait respectivement 38,5% et 53,8%. Par sexe, l'évolution des célibataires est plus importante chez les femmes que chez les hommes. Ainsi, la proportion des femmes célibataires a été évaluée en 1994 à 31,9% contre 45,4% chez les hommes.

**Tableau 2 : Structure de la population selon le sexe, l'état matrimonial et le milieu de résidence**

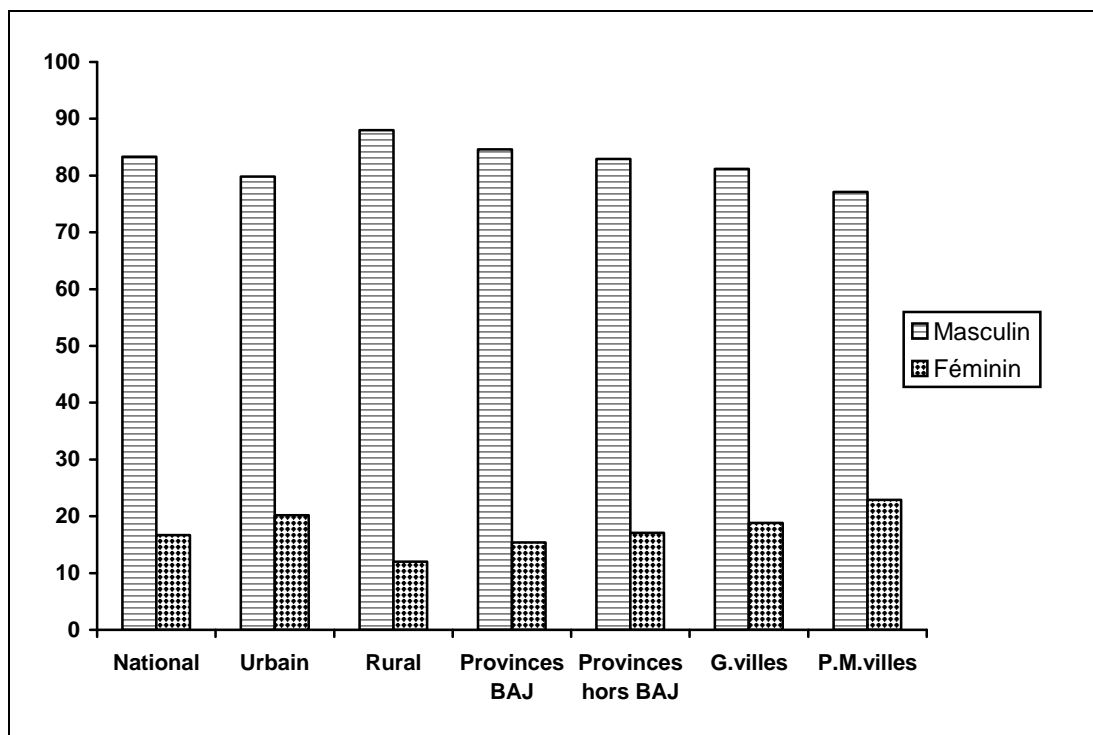
Sexe & Etat matrimonial	Milieu de résidence				
	Grandes villes	Moyennes et petites villes	Urbain	Rural	Ensemble
<b>Les deux sexes</b>					
Célibataires	45,5	40,9	44,1	37,9	41,5
Mariés monogames	46,6	50,0	47,6	54,9	50,7
Mariés polygames	0,3	0,3	0,3	0,5	0,4
Divorcés	2,4	2,6	2,5	1,4	2,0
Veufs	5,2	6,2	5,5	5,3	5,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Masculin</b>					
Célibataires	51,5	48,8	50,8	43,4	47,7
Mariés monogames	46,1	48,7	46,8	54,2	50,0
Mariés polygames	0,7	0,7	0,7	0,9	0,7
Divorcés	1,0	0,7	0,9	0,6	0,9
Veufs	0,7	1,1	0,8	0,9	35,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<b>Féminin</b>					
Célibataires	40,0	33,8	38,0	32,8	35,7
Mariés	47,1	51,1	48,4	55,6	51,5
Divorcés	3,7	4,3	3,9	2,2	3,2
Veufs	9,2	10,7	9,7	9,4	9,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### 3. Les caractéristiques des chefs de ménage

L'examen des caractéristiques des chefs de ménage révèle que 83,3% d'entre eux sont de sexe masculin. Cette proportion augmente en milieu rural pour atteindre 88,0% contre 79,8% en milieu urbain. Dans l'espace BAJ, les femmes chefs de ménage représentent seulement 15,4% du nombre total de ménages contre 17,1% dans les provinces hors BAJ, 18,8% dans les grandes villes et 22,9% dans les moyennes et petites villes.

**Graphique n°1 : Chefs de ménage selon le sexe et le milieu de résidence**



Par groupe d'âge, 98,5% des chefs de ménages ont un âge supérieur à 24 ans, 41,8% appartiennent à la tranche d'âge 25/44 ans et 33,1% ont 60 ans et plus. Par sexe, 36,8% des femmes chefs de ménages appartiennent à la tranche d'âge 60 ans et plus contre



32,3% chez les hommes. Selon l'état matrimonial, 84,1% des chefs de ménages sont mariés, soit 87,9% en milieu rural et 81,2% dans les villes.

Selon la taille des ménages, 9,5% ont au plus deux personnes et 15,6% ont 9 personnes et plus. Par milieu de résidence, les ménages à taille réduite sont relativement plus nombreux en milieu urbain, alors que les campagnes englobent la proportion la plus importante des ménages à 9 personnes et plus soit 20,2%.

Quant au niveau d'instruction du chef de ménage, 52,1% sont sans instruction et 23,4% ont un niveau fondamental. Ces proportions atteignent en milieu rural respectivement 63,9% et 16,4%. Les chefs de ménage qui disposent d'un niveau d'enseignement secondaire ou plus représentent 15,8% en milieu urbain contre seulement 4,5% dans les provinces BAJ et 1,4% en milieu rural.

**Tableau 3 : Répartition des ménages selon la taille, le niveau d'instruction et le milieu de résidence (en %)**

	Provinces BAJ	Provinces hors BAJ	Urbain	Rural	National
Taille des ménages					
1-2 personnes	9,3	9,5	10,1	8,7	9,5
3-4 personnes	20,0	24,3	26,2	19,3	23,2
5-6 personnes	29,2	30,2	31,0	28,6	30,0
7-8 personnes	23,8	21,0	20,7	23,2	21,7
9 personnes et +	17,6	14,9	12,1	20,2	15,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Niveau d'instruction du CM					
Sans instruction	60,7	49,2	43,2	63,9	52,1
Fondamental	15,9	25,9	28,7	16,4	23,4
Secondaire	3,3	6,6	9,4	1,0	5,8
Supérieur	1,2	4,7	6,3	0,4	3,8
Msid	18,9	13,6	12,5	18,3	15,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source: Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99.

Enfin, il faut signaler que la part des femmes chefs de ménages croît avec le niveau de vie. En effet, la proportion des femmes chefs de ménage à l'échelle nationale passe de 6,8% à 17,8% entre le premier et le dernier quintiles. En milieu urbain, ces proportions atteignent respectivement 12,8% et 18,3% contre 5,6% et 10,8% en milieu rural.

### **Présentation synthétique du programme BAJ**

Le Premier Programme de Priorités Sociales (BAJ1) représente la première phase de la stratégie de Développement Social arrêtée par les pouvoirs publics en 1993. Il couvre les quatorze provinces les plus défavorisées du pays. Il s'agit des provinces d'Al Hoceima, Al Haouz, Azilal, Chefchaouen, Chichaoua, Essaouira, El Kelâa des Sraghna, Ouarzazate, Safi, Sidi Kacem, Taroudant, Taza, Tiznit et Zagora.

Le programme BAJ1 se compose de trois projets : éducation de base, santé de base et promotion nationale, coordination et suivi des programmes sociaux.

Il bénéficie d'un prêt de la Banque mondiale dont le montant s'élève à 150 millions \$US, pour un coût global de 266 millions \$US. Il s'étale sur six ans. La première année budgétaire d'exécution est 1996/97.

Le projet éducation de base a comme objectifs principaux :

- L'amélioration de l'accès à l'éducation de base,
- La réduction de l'écart de scolarisation entre les filles et les garçons,
- L'amélioration de la qualité de l'éducation,
- Le renforcement des programmes d'alphabétisation,
- Le renforcement des capacités de gestion du secteur de l'enseignement fondamental et secondaire.

Le projet santé de base s'articule autour des axes suivants :

- L'amélioration de l'accès aux services de soins préventifs et curatifs essentiels,
- Le renforcement du programme de maternité sans risque,
- Le soutien aux programmes prioritaires nationaux de santé publique.

Le projet promotion nationale, coordination et suivi des programmes sociaux comprend trois composantes :

**La promotion nationale** : Son action vise principalement le renforcement sélectif des travaux complémentaires de nature à valoriser les interventions en matière d'éducation et de santé prévues au programme et la participation aux programmes d'alphabétisation.

**Le suivi statistique** : Il se matérialise par la mise en place d'un Observatoire des conditions de vie au sein de la Direction de la Statistique afin d'analyser les effets des mesures sociales sur le bien être de la population et la réalisation d'une enquête sur les niveaux de vie des ménages.

**La coordination, le suivi et l'évaluation du programme** : Cette mission est attribuée au Secrétariat du comité de suivi de la stratégie de développement social dont le mandat est d'assister ledit comité, de coordonner, de suivre et d'évaluer le programme.



## **CHAPITRE II : EVOLUTION DES INDICATEURS MACRO-ECONOMIQUES DU NIVEAU DE VIE**

L'analyse de l'évolution des tendances macro-économiques au Maroc fait ressortir trois grandes phases importantes différenciées par leurs orientations de politiques économiques et de performances de l'économie nationale. La première phase qui précède la mise en œuvre de l'ajustement structurel a été caractérisée par des taux de croissance élevés qui se situait en moyenne autour de 5,6% au cours de la décennie soixante dix, entraînant l'accroissement des dépenses publiques d'investissement et de fonctionnement. La chute des recettes du Trésor et l'endettement extérieur a engendré des déséquilibres financiers au début de la décennie quatre vingt, contraignant l'entrée en vigueur du programme d'ajustement structurel en 1983.

La deuxième phase est celle de la période d'ajustement structurel marquée, essentiellement, par la mise en œuvre de réformes visant l'assainissement financier et le rétablissement des équilibres budgétaires. Le rythme de croissance du produit intérieur brut (PIB) a été évalué à 4,2% en moyenne annuelle et le programme a permis la réduction non négligeable des déficits des finances publiques et de la balance des paiements.

La troisième phase succède à la période d'ajustement structurel. Elle se caractérise par de fortes fluctuations dues entre autres au poids important du service de la dette dans le budget de l'Etat, engendrant une nette tendance au ralentissement. Dans ce cadre, le taux de croissance annuel moyen du produit intérieur brut a été estimé à 2,6% en termes réels durant la période 1990/98 contre 3,8% au cours de la décennie quatre vingt. En comparant ces taux à la pression démographique et à l'évolution de la population en milieu urbain et particulièrement de la population active, on relève que la

croissance de l'économie n'a pas accompagné les besoins croissants de la collectivité et demeure en deçà des attentes.

Le ralentissement de la croissance de l'économie marocaine, au cours de la décennie quatre vingt dix, est attribué principalement à la baisse de la croissance du secteur agricole et à l'instabilité des marchés extérieurs. L'évolution du secteur primaire s'en est trouvée fortement affectée, avec un taux de croissance de 0,9%, seulement, pour la période 1991-1998, contre 3,8% pour 1980-1990. Ainsi, au cours de la période 1991-1998, le taux de croissance a été fortement irrégulier, variant de -44%, en 1995, à +78%, en 1996.

Les activités non-agricoles ont connu, de leur côté, une évolution moins irrégulière, au cours de cette période, mais à un rythme qui demeure relativement faible, n'ayant guère dépassé, en moyenne annuelle, 3% pour la période 1991-1998, contre 3,8% pour 1980-1990. Ce ralentissement résulte des difficultés que certaines branches industrielles ont connues. A ceci s'ajoute la régression du taux de croissance des secteurs des mines, bâtiment et travaux publics, qui n'a crû qu'au rythme annuel de 1%.

Les répercussions de la croissance économique sur la consommation finale intérieure par tête et sur le PIB par tête sont indéniables et constituent de ce fait des paramètres de mesure du niveau de vie de la population. C'est l'objet de ce chapitre qui vise à analyser l'évolution de ces deux indicateurs, au cours de la décennie quatre vingt dix, comme préalable à la présentation et à l'analyse des niveaux de revenu des ménages à travers l'exploitation des données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages 1998/99.

## **1. Evolution de la consommation finale intérieure par tête**

L'examen de l'évolution de la consommation finale intérieure entre 1990 et 1999 fait ressortir des résultats contrastés. En effet, en valeurs, la consommation a cru au taux annuel moyen de 5,7% passant de 179,6 milliards de DH à 290,7 milliards de DH. La répartition par tête de la consommation finale intérieure montre l'impact négatif de la pression démographique puisque cet indicateur

a enregistré un taux d'accroissement annuel moyen inférieur, soit 3,9%, passant de 7430 DH à 10295 DH, soit une augmentation de ce ratio de 38,6%.

En volume, en tenant compte de la contrainte de l'indice du coût de la vie, l'évolution est plutôt différenciée. Ainsi, la consommation finale intérieure par tête (CFIT) a baissé de 4%, entre 1990 et 1999, évoluant au taux d'accroissement annuel moyen de -0,3%. En effet, la CFIT est passée, au cours de cette période, de 3682 DH à 3535 DH.

En poussant l'analyse au niveau des dépenses des ménages, on remarque que leur répartition par personne confirme le constat relevé au niveau de la consommation intérieure par tête. En effet, en volume (au prix de 1980), les dépenses par tête des ménages ont enregistré une baisse sensible passant de 3006 DH à 2729 DH. Cette baisse qui doit être confirmée ou infirmée par les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages de 1998/99 résultent, principalement, du rythme de croissance de l'économie nationale qui subit les effets de la sécheresse et des contraintes de la conjoncture internationale. Cette réduction notable de la dépense des ménages par personne entre 1990 et 1999 est le signe d'une détérioration des conditions de vie de la population.

## **2. Evolution du PIB par tête**

Le PIB a évolué en termes courants, entre 1990 et 1999, au rythme annuel moyen de 5,6% passant de 212,8 milliards de DH à 343,1 milliards de DH. Cet accroissement du PIB a entraîné une augmentation du revenu par tête de 23,6%, au cours de la même période, puisqu'il est passé de 8804 DH à 12161,4 DH, soit un accroissement de 38,1%. Cependant, en tenant compte de l'effet de l'inflation, le PIB par tête a enregistré une très faible augmentation. En effet, en volume (au prix de 1980), le PIB par tête est passé de 4470 DH à 4665 DH, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 0,6% contre 3,6% en valeurs.

**Tableau 4 : Evolution du PIB par tête entre 1990 et 1999**

Année	PIB en valeurs (en millions DH)	PIB par tête en valeur (en DH)	PIB en volume (en millions DH)	PIB par tête en volume (en DH)
1990	212855	8804	108069	4469,9
1991	242360,4	9832,5	115579	4689
1992	242911,5	9671,2	110920	4416,1
1993	249223,1	9742,1	109797	4292
1994	279322,7	10773,8	121170	4673,7
1995	281701,9	10676,2	113198	4290,1
1996	319339,7	11894,4	127027	4731,3
1997	318342,3	11656,6	124197	4547,7
1998	342557,6	12333,3	132658	4776,2
1999	343131,2	12161,4	131733	4665,1

Source : *Annuaire Statistiques*.

### 3. Evolution du PIB par secteur d'activité

Par secteur d'activité, on relève la tendance à la baisse de la part des activités primaires (agriculture, sylviculture et pêche) dans le PIB. En effet, la contribution de cette branche d'activité au produit intérieur brut se caractérise par des fluctuations continues qui reflètent l'impact de la sécheresse endémique sur la croissance de ce secteur. Dans ce cadre, la contribution la plus faible au PIB, durant la période 1990/1999, a été enregistrée en 1993, alors que les années 1991, 1994, 1996 et 1998 font apparaître des années de bonnes récoltes agricoles.

Cette tendance à la baisse de la part des activités primaires favorise, principalement, les activités secondaires (mines, énergie, industries manufacturières, bâtiments et travaux publics) et tertiaires (commerce, transports et communications, hébergement et restauration, institutions financières, ...) dont la contribution au PIB a été évaluée en 1999 à, respectivement, 32,7% et 52,6% contre 32,8% et 49,6% en 1990.



Cependant, le rythme de croissance de ces deux branches d'activité, au cours de la décennie quatre vingt dix, demeure marqué par des oscillations dans la formation du produit national. Les raisons principales, pour les activités secondaires, peuvent être attribuées particulièrement, au ralentissement des investissements industriels qui n'étaient pas suffisamment importantes pour induire une accélération de la croissance du secteur. Globalement, le rythme de croissance des activités secondaires est demeuré cantonné dans les limites de 3%, en moyenne annuelle, au cours des deux dernières décennies, il s'est même ralenti, pendant les dix dernières années.

Quant aux branches d'activités tertiaires, l'examen de l'évolution du secteur montre l'impact de l'activité commerciale qui a suivi l'évolution de l'économie nationale, durant les années 80, avec un taux de croissance moyen annuel, de 3,6%, de 1981 à 1990, contre 2,4% entre 1991 et 1998, en prix constants.

Les autres services ont réalisé une évolution parallèle au reste des secteurs, avec un taux de croissance moyen annuel de 2,5% durant la période 1981-1990, et de 2,2% pour 1990-1998.

**Tableau 5 : Evolution de la structure du PIB par branche d'activité économique (en termes courants)**

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Activités primaires	17,6	20,1	13,7	13,2	19,3	14,6	19,3	15,4	17,0	14,8
Activités secondaires	32,8	30,8	29,2	29,2	27,5	33,0	31,0	33,0	31,9	32,7
Activités tertiaires	49,6	49,1	57,1	57,6	53,2	52,4	49,7	51,6	51,1	52,6
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : *Annuaire Statistiques*.

#### 4. Le financement des secteurs sociaux

Eu égard de l'impact des dépenses publiques sociales sur l'amélioration des conditions de vie de la population, on a jugé opportun d'aborder l'évolution du budget alloué aux secteurs sociaux

durant la décennie quatre vingt dix. Dans ce cadre, on a considéré comme secteurs sociaux, les départements de l'Education Nationale, l'Enseignement Secondaire et Technique, l'Enseignement Supérieur, la Formation des Cadres et la Recherche Scientifique, la Formation Professionnelle, la Santé, l'Habitat, la Jeunesse et sports, l'Emploi et les Affaires Sociales, les Affaires Culturelles, le Haut Commissariat aux Anciens Résistants, la Justice, le Haut Commissariat aux Handicapés, les Droits de l'Homme, l'Environnement et les Habous et affaires Islamiques.

Il ressort de l'examen de l'évolution des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux que les efforts déployés par les pouvoirs publics, dans le domaine social, au cours de la décennie quatre vingt dix sont notables. Ils sont reflétés par l'augmentation de leur part dans le budget de l'Etat. En effet, les dépenses d'investissement et de fonctionnement ont été évaluées, en 1998/99 à 28,1 milliards de DH contre 15,8 milliards de DH en 1991. Ce qui représente respectivement 34,2% et 35,6% du budget général de l'Etat. Les dépenses d'investissement ont presque doublé durant cette période passant de 2,1 à 3,7 milliards de DH, soit des parts respectives dans le budget d'investissement de l'Etat de 16,2% et 21,3%. Dans ce cadre, ce sont les secteurs de l'éducation et de la santé qui monopolisent la grande partie du budget social de l'Etat, puisqu'ils englobent plus de 70% du budget d'investissement affecté aux secteurs sociaux.

**Tableau 6 : Evolution des dépenses publiques affectées aux secteurs sociaux (En millions de DH)**

<sup>1</sup>	91	92	93	94	95	1 <sup>er</sup> Semestre 96	96/97	97/98	98/99
BIS (1)	2090	2713	2839	3299	2755	1098	2485	3267	3744
BFS (2)	13664	15281	16469	17482	18564	10038	19815	22449	24340
BGS (3)	15754	17994	19309	20782	21320	11136	22300	25716	28084
BIE (4)	12900	13591	15106	19147	16623	7970	15129	16641	17549
BIE (5)	33119	37288	41842	47111	47175	26205	50605	57578	61315
BGE (6)	46019	50879	56948	66258	63798	34175	65734	74219	78864
(1)/(4)	16,2	20,0	18,8	17,2	16,6	13,8	16,4	19,6	21,3
(2)/(5)	41,3	41,0	39,4	37,1	39,3	38,3	39,2	39,0	39,7
(3)/(6)	34,2	35,4	33,9	31,4	33,4	32,6	33,9	34,6	35,6
<b>PIB (7)</b>	242360	242912	249223	279323	281702	319635	319291	346952	344474
(3)/(7)	6,5	7,4	7,7	7,4	7,6	3,5	7,0	7,4	8,2

Source : *Morasses budgétaires, Ministère de l'économie et des finances.*

<sup>1</sup> *BIS : Budget d'investissement des secteurs sociaux,  
 BFS : Budget de fonctionnement des secteurs sociaux,  
 BGS : Budget général alloué aux secteurs sociaux,  
 BIE : Budget d'investissement de l'Etat,  
 BFE : Budget de fonctionnement de l'Etat,  
 BGE : Budget général de l'Etat.*



### **CHAPITRE III : NIVEAUX DE REVENU SELON LES CARACTERISTIQUES SOCIO-ECONOMIQUES DES MENAGES**

Le revenu annuel moyen par personne et la dépense annuelle moyenne par personne constituent deux variables majeures qui permettent de déterminer le rang social du ménage, de délimiter la catégorie de la population vulnérable et pauvre. Dans ce cadre, l'enquête sur les niveaux de vie permet de fournir une estimation du revenu moyen disponible selon les différentes sources. Cependant la collecte directe de données fiables auprès des ménages sur les revenus reste une tâche très difficile à réaliser. Devant cette difficulté, la variable dépense représentait l'alternative la plus préconisée pour dégager la structure des niveaux de vie de la population.

Néanmoins, l'ENNVM 1998/99 a accordé une importance capitale à la collecte des données sur le revenu des ménages en observant à la fois les diverses activités des ménages et les variables qui permettent l'estimation des gains procurés par chaque activité. Tous les modules et toutes les sections du questionnaire abordant les activités susceptibles de générer des gains, des transferts ou des dons aux individus ou à l'ensemble du ménage réservent une batterie de questions pour saisir les revenus nets qui en découlent.

L'objet de cette partie de l'étude est de présenter dans une première phase les niveaux du revenu des ménages ainsi que sa structure selon ses principales composantes (sources de revenu) au niveau spatial et selon le profil du chef de ménage. La deuxième phase de l'étude procédera à l'analyse des déterminants de la dépense annuelle moyenne par personne ainsi que l'évaluation de son évolution par rapport à l'enquête 1990/91.

## 1. Définition du concept de revenu

Tel qu'il est observé par l'enquête, estimé et défini<sup>(1)</sup> pour les besoins de l'étude, le revenu déclaré du ménage regroupe tous les gains monétaires et/ou non monétaires perçus au cours des douze derniers mois précédents la date d'enquête des ménages échantillons. Contrairement aux comptes nationaux, les enquêtes ne prennent pas en considération l'ensemble des revenus en nature (à titre d'exemple, gratuité de l'enseignement ou de certaines prestations sanitaires). Cette forme de transfert n'est pas prise en compte dans le calcul du revenu par les enquêtes, faute de numéraire ou de prix à affecter à ces transferts sociaux. Il en découle que le revenu calculé ici ne comporte que les ressources, après impôts, en espèces ou en nature (cas des loyers fictifs et produits auto-consommés). Le revenu du ménage correspond donc au revenu net déclaré plus ou moins disponible et est la somme des gains des principales ressources suivantes :

- Revenus nets d'activités principales ou secondaires, après impôts, agricoles ou non agricoles, indépendantes, structurées ou informelles ;
- Revenus salariaux (y compris les primes de rendement) et traitements salariaux, après prélèvement obligatoire à la source, et avantages en espèce dus à une activité salariée ;
- Revenus de patrimoine (dividendes, rentes , loyer, intérêt) ;
- Vente de biens personnels, autoconsommation de biens alimentaires et loyers fictifs ;
- Transferts et dons perçus, retraites, bourses d'études et versements similaires (pension alimentaire, aide régulière ou irrégulière,...) ;

---

<sup>(1)</sup> Voir rapport de l'étude "Population défavorisée: profil, schéma de consommation et sources de revenu.

- Revenus exceptionnels ou non déclarés par ailleurs, les dommages versés par les assurances, l'héritage et dot, les gains des jeux au hasard,...).

Il importe de souligner que la valeur monétaire du revenu qui découle de cette définition sous-estime le revenu des ménages calculés par les comptes nationaux (pour plus de détails, voir le rapport I relatif au profil, schémas de consommation et sources de revenu).

## 2. Niveaux de revenu selon le milieu de résidence

Tel qu'il ressort de l'exploitation des données de l'enquête, le revenu annuel moyen par ménage a été évalué en 1998/99 à 48.292,2 DH. Par milieu de résidence, les ménages urbains disposent d'un revenu annuel moyen supérieur de 64,6% par rapport aux ménages ruraux, soit respectivement, 58.040,5 DH et 35.263,0 DH. Par décile<sup>1</sup>, les écarts sont très importants entre les couches sociales, particulièrement entre les couches aisées (10% les plus riches) et les couches défavorisées (10% les plus pauvres), puisque le rapport entre ces deux catégories de la population atteint 51. Autrement dit, les 10% des ménages les plus riches de la population ont un revenu annuel moyen 51 fois supérieur aux ménages appartenant au premier décile.

Par milieu de résidence, les disparités sont plus marquées en milieu rural dont le rapport atteint 47 contre 43 en milieu urbain. Quant au rapport urbain/rural, la tendance au doublement au revenu caractérise les classes intermédiaires, écart qui se réduit dans le dernier décile pour atteindre 1,55.

---

<sup>1</sup> *Le décile 1 correspond à la tranche des 10% de la population disposant du revenu le plus faible. Le décile 2 regroupe la tranche suivante des 10% etc., jusqu'au décile 10 qui comprend les 10% disposant des revenus les plus élevés.*

**Tableau 7 : Revenu annuel moyen des ménages selon les déciles et milieu de résidence (en DH)**

Décile	Urbain	rural	Total
1	6369,6	3735,6	4649,3
2	13545,6	7141,2	9609,6
3	19576,6	10061,5	14164,0
4	25743,3	13320,6	18828,2
5	32745,2	16710,2	24143,0
6	40306,5	20648,5	30903,9
7	49878,1	25861,5	39502,4
8	63446,0	33521,8	51521,9
9	86889,3	47707,0	72123,5
10	274728,4	176319,7	239034,2
total	58040,5	35263,0	48292,2

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

Par personne, le revenu annuel moyen a été estimé à 8.153,9 DH à l'échelle nationale, soit 10.376,9 DH en milieu urbain et 5.542,0 en milieu rural. Par décile, le revenu annuel moyen par personne enregistré en milieu urbain est presque le double de celui relevé en milieu rural. Quant aux disparités constatées intra-milieu de résidence, le rapport entre le dernier et le premier déciles a atteint 43 dans les villes et les 39 dans les campagnes. Par ailleurs, le revenu moyen relevé au cinquième décile urbain dépasse les huit premiers déciles en milieu rural. De même, seules les couches rurales aisées (les 10 % les plus riches) disposent d'un revenu annuel moyen plus de trois fois supérieur à la moyenne nationale.



**Tableau 8 : Revenu annuel moyen par personne selon les déciles et le milieu de résidence (en DH)**

Décile	Urbain	Rural	Total
1	1334,7	733,3	933,5
2	2800,8	1363,1	1861,1
3	3942,9	1869,2	2692,2
4	5062,9	2401,8	3581,8
5	6319,6	3013,8	4562,8
6	7805,5	3688,9	5768,1
7	9620,7	4588,4	7311,0
8	12667,5	5853,7	9481,2
9	18097,0	7846,8	13913,1
10	59047,0	28873,0	47905,2
Total	10376,9	5542,0	8153,9

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

Par région, les données de l'enquête révèlent que cinq régions disposent d'un revenu annuel moyen supérieur au niveau national. Il s'agit des régions du Sud (10225 DH), Souss-Massa-Draa (12318,7 DH), le Grand Casablanca (13131,7 DH), Rabat-Salé-Zemmour-Zaer (12634,2 DH) et l'Oriental (8273,4 DH). Par contre, les régions de Chaouia-Ourdigha, Meknès-Tafilalet et Taza-Al Hoceima-Taouanate disposent d'un revenu annuel moyen par personne inférieur à la moyenne relevée en milieu rural national, soit respectivement 4985,6 DH, 5164,2 DH et 5172,0 DH.

Dans ce cadre, le revenu annuel moyen par personne dans les régions de Rabat et de Casablanca est plus de deux fois supérieur à ceux enregistrés dans les régions de Chaouia-Ourdigha, Gharb-Chrarda-Bni Hssen, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Doukkala-Abda, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane, Taza-Al Hoceima-Taouanate et Tanger-Tetouan.

Par milieu de résidence, le rapport urbain/rural dépasse 2 dans toutes les régions, exceptées les régions de Gharb-Chrarda-Bni Hssen, Meknès-Tafilalet, Fès-Boulemane et Tanger-Tetouan. Par contre, les ménages ruraux de la région de Souss-Massa-Draa disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur aux ménages urbains, soit respectivement 12576,3 DH et 11878,2 DH. Cette exception peut être attribuée à la vocation agricole de cette région et les activités d'exportation développées qui génèrent des revenus importants aux ménages. L'approfondissement de l'analyse au niveau des sources de revenu permettra de déterminer les écarts constatés dans cette région du pays.

**Tableau 9 : Revenu moyen par personne selon la région et le milieu de résidence (en DH)**

Région	Urbain	Rural	Total
Régions du Sud	12255,4	4087,3	10225,0
Souss-Massa-Draa	11878,2	12576,3	12318,7
Chaouia-Ourdigha	7232,0	3405,9	4985,6
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	6938,0	5275,8	5969,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	9376,6	3533,2	5717,6
Oriental	9688,6	6138,5	8273,4
Grand Casablanca	13747,3	5174,1	13131,7
Rabat-Salé-Zair-Zemmour	13848,0	5454,6	12634,2
Doukkala-Abda	10118,4	3843,6	6155,1
Tadala-Azilal	11309,9	5546,4	7684,5
Meknès-Tafilalet	6213,4	3866,7	5164,2
Fès-Boulemane	6976,1	4246,8	6234,4
Taza-Al Hoceima-Taouanate	8819,9	4141,8	5172,0
Tanger-Tetouan	6954,4	4676,7	5958,2
Provinces BAJ	8827,0	6370,9	6972,8
Provinces hors BAJ	10585,0	4920,6	8570,9
Ensemble	10376,9	5542,0	8153,9

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Dans les provinces BAJ, le revenu annuel moyen par personne représente 81,3% du revenu par personne des ménages qui résident dans l'espace hors BAJ, soit respectivement 6972,8 DH et 8570,9 DH. La remarque principale concerne la partie rurale de l'espace BAJ dont le revenu annuel moyen par personne dépasse la moyenne nationale relevée en milieu rural ainsi que celle des ménages ruraux de l'espace hors BAJ. Par contre, la partie urbaine de l'espace BAJ se caractérise par un revenu annuel moyen par personne sensiblement inférieur à celui des provinces hors BAJ, soit respectivement 8827,0 DH et 10585,0 DH.

### **3. Niveaux de revenu selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage**

Selon le sexe du chef de ménage, les hommes disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur à celui des femmes, soit respectivement 8201,8 DH et 7807,6 DH. Ces écarts sont relevés par milieu de résidence, dans les provinces BAJ et dans le reste du pays. Dans ce cadre, on remarque que les écarts de revenu entre les hommes et les femmes sont plus manifestes dans les provinces BAJ, soit respectivement 7127,4 DH et 5672,1 DH contre 8590,1 DH et 8438,6 DH dans les provinces hors BAJ.

Par groupe d'âge du chef de ménage, la tranche d'âge 45-59 ans dispose du revenu annuel moyen par personne le plus élevé, soit 9692,3 DH. Par contre, les trois premiers groupes d'âge ont un revenu inférieur à la moyenne nationale. En milieu rural, seuls les chefs de ménages âgés entre 45 et 59 ans disposent d'un revenu annuel moyen par personne largement supérieur à la moyenne constatée dans les campagnes.

Dans l'espace BAJ, la même tranche d'âge se démarque des autres tranches en disposant d'un revenu annuel moyen largement supérieur aux autres tranches d'âge. Par contre les chefs de ménages âgés entre 25 et 34 ans disposent d'un revenu annuel moyen par personne presque égale à la moitié de la moyenne nationale.

En milieu urbain, seuls les chefs de ménages de moins de 25 ans disposent d'un revenu par personne inférieur à la moyenne nationale ; alors que les chefs de ménages âgés de 45 ans et plus bénéficient d'un revenu annuel moyen dépassant le double de la moyenne rurale.

Selon la taille du ménage, le revenu tend à baisser avec l'augmentation de la taille du ménage. En effet, le revenu annuel moyen par personne passe de 13989,4 DH chez les ménages de un à deux personnes à 5442,2 DH chez les ménages composés de 9 personnes et plus. Cette structure est relevée en milieu urbain et dans les provinces hors BAJ, mais avec des montants différents. Par contre, en milieu rural et dans les provinces BAJ, on relève l'augmentation du revenu au niveau des ménages composés de 7 et 8 personnes avant d'entamer la baisse dans la dernière strate de ménage.

Selon l'état matrimonial, ce sont les chefs de ménage célibataires qui disposent du revenu annuel moyen par personne le plus élevé, soit 10318,8 DH. Ils sont suivis par les veufs (8146,2 DH) et les mariés (8112,3 DH). Par milieu de résidence, la structure diffère. En effet, si les célibataires prédominent à la fois en milieu urbain et en milieu rural, les mariés viennent en second rang en milieu urbain et les divorcés en milieu rural. Dans l'espace BAJ, les divorcés viennent au premier rang, suivis des célibataires, avec des revenus annuels moyens par personne respectifs de 9407 DH et 7620,7 DH.

#### **4. Niveaux de revenu selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage**

L'examen du niveau de revenu selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage a permis de déceler l'impact de certaines variables sur l'amélioration du niveau de vie du ménage. Ainsi, selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le revenu annuel moyen par personne chez les chefs de ménages d'un niveau

d'enseignement supérieur est presque quatre fois supérieur à celui des chefs de ménages sans instruction, soit respectivement 26541,2 DH et 6784,4 DH. Ce constat est relevé dans les autres espaces territoriaux, excepté en milieu rural qui se caractérise par des oscillations du niveau de revenu en passant d'un niveau d'instruction à un autre.

Selon le type d'activité du chef de ménage, les actifs occupés disposent du revenu annuel moyen par personne le plus élevé, soit 8290,4 DH, dépassant légèrement les chefs de ménage inactifs dont le revenu annuel par personne a été évalué à 8230,7 DH. La même structure, mais différenciée, est relevée à la fois dans les villes et les campagnes, dans les provinces BAJ et hors BAJ.

Par profession, les chefs de ménages «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises» et les «cadres supérieurs et membres des professions libérales» se démarquent des autres catégories socioprofessionnelles en disposant d'un revenu annuel moyen par personne plus de 3,5 fois supérieur à la moyenne nationale, soit respectivement 38001,4 DH et 29790,4 DH. Ainsi, les six premiers groupes de profession se caractérisent par un revenu annuel moyen par personne supérieur à la moyenne nationale. Par contre, les «ouvriers et manœuvres agricoles et la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)» et les «manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers» ont un revenu annuel moyen par personne inférieure à la moyenne nationale relevée en milieu rural, soit respectivement 4151,6 DH et 5055,2 DH.

En milieu rural, seuls les «cadres moyens» disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur à la moyenne nationale puisqu'il a été évalué à 8902,6 DH. L'impact de la résidence apparaît clairement en comparant les différentes catégories socio-professionnelles. En effet, les chefs de ménages «membres des corps

législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises» résidant en milieu urbain disposent d'un revenu annuel moyen sept fois supérieur à la même catégorie sociale résidant en milieu rural, soit respectivement 41517,9 DH et 5965,4 DH. Le rapport urbain/rural atteint 6 chez les «cadres supérieurs et membres des professions libérales» et 4 chez les «commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers». Par contre, dans les autres groupes socio-professionnelles, le rapport/rural ne dépasse pas 2.

Dans les provinces BAJ, on relève que les cinq premiers groupes socioprofessionnels disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur à la moyenne nationale. Par comparaison aux autres espaces territoriaux, on remarque que les «employés» et les «exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés» disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur aux mêmes catégories socioprofessionnelles résidant dans les provinces hors BAJ et à l'échelle nationale. Par contre, les «ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)» de l'espace BAJ n'atteignent pas la moyenne relevée en milieu rural national.

Selon la situation dans la profession, les employeurs viennent en première position dans tous les espaces territoriaux. Ils disposent d'un revenu annuel moyen par personne 2,5 fois supérieur aux salariés à l'échelle nationale. Ce rapport atteint 5,5 en milieu rural, 2 en milieu urbain, 3,7 dans les provinces BAJ et 2,4 dans les provinces hors BAJ.

Au niveau des branches d'activité économique, on relève que les chefs de ménages employés dans l'administration et dans les services sociaux disposent du revenu annuel moyen par personne relativement le plus élevé, soit respectivement 10914,3 DH et 10662,4 DH. Par contre, les chefs de ménages exerçant leur activité dans les branches de l'agriculture, forêt et pêche, le bâtiment et

travaux publics et le transport en commun disposent d'un revenu annuel moyen par personne inférieur à la moyenne nationale, soit respectivement 6315,9 DH, 5045,2 DH et 7801,8 DH. Par milieu de résidence, les chefs de ménages employés dans le secteur du bâtiment et des travaux publics sont relativement les plus défavorisés dans tous les espaces territoriaux en disposant du revenu annuel moyen par personne le plus faible.

**Tableau 10 : Revenu annuel moyen par personne selon les caractéristiques socio-économiques du chef du ménage (en DH)**

	Provinces BAJ	Provinces hors BAJ	Urbain	Rural	Total
<b>Niveau d'instruction du CM</b>					
Sans niveau	7503,9	6472,6	7994,8	5788,7	6784,4
Fondamental	5991,2	8267,5	9179,1	5236,6	7871,5
Secondaire	13450,2	19096,1	19186,3	8438,5	18288,7
Supérieur	16701,8	27331,5	28038,5	4468,2	26541,2
Msid	4845,0	7476,0	8667,0	4890,5	6637,8
<b>Type d'activité du CM</b>					
Actif occupé	7287,5	8681,0	10998,0	5678,6	8290,4
Chômeur	3813,7	5139,3	5737,8	3426,0	4901,9
Inactif	5857,0	8837,4	9521,6	5128,7	8230,7
<b>Situation dans la profession du CM</b>					
Salarié	5822,1	8826,2	10152,2	3940,7	8262,6
Indépendant	7400,4	7001,8	9860,0	5970,6	7145,4
Employeur	21483,6	20748,2	20636,9	21783,1	20878,5
Autres actifs	5799,6	10505,4	14167,7	4261,2	9153,7
<b>Branche d'activité du CM</b>					
Agriculture, forêt ou pêche	7029,9	5759,6	10329,2	5957,9	6315,9
Industrie	5846,2	9449,3	9842,2	4622,5	8864,8
BTP	3744,5	5340,9	6035,0	3444,7	5045,2
Commerce	8871,2	11026,6	12643,8	4509,2	10627,5
Transport commun	3829,6	8501,7	8657,4	5417,8	7801,8
Administration	9156,2	11312,3	11962,4	5959,9	10914,3
Services sociaux	9527,7	10889,9	11977,1	5961,4	10662,4
Autres services	11572,6	10107,4	11191,5	5412,5	10293,1
Corps extérieur	-	8204,8	-	8204,8	8204,8

Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99.

## 5. Niveaux de revenu selon les quintiles de revenus

### 5.1. Par milieu de résidence

L'examen du niveaux de revenus par quintile fait ressortir les écarts importants entre les différentes classes sociales. En effet, les ménages appartenant au cinquième quintile dispose d'un revenu annuel moyen par personne presque 22 fois supérieur à celui du premier quintile, soit respectivement 30129,6,6 DH et 1388,0 DH. Cet écart se réduit d'une classe sociale à une autre, pour atteindre 3,6 entre les deux derniers quintiles.

Par milieu de résidence, le rapport du revenu entre les deux classes extrêmes atteint 18,2 en milieu urbain et 17,3 en milieu rural. En comparant les différentes classes de revenu, on remarque que les ménages urbains disposent d'un revenu plus de deux fois supérieur, quel que soit le quintile, excepté chez les ménages défavorisés dont le rapport de revenu entre les milieux urbain et rural a été évalué à 1,9.

Dans les provinces BAJ, la remarque principale concerne le niveau du revenu entre les classes sociales qui fait ressortir les grandes disparités entre les couches aisées et pauvres. Ainsi, le rapport entre le premier et le dernier quintile atteint 32,5 dans l'espace BAJ contre 19,9 dans les provinces hors BAJ. A cet égard, l'évolution du niveau du revenu entre ces deux espaces montre l'écart très faible à l'échelle des quatre premiers quintiles. L'écart se creuse dans le dernier quintile en faveur des ménages de l'espace BAJ, avec un revenu annuel moyen par personne de 45096,8 DH contre 27617,2 DH. Cette spécificité de la répartition du revenu dans les provinces visées par le programme BAJ reflète l'inégalité de la décomposition du revenu, dans un espace caractérisé par la prédominance relative des ruraux et dont le profil du chef de ménage et la structure des sources de revenu déterminent amplement le niveau du revenu de cette catégorie de la population.



Par région, les disparités sont notables entre les classes de revenu. En effet, le revenu moyen le plus important dans le dernier quintile est relevé à Souss-Massa-Draa, soit 53472,3 DH ; alors que le revenu le plus faible concerne les ménages de la région de Tanger-Tétouan, soit 18766,3 DH. Quant au rapport le plus élevé entre le dernier et le premier quintile, on le trouve particulièrement dans les régions de Souss-Massa-Draa (34,3), Rabat-Salé-Zair-Zemmour (27,4), le Grand Casablanca (23,8) et Doukkala-Abda (22,4). Par contre, les rapports les plus faibles, entre les deux classes extrêmes ont été enregistrés dans les régions de Gharb-Chrarda-Bni Hssen (13,2), Tanger-Tétouan (13,2) et le Sud (15,4).

Au niveau du premier quintile, le niveau du revenu le plus faible est celui des ménages résidant dans la région de Meknès-Tafilalet (1203,6 DH) alors que le revenu moyen le plus élevé dans la même classe sociale est celui de la région de Souss-Massa-Draa, soit 1560,2 DH.

**Tableau 11 : Niveaux de revenus par personne selon les classes de revenus et le milieu de résidence (en DH)**

	1	2	3	4	5	Total
Urbain	2036,0	4501,2	7043,6	11036,9	36965,6	10376,9
Rural	1052,4	2137,7	3355,8	5203,8	18158,5	5542,0
Provinces BAJ	1386,6	3092,5	5036,6	8272,1	45096,8	6972,8
Provinces Hors BAJ	1388,8	3149,1	5190,8	8378,7	27617,2	8570,9
Ensemble	1388,0	3131,3	5154,7	8360,3	30129,6	8153,9
Régions du Sud	1476,9	3134,8	5185,9	8523,8	22767,8	10225,0
Souss-Massa-Draa	1560,2	3211,5	5127,0	8283,4	53472,3	12318,7
Chaouia-Ourdigha	1397,2	3101,4	5198,1	8519,3	23206,0	4985,6
Gharb-Chrarda-Bni Hssen	1504,9	3077,9	5046,1	8136,8	19916,4	5969,0
Marrakech-Tensift-Al Haouz	1351,4	3089,8	5006,5	8326,6	24060,0	5717,6
Oriental	1449,3	3148,6	5153,9	8398,7	22764,9	8273,4
Grand Casablanca	1321,5	3234,7	5194,8	8397,2	31466,2	13131,7
Rabat-Salé-Zair-Zemmour	1325,5	3267,9	528,3	8546,0	36338,5	12634,2
Doukkala-Abda	1390,9	3038,0	5119,1	8050,0	31215,5	6155,1
Tadala-Azilal	1414,5	3007,1	5144,2	8037,0	27330,1	7684,5
Meknès-Tafilalet	1203,6	3116,3	5220,6	8340,2	20060,4	5164,2
Fès-Boulemane	1369,8	3161,7	5197,2	8564,0	24890,9	6234,4
Taza-Al Hoceima-Taouanate	1371,9	3076,4	5148,0	8337,3	24534,9	5172,0
Tanger-Tetouan	1427,0	3213,3	5173,0	8373,9	18766,3	5958,2

*Source: Direction de la Statistique, ENVM 1998/99.*

### **5.2. Selon le profil du chef de ménage**

L'examen du niveau de revenu selon le sexe du chef de ménage fait ressortir l'écart important qui existe entre les différentes classes sociales, particulièrement chez les hommes dont le rapport entre le dernier et le premier quintile atteint 22,6 contre 16 chez les femmes. Dans ce cadre, on relève de faibles différences dans les niveaux de revenu, entre les sexes, dans les trois premiers quintiles. Par contre, les ménages aisés du dernier quintile dirigés par un homme ont un

revenu annuel moyen 1,4 supérieur à ceux dont le chef de ménage est une femme, soit respectivement 31393,4 DH et 22408,8 DH.

Par groupe d'âge, on remarque que la classe sociale favorise la tranche d'âge 45/59 ans dont le revenu annuel moyen par personne se multiplie par 28,6 en passant de 1410 DH à 40351,2 DH entre le premier et le dernier quintile. Ce rapport atteint seulement 16,3 chez les ménages dirigés par les personnes dont l'âge ne dépasse pas 25 ans. A cet effet, et à l'intérieur de chaque groupe d'âge, les trois premiers quintiles disposent d'un revenu annuel moyen inférieur à la moyenne nationale du groupe d'âge, exceptée la tranche d'âge 45/59 ans dont les ménages du quatrième quintile disposent d'un revenu inférieur à la moyenne nationale du groupe d'âge. Ce constat fait ressortir les disparités importantes qui affectent les différentes couches sociales ; disparités qui seront confirmées dans l'analyse de la décomposition de l'inégalité du revenu qui sera traitée dans la deuxième partie de ce rapport.

Selon l'état matrimonial, si les ménages dirigés par les célibataires disposent à l'échelle nationale du revenu annuel moyen par personne le plus élevé, le niveau de vie modifie cette tendance en faveur des chefs de ménage mariés dont le revenu par personne dans le dernier quintile atteint 31184,6 DH contre 27618,9 DH pour les célibataires. Par contre, les divorcés qui disposent du revenu annuel moyen par personne le plus faible, à l'échelle nationale, enregistrent des niveaux supérieurs dans le troisième quintile, par rapport aux autres états matrimoniaux.

Par ailleurs, si la taille du ménage agit négativement sur le niveau du revenu à l'échelle nationale, puisqu'il passe de 13989,4 DH à 5442,1 DH, respectivement chez les ménages composés de moins de trois personnes et ceux ayant neuf personnes et plus, l'appartenance aux couches sociales aisées (dernier quintile) modifie cette tendance. En effet, les ménages composés de 7 à 8 personnes du dernier quintile disposent du revenu annuel moyen par personne le plus élevé, soit

39840,1 DH. En outre, on remarque que les ménages de 1 à 2 personnes et 5 à 6 personnes appartenant à la dernière classe de revenu se caractérisent par des niveaux de revenu presque équivalents, soit respectivement 29188,7 DH et 29082,3 DH. Seuls les ménages de grande taille de la même classe sociale demeurent marqués par des niveaux de revenus relativement faibles.

Concernant le niveau d'instruction du chef de ménage, on relève que la classe sociale aisée renforcée par un niveau d'enseignement supérieur du chef de ménage améliore le revenu annuel moyen par personne. En effet, les ménages du dernier quintile dirigés par des personnes disposant d'un niveau d'enseignement supérieur ont un revenu annuel moyen par personne de 34443,8 DH, soit 29,6 fois le revenu des ménages du premier quintile contre 34099,6 DH chez les ménages de la même classe sociale dirigée par des personnes sans instruction.

Il faut noter à cet effet l'impact positif du niveau de vie du chef de ménage qui arrive à pallier l'obstacle de l'instruction, puisque les ménages appartenant au dernier quintile et dirigés par des personnes sans instruction enregistrent des niveaux de revenus supérieurs à ceux ayant le niveau fondamental et secondaire.

Chez les couches défavorisées, les ménages dirigés par des personnes ayant fréquenté le M'sid ou un niveau d'enseignement fondamental disposent du revenu annuel moyen le plus élevé, soit respectivement 1461,2 DH et 1413,3 DH, alors que les ménages dirigés par les personnes disposant d'un niveau d'enseignement supérieur enregistrent un revenu relativement faible, soit 1163,5 DH.

Selon le type d'activité du chef de ménage, on relève que l'appartenance sociale favorise le niveau du revenu, particulièrement les ménages dirigés par des chômeurs dont le revenu annuel moyen atteint 17260,5 DH, soit 12,4 fois le revenu des chômeurs de la première classe de revenu. Ce rapport atteint 23,3 chez les actifs occupés et 17,7 chez les ménages dirigés par des personnes inactives.

Selon la situation dans la profession du chef de ménage, on relève que l'appartenance aux couches aisées de la population chez les ménages dirigés par des personnes dont le statut professionnel est employeur concourt à l'augmentation substantielle du niveau de revenu qui atteint 51907,8 DH contre 1277,8 DH chez le même profil du chef de ménage appartenant à la première classe de revenu. Autrement dit, le passage du premier quintile au cinquième quintile permet de multiplier le revenu annuel moyen par personne de 40,6 fois contre 15,3 chez les salariés et 26,3 chez les autres actifs.

A ce propos, il faut noter la performance des ménages dirigés par des personnes dont le statut professionnel est indépendant qui disposent à l'échelle nationale du revenu moyen le plus faible, comparativement aux autres situations dans la profession. En effet, l'appartenance au dernier quintile du ménage dirigé par une personne dont le statut professionnel est indépendant permet de dépasser les salariés et les autres actifs. Ainsi, le rapport du revenu entre le dernier et le premier quintile atteint, pour cette catégorie sociale, 31,8, soit respectivement 42771,9 DH et 1343,4 DH.

**Tableau 12 : Niveaux de revenus selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage et les classes de revenus (en DH)**

	1	2	3	4	5	Total
<b>Sexe du CM</b>						
Masculin	1386,7	3134,6	5159,7	8352,8	31393,4	8201,8
Féminin	1402,4	3108,5	5118,8	7403,1	22408,8	7807,6
<b>Age du CM</b>						
15/24 ans	1327,3	3166,5	4925,3	8393,1	21634,6	5753,6
25/34 ans	1396,8	3143,6	5057,2	8109,0	24538,9	6626,7
35/44 ans	1378,0	3104,7	5128,3	8517,3	24987,1	7254,8
45/59 ans	1410,0	3101,7	5225,0	8260,1	40351,2	9692,3
60 ans et +	1378,0	3170,5	5157,7	8381,8	28384,0	8255,7
<b>Etat matrimonial du CM</b>						
Célibataire	1482,5	3271,4	4972,3	8652,9	27618,9	10318,8
Marié	1387,2	3130,3	5158,2	8342,1	31184,6	8112,3
Divorcé	1413,9	3222,8	5292,1	8108,9	19879,0	7348,2
Veuf	1371,0	3109,5	5152,4	8446,6	22839,8	8146,2
<b>Taille du ménage</b>						
1-2 personnes	1548,9	3217,0	5270,0	8525,7	29188,7	13989,4
3-4 personnes	1443,2	3197,6	5213,9	8510,5	28752,4	11217,4
5-6 personnes	1400,7	3116,7	5147,4	8354,7	29082,3	8788,4
7-8 personnes	1358,3	3098,5	5073,1	8440,2	39840,1	8125,0
9 personnes et +	1388,7	3144,3	5199,7	8130,0	22347,5	5442,2
<b>Niveau d'instruction du CM</b>						
Sans niveau	1363,7	3106,7	5122,4	8287,0	34099,6	6784,4
Fondamental	1413,3	3168,1	5159,2	8417,1	24645,9	7871,5
Secondaire	1354,2	3235,1	5279,7	8780,4	28528,9	18288,7
Supérieur	1163,5	3685,1	5493,7	9473,6	34443,8	26541,2
Msid	1461,2	3137,4	5215,6	8122,5	27682,3	6637,8
<b>Type d'activité CM</b>						
Actif. Occupé	1394,9	3126,5	5128,6	8328,6	32557,5	8290,4
Chômeur	1393,9	3187,1	5185,3	8283,2	17260,5	4901,9
Inactif	1340,8	3139,1	5227,5	8465,6	23666,7	8230,7
<b>Situation dans la profession Du CM</b>						
Salarié	1539,6	3140,5	5146,8	8393,1	23625,2	8262,6
Indépendant	1343,4	3112,2	5114,1	8226,7	42771,9	7145,4
Employeur	1277,8	3385,0	5280,8	8471,6	51907,8	20878,5
Autres actifs	1304,8	3199,1	4922,6	8201,4	34306,2	9153,7

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.**

## **CHAPITRE IV : STRUCTURE DU REVENU SELON LES CARACTERISTIQUES DU CHEF DE MENAGE**

### **1. Nomenclature des sources de revenu**

La détermination du revenu du ménage a été conçue à travers l'établissement d'une nomenclature des sources de revenu des ménages restructurée en neuf groupes de revenus homogènes du point de vue source. Ces groupes sont les "Revenus des activités indépendantes non agricoles", "Revenus des activités agricoles", "Salaires et Traitements salariaux", "Transferts perçus en espèces ou en nature", "Dividendes", "Autoconsommation de biens alimentaires", "Revenus de patrimoine", "Revenus provenant de la vente de biens personnels" et "Revenus exceptionnels ou provenant de sources n.c.a". Cette répartition fonctionnelle des revenus selon la source est faite pour faciliter l'identification des activités qui assurent la survie des populations défavorisées et dont la rentabilisation et la valorisation s'apparente à une mesure d'amélioration des conditions de vie de la tranche de ménages en situation de vulnérabilité économique. L'architecture détaillée de cette nomenclature est la suivante.

**Tableau 13 : Nomenclature fonctionnelle des sources de revenu des ménages**

1. Revenus des activités indépendantes non agricoles : Excédent brut des activités indépendantes non agricoles
2. Revenus des activités agricoles
2.1. Cultures et plantations
2.1.1 Revenus provenant des cultures et de plantations
2.1.2 Revenus provenant de produits dérivés de cultures et de plantations.
2.1.3 Revenus provenant des cultures et de plantations
2.2. Revenu d'élevage
2.2.1 Excédent brut des activités d'élevage
2.2.2 Revenus provenant des produits d'origine animale.
2.2.3 Contrepartie des services fournis dans le cadre des activités d'élevage
2.3. Revenu de la transformation des produits agricoles et d'origine animale

3. Salaires et Traitements salariaux
3.1 Revenu salarial dans le secteur primaire
3.1.1. Salaire et traitement dans le secteur primaire : Salaire et traitement des activités principales dans le secteur Primaire
3.1.2 Avantages salariaux dans le secteur primaire
3.1.2.1 Primes d'encouragement
3.1.2.2 Avantages de transport et indemnités de transport
3.1.2.3 Avantages de logement et indemnités de logement
3.1.2.4 Avantages de l'habillement
3.1.2.5 Avantages de l'alimentation et boissons
3.1.2.6 Autres avantages
3.2 Revenu salarial dans le secteur secondaire
3.2.1 Salaire et traitement dans le secteur secondaire : Salaire et traitement des activités principales dans le secteur Secondaire
3.2.2 Avantages salariaux dans le secteur secondaire
3.2.2.1 Primes d'encouragement
3.2.2.2 Avantages de transport et indemnités de transport
3.2.2.3 Avantages de logement et indemnités de logement
3.2.2.4 Avantages de l'habillement
3.2.2.5 Avantages de l'alimentation et boissons
3.2.2.6 Autres avantages
3.3 Revenu salarial dans le secteur tertiaire
3.3.1 Salaire et traitement dans le secteur tertiaire : Salaire et traitement des activités principales dans le secteur tertiaire
3.3.2 Avantages salariaux dans le secteur tertiaire
3.3.2.1 Primes d'encouragement
3.3.2.2 Avantages de transport et indemnités de transport
3.3.2.3 Avantages de logement et indemnités de logement
3.3.2.4 Avantages de l'habillement
3.3.2.5 Avantages de l'alimentation et boissons
3.3.2.6 Autres avantages
3.4 Revenu salarial provenant de l'exercice des activités secondaires
4. Revenus provenant des transferts
4.1. Transferts reçus en espèce
4.1.1 Transferts reçus en espèce des ménages résidents, des ménages non-résidents et de la population comptée à part.
4.1.2 Transferts reçus en espèce des administrations publics et semi-publics et des établissements privés et étranger.
4.1.3 Bourses d'études et de recherches reçus des administrations publics, privés ou étrangères
4.1.4 Transferts reçus des ménages pour financement d'études.
4.1.5 Transferts reçus en espèce d'autres sources.



4.2 Transferts reçus en nature
4.2.1 Transferts reçus en nature des ménages résidents, des ménages à l'étranger et de la population comptée à part.
4.2.2 Transferts reçus en nature des administrations, et des ONG.
4.2.3 Transferts reçus en nature d'autres sources.
5. Dividendes
5.1 Participation des salariés aux bénéficiaires de l'entreprise.
5.2 Revenus provenant des actions.
6. Autoconsommation : Valeur de l'autoconsommation des produits alimentaires
7. Revenu de patrimoine
7.1. Location de biens
7.1.1 Loyer provenant des maisons, d'immeuble...
7.1.2 Location des équipements agricole.
7.1.3 Location des équipements non agricole.
7.1.4 Location d'autres équipements.
7.2. Location de terrains
7.2.1 Location des terres agricoles.
7.2.2 Location des terres non agricoles.
7.3. Valeur locative des logements occupés par leur propriétaire.
7.3.1 Loyer fictif du logement principal.
7.3.2 Loyer fictif du logement secondaire.
8. Revenu provenant de la vente de biens
8.1 Vente de terrains
8.1.1 Vente de terrains agricoles
8.1.2 Vente de terrains non agricoles
8.2. Vente de biens
8.2.1 Vente de l'immobilier (maisons, immeuble, locaux .....)
8.2.2 Vente de biens durables et d'autres biens.
8.2.3 Vente de véhicules
8.2.4 Vente des équipements agricoles
8.2.5 Vente des équipements non agricoles
9. Autres revenus
9.1. Revenus provenant des dommages versés par les assurances.
9.2. Revenus provenant de l'héritage et dot.
9.3. Revenus provenant des gains des jeux au hasard.
9.4. Autres revenus provenant des sources n c a.

## **2. Sources de revenu selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage**

### ***2.1. Selon le milieu de résidence***

Partant de la nomenclature fonctionnelle des sources de revenu, on relève que les traitements salariaux représentent 34,3% du revenu annuel moyen par personne, soit 2796,5 DH. Ils sont suivis par l'autoconsommation des produits alimentaires et loyer qui contribuent pour 17% à la composition du revenu moyen par personne. Les activités indépendantes non agricoles viennent en troisième position en englobant 14,2% du revenu annuel moyen par personne. On relève par ailleurs la part importante des transferts (transferts reçus en espèces et transferts reçus en nature) dans la structure du revenu des ménages puisqu'ils représentent 10% du revenu annuel moyen par personne.

Par milieu de résidence, la structure diffère avec la prédominance du revenu généré par l'agriculture et l'élevage en milieu rural qui contribuent pour 39,6% dans la constitution du revenu moyen par personne des ménages ruraux. Les traitements salariaux viennent en seconde position avec une contribution de 18,6% dans la composition du revenu des ménages en milieu rural. Par contre en milieu urbain, les traitements salariaux et les activités indépendantes non agricoles représentent 59,3% du revenu annuel moyen des ménages citadins. A ce propos, on remarque que les transferts contribuent plus à la formation du revenu en milieu urbain qu'en milieu rural, représentant respectivement 10,9% et 7,8% dans la composition du revenu annuel moyen par personne.

Dans l'espace BAJ, la structure du revenu est presque similaire au milieu rural, mais avec des proportions différentes. Ainsi, le revenu généré par les activités agricoles, les traitements salariaux, l'autoconsommation et les activités indépendantes non agricoles

contribuent pour 81% au revenu des ménages avec des parts respectives de 36,3%, 19,7%, 14,9% et 10,1%.

## **2.2. Selon le sexe du chef de ménage**

L'examen de la composition du revenu selon ses différentes sources fait ressortir la structure différenciée selon le sexe du chef de ménage. En effet, les transferts représentent une part importante dans la formation du revenu chez les ménages dirigés par les femmes puisqu'ils représentent 25,9% du revenu annuel moyen par personne contre seulement 7,9% chez les hommes. De même, la particularité de la structure du revenu chez les ménages dirigés par une femme concerne la part de l'autoconsommation qui représente 23,2% contre 16% chez les ménages dirigés par un homme.

Cette différence de structure est maintenue par milieu de résidence où on relève la contribution des activités agricoles pour 41,2% chez les ménages ruraux dirigés par un homme contre seulement 17,4% pour les femmes rurales. Par contre, les transferts et l'autoconsommation contribuent pour 48% du revenu des ménages ruraux dirigés par des femmes contre seulement 23,3% chez les hommes. En milieu urbain, les traitements salariaux représentent 42,9% des revenus des ménages dirigés par des hommes contre 32,2% chez les femmes. L'écart important, entre les sexes en milieu urbain, apparaît au niveau de la contribution des transferts en espèces et en nature dans la composition du revenu des ménages puisque leur part atteint 26,2% chez les ménages dirigés par une femme contre 8,5% chez les hommes.

## **2.3. Sources de revenu selon l'état matrimonial du chef de ménage**

Selon l'état matrimonial du chef de ménage, on relève que la part des traitements salariaux, en constituant la principale source de revenu des ménages, diffère d'un état matrimonial à un autre puisqu'ils représentent 46,3% chez les divorcés, 44% chez les

célibataires, 34% chez les mariés et 32,9% chez les veufs. Les transferts en nature et en espèces constituent la deuxième principale source de revenu chez les veufs et les divorcés contre les activités agricoles chez les mariés puisqu'ils génèrent respectivement 20,8% et 16,1% du revenu moyen par personne chez ces deux catégories de la population.

Par milieu de résidence, on note l'augmentation, en milieu urbain, de la part des traitements salariaux chez tous les états matrimoniaux, particulièrement chez les divorcés et les célibataires représentant plus de la moitié du revenu de ces deux catégories de la population, soit des parts respectives de 53,6% et 50,9%. Par contre en milieu rural, la part des revenus générés par les activités agricoles prédominent, notamment chez les chefs de ménages mariés au détriment des salaires dont la part a été évaluée à 18%. Ces deux sources de revenu représentent 19% et 26,5% chez les célibataires, 34,1% et 14,6% chez les divorcés et 23% et 25,9% chez les veufs.

### **3. Sources de revenu selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage**

#### ***3.1. L'alphabétisation du chef de ménage***

Selon l'alphabétisation du chef de ménage, la structure du revenu diffère avec la prédominance des traitements salariaux chez les personnes alphabétisées qui représentent 42,3% du revenu total par personne contre seulement 25,6% chez les personnes non alphabétisées. Cette dernière catégorie de la population se caractérise par la contribution des activités agricoles en seconde position générant 20,7% du revenu des ménages dont le chef est analphabète contre seulement 7,7% chez les chefs de ménages alphabétisés.

Par milieu de résidence, la part des traitements salariaux dans les villes croît chez les deux catégories de la population atteignant 46,6% chez les personnes alphabétisées contre 32,6% pour les analphabètes, en raison particulièrement de l'augmentation de la

contribution des salaires des secteurs secondaire et tertiaire. On remarque, aussi, que la résidence en milieu urbain favorise les activités indépendantes non agricoles pour les personnes non alphabétisées dont la part dans le revenu atteint 24% contre seulement 14,3% pour les personnes alphabétisées.

En milieu rural, les activités agricoles contribuent pour 42% dans la formation du revenu des personnes dont le chef de ménage est non alphabétisé contre 33,3% chez les chefs de ménage alphabétisés. On relève, par ailleurs, la baisse chez les deux catégories de la population de la part des traitements salariaux qui atteignent respectivement 17,5% et 21,3%. Quant au transfert de la production agricole et animale, il représente une part relativement importante par rapport à la résidence en milieu urbain atteignant 6,9% chez les chefs de ménage alphabétisés et 2,8% chez les chefs de ménage non alphabétisés contre respectivement 0,3% et 0,6% en milieu urbain.

**Tableau 14 : Structure du revenu par personne selon l'alphabétisation du chef de ménage et le milieu de résidence (en %)**

Source de revenu	Urbain		Rural		Ensemble	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Salaire secteur primaire	0,7	1,1	5,5	7,1	1,5	3,9
Salaire secteur secondaire	12	15,1	5,6	5,5	10,9	10,6
Salaire secteur tertiaire	33,7	16,4	10	4,5	29,6	10,9
Salaire travaux secondaires	0,3	0,1	0,2	0,3	0,3	0,2
Revenu emploi indépendant	14,3	24	8,1	5,3	13,3	15,3
Revenu agricole	1,9	1,4	24,6	33,8	5,8	16,5
Revenu élevage	0,5	0,6	8,7	8,2	1,9	4,2
Transferts	8,5	15	6,9	8,2	8,3	11,8
Rente et valeurs immobilières	6,1	3,4	2	1,7	5,4	2,6
Vente équipements et biens	1,2	1,8	0,9	0,6	1,2	1,2
Transformation produits d'origine agricole et animale	0,3	0,6	6,9	2,8	1,4	1,6
Autoconsommation et loyer fictif	15,6	18,6	16,9	17,2	15,8	18
Autres revenus	4,8	2	3,9	4,6	4,7	3,2
Total	100	100	100	100	100	100

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### ***3.2. Selon le niveau d'instruction du chef de ménage***

L'intérêt de l'approfondissement de l'analyse de la structure du revenu selon le niveau d'instruction du chef de ménage est de faire ressortir les variables importantes qui déterminent et agissent sur la composition du revenu des ménages. En effet, les données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages montrent la structure différenciée des sources de revenu selon le niveau d'instruction du chef de ménage.

Ainsi, la remarque principale concerne l'augmentation de la part des salaires et des traitements salariaux avec l'amélioration du niveau d'instruction. Leur part passe de 24,9% chez les chefs de ménages sans instruction à 64,9% chez ceux disposant d'un niveau d'enseignement supérieur. Les chefs de ménages sans instruction disposent des revenus générés par les activités agricoles comme deuxième principale source de revenu qui représentent 22,2% du revenu annuel moyen par personne chez cette catégorie de la population contre seulement 1,6% chez les chefs de ménage disposant d'un niveau d'enseignement supérieur.

La résidence en milieu urbain favorise les traitements salariaux dans le revenu des chefs de ménage sans instruction et ceux disposant d'un niveau d'enseignement fondamental dont la part atteint respectivement 32,2% et 40%. Par contre en milieu rural, le revenu généré par les activités agricoles constitue la principale source de revenu chez les chefs de ménage sans instruction, puisque leur part atteint 45,1% contre 28,9% et 8,9% respectivement chez ceux disposant d'un niveau d'enseignement fondamental et supérieur.

**Tableau 15 : Structure du revenu par personne selon le niveau d'instruction du chef de ménage au niveau national (en %)**

Source de revenu	Sans niveau	Fondamental	Secondaire	Supérieur	M'sid
Salaire secteur primaire	3,8	2,5	0,4	0,2	2,9
Salaire secteur secondaire	10,2	12,5	11,3	10,2	9,8
Salaire secteur tertiaire	10,7	20,9	36,9	54,2	15,2
Salaire travaux secondaires	0,2	0,3	0,3	0,3	0,1
Revenu emploi indépendant	15,2	16,7	10,1	6,3	15,9
Revenu agricole	18,2	4,9	2,8	1	10,9
Revenu élevage	4	2,6	0,6	0,6	3,8
Transferts	11,8	11,4	6	3,8	9,4
Rente et valeurs immobilières	2,5	3,2	10,7	4,7	4,4
Vente équipements et biens	1,1	1,4	1,4	0,5	1,6
Transformation produits d'origine agricole et animale	1,5	1,6	1,3	0,2	2,6
Autoconsommation et loyer fictif	17,4	17,3	13,7	13,6	19,2
Autres revenus	3,4	4,7	4,5	4,5	4,2
Total	100	100	100	100	100

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### 3.3. Type d'activité du chef de ménage

Selon le type d'activité du chef de ménage, la particularité de la structure des sources de revenu chez les chômeurs, comparativement aux actifs occupés, concerne la part importante des transferts et de l'autoconsommation qui représentent respectivement 21,1% et 21,8% dans la formation du revenu par personne contre 4,9% et 15,5% chez les chefs de ménage actifs occupés. L'écart entre les deux catégories de la population se situe au niveau de la contribution des activités agricoles et des activités indépendantes dans la formation du revenu chez les chefs de ménages actifs occupés puisqu'elles représentent respectivement 16,6% et 16% contre seulement 4% et 2,7% chez les chômeurs. Au niveau des

traitements salariaux, ils représentent 42,3% du revenu moyen par personne chez les chefs de ménage en quête d'un emploi contre 36,6% chez les chefs de ménage actifs occupés.

Par milieu de résidence, on note en milieu urbain l'augmentation sensible de la part des traitements salariaux et des activités indépendantes non agricoles qui contribuent respectivement pour 46,7% et 21,1% dans le revenu par personne. Par contre les chefs de ménage en quête d'un emploi en milieu urbain, les transferts en nature et en espèces et l'autoconsommation représentent respectivement 25% et 23,2% du revenu annuel moyen par personne des ménages dirigés par cette catégorie de la population.

En milieu rural, les traitements salariaux représentent 50,1% du revenu des membres de ménage dirigés par un chômeur contre seulement 17,6% chez les actifs occupés dont les activités agricoles génèrent 42,6% du revenu contre seulement 15,6% chez les chômeurs.

### ***3.4. Selon la situation dans la profession du chef de ménage***

Si les salariés disposent de leurs rémunérations comme principale source de revenu, soit 70% du revenu annuel moyen par personnes des ménages dont le chef est salarié, cette proportion atteint 9,5% chez les indépendants, 7% chez les employeurs et 10,6% chez les autres actifs. La spécificité des activités de chaque situation dans la profession apparaît au niveau de la structure des sources de revenu. Ainsi, les revenus générés par les activités indépendantes non agricoles et les activités agricoles et d'élevage représentent respectivement 27,3% et 30,5% du revenu des ménages dont le chef est indépendant. Ces proportions atteignent chez les employeurs, respectivement 26,7% et 21,3% contre seulement 1,7% et 1,9% chez les salariés.



Par milieu de résidence, les activités indépendantes non agricoles représentent, en milieu urbain, la principale source de revenu des chefs de ménage dont la situation dans la profession est indépendant, puisqu'elles représentent 54,9% du revenu total du ménage. Cette proportion atteint 32,1% chez les employeurs et 1,9% chez les salariés.

En milieu rural, si les salariés disposent des salaires comme principale source de revenu, soit 61,6%, les revenus agricoles et d'élevage contribuent pour 71,4% au revenu des ménages dirigés par un employeur et 48,5% chez les indépendants.

**Tableau 16 : Structure du revenu par personne selon la situation dans la profession du chef de ménage au niveau national (en %)**

Source de revenu	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs
Salaire secteur primaire	3,9	2,6	0,7	1,9
Salaire secteur secondaire	20,8	3,3	1,8	2,6
Salaire secteur tertiaire	44,9	3,4	4,5	6
Salaire travaux secondaires	0,5	0,2	0	0,1
Revenu emploi indépendant	1,7	27,3	26,7	25,9
Revenu agricole	1,2	24,4	18,7	4,9
Revenu élevage	0,7	6,1	2,6	3,5
Transferts	5,6	5,4	3,6	6
Rente et valeurs immobilières	3,2	2,6	8	1,4
Vente équipements et biens	0,8	1,3	1,2	1,4
Transformation produits d'origine agricole et animale	0,2	3,9	0,2	0,4
Autoconsommation et loyer fictif	15,1	16	16,5	20,3
Autres revenus	1,5	3,5	15,6	25,6
Total	100	100	100	100

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### **3.5. Selon la branche d'activité du chef de ménage**

L'examen de la structure des sources de revenu du ménage selon la branche d'activité du chef de ménage fait ressortir que les traitements salariaux prédominent dans les branches de l'administration, les services sociaux, l'industrie, le bâtiment et travaux publics et le transport en commun avec des parts respectives de 68,3%, 67,4%, 57,8%, 55,8% et 50,5%. Dans le secteur de l'agriculture, forêt et pêche, les revenus générés par les activités d'agriculture et d'élevage représentent 47,5% du revenu des ménages dirigés par un chef de ménage employé dans cette branche d'activité économique contre seulement 16,2% à l'échelle nationale. Par contre, les chefs de ménage employés dans la branche du commerce disposent du revenu indépendant comme principal source de revenu, soit 45,7% du revenu total du ménage contre 20,2% dans la branche autres services et 19,6% dans les transports en commun.

En milieu urbain, si la part des salaires se renforce dans les branches d'activité relevées au niveau national, on note cependant, la baisse de la part du revenu généré par les activités agricoles dans la branche d'agriculture, forêt et pêche au profit du revenu salarial et indépendant avec des parts respectives de 19,5% et 17,2%.

En milieu rural, si la part des traitements salariaux diminuent à l'échelle de cette partie du territoire national ne représentant que 18,3% du revenu total des ménages, on relève leur contribution relativement importante dans les branches d'activité de l'administration (48,7%), le bâtiment et les travaux publics (61,6%), les services sociaux (45,5%) et les autres services (40,9%). En outre, la branche d'activité relative au commerce se caractérise par la prédominance des revenus indépendants qui représentent 36,6% du revenu des ménages dirigés par un employé dans cette branche d'activité économique.

## **CHAPITRE V : NIVEAUX, TENDANCE ET CARACTERISTIQUES DES DEPENSES DES MENAGES**

La deuxième variable clé de l'analyse du niveau de vie des ménages est la dépense annuelle moyenne par personne. Elle permet de refléter les sorties d'argent occasionnées par la consommation des différents produits et leurs structures selon la nomenclature des biens et services, objet de l'étude.

### **1. Structure du niveau de vie**

Dans ce cadre, la dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) a été évaluée à 7823,2 DH, soit 652 DH par mois. Par milieu de résidence, la DAMP des ménages urbains est presque deux fois supérieure à celle des ruraux, soit respectivement 10154,2 DH et 5084,7 DH. Par rapport au revenu annuel moyen par personne, la DAMP représente 96% à l'échelle nationale, 91,7% en milieu rural et 97,9% en milieu urbain.

### **Concept de la dépense utilisé dans le cadre de l'enquête sur les niveaux de vie<sup>1</sup>**

La variable dépenses constitue un outil déterminant pour dégager la structure des niveaux de vie d'une population. Elle est généralement utilisée en tant que proxy-variable du revenu permettant d'approcher le niveau de vie, en supposant que le bien être découle de la satisfaction procurée par la consommation des biens et services.

Dans le cadre de cette étude, toutes les dépenses du ménage sont observées sauf celles considérées comme « investissement du ménage » ou « transfert en capital » ou celles concernant ses opérations financières. Ainsi, toutes les dépenses des ménages sont relevées exceptées celles concernant :

- L'achat ou la construction de logements de résidence (y compris les frais d'acquisition, tels les commissions des intermédiaires, les droits d'enregistrement et d'autres dépenses engendrées par l'achat ou la construction d'un logement).
- L'achat de terrains.
- L'épargne et les dépôts en banque.
- L'achat de titres financiers : actions, obligations et bons de trésor.
- Les sommes prêtées.
- Les remboursements de crédits (y compris les intérêts) pour l'achat d'éléments en capital (remboursement de crédits pour l'achat d'un logement de résidence).
- Les transferts en capital : sont considérés comme transfert en capital, les éléments suivants :
  - Legs et donations de valeur importante faits à certaines institutions telles que le Ministère des Habous, le Croissant Rouge Marocain, la Jamaâ, etc.
  - Legs et donations faits par les ménages entre eux (héritage par exemple).
  - Confiscation,....

Les dépenses totales observées dans le cadre de l'enquête comportent les deux composantes suivantes :

### **1- Dépenses destinées à la consommation**

Par dépenses de consommation, on entend les dépenses réalisées par les ménages en vue de satisfaire leurs besoins essentiels d'existence. Les produits auto consommés, la valeur locative des logements occupés par leurs propriétaires, les biens et services reçus en nature et la valeur estimée des avantages en nature reçus par certaines catégories d'employés (logement, eau, électricité, téléphone,...) sont pris en compte dans l'estimation de cet agrégat. L'intégration de ces éléments est faite dans le souci de mieux approcher le niveau de vie réel des personnes bénéficiant de ces avantages.

Cette classe de dépenses a une grande importance pour déterminer et estimer clairement le niveau de vie courant. Les groupes de la nomenclature des biens et services suivants y sont inclus :

- Alimentation, boisson : Il s'agit des dépenses concernant les céréales et produits à base de céréales, le lait et produits laitiers, les oeufs, les corps gras, les viandes, les poissons, les légumes et fruits, le sucre et produits sucrés, le thé et autres plantes aromatiques, les boissons non alcoolisées, les aliments et boissons pris à l'extérieur.
- Habillement : dépenses relatives aux vêtements et chaussures (y compris les services de réparation et de confection).
- Habitation et dépenses d'énergie : loyer et charges locatives, entretien et réparation du logement, chauffage, éclairage, eau, dépenses d'énergie.
- Equipements ménagers : mobilier et linge de maison, ustensiles de cuisine, appareils ménagers, biens et services pour l'entretien des équipements ménagers.

- Hygiène et soins médicaux : dépenses consacrées aux produits et services de toilette, d'hygiène et soins médicaux.
- Transport et communication : achat et dépenses de fonctionnement et de réparation des moyens de transport privé, prix des billets et frais annexes afférents aux transports en commun, facturation des services de télécommunication (poste, téléphone, etc).
- Loisirs et culture : dépenses concernant les biens durables de loisir et divertissement, supports récréatifs, les dépenses de divertissement et culture et frais d'enseignement, etc.
- Autres biens et services : tabacs et cigarettes, achat de bijoux et horlogerie, articles personnels, les frais d'assurance, de cotisation et autres dépenses diverses.

## **2- Dépenses non destinées à la consommation**

Ce sont toutes les dépenses qui ont pour effet la réduction du revenu disponible du ménage, sans que ce dernier ne bénéficie directement de la sortie de ces fonds. Sont classés dans ce groupe de dépenses les éléments suivants :

- Paiements fiscaux non liés à l'exercice d'une activité professionnelle
- Transferts d'argent n'ayant pas un caractère de transfert en capital.

---

*1 : Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1998/99. Premiers résultats. Direction de la Statistique.*

Par rapport à 1990/91, on note une amélioration sensible de la DAMP à la fois en milieu urbain et rural. En effet, la DAMP est passée de 6780 DH à 7823,2 DH soit un accroissement de 15,4%. L'augmentation a atteint, au cours de la même période, 10,1% en milieu urbain et 9,9% en milieu rural.

**Tableau 17 : Evolution de la DAMP par milieu de résidence (en DH)**

	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Ensemble</b>
1984/85	4915	2637	3623
1990/91	9224	4624	6780
1998/99	10154,2	5084,7	7823,2

*Source : Consommation et dépenses des ménages 1994/85, volume 1 : rapport de synthèse. Enquête nationale sur les niveaux de vie des ménages 1990/91. Rapport de synthèse. Direction de la Statistique.*

L'examen de la répartition de la dépense globale par décile fait ressortir les écarts importants qui caractérisent les différentes classes sociales. En effet, la dépense annuelle moyenne par personne chez le dixième décile est presque douze fois supérieure au premier décile, soit respectivement 24211,4 DH et 2058 DH. Par milieu de résidence, ce rapport atteint 11 en milieu urbain et 10 en milieu rural. Dans ce cadre, on relève que les sept premiers déciles ont une DAMP inférieure à la moyenne nationale. En milieu urbain, seuls les deux derniers déciles disposent d'une DAMP supérieure à la moyenne enregistrée en milieu urbain ; alors qu'en milieu rural seuls les quatre premiers déciles ont une DAMP inférieure à la moyenne relevée dans les campagnes.

**Tableau 18 : DAMP selon les classes de décile et le milieu de résidence (en DH)**

Décile	Provinces BAJ	Provinces hors BAJ	Urbain	Rural	Total
1	2015,4	2089,5	2265,1	2021,4	2058,0
2	3043,3	3018,7	3030,7	3028,7	3029,2
3	3776,7	3775,5	3787,6	3769,4	3775,9
4	4537,5	4519,0	4519,0	4530,0	4524,9
5	5339,9	5332,2	5349,7	5316,0	5334,1
6	6237,9	6290,0	6274,5	6284,7	6278,7
7	7515,9	7518,1	7528,0	7500,0	7517,7
8	9333,8	9233,4	9242,6	9270,0	9250,7
9	12288,3	12241,1	12319,9	11963,0	12248,5
10	21482,5	24583,2	24618,8	19655,1	24211,4
Total	5822,1	8529,9	10154,2	5084,7	7823,2

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

En analysant l'évolution de la répartition du total des dépenses selon les déciles de population, les données de l'enquête relèvent la tendance au maintien de la part des 10% les plus défavorisées dans la masse globale de la dépense qui a été évaluée à 2,6% en 1998/99, 2,7% en 1990/91 et 2,6% en 1984/85. La même situation se présente pour le dernier décile qui garde presque la même proportion dans la masse globale de la dépense au cours des quinze dernières années, soit 31% en 1998/99 contre 30,8% en 1990/91 et 31,7% en 1984/85. Globalement, on ne relève pas un changement, dans le temps, de la structure des dépenses selon les déciles.

Par contre par milieu de résidence, si entre 1984/85 et 1990/91, la distribution par décile n'a pas enregistré de grands changements, en 1998/99, les données de l'enquête font ressortir une modification de la répartition de la masse globale de la dépense par décile. Ainsi, en milieu rural, 7,4% de la dépense globale est effectuée par les 10% les plus pauvres de la population contre 3,7% en 1990/91 et 3,2% en 1984/85.



L'augmentation de la part de la masse globale de la dépense dans les premiers déciles reflète une sorte d'appauvrissement des campagnes marocaines. En effet, seules 30% de la dépense globale est effectuée par les ruraux. La masse globale de la dépense des ruraux est presque similaire à celle effectuée par les 10% les plus riches résidant en milieu urbain. Quant au dixième décile rural, il n'englobe que 2,1% de la dépense globale nationale.

En milieu urbain, on relève particulièrement une tendance à la concentration de la dépense globale dans les quatre derniers déciles qui accaparent presque 80% de la masse globale de la dépense effectuée dans les villes.

**Tableau 19 : Distribution des dépenses selon les déciles de dépense annuelle par personne (part dans la dépense globale en %)**

	1984/85*			1990/91*			1998/99		
	urbain	Rural	total	urbain	Rural	total	Urbain	Rural	total
1	2,4	3,2	2,6	2,6	3,7	2,7	0,6	7,4	2,6
2	3,8	4,9	4,0	4,0	4,9	3,9	1,4	9,8	3,9
3	4,8	5,9	4,9	5,1	6,0	4,8	2,5	10,4	4,8
4	5,8	6,9	5,9	6,5	6,7	5,6	3,8	10,3	5,8
5	6,8	7,9	6,8	6,9	7,7	6,8	5,3	10,5	6,8
6	8,0	9,0	8,0	8,7	8,6	8,5	6,7	11,1	8,0
7	9,6	10,3	9,4	9,5	10,3	9,4	8,7	11,8	9,6
8	11,7	11,9	11,5	11,8	12,0	12,1	11,9	11,7	11,8
9	15,4	14,6	15,2	15,7	15,2	15,4	18,0	10,2	15,6
10	31,8	25,3	31,7	29,2	25,0	30,8	41,2	6,9	31,0
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

(\*) : Source : *Niveaux de vie des ménages 1990/91, volume 2 : Répartition des niveaux de vie.*

## **2. Répartition du niveau de vie par milieu de résidence**

Dans les provinces BAJ, la DAMP est légèrement supérieure à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural, soit 5522,1 DH. La partie urbaine de l'espace BAJ se caractérise par une DAMP supérieure à la moyenne nationale, soit 9225,7 DH contre 4717,4 DH en milieu rural. Dans ce cadre, le rapport provinces hors BAJ/provinces BAJ atteint 1,54, soit 1,34 en milieu rural et 1,11 en milieu urbain.

Par région, on relève que seules trois régions disposent d'une DAMP supérieure à la moyenne nationale. Il s'agit des régions du Sud, du Grand Casablanca et Rabat-Salé-Zaer-Zemmour avec des montants respectifs de 12721,2 DH, 11685,2 DH et 10045,0 DH. Par milieu de résidence, six régions ont une DAMP inférieure à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural. Il s'agit des régions de Chaouia-Ourdigha (4460 DH), Marrakech-Tensift-Al Haouz (4497,4 DH), Meknès-Tafilalet (4592,3 DH), Taza-Al Hoceima-Taounate (4921,4 DH) et Tanger-Tetouan (4813,3 DH).

Quant au rapport urbain/rural, il dépasse deux dans les régions du Sud, Chaouia-Ourdigha, Marrakech-Tensift-Al Haouz, Rabat-Salé-Zemmour-Zear et Taza-Al Hoceima-Taounate.

Par rapport à 1990/91 et par comparaison aux sept régions économiques, on relève la baisse de la DAMP dans la région du Nord Ouest dont la dépense est passée de 8092,0 DH à 8009,5 DH. Par contre, les régions économiques du Sud, du Centre Nord et du Tensift ont enregistré une augmentation de plus de 20% de la DAMP, au cours de cette période, passant respectivement de 6183 DH à 8538 DH, 5797 DH à 6526,1 DH et 6183 DH à 8538 DH.

### **3. DAMP selon les caractéristiques socio-démographiques du chef de ménage**

L'examen de la DAMP selon le sexe du chef de ménage montre l'écart important qui caractérise les hommes et les femmes à la fois en milieu urbain et rural, dans les provinces BAJ et les provinces hors BAJ. Dans ce cadre, le rapport femmes/hommes est plus important dans les provinces BAJ et en milieu rural, soit respectivement 1,26 et 1,20 contre 1,06 en milieu urbain. Autrement dit, l'écart dans les dépenses entre les sexes est faible dans les villes comparativement à l'espace BAJ et en milieu rural. En effet, la DAMP a été évaluée, en milieu urbain à 10701,2 DH chez les ménages dirigés par les femmes contre 10050,8 DH pour les hommes.

Par rapport à 1990/91, l'augmentation de la DAMP a été plus importante chez les femmes que les hommes. En effet, la DAMP a cru de 30% entre 1990/91 et 1998/99 chez les ménages dirigés par une femme en passant de 7200 DH à 9328,6 DH contre seulement 13,4% chez les ménages dirigés par hommes en passant de 6714 DH à 7615 DH.

Par groupe d'âge, ce sont les chefs de ménages jeunes âgés de moins de 25 ans qui disposent de la DAMP la plus élevée, soit 8052,6 DH. Les tranches d'âge intermédiaires se caractérisent par une DAMP presque similaire qui oscillent entre 7761,7 DH et 7795,4 DH pour croître à 7905,5 DH chez les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus. On relève, dans ce cadre, que les chefs de ménage âgés de moins de 25 ans et résidant dans les provinces BAJ ont une DAMP supérieure aux provinces hors BAJ et à la moyenne nationale enregistrée pour la même tranche d'âge. La différence peut être attribuée au profil socioprofessionnel de cette tranche d'âge, à son état matrimonial et notamment à la taille de leur ménage.

En milieu urbain, c'est la tranche 15-24 ans qui dispose de la DAMP la plus importante, soit 11295,5 DH contre 9911,8 DH chez la tranche d'âge 60 ans et plus. Quant au rapport urbain/rural, il dépasse deux pour la tranche d'âge 25-59 ans, avoisine deux pour les chefs de ménage âgés de moins de 25 ans et atteint 1,75 pour ceux âgés de 60 ans et plus.

Selon la taille du ménage, on relève l'impact négatif de cette variable sur la DAMP. En effet, la dépense des ménages constitués de 1 à 2 personnes est presque trois fois supérieure à celle des ménages de 9 personnes et plus. Ce constat est relevé, avec des proportions différentes en milieux urbain et rural, dans les provinces BAJ et dans les provinces hors BAJ. La résidence en milieu urbain favorise la situation des ménages de taille réduite dont la DAMP atteint 20350,8 DH contre 9856,9 DH en milieu rural.

Par rapport à 1990/91, les ménages constitués de 1 à 2 personnes ont enregistré l'augmentation la plus importante puisque la DAMP est passée de 12259 DH à 16126,9 DH. Ils sont suivis par les ménages de 5 à 6 personnes (7425 DH à 8779 DH ) et ceux de 3 à 4 personnes (10027 DH à 11693,9 DH).

Selon l'état matrimonial du chef de ménage, les célibataires suivis des divorcés se démarquent des autres états matrimoniaux dans tous les espaces territoriaux analysés, alors que les chefs de ménage mariés disposent de la DAMP relativement la plus faible. En effet, la DAMP a atteint au niveau national 11230,3 DH chez les célibataires contre 7617,5 DH chez les mariés. La résidence en milieu urbain agit positivement sur les deux catégories de la population en atteignant respectivement 13343,2 DH et 10020,4 DH contre 7148,5 DH et 4981,3 DH en milieu rural.

**Tableau 20 : Dépense annuelle moyenne par personne  
des ménages selon les caractéristiques  
du chef du ménage (en DH)**

	<b>Provinces BAJ</b>	<b>Provinces hors BAJ</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Total</b>
<b>Sexe du CM</b>					
Masculin	5666,0	8319,5	10050,8	5006,0	7615,0
Féminin	7135,2	9976,7	10701,2	6021,3	9328,6
<b>Groupe d'âge du CM</b>					
15-24 ans	8444,3	7896,6	11295,5	5731,4	8052,6
25-34 ans	5845,2	8548,9	10958,7	4975,4	7765,3
35-44 ans	5750,3	8527,5	10162,9	4643,3	7795,4
45-59 ans	5878,9	8337,7	10142,3	4789,8	7761,7
60 ans et +	5749,7	8702,5	9911,8	5654,3	7905,5
<b>Taille du ménage</b>					
1-2	12906	17196,9	20350,8	9856,9	16126,9
3-4	8176,9	12660,1	14281,5	7001,8	11693,9
5-6	6624,7	9474,8	11032,1	5519,5	8779,0
7-8	4848,7	7113,2	8080,2	4618,6	6495,5
9 et +	4568,5	5750,8	6999,1	4210,5	5407,6
<b>Etat matrimonial du CM</b>					
Célibataire	10127,7	11582,5	13343,2	7148,5	11230,3
Marié	5673,2	8326,6	10020,4	4981,3	7617,5
Divorcé	8761,3	10292,0	10800,6	6871,9	10105,7
Veuf	6397,8	9632,9	10386,8	6074,9	8944,2

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

#### **4. DAMP selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage**

L'instruction du chef de ménage joue un rôle majeur dans la détermination du niveau de la dépense. Ainsi, les chefs de ménage disposant d'un niveau d'enseignement supérieur ont une DAMP 3,7 supérieure à celle des ménages dirigés par des personnes sans instruction. L'instruction dans l'espace BAJ a un impact plus

important puisque les chefs de ménage ayant un niveau d'enseignement supérieur ont une DAMP presque quatre fois supérieure à celle des chefs de ménage sans instruction, soit respectivement 19841 DH et 5068,6 DH.

Par rapport à 1990/91, l'augmentation de la DAMP la plus importante a concerné les ménages dirigés par les personnes ayant un niveau d'enseignement secondaire dont la DAMP a atteint 15874,5 DH en 1998/99 contre 11912 en 1990/91. Par contre, les ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur ont enregistré une légère baisse de la DAMP en passant, au cours de la même période, de 24888 DH à 23196,4 DH. En outre, la DAMP des ménages dirigés par une personne sans instruction a cru de 19% en passant de 5310 DH à 6317,2 DH.

Selon le type d'activité du chef de ménage, ce sont les chefs de ménage inactifs qui disposent de la DAMP la plus élevée dans tous les espaces territoriaux analysés, excepté en milieu urbain où les actifs occupés prédominent avec une DAMP évaluée à 10373,4 DH contre 10086,1 DH chez les inactifs. Dans l'espace BAJ, les chômeurs disposent d'une DAMP inférieure à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural, soit respectivement 4789,8 DH et 5174,6 DH.

Par profession, les ménages dirigés par une personne «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises» disposent de la DAMP la plus élevée, soit 29690,9 DH contre 4725,2 DH chez les «ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)». La résidence en milieu urbain agit positivement sur la DAMP pour toutes les catégories socio professionnelles, particulièrement pour les «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises» et les «cadres supérieurs et membres des professions libérales» dont la

DAMP est presque quatre fois supérieure à celle de la même catégorie socio-professionnelle en milieu rural.

Par rapport à 1990/91, on relève que les chefs de ménages appartenant aux «personnels des professions scientifiques et libérales» disposaient de la DAMP la plus élevée, soit 14281 DH. Ils sont suivis par le «personnel administratif» avec 13371 DH. Les «agriculteurs, éleveur, pêcheur, chasseur et assimilés» se situent en dernière position avec une DAMP estimée à 4578 DH.

Selon la situation dans la profession, les ménages dirigés par un employeur disposent de la DAMP la plus élevée dans tous les espaces territoriaux analysés. La résidence en milieu urbain agit positivement sur le montant de leurs dépenses qui atteignent 16490,5 DH contre 7783,7 DH en milieu rural. Les salariés viennent en second rang. Par contre, les ménages dirigés par une personne dont le statut socio-professionnel est indépendant représentent la catégorie de la population ayant relativement la dépense par personne la plus faible.

Selon la branche d'activité, on note que les chefs de ménages employés dans l'administration et les services sociaux disposent de la DAMP relativement la plus élevée, soit respectivement 12458 DH et 11094,6 DH. Par contre les ménages dirigés par une personne employée dans la branche «agriculture, forêt et pêche» disposent de la DAMP la plus faible, soit 5064 DH.

**Tableau 21 : Dépense annuelle moyenne par personne des ménages  
selon le milieu de résidence et les caractéristiques  
du chef du ménage (en DH)**

	<b>Pro. BAJ</b>	<b>Pro.hors BAJ</b>	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Total</b>
<b>Niveau d'instruction du CM</b>					
Sans niveau	5068,6	6858,4	8034,6	4904,4	6317,2
Fondamental	6606,2	8720,5	9811,7	5412,7	8352,7
Secondaire	14360	16127,2	16509,7	8903,3	15874,5
Supérieur	19841	23465,9	24381,5	5726,1	23196,4
Msid	5788,1	7220,0	8579,9	5200,0	6763,8
<b>Type d'activité du CM</b>					
Actif occupé	5636,1	8405,7	10373,4	4982,4	7629,4
Chômeur inactif	4789,8	6741,8	7081,8	5174,6	6392,2
	6941,6	9280,9	10086,1	5725,7	8804,7
<b>Situation dans la profession du CM</b>					
Salarié	6712,1	9477,7	10775,5	4803,7	8958,8
Indépendant	4967,6	6330,1	7791,9	4994,2	5839,3
Employeur	9348,9	15798,3	16490,5	7783,7	14655,7
Autres actifs	5931,4	9350,4	11441,7	5369,4	8368,4
<b>Branche d'activité du CM</b>					
Agriculture, forêt ou pêche	4577,9	5442,8	7776,6	4822,1	5064,0
Industrie	6824,9	9750,6	10236,2	5108,5	9276,0
BTP	4455,6	6344,2	7108,1	4193,4	5994,4
Commerce	6692,6	8782,9	9408,8	5322,3	8395,9
Transport commun	5068,5	8724,2	9026,5	5808,2	8176,5
Administration	10422,2	12918,8	13576,5	7170,3	12458,0
Services sociaux	10048,0	11304,5	12548,3	5896,9	11094,6
Autres services	8144,4	10229,8	10654,8	6220,6	9965,5

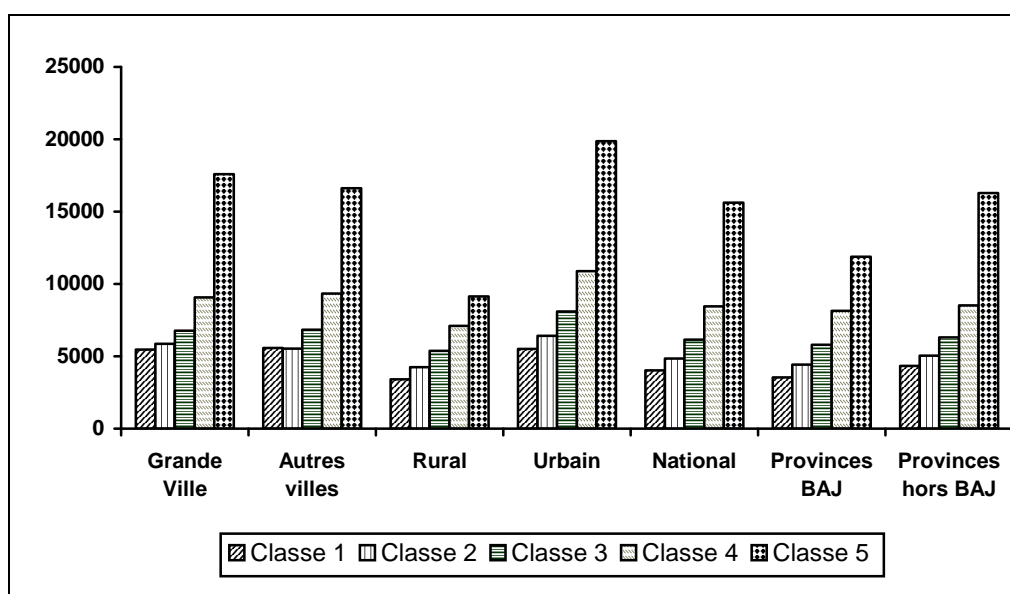
*Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99.*



## 5. Caractéristiques des ménages selon les quintiles de dépenses

L'examen du niveau de la DAMP par classe de dépenses montre l'écart important qui sépare les différentes catégories sociales. En effet, au niveau national, les ménages appartenant au cinquième quintile disposent d'une DAMP presque quatre fois supérieure à celles des ménages pauvres (premier quintile). Ce rapport atteint 3,2 dans les grandes villes marocaines, 2,7 en milieu rural, 3,4 dans les provinces BAJ et 3,8 dans les provinces hors BAJ. En comparant la DAMP au niveau de la même classe sociale, on remarque que les ménages du cinquième quintile et résidant dans les grandes villes ont une DAMP 2,2 fois supérieure à la même classe sociale résidant en milieu rural et 1,7 fois celles des provinces BAJ.

**Graphique 2 : DAMP selon les classes de dépenses et le milieu de résidence**



Selon le sexe du chef de ménage, les ménages dirigés par une femme ont une DAMP supérieure à ceux dirigés par des hommes au niveau de toutes les classes de dépenses. Cependant, on relève que

l'écart est plus important chez les hommes par rapport aux femmes, puisque le rapport de la DAMP entre le cinquième et le premier quintiles a atteint respectivement 3,9 et 3,7.

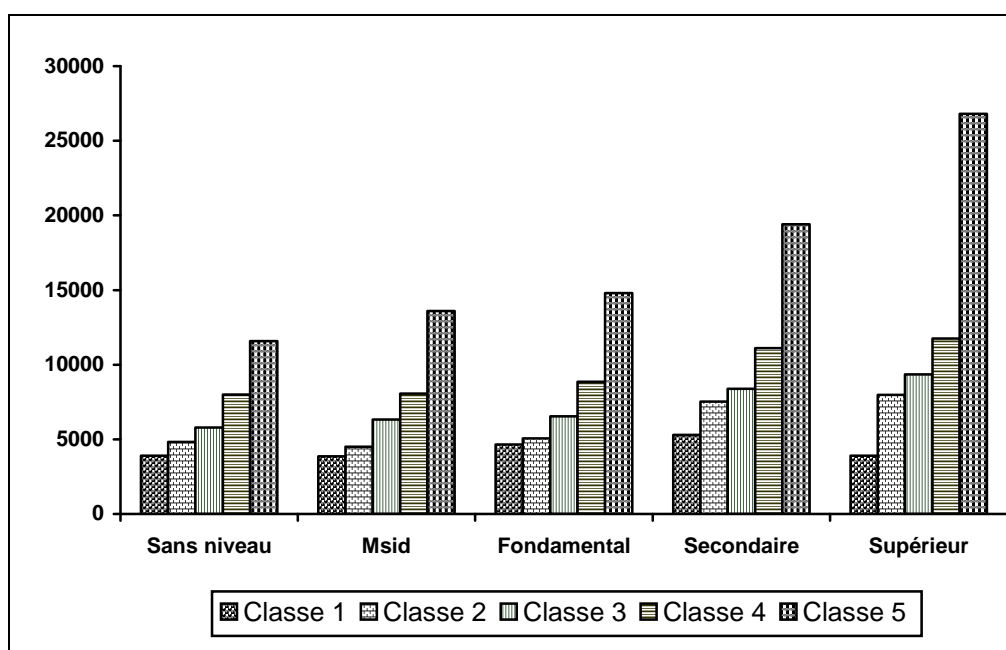
Selon l'âge du chef de ménage, si au niveau national, les ménages dirigés par les personnes âgées de moins de 25 ans disposent de la DAMP la plus élevée, le niveau de vie du ménage favorise la position de cette catégorie de la population dont la DAMP atteint 19550,9 DH contre 14533,0 DH chez les ménages dirigés par les personnes âgés de 60 ans et plus. Au sein du même groupe d'âge, la cinquième classe de dépense dispose d'une DAMP presque cinq fois supérieure à celle de la première classe de dépense. Ce rapport atteint 3,8 chez le groupe d'âge 25-34 ans, 3,9 chez les 35-44 ans, 4,2 chez les 45-59 ans et 3,7 chez les 60 ans et plus.

La taille réduite du ménage accentue l'écart entre les différentes catégories sociales où on note une DAMP chez les ménages du cinquième quintile composés de moins de trois personnes plus de deux fois supérieure à celle des ménages de la même classe sociale composée de neuf personnes et plus. Au niveau de la même strate de ménage, le niveau de vie améliore la DAMP dont le rapport atteint, entre le premier et le dernier quintiles, 4,2 au niveau de la première strate de ménage et 3,2 dans la dernière strate de ménage.

En plus du jeune âge du chef de ménage et de la taille réduite du ménage, le niveau d'instruction du chef de ménage représente une variable déterminante du niveau de la dépense. En effet, le croisement du niveau de vie avec le niveau d'instruction du chef de ménage permet de relever l'impact majeur de l'instruction sur les conditions de vie de la population. En effet, au niveau des couches aisées (cinquième quintile), les ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur ont une DAMP plus de deux fois supérieure aux ménages dirigés par les chefs de ménages sans instruction, soit respectivement 26806,9 DH et 11589,2 DH.

En comparant la DAMP des deux classes extrêmes, le rapport atteint 3 chez les chefs de ménages sans instruction et 6,9 chez les ménages disposant d'un niveau d'enseignement supérieur. Autrement dit, l'instruction du chef de ménage favorise le cadre de vie du ménage et augmente la propension du ménage à satisfaire amplement ses besoins.

**Graphique 3 : DAMP selon le niveau d'instruction du chef de ménage et les classes de dépenses**



Quant à la situation dans la profession du chef de ménage, le niveau de vie favorise relativement les salariés dont le rapport entre le premier et le dernier quintiles atteint 5,1 contre 3,4 chez les employés. Cependant, les ménages dirigés par une personne dont le statut professionnel est employeur se caractérisent par une DAMP relativement plus importante aux autres situations dans la profession.

**Tableau 22 : Niveau de la DAMP selon les caractéristiques du chef de ménage et les classes de dépenses (en DH)**

	1	2	3	4	5
<b>Milieu de résidence</b>					
Grande Ville	5462,2	5857,7	6759,3	9061,1	17593,9
Autres villes	5565,5	5539,3	6827,6	9337,3	16618,4
Rural	3414,6	4249,9	5383,2	7104,9	9131,9
Urbain	5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2
National	4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0
Provinces BAJ	3536,6	4432,3	5798,1	8141,0	11874,0
Provinces hors BAJ	4333,9	5036,8	6294,7	8522,7	16284,8
<b>Sexe</b>					
Masculin	3991,9	4664,8	6079,5	8280,1	15459,3
Féminin	4518,4	6114,5	6736,1	9565,9	16606,9
<b>Groupe d'âge du CM</b>					
15 - 24	4039,0	4795,4	6523,4	9529,8	19950,9
25 - 34	4415,7	5057,0	6176,6	8809,3	16827,8
35 - 44	4120,4	4605,0	6154,0	8455,0	16116,8
45 - 59	3828,3	4665,8	6117,4	8255,6	16068,9
60 & +	3965,8	5140,0	6178,9	8489,7	14533,0
<b>Taille du ménage</b>					
1- 2	5905,4	9302,3	8938,4	11613,9	24761,0
3 - 4	6547,9	6208,8	7584,6	9651,8	19360,3
5 - 6	4556,8	5255,3	6776,0	9161,3	16213,0
7 - 8	3890,3	4552,7	5834,2	7611,3	12277,3
9 & +	3212,5	4040,5	5136,0	7318,9	10400,7
<b>Niveau d'instruction du CM</b>					
Sans niveau	3895,8	4824,4	5795,7	8005,0	11589,2
Fondamental	4653,3	5056,6	6542,5	8856,0	14798,2
Secondaire	5304,1	7516,8	8384,8	11103,3	19413,9
Supérieur	3897,2	7969,5	9339,3	11756,1	26806,9
Msid	3858,8	4500,4	6330,6	8065,2	13604,1
<b>Situation dans la profession du CM</b>					
Salarié	3504,1	4345,3	5999,5	8850,6	18026,2
Indépendant	4130,4	4681,0	5952,3	7170,7	10369,4
Employeur	6511,3	7834,4	11819,3	10532,4	22101,4
Autres actifs	4548,7	5512,4	6278,6	9096,8	17175,2
Inactif	4025,9	5809,5	6448,9	9198,6	15050,6

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

## **CHAPITRE VI : STRUCTURE DE LA DEPENSE DES MENAGES**

L'objet de ce chapitre est d'analyser la structure de la DAMP selon les caractéristiques du chef de ménage. L'évaluation de cette structure permettra de mieux circonscrire le poids des coefficients budgétaires des différentes composantes de la dépense globale des ménages, ainsi que leurs évolutions par rapport à 1990/91.

### **1. Structure de la dépense par milieu de résidence**

L'examen de la structure de la DAMP selon les sept groupes de la nomenclature des biens et services montre la prédominance de la part allouée à la rubrique alimentation et boissons qui englobent 43,1% des dépenses par personnes des ménages à l'échelle nationale contre 38,4% en milieu urbain et 54,2% en milieu rural. Dans l'espace BAJ, la rubrique alimentation et boissons secrète presque la moitié des dépenses des ménages de cet espace contre 41,6% dans les provinces hors BAJ.

L'habitation et les dépenses d'énergie viennent en seconde position dans tous les espaces territoriaux analysés puisqu'elles représentent 21,4% des dépenses par personne des ménages. Cette proportion atteint 23,4% en milieu urbain et seulement 16,7% en milieu rural, reflétant la pression qui s'exerce sur les ménages urbains pour l'acquisition d'un logement dans les centres urbains. L'hygiène et les soins médicaux et le transport et les communications représentent respectivement 6,8% et 6,5% à l'échelle nationale contre 7,6% et 7,1% en milieu urbain et 5,0% et 5,2% dans les provinces BAJ.

Par rapport à 1990/91, le coefficient budgétaire des dépenses des ménages alloué à l'alimentation et aux boissons a enregistré une baisse sensible à l'échelle nationale. Par milieu de résidence, on relève une baisse de 2 points en milieu urbain et 0,5 point en milieu rural. En valeurs, la DAMP affectée à l'alimentation et aux boissons

est passée de 3085 DH à 3371,8 DH en 1990/91 et 1998/99. Au cours de la même période et dans les villes, cette dépense a cru de 4,8% en passant de 3718 DH à 3896,8 DH contre 8,9% en milieu rural dont la DAMP a atteint 2527 DH en 1990/91 et 2755,0 DH en 1998/99.

Par contre, la DAMP du groupe de biens et services habitation et dépenses d'énergie a enregistré entre 1990/91 et 1998/99, un accroissement non négligeable, soit 42,2% en variant de 1178 DH à 1675,3 DH avec des coefficients budgétaires respectifs de 17,4% et 21,4%. L'augmentation est attribuée, particulièrement, aux ménages résidant en milieu urbain qui se caractérisent par l'allocation, au cours de cette période, de plus de dépenses à cette rubrique de biens et services puisque le coefficient budgétaire correspondant a été évalué en 1998/99 à 23,4% contre 18,5% en 1990/91. En milieu rural, la part des dépenses affectées à l'habitation et aux dépenses d'énergie a enregistré une légère hausse passant de 15,4% à 16,7%.

En outre, on relève la baisse, entre 1990/91 et 1998/99, de la part des rubriques «habillement» «loisirs et culture» et «équipements ménagers». En effet, les dépenses affectées à l'habillement représentaient, en 1990/91, 6,1% des dépenses totales par personne contre 5,5% en 1998/99. De même, ces parts représentent pour la rubrique équipements ménagers, respectivement 4,3% et 3,9% et 5,8% et 4,5% pour le groupe de biens et services loisirs et culture.

**Tableau 23 : Structure de la dépense selon le milieu de résidence**

Grands groupes de biens et services	Provinces BAJ	Provinces hors BAJ	Urbain	Rural	Total
Alimentation et boissons	2864,3 49,2	3551,0 41,6	3896,8 38,4 (40,3)	2755,0 54,2(54,7)	3371,8 43,1 (45,5)
Habillement	315,0 5,4	472,3 5,5	578,4 5,7 (6,3)	258,3 5,1 (5,9)	431,2 5,5 (6,1)
Habitation et dépenses d'énergie	1217,6 20,9	1837,0 21,5	2377,7 23,4 (18,5)	850,1 16,7 (15,4)	1675,3 21,4 (17,4)
Equipement ménagers	244,0 4,2	325,1 3,8	393,9 3,9 (4,6)	198,2 3,9 (3,9)	303,9 3,9 (4,3)
Hygiène et soins médicaux	300,5 5,2	618,9 7,3	775,7 7,6 (7,8)	253,9 5,0 (4,6)	535,8 6,8 (6,7)
Transport et communication	291,4 5,0	586,3 6,9	716,3 7,1 (6,6)	266,3 5,2 (4,7)	509,4 6,5 (5,9)
Loisirs et culture	159,2 2,7	422,1 4,9	565,1 5,6 (7,4)	104,9 2,1 (3,0)	353,5 4,5 (5,8)
Autres dépenses de biens et services	313,4 5,4	548,5 6,4	642,4 6,3 (8,5)	304,7 6,0 (7,8)	487,1 6,2 (8,3)
Dépenses non destinées à la consommation	116,7 2,0	168,7 2,0	208,0 2,0	93,1 1,8	155,1 2,0
Total	5822,1 100,0	8529,9 100,0	10154,2 100,0	5084,7 100,0	7823,2 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

NB : Les valeurs entre parenthèses représentent les coefficients budgétaires enregistrées en 1990/91.

## 2. Structure de la dépense selon l'âge du chef de ménage

Par groupe d'âge, on relève la même structure des dépenses avec des coefficients budgétaires légèrement différents. Ainsi, au niveau de la rubrique alimentation et boissons, ce sont les ménages dirigés par les personnes âgées de 60 ans et plus qui affectent la part relativement la plus importante à ce groupe de biens de services, soit 44,2% contre 42,6% chez les chefs de ménages de la tranche d'âge

45-59 ans. En valeurs, ces dépenses ont été évaluées respectivement à 3495,2 DH et 3325,9 DH. A cet égard, on relève que seuls les ménages dirigés par les personnes âgées de 60 ans et plus affectent une proportion de leurs dépenses supérieure à la moyenne nationale.

Dans ce cadre, si la résidence en milieu urbain agit sur la baisse du coefficient budgétaire du groupe de biens et services alimentation et boissons, pour toutes les tranches d'âge, soit une diminution d'environ 5 points pour chaque groupe d'âge, ce sont les ménages dirigés par des personnes âgées de 15-24 ans et 45-59 ans qui disposent des coefficients budgétaires inférieurs à la moyenne enregistrée dans les villes à l'échelle nationale, soit des parts respectives de 35,1% et 37,7%. En milieu rural, les coefficients budgétaires les plus importants ont été relevés chez les groupes d'âge 45-59 ans, 35-44 ans et 60 ans et plus avec des parts respectives de 55,7%, 54,2% et 54%.

Au niveau de la rubrique habitation et dépenses d'énergie, on ne remarque pas de grands écarts entre les différents groupes d'âge par rapport à la moyenne nationale puisque le coefficient budgétaire oscille entre 20,7% chez les chefs de ménage âgés entre 45 et 59 ans et 22% pour ceux appartenant à la tranche d'âge 35-44 ans contre 21,4% à l'échelle nationale. Le même constat est relevé en milieux urbain et rural.

Concernant la rubrique transport et communication, seul le groupe d'âge 15-24 ans se démarque de la moyenne nationale enregistrant un coefficient budgétaire légèrement inférieur, soit 5,4% contre 6,7% chez les chefs de ménage âgés entre 45 et 59 ans. La même remarque est relevée en milieu urbain. Dans les campagnes, seuls les deux groupes d'âge 25-34 ans et 45-59 ans disposent d'un coefficient budgétaire relatif à cette rubrique inférieur à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural, soit respectivement 4,4% et 4,5%.



**Tableau 24 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %)  
selon l'âge du chef du ménage au niveau national**

Grands groupes de biens et services	Age du chef du ménage				
	15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +
Alimentation, boissons	3321,7 41,3	3325,9 42,8	3300,9 42,3	3310,3 42,6	3495,2 44,2
Habillement	444,2 5,5	440,4 5,7	456,8 5,9	459,3 5,9	384,6 4,9
Habitation et dépenses d'énergie	1704,8 21,2	1687,1 21,7	1716,2 22,0	1603,4 20,7	1692,3 21,4
Equipement ménager	380,4 4,7	364,1 4,7	303,1 3,9	308,7 4,0	280,2 3,5
Hygiène et soins médicaux	510,8 6,3	477,3 6,1	521,8 6,7	503,1 6,5	591,7 7,5
Transport et communication	437,8 5,4	465,8 6,0	496,3 6,4	523,2 6,7	525,1 6,6
Loisirs et culture	332,6 4,1	266,7 3,4	363,7 4,7	457,4 5,9	291,0 3,7
Autres dépenses	565,2 7,0	522,4 6,7	472,7 6,1	452,6 5,8	513,1 6,5
Dépenses non destinées à la consommation	354,9 4,4	215,7 2,8	163,6 2,1	143,6 1,9	132,4 1,7
Total	8052,5 100,0	7765,4 100,0	7795,1 100,0	7761,7 100,0	7905,6 100,0

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.**

**Tableau 25 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %)  
selon l'âge du chef du ménage en milieu urbain**

Grands groupes de biens et services	Age du chef du ménage				
	15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +
Alimentation, boissons	3966,0 35,1	4152,9 37,9	3891,4 38,3	3823,0 37,7	3891,4 39,3
Habillement	696,1 6,2	672,5 6,1	623,1 6,1	606,5 6,0	486,3 4,9
Habitation et dépenses d'énergie	2755,4 24,4	2580,0 23,5	2397,2 23,6	2274,5 22,4	2380,7 24,0
Equipement ménager	682,5 6,0	512,8 4,7	393,0 3,9	415,2 4,1	338,3 3,4
Hygiène et soins médicaux	859,8 7,6	768,0 7,0	754,9 7,4	703,3 6,9	853,8 8,6
Transport et communication	620,0 5,5	746,0 6,8	670,0 6,6	768,8 7,6	709,9 7,2
Loisirs et culture	705,6 6,2	470,9 4,3	552,3 5,4	734,1 7,2	460,3 4,6
Autres dépenses	761,6 6,7	694,9 6,3	644,3 6,3	615,6 6,1	645,6 6,5
Dépenses non destinées à la consommation	248,5 2,2	360,7 3,3	236,6 2,3	201,2 2,0	145,4 1,5
Total	11295,6 100,0	10958,7 100,0	10162,9 100,0	10142,2 100,0	9911,8 100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

**Tableau 26 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon l'âge du chef du ménage en milieu rural**

Grands groupes de biens et services	Age du chef du ménage				
	15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +
Alimentation, boissons	2860,6 49,9	2603,4 52,3	2514,9 54,2	2670,3 55,7	3050,5 54,0
Habillement	263,8 4,6	237,5 4,8	235,3 5,1	275,5 5,8	270,4 4,8
Habitation et dépenses d'énergie	952,8 16,6	907,0 18,2	809,8 17,4	765,6 16,0	919,9 16,3
Equipement ménagers	164,2 2,9	234,1 4,7	183,4 3,9	175,9 3,7	215,0 3,8
Hygiène et soins médicaux	261,1 4,6	223,3 4,5	211,5 4,6	253,2 5,3	297,5 5,3
Transport et communication	307,4 5,4	221,1 4,4	265,1 5,7	216,6 4,5	317,7 5,6
Loisirs et culture	65,6 1,1	88,3 1,8	112,7 2,4	111,9 2,3	101,0 1,8
Autres dépenses	424,7 7,4	371,6 7,5	244,1 5,3	249,2 5,2	364,4 6,4
Dépenses non destinées à la consommation	431,1 7,5	89,0 1,8	66,4 1,4	71,6 1,5	117,9 2,1
Total	5731,3 100,0	4975,4 100,0	4643,4 100,0	4789,9 100,0	5654,4 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### 3. Structure de la dépense selon la taille du ménage

Selon la taille du ménage, on relève que la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons croît avec l'augmentation du nombre de personnes par ménage. En effet, les ménages composés de moins de 3 personnes allouent 39,9% de leurs dépenses globales à l'alimentation et aux boissons contre 46,7% chez les ménages de 9 personnes et plus. Cette prédominance de la rubrique alimentation et boissons chez les ménages de 9 personnes et plus se répercute négativement sur le groupe de biens et services habitation et dépenses d'énergie dont la part atteint 18,6% contre 27,8% chez les ménages de moins de 3 personnes.

Par rapport à 1990/91, tous les ménages ont enregistré une baisse du coefficient budgétaire relatif à la rubrique alimentation et boissons. La baisse la plus importante a été constatée au niveau des ménages composés de moins de 3 personnes, puisque le coefficient correspondant est passé de 44,8% à 39,9% entre 1990/91 et 1998/99. On note, par ailleurs, la baisse de la part des rubriques habillement, loisirs et culture et équipements ménagers au niveau de toutes les strates de ménages et l'augmentation de celle de la rubrique habitation et dépenses d'énergie, particulièrement chez les ménages composés de moins de 3 personnes dont le coefficient budgétaire est passé entre 1990/91 et 1998/99 de 20,1% à 27,8%.

**Tableau 27 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon la taille du ménage au niveau national**

Grands groupes de biens et services	Taille du ménage				
	1-2	3-4	5-6	7-8	9 & +
Alimentation, boissons	6427,9 39,9 (44,8)	4821,8 41,2(44,1)	3634,6 41,4(44,1)	2916,6 44,9(46,6)	2526,1 46,7(47,5)
Habillement	651,9 4,0 (4,5)	647,8 5,5 (5,6)	493,4 5,6 (6,4)	368,5 5,7 (5,9)	299,7 5,5 (7,2)
Habitation et dépenses d'énergie	4484,0 27,8 (20,1)	2699,9 23,1 (18,2)	1894,8 21,6 (17,8)	1325,9 20,4 (17,2)	1008,3 18,6 (15,2)
Equipement ménagers	642,3 4,0 (4,9)	486,8 4,2 (4,5)	344,9 3,9 (4,4)	247,9 3,8 (4,5)	192,7 3,6 (3,7)
Hygiène et soins médicaux	1223,0 7,6 (5,4)	785,9 6,7 (7,5)	623,5 7,1 (7,1)	425,0 6,5 (6,2)	363,5 6,7 (6,4)
Transport et communication	895,3 5,6 (4,9)	740,1 6,3 (5,3)	585,1 6,7 (5,8)	420,6 6,5 (6,1)	366,5 6,8 (6,8)
Loisirs et culture	469,5 2,9 (4,3)	529,6 4,5 (6,0)	461,9 5,3 (6,9)	284,3 4,4 (6,0)	212,7 3,9 (4,5)
Autres dépenses	824,9 5,1(11,2)	705,2 6,0(8,8)	558,8 6,4(7,5)	402,4 6,2(7,5)	355,4 6,6(8,7)
Dépenses non destinées à la consommation	508,1 3,2	276,9 2,4	181,9 2,1	104,2 1,6	82,5 1,5
Total	16126,9 100,0	11694,1 100,0	8778,9 100,0	6495,5 100,0	5407,5 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

NB : Les valeurs entre parenthèses représentent les coefficients budgétaires enregistrés en 1990/91

Par milieu de résidence, la tendance à la hausse de la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons en fonction de la taille du ménage est relevée à la fois en milieux urbain et rural, mais avec des proportions différenciées. En effet, et à titre d'exemple, la baisse de la part de la rubrique alimentation et boissons au niveau des ménages urbains de moins de 3 personnes se fait à l'avantage des conditions d'habitation, de l'hygiène et soins médicaux et du transport et communications.

En milieu rural, on note particulièrement l'impact négatif de la taille du ménage sur la valeur du coefficient budgétaire de la rubrique habitation et dépenses d'énergie qui varie de 23,0% à 13,9%. Par contre, on relève la part importante des dépenses affectées à l'alimentation chez les ménages composés de 9 personnes et plus qui atteint 57,6% contre 54% chez les ménages ruraux de moins de 3 personnes.

**Tableau 28 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon la taille du ménage en milieu urbain**

Grands groupes de biens et services	Taille du ménage				
	1-2	3-4	5-6	7-8	9 & +
Alimentation, boissons	7287,8 35,8	5391,6 37,8	4141,5 37,5	3223,6 39,9	2799,5 40,0
Habillement	858,9 4,2	821,3 5,8	631,2 5,8	487,3 6,0	396,1 5,7
Habitation et dépenses d'énergie	5980,2 29,4	3451,7 24,2	2527,0 23,3	1811,7 22,4	1569,8 22,4
Equipement ménagers	788,0 3,9	622,4 4,4	438,4 4,1	304,5 3,8	216,7 3,1
Hygiène et soins médicaux	1693,3 8,3	1029,7 7,2	879,8 8,1	592,6 7,3	541,7 7,7
Transport et communication	1291,2 6,3	953,6 6,7	579,9 5,4	579,9 7,2	526,5 7,5
Loisirs et culture	665,3 3,3	755,6 5,3	708,0 6,5	440,6 5,5	364,0 5,2
Autres dépenses	1052,6 5,2	909,5 6,4	678,5 6,1	517,1 6,4	489,4 7,0
Dépenses non destinées à la consommation	733,5 3,6	346,1 2,4	238,5 2,2	122,9 1,5	95,2 1,4
Total	20350,9	14281,6	10822,7	8080,3	6999,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Tableau 29 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon la taille du ménage en milieu rural**

Grands groupes de biens et services	Taille du ménage				
	1-2	3-4	5-6	7-8	9 & +
Alimentation, boissons	5151,3 52,3	3788,6 54,1	2901,3 52,6	2552,9 55,3	2320,5 55,1
Habillement	344,5 3,5	333,2 4,8	294,1 5,3	227,8 4,9	227,2 5,4
Habitation et dépenses d'énergie	2263,1 23,0	1336,6 19,1	980,2 17,8	750,6 16,3	585,9 13,9
Equipement ménagers	426,1 4,3	240,9 3,4	209,6 3,8	180,9 3,9	174,7 4,1
Hygiène et soins médicaux	524,7 5,3	343,8 4,9	252,8 4,6	226,6 4,9	229,4 5,4
Transport et communication	307,5 3,1	352,9 5,0	289,8 5,3	232,0 5,0	246,2 5,8
Loisirs et culture	179,0 1,8	119,8 1,7	105,9 1,9	99,1 2,1	99,0 2,4
Autres dépenses	487,0 4,9	334,7 4,8	385,7 7,0	266,6 5,8	254,6 6,0
Dépenses non destinées à la consommation	173,6 1,8	151,3 2,2	100,0 1,8	82,1 1,8	72,9 1,7
Total	9856,9 100,0	7001,9 100,0	5519,5 100,0	4618,7 100,0	4210,5 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

#### 4. Structure de la DAMP selon le niveau d'instruction du chef de ménage

L'examen de la structure de la DAMP selon le niveau d'instruction du chef de ménage fait ressortir la répartition différenciée de la DAMP. En effet, le coefficient budgétaire relatif à la rubrique alimentation et boissons atteint 29,7% chez les ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur contre 47,3% chez ceux n'ayant aucun niveau d'instruction. La part relativement faible du groupe de biens et services alimentation et boissons, relevé chez les chefs de ménages disposant d'un niveau d'enseignement supérieur, favorise les dépenses affectées aux loisirs et culture, les

transports et communication et l'habillement dont le coefficient budgétaire a atteint respectivement 10,7%, 10,5% et 7,2% contre 2,7%, 5,8% et 5,0% chez les ménages dirigés par une personne sans instruction.

Par rapport à 1990/91, on note l'augmentation de la part de la rubrique alimentation et boissons chez les ménages dirigés par les personnes disposant d'un niveau d'enseignement supérieur dont le coefficient budgétaire est passé entre 1990/91 et 1998/99, de 28,6% à 29,7%. Par contre, les chefs de ménage sans instruction ont enregistré, au cours de la même période, une baisse de la part des dépenses affectées à l'alimentation qui a atteint 47,3% en 1998/99 contre 51,9% en 1990/91 et celles affectées aux loisirs et culture de 4% à 2,7%. Cette diminution des dépenses affectées ces deux groupes de biens et services, chez cette catégorie de la population, a été compensée par l'accroissement du coefficient budgétaire relatif à l'habitation et aux dépenses d'énergie (17,6% à 22,1%), l'hygiène et soins médicaux (5,9% à 6,6%) et transport et communication (4,4% à 5,8%).

Chez les ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur, on relève particulièrement l'augmentation, entre 1990/91 et 1998/99, des parts relatives aux rubriques alimentation et boissons, habitation et dépenses d'énergie qui sont passées respectivement de 28,6% à 31,4% et de 17,7% à 18,4%. Cette augmentation s'est faite au détriment des groupes de biens et services habillement (7,9% à 7,2%), équipements ménagers (4,9% à 4,5%) et hygiène et soins médicaux (7,1% à 6,9%).

**Tableau 30 : DAMP (en DH) et évolution des coefficients budgétaires (en%) selon le niveau d'instruction du chef de ménage au niveau national**

Grands groupes de biens et services	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Fondamental	Secondaire	Supérieur	Msid
Alimentation, boissons	2988,1 47,3(51,9)	3482,3 41,7 (44,0)	5531,8 34,8 (37,3)	6884,1 29,7 (28,6)	3175,8 47,0 (45,8)
Habillement	317,4 5,0 (5,6)	451,6 5,4 (6,4)	1017,9 6,4 (6,4)	1677,3 7,2 (7,9)	370,0 5,5 (6,2)
Habitation et dépenses d'énergie	1395,9 22,1 (17,6)	1846,4 22,1 (17,4)	3397,2 21,4 (17,5)	4264,7 18,4 (17,7)	1356,4 20,1 (15,7)
Equipement ménagers	232,6 3,7 (3,9)	328,1 3,9 (4,6)	730,7 4,6 (4,7)	1041,2 4,5 (4,9)	239,9 3,5 (4,8)
Hygiène et soins médicaux	414,6 6,6 (5,9)	629,8 7,5 (6,8)	1186,4 7,5 (8,4)	1611,7 6,9 (7,1)	406,6 6,0 (6,8)
Transport et communication	364,0 5,8 (4,4)	543,3 6,5 (6,6)	1127,3 7,1 (7,7)	2445,6 10,5 (9,5)	397,6 5,9 (5,8)
Loisirs et culture	170,8 2,7 (4,0)	358,5 4,3 (5,4)	1346,3 8,5 (8,4)	2479,3 10,7 (10,5)	256,3 3,8 (6,4)
Autres dépenses	339,7 5,4 (6,7)	570,9 6,8 (8,8)	1092,5 6,9 (9,6)	1867,5 8,1 (13,8)	415,2 6,1 (8,5)
Dépenses non destinées à la consommation	94,0 1,5	141,8 1,7	444,4 2,8	925,0 4,0	146,0 2,2
Total	6317,1 100,0 (100)	8352,8 100,0(100)	15874,5 100,0(100)	23196,5 100,0(100)	6763,9 100,0(100)

**Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.**

**NB : Les valeurs entre parenthèses représentent les coefficients budgétaires enregistrés en 1990/91.**

En analysant la structure de la DAMP selon le milieu de résidence, on relève la baisse relative du coefficient budgétaire de la rubrique alimentation et boissons chez tous les ménages urbains, particulièrement chez ceux dont le chef de ménage est sans instruction dont la part atteint 41,7% contre 54,9% en milieu rural.



Dans ce cadre, on relève que la résidence en milieu rural influe sur le comportement des ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur puisque la part des dépenses affectées à l'alimentation et boissons dépasse la moyenne nationale, soit 48,9% contre 29,4% en milieu urbain pour la même catégorie sociale. A cet effet, ce sont les ménages ruraux dirigés par les personnes ayant un niveau d'enseignement secondaire qui disposent du coefficient budgétaire relatif à la rubrique alimentation et boissons le plus faible.

En milieu urbain, la baisse de la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons a favorisé, chez les ménages dirigés par une personne sans instruction, les rubriques relatives à l'habitation et aux dépenses d'énergie et l'hygiène et soins médicaux dont le coefficient budgétaire a été évalué, respectivement, à 25,9% et 7,8% contre 22,1% et 6,6% à l'échelle nationale pour la même catégorie sociale.

Chez les ménages dirigés par une personne disposant d'un niveau d'enseignement supérieur, on relève en milieu urbain et par rapport à la structure constatée chez cette catégorie de la population à l'échelle nationale, l'augmentation de la part des rubriques relatives aux loisirs et culture et celles du transport et communication ; alors que les autres ont gardé presque les mêmes proportions.

En milieu rural, l'augmentation de la part de la rubrique alimentation et boissons se fait, pour toutes les catégories sociales au détriment des équipements ménagers, l'hygiène et soins médicaux, les loisirs et culture et le transport et communications.

**Tableau 31 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu urbain**

Grands groupes de biens et services	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Fondamental	Secondaire	Supérieur	Msid
Alimentation, boissons	3350,3 41,7	3811,4 38,8	5683,3 34,4	7161,0 29,4	3543,8 41,3
Habillement	415,4 5,2	542,0 5,5	1059,2 6,4	1765,1 7,2	448,5 5,2
Habitation et dépenses d'énergie	2079,8 25,9	2301,5 23,5	3603,0 21,8	4478,6 18,4	1981,5 23,1
Equipement ménagers	284,8 3,5	383,3 3,9	770,7 4,7	1101,2 4,5	278,7 3,2
Hygiène et soins médicaux	625,6 7,8	788,3 8,0	1243,3 7,5	1702,9 7,0	608,1 7,1
Transport et communication	491,7 6,1	675,6 6,9	1154,7 7,0	2584,7 10,6	565,7 6,6
Loisirs et culture	264,5 3,3	480,8 4,9	1443,2 8,7	2631,0 10,8	409,9 4,8
Autres dépenses	410,9 5,1	668,6 6,8	1133,6 6,9	1973,0 8,1	542,0 6,3
Dépenses non destinées à la consommation	111,4 1,4	160,2 1,6	418,6 2,5	983,9 4,0	201,5 2,3
Total	8034,5 100,0	9811,7 100,0	16509,6 100,0	24381,5 100,0	8579,7 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Tableau 32 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires (en %) selon le niveau d'instruction du chef de ménage en milieu rural**

Grands groupes de biens et services	Niveau d'instruction				
	Sans niveau	Fondamental	Secondaire	Supérieur	Msid
Alimentation, boissons	2690,2 54,9	2819,2 52,1	3868,7 43,5	2801,6 48,9	2859,0 55,0
Habillement	236,8 4,8	269,2 5,0	565,3 6,3	382,9 6,7	302,3 5,8
Habitation et dépenses d'énergie	833,2 17,0	929,5 17,2	1138,8 12,8	1111,5 19,4	818,0 15,7
Equipements ménagers	189,7 3,9	216,9 4,0	291,3 3,3	156,7 2,7	206,4 4,0
Hygiène et soins médicaux	241,0 4,9	310,3 5,7	561,3 6,3	267,6 4,7	233,1 4,5
Transport et communication	258,9 5,3	276,6 5,1	826,4 9,3	394,4 6,9	252,8 4,9
Loisirs et culture	93,7 1,9	112,1 2,1	282,9 3,2	242,7 4,2	124,1 2,4
Autres dépenses	281,1 5,7	374,1 6,9	641,7 7,2	311,6 5,4	306,1 5,9
Dépenses non destinées à la consommation	79,7 1,6	104,7 1,9	726,8 8,2	56,8 1,0	98,1 1,9
Total	4904,3 100,0	5412,7 100,0	8903,1 100,0	5726,1 100,0	5199,9 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### 5. Structure de la DAMP selon la situation dans la profession du chef de ménage

Les données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages permettent d'appréhender la structure de la DAMP selon la situation dans la profession du chef de ménage. Ainsi, on relève que les employeurs disposent relativement de la proportion la plus faible des

dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons, soit 34,5%. Ils sont suivis par les salariés (39,8%) alors que les indépendants réservent presque la moitié de leurs dépenses à ce groupe de biens et services, soit 49,9%.

Dans ce cadre, on remarque, chez les employeurs, la part relativement importante des dépenses réservées à l'hygiène et aux soins médicaux (8,2%), au transport et communications (9,2%) et aux Loisirs et culture (9,4%). Chez les indépendants, les coefficients budgétaires correspondant à ces différentes rubriques ont été évalués, respectivement, à 5,5%, 5,5% et 2,6% contre 7,0%, 7,0% et 5,8% pour les salariés.

Par rapport à 1990/91, on note la baisse de la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons chez toutes les catégories de la situation dans la profession.

Au niveau des employeurs, on remarque l'augmentation des coefficients budgétaires relatifs à l'habitation et dépenses d'énergie (de 19,0% à 21,3%), l'hygiène et soins médicaux (6,2% à 8,2%), transport et communications (8,9% à 9,2%) et loisirs et culture (7,1% à 9,4%). Chez les salariés, entre 1990/91 et 1998/99, on note la baisse du coefficient budgétaire relatif aux rubriques habillement (6,4% à 5,9%), équipements ménagers (4,6% à 4,1%), hygiène et soins médicaux (7,7% à 7,0%) et loisirs et culture (7,4% à 5,8%). La baisse de ces différentes rubriques a été compensée chez les salariés par l'augmentation relativement importante du coefficient budgétaire relatif au groupe de biens et services habitation et dépenses d'énergie qui est passé de 17,6% à 21,1% entre 1990/91 et 1998/99.

Chez les inactifs, on note particulièrement l'augmentation, au cours de cette période, des dépenses affectées à l'habitation et dépenses d'énergie et hygiène et soins médicaux dont la part est passée de 19,3% à 23,6% et 6,8% à 8,2%.

Par milieu de résidence, on relève particulièrement l'impact de la résidence en milieu urbain sur la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons. En effet, toutes les situations dans la profession enregistrent une baisse du coefficient budgétaire relatif au premier groupe de la nomenclature des biens et services qui atteint 32,4% chez les employeurs contre 37,4% chez les salariés et 41,9% chez les indépendants. Par contre, la résidence en milieu rural agit positivement sur la propension des ménages à consacrer plus de dépenses à l'alimentation et aux boissons, notamment les ménages ruraux dirigés par une personne dont le statut professionnel est indépendant qui réservent environ 55,2% de leurs dépenses à ce groupe de biens et services.

**Tableau 33 : DAMP ( en DH) et évolution des coefficients budgétaires ( en %) selon la situation dans la profession du chef de ménage au niveau national**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession				
	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs	Inactif
Alimentation, boissons	3568,1 39,8 (40,2)	2911,6 49,9 (52,3)	5060,9 34,5 (38,6)	3490,9 41,7 (53,2)	3703,1 42,1 (47,0)
Habillement	531,7 5,9 (6,4)	305,6 5,2 (6,1)	764,5 5,2 (5,8)	484,5 5,8 (6,8)	454,5 5,2 (5,7)
Habitation et dépenses d'énergie	1894,6 21,1 (17,6)	1163,0 19,9 (16,0)	3125,4 21,3 (19,0)	2075,6 24,8 (15,1)	2076,7 23,6 (19,3)
Equipements ménagers	367,0 4,1 (4,6)	211,3 3,6 (3,7)	438,2 3,0 (5,8)	301,1 3,6 (3,6)	358,0 4,1 (4,3)
Hygiène et soins médicaux	627,6 7,0 (7,7)	320,3 5,5 (5,4)	1199,4 8,2 (6,2)	455,8 5,4 (5,6)	718,1 8,2 (6,8)
Transport et communication	623,9 7,0 (6,4)	322,4 5,5 (5,4)	1345,3 9,2 (8,9)	711,2 8,5 (7,3)	551,7 6,3 (4,6)
Loisirs et culture	517,4 5,8 (7,4)	151,6 2,6 (3,8)	1378,8 9,4 (7,1)	345,8 4,1 (4,8)	331,1 3,8 (5,5)
Autres dépenses	615,8 6,9 (9,7)	345,1 5,9 (7,3)	905,6 6,2 (8,6)	315,1 3,8 (3,6)	500,2 5,7 (6,9)
Dépenses non destinées à la consommation	212,5 2,4	108,3 1,9	437,5 3,0	188,3 2,3	107,7 1,2
Total	8958,7 100,0	5839,2 100,0	14655,7 100,0	8368,3 100,0	8801,2 100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

NB : Les valeurs entre parenthèses représentent les coefficients budgétaires enregistrés en 1990/91

Au niveau de la rubrique habitation et dépenses d'énergie, ce sont les autres actifs et les indépendants en milieu urbain qui affectent les parts relativement les plus importantes, soit respectivement 27,7% et 25,5% contre 21,8% pour les salariés. En milieu rural, ce sont les ménages dirigés par les personnes dont le statut professionnel est employé qui affectent les parts les plus faibles à l'habitation et aux dépenses d'énergie, soit 15,5% contre 18,8% pour les autres actifs.

Globalement, on relève que les employeurs en milieu urbain se démarquent des autres statuts professionnels en réservant des parts relativement plus importantes au niveau du transport et communications, l'hygiène et soins médicaux et loisirs et culture, particulièrement par rapport aux indépendants dont le coefficient budgétaire pour la rubrique loisirs et culture a atteint 3,5% contre 10,3% chez les employeurs, laissant présager des écarts importants dans les niveaux de scolarisation des enfants issus de ces deux catégories sociales.

**Tableau 34 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires ( en %)  
selon la situation dans la profession du chef  
de ménage en milieu urbain**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession				
	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs	Inactif
Alimentation, boissons	4032,7 37,4	3264,5 41,9	5336,6 32,4	4045,1 35,4	3977,2 39,5
Habillement	660,5 6,1	413,9 5,3	870,2 5,3	682,4 6,0	526,9 5,2
Habitation et dépenses d'énergie	2349,3 21,8	1988,2 25,5	3637,3 22,1	3168,8 27,7	2527,7 25,1
Equipements ménagers	456,8 4,2	221,6 2,8	477,6 2,9	425,2 3,7	416,1 4,1
Hygiène et soins médicaux	796,3 7,4	530,9 6,8	1360,0 8,2	736,3 6,4	863,5 8,6
Transport et communication	782,4 7,3	475,9 6,1	1562,1 9,5	1059,9 9,3	663,1 6,6
Loisirs et culture	692,9 6,4	274,9 3,5	1696,3 10,3	582,4 5,1	424,7 4,2
Autres dépenses	742,3 6,9	477,7 6,1	1060,8 6,4	445,0 3,9	559,4 5,5
Dépenses non destinées à la consommation	262,2 2,4	144,3 1,9	489,5 3,0	296,4 2,6	122,7 1,2
Total	10775,4	7791,8	16490,5	11441,5	10081,4

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Tableau 35 : DAMP (en DH) et coefficients budgétaires ( en %)  
selon la situation dans la profession du chef  
de ménage en milieu rural**

Grands groupes de biens et services	Situation dans la profession				
	Salarié	Indépendant	Employeur	Autres actifs	Inactif
Alimentation, boissons	2505,5 52,2	2758,9 55,2	4028,4 51,8	2950,1 54,9	3044,6 53,2
Habillement	237,1 4,9	258,7 5,2	368,3 4,7	291,3 5,4	280,4 4,9
Habitation et dépenses d'énergie	854,6 17,8	805,9 16,1	1208,1 15,5	1008,8 18,8	993,0 17,3
Equipements ménagers	161,7 3,4	206,8 4,1	290,8 3,7	180,1 3,4	218,5 3,8
Hygiène et soins médicaux	241,9 5,0	229,2 4,6	597,7 7,7	182,2 3,4	368,9 6,4
Transport et communication	261,4 5,4	256,0 5,1	533,6 6,9	371,0 6,9	284,0 5,0
Loisirs et culture	115,9 2,4	98,3 2,0	189,7 2,4	114,9 2,1	106,5 1,9
Autres dépenses	326,6 6,8	287,7 5,8	324,3 4,2	188,3 3,5	358,0 6,3
Dépenses non destinées à la consommation	99,0 2,1	92,7 1,9	242,7 3,1	82,8 1,5	71,7 1,3
Total	4803,8 100,0	4994,2 100,0	7783,6 100,0	5369,5 100,0	5725,7 100,0

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

## 6. Structure de la DAMP selon la profession du chef de ménage

L'examen de la structure de la DAMP selon la profession du chef de ménage fait ressortir une structure différenciée selon la catégorie socioprofessionnelle du chef de ménage. En effet, le coefficient budgétaire relatif à la rubrique alimentation et boissons varie de 26,9% chez les chefs de ménages «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises» et 29,3% chez les



«cadres supérieurs et membres des professions libérales» à 53,9% chez les ménages dirigés par les personnes exerçant la profession «exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés» et 50,6% chez les «ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)».

Au niveau de la rubrique habitation et dépenses d'énergie qui vient en deuxième position pour toutes les catégories socio-professionnelles, on note particulièrement la part relativement importante réservée à ce groupe de biens et services chez les «manœuvres non agricoles, manutentionnaires et travailleurs des petits métiers» et les «artisans et ouvriers qualifiés des métiers artisanaux (non compris les ouvriers de l'agriculture)» avec des parts respectives de 24,4% et 23,6% contre seulement 17,1% et 17,3% chez les «exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés» et les «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises».

Par ailleurs, on note, particulièrement, la part relativement importante des dépenses allouées au transport et communications, loisirs et culture et à l'habillement chez les «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises», avec des parts respectives de 12,7%, 13,2% et 8,1% contre 4,7%, 2,5% et 4,8% chez les «ouvriers et manœuvres agricoles et de la pêche (y compris les ouvriers qualifiés)» avec un coefficient budgétaire ne dépassant pas 5%.

Il faut signaler qu'en 1990/91, le coefficient budgétaire relatif à l'alimentation et aux boissons a été évalué à 34,9% chez le personnel scientifique et libéral contre 55,0% chez les agriculteurs et le personnel assimilé. Au niveau de la rubrique habillement, la part la plus importante réservée à ce groupe de biens et services concerne le personnel scientifique et libéral et les travailleurs spécialisés dans

les services avec des parts respectives de 7,1% et 7% contre seulement 4,9% chez les ouvriers et manœuvres non agricoles.

Concernant la rubrique habitation et dépenses d'énergie, le coefficient budgétaire le plus élevé a été enregistré chez les travailleurs spécialisés dans les services qui a été évalué en 1990/91 à 18,7% contre 13,5% chez les chômeurs n'ayant jamais travaillé.

Par milieu de résidence, on relève l'impact très faible de la résidence en milieu urbain sur la structure de la DAMP chez les «membres des corps législatifs, élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises». En effet, le coefficient budgétaire a été évalué à 26,3% au niveau de la rubrique alimentation et boissons et 17% pour l'habitation et aux dépenses d'énergie contre 26,9% et 17,3% à l'échelle nationale. Par contre, on note l'augmentation en milieu urbain de la part du groupe de biens et services habitation et dépenses d'énergie, particulièrement chez les «exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés» qui a été évaluée à 25,9%.

## **7. Structure de la dépense des ménages selon les classes de dépenses**

Pour affiner l'analyse de la répartition de la DAMP selon les différents produits de la nomenclature des biens et services, l'examen de cette structure selon le niveau de vie des ménages paraît intéressant, afin de mieux évaluer l'évolution de la part des dépenses affectées à l'alimentation selon les classes de dépenses et par milieu de résidence, et appréhender l'impact l'appartenance sociale du ménage sur le niveau du coefficient budgétaire des différentes rubriques de biens et services.

Ainsi, la première remarque concerne l'effet important de la classe sociale sur la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons. En effet, cette part enregistre une baisse continue d'une

classe sociale à une autre passant de 55,7% à 34,0% entre le premier et le dernier quintiles. Par milieu de résidence, presque 59,9% des dépenses des ménages ruraux de la première classe de dépenses sont affectées à l'alimentation et aux boissons. Cette proportion atteint 48% chez les couches rurales aisées.

Par rapport au milieu urbain, on note la répartition très différenciée selon les classes sociales puisque les ménages urbains appartenant au premier quintile disposent d'un coefficient budgétaire relatif à la rubrique alimentation et boissons inférieur à celui des couches aisées du monde rural, soit 44,2% ; alors que les ménages urbains appartenant au dernier quintile consacrent seulement 31,6% de leurs dépenses à ce groupe de biens et services contre 59,9% chez les ménages ruraux de la première classe de dépenses.

Au niveau de la rubrique habillement, l'impact du niveau des ménages paraît déterminant puisque le coefficient budgétaire correspondant à cette rubrique passe de 3,5% à 6,7% entre le premier et dernier quintile. La résidence en milieu urbain n'a pas un grand effet sur la différenciation sociale en matière d'habillement, notamment entre les couches aisées rurales et citadines dont la part des dépenses affectées à ce groupe de biens et services a été évaluée respectivement à 6,1% et 6,7%.

La rubrique habitation et dépenses d'énergie vient en second rang des dépenses des ménages quelle que soit leur origine sociale. Cependant, le coefficient budgétaire varie d'une classe sociale à une autre et d'un milieu de résidence à un autre, enregistrant une baisse en fonction de l'amélioration du niveau de vie de ménage. En effet, la part des dépenses affectées à l'habitation et aux dépenses d'énergie passe, à l'échelle nationale, de 23,3% à 19,9% entre le premier et le dernier quintile. En milieu urbain, ces parts atteignent, pour les mêmes classes sociales respectivement 31,1% et 19,7% contre 21,7% et 15,2% en milieu rural.

La remarque majeure qui ressort de l'examen de la structure des dépenses des ménages concerne, principalement, la part relativement importante du coefficient budgétaire de la rubrique habitation et dépenses d'énergie chez le premier quintile urbain, soit 31,1% qui englobe avec l'alimentation et les boissons presque 75,3% des dépenses totales des ménages de cette classe sociale contre 51,3% chez les couches aisées en milieu urbain et 63,2% en milieu rural.

Parmi les rubriques dont le niveau de vie influe sensiblement sur le comportement des ménages à y consacrer une propension à affecter des ressources plus importantes, on trouve particulièrement les équipements ménagers dont les dépenses représentent 5,1% de la DAMP des ménages de la cinquième classe de dépenses contre seulement 2,6% chez les ménages appartenant à la première classe de dépenses. La baisse de la part des dépenses d'alimentation dans les dépenses des ménages favorise, aussi l'hygiène et les soins médicaux, les loisirs et la culture et le transport et les communications. Le niveau de vie agit positivement sur les dépenses non destinées à la consommation dont la part atteint 3,2% et 1% respectivement chez les ménages du dernier et premier quintiles.

En milieu rural, si les couches défavorisées consacrent environ 81,6% de leurs dépenses à l'alimentation et à l'habitation ne laissant qu'une proportion très faible aux autres rubriques de la nomenclature des biens et services, les couches rurales aisées se différencient des ménages citadins de la même classe sociale par des affectations différentes aux niveaux des loisirs et culture, 2,2% contre 8,7%, l'habitation et les dépenses d'énergie 15,2% contre 19,7% et surtout l'alimentation et les boissons 48% contre 31,6%.

**Tableau 36 : Structure de la DAMP (en DH) et coefficients  
budgétaires (en %) selon les classes de dépenses  
au niveau national**

Grands groupes de biens et services	Classes de dépenses				
	1	2	3	4	5
Alimentation et boissons	1554,1 55,7	2400,2 50,8	3259,8 48,0	4441,3 44,1	7367,9 34,0
Habillement	97,5 3,5	211,8 4,5	340,7 5,0	586,0 5,8	1398,1 6,5
Habitation et dépenses d'énergie	650,4 23,3	1082,8 22,9	1507,8 22,2	2170,3 21,5	4308,4 19,9
Equipements ménagers	72,4 2,6	139,0 2,9	239,2 3,5	331,4 3,3	1105,0 5,1
Hygiène et soins médicaux	112,9 4,0	267,1 5,7	450,8 6,6	752,4 7,5	1672,2 7,7
Transport et communication	92,6 3,3	230,9 4,9	358,5 5,3	657,7 6,5	1841,7 8,5
Loisirs et culture	61,4 2,2	121,5 2,6	196,3 2,9	343,8 3,4	1579,7 7,3
Autres dépenses de biens et services	120,4 4,3	219,7 4,6	355,0 5,2	627,6 6,2	1684,4 7,8
Dépenses non destinées à la consommation	28,6 1,0	51,6 1,1	78,0 1,1	163,0 1,6	689,7 3,2
Dépenses totales des ménages	2790,5	4724,7	6786,2	10073,5	21647,1

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

**Tableau 37 : Structure de la DAMP (en DH) et coefficients  
budgétaires (en %) selon les classes de dépenses  
en milieu urbain**

Grands groupes de biens et services	Classes de dépenses				
	1	2	3	4	5
Alimentation et boissons	1733,1 44,2	2808,8 44,4	3816,6 42,3	5242,9 39,4	8605,7 31,6
Habillement	136,6 3,5	296,2 4,7	481,7 5,3	800,3 6,0	1838,6 6,7
Habitation et dépenses d'énergie	1219,6 31,1	1701,4 26,9	2223,1 24,6	3007,2 22,6	5354,6 19,7
Equipements ménagers	85,4 2,2	185,1 2,9	260,2 2,9	518,4 3,9	1435,6 5,3
Hygiène et soins médicaux	257,8 6,6	446,7 7,1	710,0 7,9	1085,7 8,2	2112,6 7,8
Transport et communication	158,1 4,0	354,8 5,6	558,0 6,2	973,1 7,3	2402,8 8,8
Loisirs et culture	125,3 3,2	204,4 3,2	344,9 3,8	613,5 4,6	2373,8 8,7
Autres dépenses de biens et services	182,1 4,6	276,8 4,4	522,9 5,8	819,1 6,2	2182,8 8,0
Dépenses non destinées à la consommation	26,4 0,7	58,0 0,9	108,4 1,2	252,9 1,9	938,0 3,4
Dépenses totales des ménages	3924,5	6332,2	9025,7	13313,0	27244,5

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*

**Tableau 38 : Structure de la DAMP (en DH) et coefficients  
budgétaires (en %) selon les classes de dépenses  
en milieu rural**

Grands groupes de biens et services	Classes de dépenses				
	1	2	3	4	5
Alimentation et boissons	1329,6 59,9	2049,7 59,1	2683,1 56,9	3566,4 54,7	5360,1 48,0
Habillement	71,2 3,2	148,5 4,3	233,2 4,9	339,8 5,2	679,4 6,1
Habitation et dépenses d'énergie	482,1 21,7	631,8 18,2	784,2 16,6	1012,1 15,5	1703,2 15,2
Equipements ménagers	54,5 2,5	108,2 3,1	163,0 3,5	284,2 4,4	524,0 4,7
Hygiène et soins médicaux	67,0 3,0	127,3 3,7	229,9 4,9	344,5 5,3	687,6 6,2
Transport et communication	62,4 2,8	145,6 4,2	228,3 4,8	326,3 5,0	776,7 6,9
Loisirs et culture	38,9 1,8	73,7 2,1	88,9 1,9	138,9 2,1	245,7 2,2
Autres dépenses de biens et services	90,3 4,1	142,0 4,1	235,8 5,0	409,7 6,3	885,5 7,9
Dépenses non destinées à la consommation	23,1 1,0	42,6 1,2	68,0 1,4	101,4 1,6	314,3 2,8
Dépenses totales des ménages	2219,2	3469,6	4714,3	6523,4	11176,7

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.*





## **CHAPITRE VII : PROFIL DE LA CONSOMMATION ALIMENTAIRE ET NIVEAU DE VIE DES MENAGES**

L'objet de ce chapitre est d'analyser la composition du panier alimentaire des ménages selon le niveau de vie et le milieu de résidence. Mais au préalable, on va procéder à l'évaluation du niveau du coefficient budgétaire par décile, afin de faire ressortir la prédominance de ce groupe de biens et services dans les dépenses globales des ménages à revenu limité.

### **1. DAMP affectée à l'alimentation et boissons et niveau de vie**

L'examen du niveau du coefficient budgétaire du premier groupe de la nomenclature des biens et services par décile fait ressortir la part importante réservée par les couches défavorisées à l'alimentation et aux boissons qui atteint 57,5% chez le premier décile à l'échelle nationale contre 32,7% chez le dernier décile. Par milieu de résidence, cette part tend à la hausse en milieu rural pour atteindre 59,8% chez le premier décile contre 38,5% chez les 10% les plus riches. Dans ce cadre, la baisse de la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons diminue avec l'amélioration du niveau de vie à la fois en milieux urbain et rural.

En comparant les dépenses, en termes absolus, on relève que les ménages appartenant au dernier décile disposent d'une DAMP affectée à l'alimentation et boissons presque sept fois supérieure à celle du premier décile, soit respectivement 7922,4 DH et 1182,6 DH. Ce rapport atteint 7,7 en milieu urbain et 6,3 en milieu rural.

Quant au rapport urbain/rural, on relève que les ménages ruraux consacrent, en termes absolus, plus de dépenses au premier groupe de la nomenclature des biens et services, et ce au niveau des neufs premiers déciles. Autrement dit, seuls les ménages citadins aisés

affectent plus de budget à l'alimentation et aux boissons, en valeurs, par rapport à la même classe sociale, mais en disposant d'un coefficient budgétaire plus faible.

**Tableau 39 : DAMP (en DH) affectée à l'alimentation et aux boissons et coefficients budgétaires (en%) correspondants par décile et milieu de résidence**

Déciles	DAMP affectées à l'alimentation, boissons			DAMP			Coefficients budgétaires		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
1	1035,7	1208,5	1182,6	2265,1	2021,4	2058,0	45,7	59,8	57,5
2	1356,4	1802,0	1692,0	3030,7	3028,7	3029,2	44,8	59,5	55,9
3	1685,0	2216,9	2027,5	3787,6	3769,4	3775,9	44,5	58,8	53,7
4	1988,7	2548,8	2287,2	4519,0	4530,0	4524,9	44,0	56,3	50,5
5	2400,3	3017,4	2685,0	5349,7	5316,0	5334,1	44,9	56,8	50,3
6	2799,1	3491,1	3083,7	6274,5	6284,7	6278,7	44,6	55,5	49,1
7	3237,0	3977,2	3509,9	7528,0	7500,0	7517,7	43,0	53,0	46,7
8	3896,8	4797,9	4162,1	9242,6	9270,0	9250,7	42,2	51,8	45,0
9	4994,8	5842,0	5164,3	12319,9	11963,0	12248,5	40,5	48,8	42,2
10	7953,8	7571,5	7922,4	24618,8	19655,1	24211,4	32,3	38,5	32,7
Total	3896,8	2755,0	3371,8	10154,2	5084,7	7823,2	38,4	54,2	43,1

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Au niveau des provinces BAJ, les ménages appartenant au premier décile consacrent 62,9% de leurs dépenses au premier groupe de la nomenclature des biens et services contre 53,5% pour la même catégorie sociale dans les provinces hors BAJ. Ce coefficient budgétaire diminue avec l'amélioration du niveau de vie pour atteindre 36,8% chez les couches les plus aisées de l'espace BAJ contre 32,2% dans les provinces hors BAJ.

En termes absolus, les 10% les plus riches de la population dans l'espace BAJ disposent d'une DAMP affectée à l'alimentation et aux boissons 6,2 fois supérieur aux ménages les plus démunis. Ce ratio atteint 7,1 dans les provinces hors BAJ et 6,7 à l'échelle nationale.

Quant au rapport, par décile, entre les provinces BAJ et les provinces hors BAJ, même si les coefficients budgétaires soient plus importants, les huit premiers déciles de l'espace BAJ consacrent, en valeurs, des dépenses supérieures à celles des provinces hors BAJ.

**Tableau 40 : DAMP (en DH) affectée à l'alimentation et aux boissons et coefficients budgétaires (en %) correspondants par décile selon la strate de provinces**

Déciles	DAMP affectées à l'alimentation, boissons			DAMP			Coefficients budgétaires		
	BAJ	Hors BAJ	Total	BAJ	Hors BAJ	Total	BAJ	Hors BAJ	Total
1	1268,7	1118,9	1182,6	2015,4	2089,5	2058,0	62,9	53,5	57,5
2	1806,1	1607,1	1692,0	3043,3	3018,7	3029,2	59,3	53,2	55,9
3	2219,6	1943,3	2027,5	3776,7	3775,5	3775,9	58,8	51,5	53,7
4	2397,2	2236,2	2287,2	4537,5	4519,0	4524,9	52,8	49,5	50,5
5	2917,8	2606,4	2685,0	5339,9	5332,2	5334,1	54,6	48,9	50,3
6	3258,5	3035,2	3083,7	6237,9	6290,0	6278,7	52,2	48,3	49,1
7	3602,2	3484,4	3509,9	7515,9	7518,1	7517,7	47,9	46,3	46,7
8	4372,3	4118,4	4162,1	9333,8	9233,4	9250,7	46,8	44,6	45,0
9	5097,5	5176,8	5164,3	12288,3	12241,1	12248,5	41,5	42,3	42,2
10	7908,1	7924,4	7922,4	21482,5	24583,2	24211,4	36,8	32,2	32,7
Total	2864,3	3551,0	3371,8	5822,1	8529,9	7823,2	49,2	41,6	43,1

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

## 2. Structure de la consommation alimentaire des ménages

En tant que principale composante des dépenses des ménages, l'examen de la structure de la consommation des ménages permettra d'identifier les produits alimentaires qui prédominent par classe sociale et par milieu de résidence.

Ainsi, les principales composantes de la rubrique alimentation et boissons, à l'échelle nationale, sont la viande et les produits

céréaliers qui englobent respectivement 25,9% et 20,5% des dépenses affectées par les ménages au premier groupe de la nomenclature des biens et services. Selon les classes de dépenses, on relève que la part des céréales augmente chez les couches défavorisées (premier quintile) et ce au détriment de la consommation de la viande, soit respectivement 30% et 18,7%. Ces deux produits suivent des trajectoires différentes selon le niveau de vie.

En effet, la consommation des céréales diminue par l'amélioration de la situation sociale des ménages, variant de 30% à 14,1% entre le premier et le dernier quintiles. Cette réduction de la part des produits céréaliers favorise particulièrement la consommation de viande dont la part passe entre les deux quintiles extrêmes de 18,7% à 30,3%.

Les légumes frais viennent en troisième position des dépenses des ménages en produits alimentaires, soit 10%. Cette proportion varie de 11,5% à 8,4% entre la première et la dernière classe de dépense. Dans ce cadre, on note la structure différenciée du profil de la consommation alimentaire des ménages selon les classes de dépenses. En effet, les produits laitiers représentent 9,2% des dépenses des ménages aisés affectées à l'alimentation et aux boissons contre seulement 4,2% chez les couches défavorisées (premier quintile). On relève, aussi, l'accroissement continu et patent de la part des dépenses affectées à la consommation des poissons qui atteint 3,9% au dernier quintile contre seulement 1,7% au premier quintile et 2,7% à l'échelle nationale.

Concernant la consommation du sucre, le coefficient budgétaire relatif à ce produit alimentaire enregistre une baisse importante, par classe sociale, reflétant l'importance de ce produit, particulièrement chez les couches défavorisées qui réservent 5,9% de leurs dépenses affectées à l'alimentation et les boissons contre seulement 2,1% chez les couches aisées.

**Tableau 41 : Répartition de la DAMP (en DH) affectée à l'alimentation  
et aux boissons selon les produits et les classes  
de dépenses au niveau national**

<b>Produits</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
Céréales et produits à base de céréales	466,8 (30,0)	610,0 (25,4)	712,0 (21,8)	839,7 (18,9)	1039,1 (14,1)	690,8 (20,5)
Lait, produits laitiers et oeufs	65,4 (4,2)	134,5 (5,6)	209,7 (6,4)	330,4 (7,4)	678,0 (9,2)	238,3 (7,1)
Corps gras	150,2 (9,7)	211,6 (8,8)	255,0 (7,8)	330,8 (7,4)	446,8 (6,1)	256,6 (7,6)
Viandes	291,1 (18,7)	530,9 (22,1)	829,3 (25,4)	1203,8 (27,1)	2231,0 (30,3)	872,7 (25,9)
Poissons	26,7 (1,7)	52,6 (2,2)	72,8 (2,2)	111,6 (2,5)	288,1 (3,9)	91,6 (2,7)
Légumes frais	178,7 (11,5)	261,5 (10,9)	343,1 (10,5)	440,3 (9,9)	621,6 (8,4)	335,7 (10,0)
Légumes secs et en conserve	60,4 (3,9)	91,3 (3,8)	116,9 (3,6)	144,6 (3,3)	205,8 (2,8)	113,0 (3,4)
Fruits	47,2 (3,0)	90,4 (3,8)	136,1 (4,2)	237,1 (5,3)	511,3 (6,9)	170,0 (5,0)
Sucre	92,1 (5,9)	114,5 (4,8)	131,5 (4,0)	143,5 (3,2)	157,4 (2,1)	122,9 (3,6)
Produits sucrés	5,7 (0,4)	7,0 (0,3)	22,8 (0,7)	43,6 (1,0)	108,3 (1,5)	29,8 (0,9)
Thé, café et autres plantes aromatiques	81,6 (5,3)	114,2 (4,8)	145,3 (4,5)	176,5 (4,0)	243,0 (3,3)	140,1 (4,2)
Autres produits alimentaires	42,2 (2,7)	63,4 (2,6)	80,0 (2,5)	96,4 (2,2)	121,8 (1,7)	74,8 (2,2)
Boissons non alcoolisées	3,3 (0,2)	8,7 (0,4)	24,1 (0,7)	45,0 (1,0)	119,4 (1,6)	31,4 (0,9)
Boissons alcoolisées	0,1 (0,0)	0,4 (0,0)	1,9 (0,1)	3,7 (0,1)	68,8 (0,9)	10,3 (0,3)
Aliments et boissons pris à l'extérieur	43,1 (2,8)	110,0 (4,6)	180,3 (5,5)	294,9 (6,6)	528,2 (7,2)	194,8 (5,8)
<b>Total</b>	<b>1554,1</b> <b>(100,0)</b>	<b>2400,2</b> <b>(100,0)</b>	<b>3259,8</b> <b>(100,0)</b>	<b>4441,3</b> <b>(100,0)</b>	<b>7367,9</b> <b>(100,0)</b>	<b>3371,8</b> <b>(100,0)</b>

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

Par milieu de résidence, quatre produits monopolisent la consommation des ménages urbains en englobant 63,4% de leurs dépenses. La consommation de viande vient première position, soit 27,2%. Elle est suivie par les produits céréaliers (18,0%), les légumes frais (9,9%) et les produits laitiers (8,3%). Par quintile, ces quatre produits atteignent chez les couches urbaines aisées, respectivement 31,2%, 12,8%, 7,9% et 9,7% contre 21,7%, 26,5%, 12,3% et 6,1% chez les ménages appartenant au premier quintile.

Ainsi, le niveau de vie des ménages agit sur la structure de la consommation alimentaire des ménages en accordant de l'importance aux produits laitiers, aux poissons et aux fruits, en réduisant la part des dépenses affectées à la consommation des produits céréaliers, des produits gras, du sucre, des légumes et le thé, café et plantes aromatiques.

Par rapport à 1990/91, les parts réservées aux produits céréaliers n'ont pas changé dans les deux quintiles extrêmes. Cependant, la consommation de la viande a cru, au cours de cette période passant chez le dernier quintile urbain de 23,5% à 29,4% et de 16,8% à 20,2% dans la première classe de dépenses. Le phénomène est observé, au niveau de la consommation des poissons dont la part a presque doublé chez le premier quintile, alors qu'on note une stagnation du comportement des ménages urbains aisés en matière d'affectation budgétaire concernant la consommation de poissons.

Par contre, le coefficient budgétaire relatif à la consommation du sucre a régressé chez toutes les classes sociales, en milieu urbain, passant chez la première classe de dépenses de 8,7% à 4,5% entre 1990/91 et 1998/99 et de 4,3% à 1,7% dans le dernier quintile.

**Tableau 42 : Répartition de la DAMP(en DH) affectée à l'alimentation  
et aux boissons selon les produits, les classes  
de dépenses en milieu urbain**

<b>Produits</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
Céréales et produits à base de céréales	458,8 (26,5)	613,1 (21,8)	712,8 (18,7)	879,2 (16,8)	1105,1 (12,8)	701,6 (18,0)
Lait, produits laitiers et oeufs	106,0 (6,1)	207,7 (7,4)	304,4 (8,0)	459,0 (8,8)	830,6 (9,7)	324,2 (8,3)
Corps gras	122,3 (7,1)	203,1 (7,2)	267,1 (7,0)	342,0 (6,5)	472,4 (5,5)	253,3 (6,5)
Viandes	375,5 (21,7)	684,7 (24,4)	1020,4 (26,7)	1445,1 (27,6)	2688,7 (31,2)	1061,2 (27,2)
Poissons	43,6 (2,5)	78,6 (2,8)	112,5 (2,9)	168,5 (3,2)	374,4 (4,4)	130,1 (3,3)
Légumes frais	212,4 (12,3)	316,4 (11,3)	397,3 (10,4)	514,5 (9,8)	679,8 (7,9)	386,1 (9,9)
Légumes secs et en conserve	74,0 (4,3)	108,5 (3,9)	130,0 (3,4)	174,5 (3,3)	219,4 (2,5)	129,3 (3,3)
Fruits	51,9 (3,0)	111,3 (4,0)	210,1 (5,5)	311,7 (5,9)	641,0 (7,4)	218,7 (5,6)
Sucre	77,6 (4,5)	98,9 (3,5)	114,9 (3,0)	141,2 (2,7)	149,6 (1,7)	110,2 (2,8)
Produits sucrés	5,4 (0,3)	15,8 (0,6)	32,1 (0,8)	60,9 (1,2)	138,3 (1,6)	40,0 (1,0)
Thé, café et autres plantes aromatiques	78,0 (4,5)	119,0 (4,2)	148,2 (3,9)	188,9 (3,6)	264,2 (3,1)	144,8 (3,7)
Autres produits alimentaires	38,3 (2,2)	60,8 (2,2)	75,5 (2,0)	102,5 (2,0)	128,4 (1,5)	73,7 (1,9)
Boissons non alcoolisées	8,3 (0,5)	23,3 (0,8)	43,2 (1,1)	69,5 (1,3)	159,6 (1,9)	49,0 (1,3)
Boissons alcoolisées	0,5 (0,0)	0,5 (0,0)	2,3 (0,1)	10,9 (0,2)	113,5 (1,3)	17,4 (0,4)
Aliments et boissons pris à l'extérieur	81,4 (4,7)	168,0 (6,0)	246,9 (6,5)	375,5 (7,2)	641,4 (7,5)	257,9 (6,6)
<b>Total</b>	<b>1733,1</b> <b>(100,0)</b>	<b>2808,8</b> <b>(100,0)</b>	<b>3816,6</b> <b>(100,0)</b>	<b>5242,9</b> <b>(100,0)</b>	<b>8605,7</b> <b>(100,0)</b>	<b>3896,8</b> <b>(100,0)</b>

*Source : Direction de la Statistique, données de l'ENNVN 1998/99.*

En milieu rural, la structure de la consommation alimentaire se caractérise par la prédominance de quatre produits. En première position, on trouve les produits céréaliers (24,6%). Ils sont suivis par la viande (23,6%), les légumes frais (10%) et les corps gras (9,5%).

Le sucre vient en cinquième position avec les produits laitiers englobant 5% des dépenses des ménages affectées à l'alimentation et aux boissons. Par rapport à 1990/91, on remarque la hausse de la part des produits céréaliers dans la première classe de dépenses puisque cette part est passée de 30,8% à 31,8%.

**Tableau 43 : Répartition de la DAMP (en DH) affectée à l'alimentation et aux boissons selon les produits, les classes de dépenses en milieu rural**

<b>Produits</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>Total</b>
Céréales et produits à base de céréales	420,4 (31,6)	578,6 (28,2)	701,6 (26,1)	831,3 (23,3)	1046,0 (19,5)	678,0 (24,6)
Lait, produits laitiers et oeufs	41,6 (3,1)	93,7 (4,6)	124,7 (4,6)	191,9 (5,4)	317,2 (5,9)	137,3 (5,0)
Corps gras	138,1 (10,4)	205,5 (10,0)	265,0 (9,9)	320,4 (9,0)	472,3 (8,8)	260,5 (9,5)
Viandes	227,2 (17,1)	413,3 (20,2)	595,9 (22,2)	888,8 (24,9)	1521,5 (28,4)	651,2 (23,6)
Poissons	20,7 (1,6)	29,7 (1,5)	51,1 (1,9)	58,5 (1,6)	93,3 (1,7)	46,3 (1,7)
Légumes frais	150,8 (11,3)	218,9 (10,7)	279,1 (10,4)	346,6 (9,7)	487,7 (9,1)	276,4 (10,0)
Légumes secs et en conserve	50,3 (3,8)	75,2 (3,7)	96,8 (3,6)	116,3 (3,3)	164,6 (3,1)	93,8 (3,4)
Fruits	42,1 (3,2)	72,3 (3,5)	99,6 (3,7)	152,7 (4,3)	264,0 (4,9)	112,7 (4,1)
Sucre	89,9 (6,8)	117,7 (5,7)	138,2 (5,1)	171,1 (4,8)	208,8 (3,9)	137,8 (5,0)
Produits sucrés	5,7 (0,4)	7,7 (0,4)	6,4 (0,2)	25,7 (0,7)	59,8 (1,1)	17,7 (0,6)
Thé, café et autres plantes aromatiques	76,6 (5,8)	105,8 (5,2)	133,6 (5,0)	169,3 (4,7)	235,4 (4,4)	134,5 (4,9)
Autres produits alimentaires	36,7 (2,8)	64,3 (3,1)	77,9 (2,9)	101,9 (2,9)	126,9 (2,4)	76,1 (2,8)
Boissons non alcoolisées	1,5 (0,1)	4,2 (0,2)	6,6 (0,2)	16,1 (0,5)	36,4 (0,7)	10,8 (0,4)
Boissons alcoolisées	0,0 (0,0)	0,2 (0,0)	0,3 (0,0)	3,2 (0,1)	8,3 (0,2)	1,9 (0,1)
Aliments et boissons pris à l'extérieur	28,4 (2,1)	63,3 (3,1)	107,2 (4,0)	173,6 (4,9)	318,4 (5,9)	120,6 (4,4)
<b>Total</b>	<b>1329,6</b> <b>(100,0)</b>	<b>2049,7</b> <b>(100,0)</b>	<b>2683,1</b> <b>(100,0)</b>	<b>3566,4</b> <b>(100,0)</b>	<b>5360,1</b> <b>(100,0)</b>	<b>2755,0</b> <b>(100,0)</b>

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.



## **CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE**

L'analyse du niveau, de la structure et des tendances des deux variables clés de mesure du niveau de vie de la population a permis de faire ressortir des constats majeurs quant à la réalité socio-économique du pays, à la veille du nouveau millénaire. Le premier constat concerne les disparités flagrantes de revenu au niveau spatial et selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage. A cet égard, les sources de revenu disponibles demeurent différenciées selon le profil du chef de ménage, son origine sociale et son milieu de résidence. En effet, si le revenu salarial représente la principale source de revenu des ménages à l'échelle nationale, sa contribution diffère selon la situation dans la profession, le sexe du chef de ménage, le milieu de résidence et la classe sociale du ménage.

Ainsi, les principaux traits de l'analyse des caractéristiques du niveau du revenu des ménages se présentent comme suit :

- Le revenu annuel moyen par personne a été estimé à 8.153,9 DH à l'échelle nationale, soit 10.376,9 DH en milieu urbain et 5.542,0 DH en milieu rural. Dans les provinces BAJ, le revenu annuel moyen par personne représente 81,3% du revenu par personne des ménages qui résident dans l'espace hors BAJ, soit respectivement 6972,8 DH et 8570,9 DH. La remarque principale concerne la partie rurale de l'espace BAJ dont le revenu annuel moyen par personne dépasse la moyenne nationale relevée en milieu rural ainsi que celle des ménages ruraux de l'espace hors BAJ. Par contre, la partie urbaine de l'espace BAJ se caractérise par un revenu annuel moyen par personne sensiblement inférieur à celui des provinces hors BAJ, soit respectivement 8827,0 DH et 10585,0 DH.

- Selon le sexe du chef de ménage, les hommes disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur à celui des femmes, soit respectivement 8201,8 DH et 7807,6 DH. Ces écarts sont

relevés par milieu de résidence, dans les provinces BAJ et dans le reste du pays. Dans ce cadre, on remarque que les écarts de revenu entre les hommes et les femmes sont plus manifestes dans les provinces BAJ, soit respectivement 7127,4 DH et 5672,1 DH contre 8590,1 DH et 8438,6 DH dans les provinces hors BAJ.

- Selon la taille du ménage, le revenu tend à baisser avec l'augmentation de la taille du ménage. En effet, le revenu annuel moyen par personne passe de 13989,4 DH chez les ménages à deux personnes à 5442,2 DH chez les ménages composés de 9 personnes et plus. Cette structure est relevée en milieu urbain et dans les provinces hors BAJ, mais avec des montants différents.

- Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le revenu annuel moyen par personne chez les chefs de ménage d'un niveau d'enseignement supérieur est presque quatre fois supérieur à celui des chefs de ménages sans instruction, soit respectivement 26541,2 DH et 6784,4 DH. Ce constat est relevé dans les autres espaces territoriaux, excepté en milieu rural qui se caractérise par des oscillations du niveau de revenu en passant d'un niveau d'instruction à un autre.

- Partant de la nomenclature fonctionnelle des sources de revenu, on relève que les traitements salariaux représentent 34,3% du revenu annuel moyen par personne, soit 2796,5 DH. Ils sont suivis par l'autoconsommation des produits alimentaires et loyer qui contribuent pour 17% à la composition du revenu moyen par personne. Les activités indépendantes non agricoles viennent en troisième position en englobant 14,2% du revenu annuel moyen par personne. On relève par ailleurs la part importante des transferts (transferts reçus en espèces et transferts reçus en nature) dans la structure du revenu des ménages puisqu'ils représentent 10% du revenu annuel moyen par personne.

- Par milieu de résidence, la structure diffère avec la prédominance du revenu généré par l'agriculture et l'élevage en milieu rural qui contribuent pour 39,6% dans la constitution du revenu moyen par

personne des ménages ruraux. Les traitements salariaux viennent en seconde position avec une contribution de 18,6% dans la composition du revenu des ménages en milieu rural. Par contre en milieu urbain, les traitements salariaux et les activités indépendantes non agricoles représentent 59,3% du revenu annuel moyen des ménages citadins. A ce propos, on remarque que les transferts contribuent plus à la formation du revenu en milieu urbain qu'en milieu rural, représentant respectivement 10,9% et 7,8% dans la composition du revenu annuel moyen par personne.

- Dans l'espace BAJ, la structure du revenu est presque similaire au milieu rural, mais avec des proportions différentes. Ainsi, le revenu généré par les activités agricoles, les traitements salariaux, l'autoconsommation et les activités indépendantes non agricoles contribuent pour 81% au revenu des ménages avec des parts respectives de 36,3%, 19,7%, 14,9% et 10,1%.

Au niveau des dépenses, malgré l'amélioration constatée entre 1990/91 et 1998/99, il n'en demeure pas moins la persistance des écarts importants dans les affectations budgétaires à la consommation. Ainsi, le cadre de vie des ménages et son environnement socioculturel influent grandement sur le niveau et la structure des dépenses selon la nomenclature des biens et services. En effet, malgré la prédominance des dépenses allouées à l'alimentation et aux boissons, cette part varie selon le milieu de résidence, le profil du chef de ménage et les quintiles de dépenses. Dans ce cadre, il ressort de l'analyse du niveau, de la tendance et des caractéristiques de cette variable les principaux enseignements suivants :

- La dépense annuelle moyenne par personne (DAMP) a été évaluée à 7823,2 DH, soit 652 DH par mois. Par milieu de résidence, la DAMP des ménages urbains est presque deux fois supérieure à celle des ruraux, soit respectivement 10154,2 DH et 5084,7 DH.

- Dans les provinces BAJ, la DAMP est légèrement supérieure à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural, soit 5522,1 DH. La partie urbaine de l'espace BAJ se caractérise par une DAMP

supérieure à la moyenne nationale, soit 9225,7 DH contre 4717,4 DH en milieu rural. Dans ce cadre, le rapport provinces hors BAJ/provinces BAJ atteint 1,54 soit 1,34 en milieu rural et 1,11 en milieu urbain.

- Selon les sept groupes de la nomenclature des biens et services, les données de l'enquête ont révélé la prédominance de la part allouée à la rubrique alimentation et boissons qui englobent 43,1% des dépenses par personne des ménages à l'échelle nationale contre 38,4% en milieu urbain et 54,2% en milieu rural. Dans l'espace BAJ, la rubrique alimentation et boissons secrète presque la moitié des dépenses des ménages de cet espace contre 41,6% dans les provinces hors BAJ. L'habitation et les dépenses d'énergie viennent en seconde position dans tous les espaces territoriaux analysés puisqu'elles représentent 21,4% des dépenses par personne des ménages. Cette proportion atteint 23,4% en milieu urbain et seulement 16,7% en milieu rural, reflétant la pression qui s'exerce sur les ménages urbains pour l'acquisition d'un logement dans les centres urbains.

- Les principales composantes de la rubrique alimentation et boissons, à l'échelle nationale, sont la viande et les produits céréaliers qui englobent respectivement 25,5% et 20,5% des dépenses affectées par les ménages au premier groupe de la nomenclature des biens et services. Selon les classes de dépenses, on relève que la part des céréales augmente chez les couches défavorisées (premier quintile) et ce au détriment de la consommation de la viande, soit respectivement 30% et 18,7%. Ces deux produits suivent des trajectoires différentes selon le niveau de vie. En effet, la consommation des céréales diminue par l'amélioration de la situation sociale des ménages, variant de 30% à 14,1% entre le deuxième et le dernier quintile. Cette réduction de la part des produits céréaliers favorise particulièrement la consommation de viande dont la part passe entre les deux quintiles extrêmes de 18,7% à 30,3%.

- En milieu rural, la structure de la consommation alimentaire se caractérise par la prédominance de quatre produits. En première position, on trouve les produits céréaliers (24,6%). Ils sont suivis par la viande (23,6%), les légumes frais (10%) et les corps gras (9,5%), les légumes frais (9,6). Le sucre vient en cinquième position avec les produits laitiers englobant 5% des dépenses des ménages affectées à l'alimentation et aux boissons. Par rapport à 1990/91, on remarque la hausse de la part des produits céréaliers dans la première classe de dépenses puisque cette part est passée de 30,8% à 31,8%.

L'examen dans la deuxième partie de l'étude des effets des facteurs socio-économiques sur le revenu et les dépenses des ménages, ainsi que l'analyse de la décomposition de l'inégalité de ces deux variables clés permettront de mieux évaluer la part de la contribution de chaque groupe social à l'inégalité globale relevée à l'échelle nationale et selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage.



***DEUXIEME PARTIE : ANALYSE DE LA  
DECOMPOSITION DES INEGALITES DU  
REVENU ET DES DEPENSES***





## **CHAPITRE I : CARACTERISTIQUES DES MENAGES SELON LE NIVEAU DE REVENU : UN PROFIL DES MENAGES A REVENU FAIBLE PAR TETE**

L'objet de ce chapitre est d'évaluer le profil des 20% des ménages à revenu faible par tête en vue de mieux circonscrire l'analyse des niveaux de revenus avant de présenter la décomposition des inégalités de revenu selon certaines caractéristiques socio-économiques du chef de ménage.

### **1. Caractéristiques selon le milieu de résidence**

L'examen du profil des 20% des ménages à faible revenu montre que 70,4% habitent en milieu rural et 29,6% en milieu urbain. Cette répartition diffère dans les provinces BAJ puisque 89% des ménages à faible revenu résident en milieu rural faisant ressortir la concentration des pauvres dans les zones bénéficiaires du premier programme de priorités sociales. Par contre dans les provinces hors BAJ, on relève une présence relativement importante de cette catégorie de la population en milieu urbain qui englobe 40,8% des ménages à faible revenu résidant dans l'espace hors BAJ.

Quant à la répartition des ménages à faible revenu entre les provinces BAJ et le reste du pays, les données de l'enquête font ressortir que 37,4% habitent dans les provinces BAJ, alors que ces provinces englobent 62,6% de l'effectif total de la population.

Par sexe, les ménages dirigés par un chef de ménage de sexe masculin représentent 91,7% des ménages à faibles revenus. Cette proportion atteint 91,3% dans les provinces BAJ et 91,9% dans le reste du pays.

**Tableau 44 : Structure de la population à revenu faible  
selon le milieu de résidence**

	<b>Urbain</b>	<b>Rural</b>	<b>Total</b>
Provinces BAJ	11,0	89,0	100,0 (37,4)
Provinces hors BAJ	40,8	59,2	100,0 (62,6)
Ensemble	29,6	70,4	100,0 (100,0)

*Source : Direction de la Statistique, données de l'ENNVM 1998/99.*

Par région, les proportions les plus importantes des ménages appartenant à la catégorie sociale ciblée habitent dans les régions de Marrakeh-Tensift-El Haouz qui englobent 15,4% de l'effectif global des ménages à faible revenu à l'échelle nationale. Elle est suivie par la région de Taza-Taounate-Al Hoceima (10,8%) et Meknès Tafilalet (9,6%). Par contre, les proportions les plus faibles ont été enregistrées dans les régions du Sud (1,4%), le grand Casablanca (2,0%) et Gharb-chrarda bni hssen (3,8%).

Par milieu de résidence, on relève la concentration de 19,4% des ménages ruraux à faibles niveaux de revenus dans la région de Marrakeh-Tensift-El Haouz et 14,2% dans la région de Taza-Taounate-Al Hoceima ; alors qu'en milieu urbain, 48% des ménages appartenant à cette catégorie de la population habitent dans les régions de Fès-Boulemane (15,9%), Rabat-Salé-Zemmour-Zair (10,8%), Meknès-Tafilalet (10,7%) et Tanger-Tétouan (10,6%).

**Tableau 45 : Ménages à faibles niveaux de revenus par région et par milieu de résidence (en %)**

Région	Urbain	Rural	Ensemble
Sud	1,8 (3,3)	1,2 (1,3)	1,4 (2,3)
Souss Massa Draa	6,9 (7,0)	8,0 (14,1)	7,7 (10,3)
Chaouia Ourdigha	5,6 (4,7)	10,1 (7,9)	8,8 (6,2)
Gharb-chrarda bni hssen	4,3 (4,2)	3,6 (6,8)	3,8 (5,4)
Marrakech-tensift-alhaouz	5,9 (7,2)	19,4 (14,2)	15,4 (10,5)
Oriental	5,7 (8,1)	4,8 (6,3)	5,1 (7,3)
Grand Casablanca	6,0 (19,0)	0,3 (1,7)	2,0 (11,1)
Rabat-salé-zair_zemmour	10,8 (13,0)	3,1 (2,6)	5,3 (8,2)
Doukkala-abda	7,8 (4,6)	9,0 (9,2)	8,7 (6,7)
Tadla-azilal	5,2 (3,7)	6,7 (7,4)	6,3 (5,4)
Meknès-tafilalet	10,7 (6,9)	9,2 (6,6)	9,6 (6,7)
Fès-boulemane	15,9 (7,4)	4,0 (3,3)	7,5 (5,5)
Taza-alhoceima-taounate	2,7 (2,7)	14,2 (11,1)	10,8 (6,6)
Tanger-tetouan	10,6 (8,4)	6,3 (7,5)	7,6 (7,9)
Total	100,0 (100,0)	100,0 (100,0)	100,0 (100,0)

*Source : Direction de la Statistique, données de l'ENNVM 1998/99.*

*NB : Les valeurs entre parenthèses représentent la part de la région dans la population totale.*

## 2. Selon les caractéristiques socio-économiques du chef de ménage

L'examen des caractéristiques des ménages à faibles niveaux de revenus selon l'âge du chef de ménage fait ressortir que la tranche d'âge 35/44 ans englobe la proportion la plus importante des ménages à faibles revenus, soit 32,6% (alors que leur part dans la population totale ne dépasse pas 29%). Elle est suivie par les chefs de ménages âgés de 60 ans et plus qui représentent 28,2% de cette catégorie de la population et ceux appartenant à la tranche d'âge 45-59 ans dont la part atteint 26,0%. Selon le milieu de résidence, on relève la même structure mais avec des proportions différentes. En effet, la tranche d'âge (35-44 ans) dispose de la fréquence la plus élevée, soit 38,5% en milieu urbain et 30,1% en milieu rural.

Selon la taille du ménage, on relève que les ménages composés de 7 personnes et plus représentent 68,4% de l'effectif total des ménages à faibles revenus, alors que leur part dans la population totale ne dépasse pas 56%. Par milieu de résidence, la même strate de ménages émerge à la fois dans les villes et dans les campagnes englobant respectivement 65,5% et 69,6% des ménages appartenant à cette catégorie sociale.

Selon le niveau scolaire, les ménages dirigés par des personnes sans instruction représentent 65,3% des ménages à faibles revenus. Cette proportion augmente en milieu rural pour atteindre 67,5% contre 59,8% en milieu urbain. Cette catégorie de la population est relativement la plus affectée par la faiblesse du revenu au regard de sa part dans la population totale.

L'impact de l'instruction apparaît au niveau des chefs de ménage disposant d'un niveau d'enseignement supérieur qui représentent 0,5% des chefs de ménages à faibles niveaux de revenus alors qu'ils ne constituent que 2,9% du nombre total de ménages. La même situation est relevée chez les chefs de ménages ayant un niveau d'enseignement secondaire qui englobent 0,7% parmi ceux disposant des revenus faibles, alors que leur part dans l'effectif total des ménages est d'environ 5%.

Quant à l'état matrimonial du chef de ménage, les mariés représentent la catégorie sociale la plus affectée par la faiblesse du revenu. En effet, leur proportion atteint 93,2% à l'échelle nationale, 91,7% en milieu urbain et 93,8% en milieu rural, dépassant légèrement leur part dans la population totale.

Selon la situation dans la profession, ce sont les indépendants et les salariés qui englobent les proportions les plus importantes des ménages à faibles revenus, soit respectivement 61,3% et 21,8%. Ces deux situations prédominent en milieux urbain et rural, mais avec des proportions différentes. Ainsi, en milieu urbain, 50,5% des ménages à faibles revenus sont dirigés par des personnes dont le

statut professionnel est indépendant. Les salariés viennent en seconde position englobant 24,6% de l'effectif global de cette catégorie de la population. En milieu rural, la part des indépendants est plus importante, soit 65,8% alors que leur part dans la population rurale ne dépasse pas 61%.

### **3. Comparaisons internationales**

En comparant la situation du Maroc à d'autres pays à revenus comparables, ainsi qu'à d'autres pays à horizons continentaux différents, on relève que selon la part des 20% les plus pauvres dans le revenu total ou dans les dépenses totales de consommation tourne autour de 6 à 7% dans la plupart des pays excepté l'Egypte, la Jordanie, la Turquie, l'Inde et le Pakistan dont la part des 20% les plus pauvres représente respectivement 9,8%, 7,6%, 8,0%, 8,1% et 9,5%. Le Maroc se situe dans les normes enregistrées dans les pays maghrébins, avec des réserves quant à la date d'estimation par pays. Les écarts apparaissent particulièrement en comparant le rapport entre les deux catégories sociales. En effet, au Maghreb, c'est la Tunisie qui se démarque des autres pays de la région, puisque le rapport du revenu ou des dépenses de consommation entre les 20% les plus riches et les 20% les plus pauvres atteint 7,8 en Tunisie contre 7 au Maroc et 6 en Algérie. L'Afrique du Sud dispose d'un rapport équivalent à 22,3 faisant ressortir les grandes disparités qui affectent ce pays. En Amérique Latine, les inégalités sont relevées, principalement, en Jamaïque (44,1), au Brésil (25,5) et au Chili (17,4).

Dans les pays industrialisés, le rapport entre les 20% les plus pauvres et les 20% les plus riches atteint 8,9 au Etats Unis d'Amérique constituant l'écart le plus élevé comparativement aux pays de l'Europe occidentale dont le rapport varie entre 3 et 6. Les disparités sont plus marquées dans la Fédération de Russie dont les 20% de la population les plus riches disposent d'un revenu 12,2 fois supérieur aux 20% les plus pauvres.

**Tableau 46 : Part des 20% de la population les plus pauvres  
et les 20% les plus riches dans le revenu total  
ou les dépenses totales de consommation**

<b>Pays</b>	<b>20% les plus pauvres</b>	<b>20% les plus riches</b>
Maroc	6,6	46,3
Algérie	7,0	42,6
Tunisie	5,9	46,3
Mauritanie	6,2	45,6
Egypte	9,8	39,0
Afrique du Sud	2,9	64,8
Jordanie	7,6	44,4
Turquie	8,0	42,8
Inde	8,1	46,1
Chine	5,9	46,6
Philippines	5,4	52,3
Pakistan	9,5	41,1
Corée du Sud	7,5	39,3
Chili	3,5	61,0
Uruguay	5,4	48,3
Costa Rica	4,0	51,8
Mexique	3,6	58,2
Panama	3,6	52,8
Brésil	2,5	63,8
Jamaïque	1,9	83,7
Canada	7,5	39,3
Norvège	9,7	35,8
Etats Unis	5,2	46,4
Japon	10,6	35,7
France	7,2	40,2
Fédération de Russie	4,4	53,7

*Source : Human Development report 2000, UNDP.*

## **CHAPITRE II : DECOMPOSITION DES INEGALITES DES NIVEAUX DE REVENU**

En vue d'approfondir l'examen des caractéristiques démographiques, spatiales et socio-économiques des disparités qui affectent le revenu des ménages, l'objet de ce chapitre est de faire ressortir la contribution de certains facteurs à l'inégalité totale afin de pouvoir présenter un cadre global des éléments qui influent sur le niveau du revenu et en corollaire d'estimer l'effet attendu des mesures susceptibles de réduire l'inégalité de niveaux de vie entre les différentes couches sociales.

Pour ce faire, l'analyse repose sur l'utilisation de l'indice de Theil, indice qui permet de mesurer la contribution d'un facteur donné à l'inégalité totale. Cet indice permet d'exprimer l'inégalité au sein d'un groupe socio-économique ainsi que l'inégalité entre les différents groupes sociaux, objet de l'analyse.

### **1. Décomposition de l'inégalité des revenus selon le milieu de résidence**

En se référant aux deux composantes de l'inégalité interne et externe, on relève que 89,6% de l'inégalité totale est attribuée à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque milieu de résidence. Autrement dit, seule 10,4% de l'inégalité totale est expliquée par les différences des niveaux moyens de revenus entre les grandes villes, les moyennes et petites et les campagnes.

Dans ce cadre, deux remarques majeures ressortent de l'examen de la décomposition de l'inégalité du revenu. La première concerne les disparités qui existent à l'intérieur de chaque espace territorial. En effet, si on égalise le niveau moyen des dépenses entre les trois milieux de résidence, l'inégalité ne sera réduite que de 10,4%, tant que la répartition des revenus à l'intérieur de chaque espace territorial demeure inchangée.

La deuxième remarque est relative à la valeur de l'indice de Theil par milieu de résidence. Ainsi, la valeur de cet indice passe de 0.4206 dans les grandes villes à 0,6211 dans les moyennes et petites villes contre 0,4879 en milieu rural. Le revenu moyen par personne dans ces trois espaces a été évalué respectivement à 11541,4 DH, 8136,8 DH et 5542,0 DH. A cet égard, les écarts relevés dans la valeur de cet indice reflètent la dispersion très importante qui affecte la répartition du revenu, particulièrement, dans les moyennes et petites villes. Le milieu rural vient en second rang faisant ressortir les disparités qui existent entre les différentes couches sociales dans cette partie du territoire national.

**Tableau 47 : Décomposition de l'inégalité des niveaux de revenu selon le milieu de résidence**

	<b>Fréquence</b>	<b>Revenu moyen par personne</b>	<b>Indice Theil</b>
Grandes villes	35,5	11541,4	0,4206
Autres villes	18,5	8136,8	0,6211
Rural	46,0	5542,0	0,4879
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0.4785 (part dans l'inégalité totale) 89,6% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0558 (part dans l'inégalité totale) 10,4%			



### Principe de l'indice de THEIL « T<sup>1</sup> »

Lorsque l'analyse est limitée à la distribution des dépenses, les travaux empiriques recourent aux mesures d'inégalité décomposables par groupe social. Trois principales mesures décomposables d'inégalité sont généralement utilisées à savoir Theil (T), Theil (L) et la variance logarithmique.

L'analyse de la distribution des niveaux de vie approchée par le revenu total par tête et la dépense totale par tête a été fondée sur l'indice de Theil « T ». Cet indice peut être exprimé comme suit :

$$\text{Theil T} = 1/N [ \sum [Y_i/Y] \text{Log} (Y_i/Y) ] \quad (1)$$

Où N est la taille de la population,  $Y_i$  est l'estimateur du niveau de vie du ménage « i » et Y la moyenne générale des niveaux de vie. Si la population est classée en k catégories sociales ( $k=1,2,\dots,k$ ) d'effectifs  $N_k$  et de niveau de vie moyen  $Y_k$ , Theil T peut être décomposé comme suit :

$$\text{Theil T} = \sum_k [N_k Y_k / NY] T_k + \sum_k [N_k Y_k / NY] \text{Log} (Y_k / Y) = T_1 + T_2 \quad (2)$$

où  $T_k$  est l'indice de Theil T défini suivant (1) pour la catégorie sociale k.

Sous sa forme (2), Theil T est la somme de deux composantes notées  $T_1$  et  $T_2$  :

- $T_1$  est la moyenne pondérée de l'inégalité déterminée au sein de chaque catégorie sociale, c'est l'inégalité interne ;
- $T_2$  : est l'inégalité qui prévaudrait si chaque ménage jouissait du niveau de vie moyen de sa catégorie sociale respective ; c'est l'inégalité entre groupes.

Le rapport  $T_1/T$  détermine la part de l'inégalité au sein de diverses catégories dans l'inégalité globale ; et  $T_2/T$  donne la part de l'inégalité entre ces différentes catégories dans l'inégalité globale.

---

<sup>1</sup> Voir Volume 2 : Répartition des niveaux de vie. 1990/91. Direction de la Statistique.

En comparant les provinces BAJ au reste du pays, on remarque que 99,3% de l'inégalité totale des revenus est due à l'inégalité à l'intérieur de chaque espace territorial. Autrement dit, l'effort doit être orienté principalement sur la réduction des disparités à l'intérieur des provinces BAJ et hors BAJ pour pouvoir améliorer le niveau moyen de revenu des personnes. En effet, l'examen dans la première partie de l'étude du niveau de revenu et des dépenses des ménages a fait apparaître des disparités considérables entre les milieux urbain et rural de l'espace BAJ ainsi que selon les caractéristiques du chef de ménage.

**Tableau 48 : Décomposition de l'inégalité des niveaux de revenu dans les provinces BAJ et hors BAJ résidence**

	Fréquence	Revenu moyen par personne	Indice Theil
Provinces BAJ	26,1	6972,8	0,7012
Provinces hors BAJ	73,9	8570,9	0,4814
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0,5304 (part dans l'inégalité totale) 99,3% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0039 (part dans l'inégalité totale) 0,7%			

## 2. Décomposition de l'inégalité du revenu par région

Par région, la contribution à l'inégalité globale dépend à 89,6% de l'inégalité à l'intérieur des 14 régions. Autrement dit, si on homogénéise le niveau de revenu entre les régions, on ne réduirait l'inégalité globale que de 10,4%. A ce propos, la dispersion la plus importante est relevée dans les régions de Doukkala-Abda et Souss-Massa-Draa avec des indices respectifs de 0,8763 et 0,7902. Par la contre, la dispersion relativement la plus faible est localisée à Tadala-Azilal (0,3907) et Meknès–Tafilalet (0,4255). Ces deux régions se caractérisent par un revenu annuel moyen par personne respectif de 7684,5 DH et 5164,2 DH.

**Tableau 49 : Décomposition de l'inégalité des niveaux de revenu par région**

	Fréquence	Revenu moyen par personne	Indice Theil
Sud	2,3	10225,0	0,4702
Souss Massa Draa	10,3	12318,7	0,7902
chaouia Ourdigha	6,2	4985,6	0,2869
gharb-chrarda bni hssen	5,4	5969,0	0,2607
Marrakech-tensift-alhaouz	10,5	5717,6	0,2896
Orientel	7,3	8273,4	0,2416
Grand Casablanca	11,1	13131,7	0,5060
Rabat-salé-zair_zemmour	8,2	12634,2	0,5352
Doukkala-abda	6,7	6155,1	0,8763
Tadla-azilal	5,4	7684,5	0,3907
Meknès-tafilalet	6,7	5164,2	0,4255
Fès-boulemane	5,5	6234,4	0,5773
Taza-alhoceima-taounate	6,6	5172,0	0,2643
Tanger-tetouan	7,9	5958,2	0,2597
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0,4785 (part dans l'inégalité totale) 89,6% Contribution de l'inégalité entre groupe 0,0558 (part dans l'inégalité totale) 10,4%			

### 3. Décomposition de l'inégalité selon la taille du ménage

Le calcul des indices relatifs aux composantes de l'inégalité interne et intergroupe révèle que l'égalisation des niveaux moyens de revenu entre les différentes strates de ménage réduirait l'inégalité totale de 22,5%. En d'autres termes, l'inégalité entre les différentes classes sociales est plus accentuée, confirmant l'effet négatif de la composition du ménage sur le niveau de vie.

Selon la taille du ménage, les disparités sont plus marquées chez les ménages composés de 7 et 8 personnes. En effet, la dispersion du revenu moyen est relativement plus importante chez cette catégorie

de la population dont l'indice de Theil a été évalué à 0,5847, valeur qui oscille d'une strate de ménage à une autre, en raison de la différenciation qui caractérise la structure des ménages selon l'âge de ses membres, le nombre d'actifs et les sources de revenu disponibles.

**Tableau 50 : Décomposition de l'inégalité du revenu selon la taille du ménage**

Taille du ménage	Fréquence	Revenu moyen par personne	Indice Theil
1 à 2 personnes	2,7	13989,4	0,2874
3 à 4 personnes	14,1	11217,4	0,4154
5 à 6 personnes	27,9	8788,4	0,3830
7 à 8 personnes	27,2	8125,0	0,5847
9 personnes et plus	28,0	5442,2	0,2501
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0.4143 (part dans l'inégalité totale) 77,5% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.1200 (part dans l'inégalité totale) 22,5%			

#### **4. Décomposition de l'inégalité selon le niveau d'instruction du chef du ménage**

Il ressort du calcul de l'indice de Theil que 77,6% de l'inégalité totale est due à la structure du niveau de vie à l'intérieur de chaque groupe social; et que seulement 22,5% sont attribués aux écarts entre les différentes couches sociales.

A ce propos, on relève que la dispersion à l'intérieur de chaque catégorie sociale se réduit avec l'amélioration du niveau d'instruction du chef de ménage. En effet, l'indice de Theil passe de 0,4120 à 0,1879, respectivement chez les ménages dirigés par les personnes sans instruction et ceux disposant d'un niveau d'enseignement

supérieur. Autrement dit, les écarts de revenu sont plus marqués chez les ménages dirigés par les analphabètes. Ces disparités sont attribuées aux sources de revenu qui varient d'un ménage à un autre et qui peuvent engendrer des écarts importants au niveau du revenu moyen par personne.

Quant aux chefs de ménage disposant d'un niveau d'enseignement supérieur, la dispersion relativement faible des revenus est due, en partie, à la part de cette catégorie de la population dans l'effectif global d'une part, et à la tendance d'une corrélation du diplôme avec la catégorie socioprofessionnelle et la branche d'activité économique d'autre part.

**Tableau 51 : Décomposition de l'inégalité du revenu moyen par personne selon le niveau d'instruction du chef de ménage**

Niveau d'instruction	Fréquence	Revenu moyen par personne	Indice Theil
Sans instruction	52,6	6784.4	0.4120
Fondamental	23,0	7871.4	0.4274
Secondaire	4,9	18288.7	0.32220
Supérieur	2,9	26541.2	0.1879
Msid	16,5	6637.8	0.6437
Ensemble du pays	100,0	8153.9	0.5343
Contribution de l'inégalité interne 0,4148 (part dans l'inégalité totale) 77,6% Contribution de l'inégalité entre groupe 0,1195 (part dans l'inégalité totale) 22,4%			

### 5. Décomposition de l'inégalité selon la profession du chef du ménage

L'évaluation de la contribution des différents groupes socio-professionnels à l'inégalité totale fait ressortir que 89,0% de cette inégalité est due à l'inégalité du revenu à l'intérieur de chaque

groupe socioprofessionnel. En effet, si on égalise les niveaux moyens de revenu entre les différentes catégories socio-professionnelles, on ne réduirait l'inégalité globale que de 11%. Autrement dit, la dispersion est très importante à l'intérieur de chaque profession et demeure liée à la structure des sources de revenu pour chaque ménage appartenant à cette catégorie de la population.

A cet égard, la dispersion la plus élevée concerne particulièrement les «commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers» dont l'indice de Theil a été évalué à 0,9365 pour un revenu moyen par personne de 11028,7 DH et les «exploitants agricoles, pêcheurs, forestiers, chasseurs et travailleurs assimilés» avec un indice de Theil estimés à 0,6836 pour un revenu moyen par personne de 6920,1 DH. L'écart enregistré dans ces deux catégories socioprofessionnelles paraît logique par la nature de la profession exercée dans une économie caractérisée par des dualismes patents au niveau des activités exercées, particulièrement dans un système où le secteur informel contribue grandement à la formation du revenu national.

Par contre, les «cadres moyens» dont le revenu annuel par personne est presque deux fois supérieur à la moyenne nationale sont marqués par une dispersion relativement très faible de leur revenu puisque l'indice de Theil est évalué à 0,1565. Les «conducteurs d'installations et de machines et ouvriers de l'assemblage» dont le revenu annuel est inférieur à la moyenne nationale viennent en second rang au niveau de la dispersion des revenus avec un indice de Theil de 0,1966.

**Tableau 52 : Décomposition de l'inégalité du revenu moyen par personne par tête selon la profession du chef de ménage**

Profession	Fréquence	Revenu moyen par personne	Indice Theil
Groupe 0	1,2	38001,4	0,2517
Groupe 1	1,5	29790,4	0,2142
Groupe 2	4,2	15131,3	0,1565
Groupe 3	6,8	9862,3	0,2678
Groupe 4	12,8	11028,7	0,9365
Groupe 5	31,3	6920,1	0,6836
Groupe 6	14,5	5767,2	0,2826
Groupe 7	8,2	4151,6	0,3058
Groupe 8	6,0	7614,9	0,1966
Groupe 9	13,0	5055,2	0,2284
Ch1	0,5	7678,4	0,0723
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0,4753 (part dans l'inégalité totale) 89,0% Contribution de l'inégalité entre groupe 0,0590 (part dans l'inégalité totale) 11,0%			

## **6. Décomposition de l'inégalité selon la branche d'activité du chef du ménage**

Il ressort du calcul de l'indice de Theil que la structure du revenu à l'intérieur de chaque branche d'activité économique détermine amplement la décomposition de l'inégalité globale. En effet, 98,4% de cette inégalité est due à l'inégalité à l'intérieur des branches d'activité économiques. Si on égalise le revenu moyen entre les secteurs d'activité, on ne réduirait cette inégalité que de 1,6%. Ce constat paraît logique au regard des salaires distribués par branche d'activité et la structure du revenu du personnel employé qui ont un effet majeur sur la décomposition de l'inégalité globale.

Par secteur, on relève que la dispersion la plus forte concerne les branches commerciale et agricole avec un indice de Theil respectif de 0,8087 pour un revenu annuel moyen de 10627,5 DH et 0,6250 pour un revenu annuel moyen par personne de 6315.9 DH. Ce

constat corrobore la dispersion relevée au niveau de la décomposition de l'inégalité selon la catégorie socio-professionnelle du chef de ménage.

Par contre, les chômeurs, les personnes employées dans le corps extérieur et ceux du BTP se caractérisent par la dispersion du revenu relativement la plus faible, soit des indices de Theil respectifs de 0,0744, 0,0173 et 0,2307.

**Tableau 53 : Décomposition de l'inégalité du revenu selon la branche d'activité du chef de ménage**

<b>Branche d'activité</b>	<b>Fréquence</b>	<b>Revenu annuel moyen</b>	<b>Indice Theil</b>
Ch1	0,5	7615,5	0,0744
Agriculture, forêt et pêche	38,7	6315,9	0,6250
Industrie	10,4	8864,8	0,4465
BTP	8,9	5045,2	0,2307
Commerce	17,0	10627,5	0,8087
Transport commun	5,1	7801,8	0,3000
Administration	8,2	10914,3	0,2961
Services sociaux	7,8	10662,4	0,3486
Autres services	3,4	10293,1	0,3087
Corps extérieur	0,1	8204,8	0,0173
Ensemble du pays	100,0	8153,9	0,5343
Contribution de l'inégalité interne 0,5260 (part dans l'inégalité totale) 98,4% Contribution de l'inégalité entre groupe 0,0083 (part dans l'inégalité totale) 1,6%			

Afin de compléter l'analyse de la décomposition des inégalités de niveaux de revenus, le deuxième chapitre va aborder la décomposition de l'inégalité selon les dépenses des ménages afin d'évaluer la différenciation socio-économique de l'effet des différents facteurs utilisés, mais aussi dans un souci de comparaison de l'évolution de la contribution de l'inégalité interne et inter groupe entre 1990/91 et 1998/99.



### **CHAPITRE III : DECOMPOSITION DES INEGALITES DES NIVEAUX DE DEPENSES**

#### **1. Décomposition de l'inégalité des dépenses selon le milieu de résidence**

L'analyse des deux composantes de l'inégalité fait ressortir que 80,2% de l'inégalité totale est attribuée à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque milieu de résidence. Autrement dit, seule 20% de l'inégalité totale est expliquée par les différences des niveaux moyens de dépenses entre les grandes villes, les moyennes et petites villes et les campagnes.

A cet effet, il y a lieu de signaler deux remarques importantes. La première concerne les disparités qui existent à l'intérieur de chaque espace territorial. Ainsi, si on égalise le niveau moyen des dépenses entre les trois espaces territoriaux, l'inégalité ne sera réduite que de 20%, tant que la répartition des dépenses à l'intérieur du groupe reste inchangée. Autrement dit, l'effort des pouvoirs publics doit être orienté plus sur la réduction des disparités entre les différentes couches sociales par l'amélioration du revenu des plus démunis.

La deuxième remarque concerne la valeur de l'indice de Theil par milieu de résidence. Cette valeur passe de 0,2938 dans les moyennes et petites villes dont la DAMP est de 8850,9 DH à 0,1577 dans les campagnes dont la DAMP a été évaluée à 5084,7 DH. Quant aux grandes agglomérations, l'indice de Theil a été évalué à 0,2440 pour une DAMP de 10831,6 DH. Cette différence des indices au niveau spatial reflète les écarts de dépenses qui affectent les ménages citadins comparativement aux ménages ruraux dont le comportement et la structure des dépenses demeure globalement homogène. Par contre, l'hétérogénéité des comportements et les écarts dans les niveaux de revenu concourent à accentuer les disparités entre les ménages résidant dans les villes.

**Tableau 54 : Décomposition de l'inégalité des niveaux de dépense selon le milieu de résidence**

	Fréquence	DAMP	Indice Theil
Grandes villes	35,5	10831,6	0,2440
Autres villes	18,5	8850,9	0,2938
Rural	46,0	5084,7	0,1577
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0,2286 (part dans l'inégalité totale) 80,2%			
Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0566 (part dans l'inégalité totale) 19,8%			

Par rapport à 1990/91, on relève que la décomposition de l'inégalité n'a pas connu un grand changement puisque 78,6% de l'inégalité totale était due à l'inégalité des dépenses à l'intérieur des trois zones géographiques contre 80,2% en 1998/99. Par contre, on relève une baisse de la dispersion des dépenses dans les grandes villes et dans les campagnes comparativement aux moyennes et petites villes dont l'indice de Theil a augmenté, au cours de cette période, passant de 0,2174 à 0,2938 entre 1990/91 et 1998/99 contre 0,1705 et 0,1577 en milieu rural et 0,2767 et 0,2440 dans les grandes villes.

## 2. Décomposition de l'inégalité des dépenses par région

L'examen de la décomposition de l'inégalité des dépenses par région fait ressortir que 82,5% de l'inégalité globale est due à l'inégalité à l'intérieur des 14 régions. Autrement dit, si on égalise le niveau moyen des dépenses de consommation, on ne réduirait l'inégalité globale que de 17,5%. Dans ce cadre, la dispersion la plus importante est relevée dans les régions du Sud, Souss-Massa-Draa, Meknès-Tafilalet et Fès-Boulemane, avec des indices respectifs de 0,3460, 0,3175, 0,3566 et 0,3343. Par la contre, la dispersion relativement la plus faible a été relevée à Tadla-Azilal (0,1878) et l'Oriental (0,1898) pour une DAMP respective de 6913,7 DH et 7226,2 DH.

Il faut signaler à cet égard, que la région de Mèknès-Tafilalet disposent au niveau des revenus de l'une des dispersions les plus faibles contrairement à la décomposition des dépenses de consommation, que la région de Tadla-Azilal se caractérisent par des dispersions relativement faibles aussi bien dans les dépenses de consommation qu'au niveau des revenus des ménages.

**Tableau 55 : Décomposition de l'inégalité des niveaux de dépense par région**

	<b>Fréquence</b>	<b>DAMP</b>	<b>Indice Theil</b>
Sud	2,3	12721,2	0,3460
Souss Massa Draa	10,3	7584,9	0,3175
chaouia Ourdigha	6,2	6506,4	0,2823
gharb-chrarda bni hssen	5,4	7480,5	0,1913
Marrakech-tensift-alhaouz	10,5	6713,5	0,1789
Oriental	7,3	7226,2	,01898
Grand Casablanca	11,1	11685,2	0,2381
Rabat-salé-zair_zemmour	8,2	10045,0	0,2419
Doukkala-abda	6,7	6488,3	0,1930
Tadla-azilal	5,4	6913,7	0,1878
Meknès-tafilalet	6,7	6550,8	0,3566
Fès-boulemane	5,5	6996,8	0,3343
Taza-alhoceima-taounate	6,6	6132,1	0,2303
Tanger-tetouan	7,9	7067,1	0,2227
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852
<p><b>Contribution de l'inégalité interne 0,2354</b>  (part dans l'inégalité totale) 82,5%</p> <p>Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0498  (part dans l'inégalité totale) 17,5%</p>			

### 3. Décomposition de l'inégalité selon la taille du ménage

Contrairement au milieu de résidence, il ressort du calcul des indices relatifs aux composantes de l'inégalité interne et intergroupe que l'égalisation des niveaux moyens de consommation entre les différentes strates de ménage réduirait l'inégalité totale de 54%.

Autrement, l'inégalité entre les différentes classes sociales est plus accentuée, confirmant l'effet négatif de la composition du ménage sur le niveau de vie.

Par strate de ménage, les disparités sont plus marquées chez les ménages de taille réduite. En effet, la dispersion des dépenses est relativement plus importante chez les ménages composés de moins de trois personnes où l'indice de Theil est de 0,1852, valeur qui diminue avec l'augmentation de l'effectif des membres du ménage pour atteindre 0,1039 chez ceux disposant de 9 personnes et plus. Cette situation est attribuée, en partie, à la structure par âge de la population du Maroc qui influe négativement sur la dépense moyenne chez les structures composés d'effectifs dépassant la moyenne nationale.

Par rapport à 1990/91, on note l'aggravation de l'inégalité inter groupe dont seulement 15,9% de l'inégalité totale y était attribuée contre 54,2% en 1998/99. Cette dégradation de l'écart social entre les différentes strates de ménage reflète l'effet négatif de la pression démographique sur les dépenses moyennes des ménages.

**Tableau 56 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon la taille du ménage**

Taille du ménage	Fréquence	DAMP	Indice Theil
1 à 2 personnes	2,7	16126,9	0,1851
3 à 4 personnes	14,1	11693,9	0,1450
5 à 6 personnes	27,9	8779,0	0,1465
7 à 8 personnes	27,2	6495,5	0,1055
9 personnes et plus	28,0	5407,6	0,1039
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0.1307 (part dans l'inégalité totale) 45.8% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.1545 (part dans l'inégalité totale) 54,2%			

#### 4. Décomposition de l'inégalité selon l'âge du chef du ménage

L'examen de la décomposition de l'inégalité selon l'âge du chef de ménage montre que l'inégalité totale est attribuée presque exclusivement à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque groupe d'âge, puisque seule 0,5% de cette inégalité est justifiée par les différences des niveaux moyens de dépenses par tranche d'âge. Ce constat est confirmé par l'écart très faible entre la DAMP par groupe d'âge.

Cependant, la dispersion des dépenses est plus importante au sein de chaque groupe d'âge, particulièrement au niveau des deux premiers dont l'indice de Theil a été évalué respectivement à 0,3731 et 0,4404.

**Tableau 57 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon l'âge du chef de ménage**

Groupe d'âge	Fréquence	DAMP	Indice Theil
15-24 ans	1,0	8052,6	0,3731
25-34 ans	10,3	7765,3	0,4404
35-44 ans	28,6	7795,1	0,2798
45-59 ans	26,3	7761,7	0,2716
60 ans et plus	33,8	7905,5	0,2465
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0.2852
Contribution de l'inégalité interne 0,2837 (part dans l'inégalité totale) 99,5%			
Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0015 (part dans l'inégalité totale) 0,5%			

#### 5. Décomposition de l'inégalité selon le niveau d'instruction du chef du ménage

Le calcul de l'indice de Theil a permis de relever que 21,1% de l'inégalité totale est attribuée aux disparités entre les différentes catégories sociales. Autrement dit, même si on égalise le niveau moyen des dépenses entre les différentes modalités d'instruction du

chef de ménage, 79% de l'inégalité globale demeurera liée à la structure des dépenses à l'intérieur de chaque groupe social.

Par rapport à 1990/91, on relève que la contribution à l'inégalité entre les groupes a enregistré une baisse sensible puisqu'elle est passée de 29,7% à 21,1% entre 1990/91 et 1998/99. Dans ce cadre, la dispersion à l'intérieur de chaque strate s'est accentuée entre 1990/91 et 1998/99, notamment chez les ménages dirigés par les personnes sans instruction ou disposant d'un niveau d'enseignement fondamental dont le taux est passé durant cette période, respectivement de 0,1905 à 0,2163 et de 0,1910 à 0,2588. Par contre, la dispersion a baissé chez les ménages dirigés par les personnes disposant d'un niveau d'enseignement supérieur.

**Tableau 58 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon le niveau d'instruction du chef de ménage**

Niveau d'instruction	Fréquence	DAMP	Indice Theil	
			90/91	98/99
Sans instruction	52,6	6317,2	0,1905	0,2163
Fondamental	23,0	8352,7	0,1910	0,2588
Secondaire	4,9	15874,5	0,1824	0,1805
Supérieur	2,9	23196,4	0,2193	0,1959
Msid	16,5	6763,8	0,2601	0,2429
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0,2249 (part dans l'inégalité totale) 78,9% Contribution de l'inégalité entre groupe 0,0603 (part dans l'inégalité totale) 21,1%				

## 6. Décomposition de l'inégalité selon la situation dans la profession du chef du ménage

Selon la situation dans la profession, la proportion la plus importante de l'inégalité globale est provoquée par l'inégalité à l'intérieur de chaque statut professionnel du chef de ménage. En effet, l'égalisation des niveaux moyens des dépenses entre les différentes

situations dans la profession ne réduirait l'inégalité totale que de 10,6%. Autrement dit presque 90% de l'inégalité globale est attribuée à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque catégorie sociale.

En effet, la dispersion la plus marquée est relevée chez les employeurs dont l'indice de Theil atteint 0,3370 contre 0,2088 chez les indépendants. Ces derniers se caractérisent par la DAMP relativement la plus faible par rapport aux autres statuts socioprofessionnels. Par contre, les différentes catégories d'employeurs, selon les branches d'activité économiques, laissent entrevoir des écarts importants dans le mode de consommation et en corollaire sur le niveau des dépenses.

**Tableau 59 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon la situation dans la profession du chef de ménage**

Situation dans la profession	Fréquence	DAMP	Indice Theil
Salarié	35,6	8958,8	0,2843
Indépendant	39,8	5839,3	0,2088
Employeur	2,6	14655,7	0,3370
Autres actifs	1,6	8368,4	0,2142
inactifs	20,4	8801,4	0,2487
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0,2551 (part dans l'inégalité totale) 89,4% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0301 (part dans l'inégalité totale) 10,6%			

## **7. Décomposition de l'inégalité selon la profession du chef du ménage**

L'évaluation de la contribution des différents groupes socioprofessionnels à l'inégalité totale fait ressortir que 65,5% de cette inégalité est due à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque groupe socioprofessionnel. Par rapport aux autres modalités étudiées

(exceptés les groupes d'âge), l'inégalité entre les professions paraît relativement élevée, soit 35,5%. Dans ce cadre, la dispersion la plus élevée concerne particulièrement les chômeurs qui n'ont jamais travaillé (0,6276), les «employés» (0,2245) et les «commerçants, intermédiaires commerciaux et financiers» (0,2348) contre seulement 0,1275 chez les «membres des corps législatifs élus locaux, responsables hiérarchiques de la fonction publique, directeurs et cadres de direction d'entreprises».

Par rapport à 1990/91, la contribution de l'inégalité entre catégorie socioprofessionnelle a été accentuée entre 1990/91 et 1998/99, passant de 22,9% à 35,5%. L'augmentation peut être attribuée, particulièrement, à l'évolution du revenu de chaque catégorie socioprofessionnelle et à leurs modes de consommation.

**Tableau 60 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon l'état matrimonial du chef de ménage**

<b>Profession</b>	<b>Fréquence</b>	<b>DAMP</b>	<b>Indice Theil</b>
Groupe 0	1,2	29690,9	0,1275
Groupe 1	1,5	24847,9	0,1859
Groupe 2	4,2	15354,4	0,1524
Groupe 3	6,8	11437,3	0,2245
Groupe 4	12,8	8183,0	0,2348
Groupe 5	31,3	5183,8	0,1671
Groupe 6	14,5	6974,1	0,1879
Groupe 7	8,2	4725,2	0,1917
Groupe 8	6,0	8067,4	0,1543
Groupe 9	13,0	6197,6	0,2049
Ch1	0,5	9837,9	0,6276
Ensemble du pays	100,0	7823,2	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0,1840 (part dans l'inégalité totale) 65,5% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.1012 (part dans l'inégalité totale) 35,5%			



## 8. Décomposition de l'inégalité selon la branche d'activité du chef du ménage

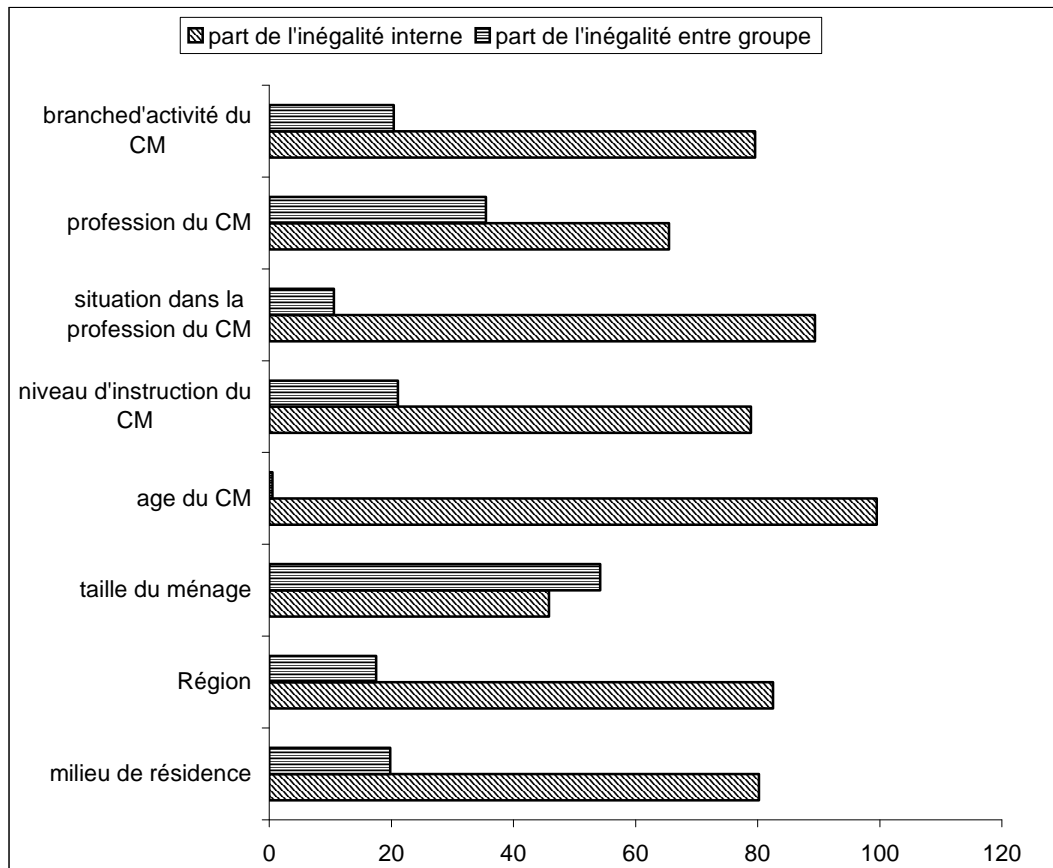
L'analyse de la décomposition de l'inégalité selon la branche d'activité du chef de ménage fait ressortir que 79,6% de l'inégalité totale est due à l'inégalité des dépenses à l'intérieur de chaque branche d'activité économique. L'égalisation des niveaux moyens de dépenses entre les branches d'activité réduirait de 20% l'inégalité totale.

Par branche d'activité économique, la dispersion la plus élevée des niveaux de dépenses concerne particulièrement les chômeurs (0,6729), la branche commerciale (0,2648), et les services sociaux (0,2785) .

**Tableau 61 : Décomposition de l'inégalité de la dépense par tête selon la branche d'activité du chef de ménage**

Branche d'activité	Fréquence	DAMP	Indice Theil
Ch1	0,5	9202,7	0,6729
Agriculture, forêt et pêche	38,7	5064,0	0,1856
Industrie	10,4	9276,0	0,2329
BTP	8,9	5994,4	0,2174
Commerce	17,0	8395,9	0,2648
Transport commun	5,1	8176,5	0,1992
Administration	8,2	12458,0	0,2495
Services sociaux	7,8	11094,6	0,2785
Autres services	3,4	9965,5	0,2504
Corps extérieur	0,1	5415,2	0,0158
Ensemble du pays	100,0	7823.2	0,2852
Contribution de l'inégalité interne 0,22270 (part dans l'inégalité totale) 79,6% Contribution de l'inégalité entre groupe 0.0582 (part dans l'inégalité totale) 20,4%			

**Graphique 4 : Décomposition de l'inégalité des dépenses selon certaines variables socio-économiques du chef de ménage**



## **CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE**

L'analyse de la décomposition des inégalités du revenu et des dépenses selon les caractéristiques socio-économiques des ménages a permis de relever deux faits majeurs. Le premier concerne la dépendance de l'inégalité globale de celle existante à l'intérieur des différentes strates de population étudiée dans l'inégalité globale. En effet, même si on égalise l'inégalité entre les différentes catégories sociales, l'impact serait faible tant que des actions ne sont pas entamées pour baisser les inégalités à l'intérieur des différentes strates de population. Cependant, la contribution de l'inégalité interne varie selon le milieu de résidence et selon les caractéristiques du chef de ménage.

Le deuxième a trait à la décomposition de l'inégalité selon les deux facteurs clés du niveau de vie, à savoir le revenu et les dépenses de consommation. Ainsi, on relève une contribution interne et inter groupe différenciée. En effet, la contribution de l'inégalité interne dans l'inégalité totale est plus marquée dans la répartition des revenus que celles des dépenses de consommation, confirmant les écarts relevés dans le niveau et la structure du revenu selon les caractéristiques du chef de ménage.

Quant au profil des 20% des ménages à faibles revenus, il se caractérise par les faits suivants :

- 70,4% habitent en milieu urbain et 29,6% en milieu rural. Cette répartition diffère dans les provinces BAJ puisque 89% des ménages à faibles revenus résident en milieu rural faisant ressortir la concentration des pauvres dans les zones bénéficiaires du premier programme de priorités sociales. Par contre dans les provinces hors BAJ, on relève une présence relativement importante de cette catégorie de la population en milieu urbain qui englobe 40,8% des ménages à faible revenu résidant dans l'espace hors BAJ. Quant à la répartition des ménages à faible revenu entre les provinces BAJ et le reste du pays, les données de l'enquête font ressortir que 37,4%

habitent dans les provinces BAJ, alors que ces provinces n'englobent que 62,6% de l'effectif total de la population.

- Par sexe, les ménages dirigés par un chef de ménage de sexe masculin représentent 91,7% des ménages à faibles revenus. Cette proportion atteint 91,3% dans les provinces BAJ et 91,9% dans le reste du pays.

- Selon la taille du ménage, on relève que les ménages composés de 7 personnes et plus représentent 68,4% de l'effectif total des ménages à faibles revenus, alors que leur part dans la population totale ne dépasse pas 56%. Par milieu de résidence, la même strate de ménages émerge à la fois dans les villes et dans les campagnes englobant respectivement 65,5% et 69,6% des ménages appartenant à cette catégorie sociale.

- Selon le niveau scolaire, les ménages dirigés par des personnes sans instruction représentent 65,3% des ménages à faibles revenus. Cette proportion augmente en milieu rural pour atteindre 67,5% contre 59,8% en milieu urbain. Cette catégorie de la population est relativement la plus affectée par la faiblesse du revenu au regard de sa part dans la population totale.

- Selon la situation dans la profession, ce sont les indépendants et les salariés qui englobent les proportions les plus importantes des ménages à faibles revenus, soit respectivement 61,3% et 21,8%. Ces deux situations prédominent en milieux urbain et rural, mais avec des proportions différentes. Ainsi, en milieu urbain, 50,5% des ménages à faibles revenus sont dirigés par des personnes dont le statut professionnel est indépendant. Les salariés viennent en seconde position englobant 24,6% de l'effectif global de cette catégorie de la population. En milieu rural, la part des indépendants est plus importante, soit 65,8% alors que leur part dans la population rurale ne dépasse pas 61%.

L'approfondissement de l'analyse des disparités sociales entre le revenu et les dépenses des ménages permettra de mieux situer la capacité de la population à subvenir à ses besoins, particulièrement la population pauvre par la comparaison par décile de revenu et des dépenses.

***TROISIEME PARTIE : EVALUATION DE LA  
PAUVRETE PAR REFERENCE AU REVENU  
PAR TETE***



## **CHAPITRE I : CARTE DE LA PAUVRETE AU MAROC**

### **1. Définition du concept de pauvreté**

La notion de pauvreté monétaire est fondée par la Direction de la Statistique du Ministère de la Prévision Economique et du Plan sur l'aptitude des ménages à assurer pour chacun de leurs membres le minimum requis en calories (2400 Kcal) et un minimum d'acquisitions non alimentaires, assimilé à celui des ménages qui atteignent le seuil de pauvreté alimentaire sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. En prenant en considération les habitudes de consommation, le panier alimentaire le plus conforme au comportement de consommation de biens et services alimentaires et au minimum requis en kcal est celui du deuxième quintile le moins aisé. Ce panier alimentaire garantit le minimum requis en calories selon les recommandations de l'OMS et la FAO. Sa valeur monétaire est majorée par le coût du panier de biens et services non alimentaires qui prédominent chez les ménages qui atteignent juste le seuil de pauvreté alimentaire. Cette allocation des dépenses non alimentaires est faite selon deux méthodes, donnant chacune lieu à un seuil de pauvreté bas ou élevé.

- La première méthode consiste à estimer l'allocation non alimentaire auprès des ménages qui n'atteignent le minimum requis en calories que lorsqu'ils consacrent la totalité de leur budget à la consommation alimentaire. En majorant le seuil de pauvreté alimentaire par l'allocation non alimentaire ainsi obtenue, on détermine le seuil bas de pauvreté. Tel est le principe de la notion de pauvreté absolue. Les ménages réalisant des dépenses par tête inférieures à ce seuil sont dits «très pauvres».
- La seconde méthode consiste à estimer l'allocation non alimentaire auprès des ménages qui atteignent effectivement le minimum requis en calories sans pour autant supprimer toute dépense non alimentaire. En augmentant le seuil de pauvreté

alimentaire par l'allocation non alimentaire ainsi estimée, le seuil élevé de pauvreté se trouve déterminé. Cette méthode fonde la notion de pauvreté relative et est la plus pratiquée au Maroc depuis 1998/99. Les seuils quasi-officiels se réfèrent aussi à cette méthode d'allocation des dépenses non alimentaires.

Les seuils bas et élevés de la pauvreté (tableau ci-après), diffèrent aussi selon le milieu de résidence en raison des différences dans les habitudes de consommation, de l'évolution différenciée de l'indice du coût de la vie (ICV) et de la modification de l'importance relatives des dépenses non alimentaires selon le milieu de résidence. Puisque les seuils sont exprimés par personne et par an, un ménage est dit pauvre lorsqu'il réalise une dépense totale annuelle moyenne par personne en dessous du seuil fixé de pauvreté.

**Tableau 62 : Seuils bas et élevé et taux de pauvreté en 1998/99 selon le milieu de résidence**

Milieu	Seuil bas de pauvreté	Seuil élevé de pauvreté
Urbain	2881 DH	3922 DH
Rural	2553 DH	3037 DH
	% des très pauvres	% des pauvres
Urbain	4,2	12,0
Rural	16,5	27,2
National	9,8	19,0

*Source : Direction de la Statistique, Enquête nationale sur le niveau de vie 1998/99, Rapport des premiers résultats.*

Les limites fondamentales de la notion sur laquelle se réfère la pauvreté monétaire résident dans le fait que la déficience des conditions d'être a plusieurs facettes et qu'elle ne peut être résumée en une insuffisance du revenu ou du budget de consommation vis-à-vis des charges alimentaires et non alimentaires. Elles s'appuient aussi sur la fluctuation des revenus provenant de sources précaires voire fragiles ou irrégulières, sur l'insuffisance et le caractère aléatoire de la protection sociale et sur la dépendance des membres inactifs d'un soutien économique surtout dans les pays en



développement où la protection contre les chocs externes (maladie, décès ou infirmité du soutien économique, perte d'emploi, inondations, sécheresse, ..) n'est pas garantie. La synthèse de ces limites peut être résumée en deux observations :

- La première est que la pauvreté monétaire ne prend pas en considération l'ensemble des conditions de vie. L'approche de pauvreté qui a tenté de combler cette lacune est celle qui renoue avec le minimum social dans une optique relative. Selon cette approche, la population pauvre est celle qui survit dans des conditions difficiles. Au lieu de se référer à une évaluation globale des budgets alimentaires et non alimentaires, cette approche construit des scores composites au sujet d'une série d'éléments pour évaluer le manque en termes de conditions sociales de vie, de logement et de son équipement, d'alimentation, d'habillement, de santé, de conditions de travail, de loisirs, de vacances, de relations sociales, etc.
- En plus de la pluralité des concepts, des approches et des perceptions individuelles voire subjectives des dénuements économiques et sociaux et qui font, en retour, l'une des lacunes des approches sociologiques, la notion de pauvreté monétaire se heurte au caractère parfois conjoncturel des déficiences économiques et de la suffisance des gains vis-à-vis des contraintes de la vie. La fluctuation des gains et la fragilité des filets de sécurité formels ou parallèles impliquent l'existence d'une pauvreté de type transitoire ou structurel et d'une vulnérabilité à la pauvreté le long du cycle de vie. L'approche de pauvreté monétaire qui se limite aux budgets observés en un moment donné ne peut pas renseigner sur ces formes de pauvreté.

En fait, compte tenu de la diversité des aléas conduisant à la déficience de la condition d'être, aucun descripteur classique (budget de consommation, score de dénuement ou revenu) ne peut renseigner sur la pauvreté transitoire ou la vulnérabilité à la pauvreté; la frontière entre la probabilité d'être sous l'emprise de la pauvreté et d'échapper à cette situation durablement, étant plutôt floue. L'essentiel serait de définir un seuil de vulnérabilité à la pauvreté, en

dessous duquel l'individu risque d'être exposé aux divers manques de conditions de vie, d'en déduire la population vivant au voisinage du seuil de pauvreté sans être "définitivement" protégé contre la pauvreté et de repérer les facteurs qui causent de telles situations sociales et familiales.

## 2. Localisation de la pauvreté

Entre 1990/91 et 1998/99, le nombre de pauvres est passé de 3,4 à 5,3 millions de personnes, soit des taux de pauvreté respectifs de 13,1% et 19%. La pauvreté est un phénomène rural puisque 65,9% de l'effectif des pauvres réside en milieu rural, alors le taux de ruralité est de 46%.. En comparant les deux milieux de résidence, on relève que sur 100 personnes 27 sont pauvres en milieu rural contre 12 en milieu urbain. Par rapport à 1990/91, on note, particulièrement la recrudescence de la pauvreté en milieu urbain puisque la proportion des pauvres est passée de 27% à 34% en 1998/99 contre 72,9% et 65,9% en milieu rural.

Cette situation s'explique par la faible croissance qui a caractérisé l'économie nationale, au cours de la décennie 90, la sécheresse endémique qui a affecté l'agriculture marocaine durant cette période et, en corollaire, l'accentuation des flux migratoires vers les centres urbains et l'aggravation du chômage. Cet accroissement du nombre de pauvres dévalorise la performance des secteurs sociaux, matérialisée par l'amélioration des indicateurs relatifs à la scolarisation, l'alphabétisation et la santé de base, notamment en milieu rural.

**Tableau 63 : Evolution du taux de pauvreté entre 1990/91 et 1998/99**

	Urbain		Rural		Ensemble	
	90/91	98/99	90/91	98/99	90/91	98/99
Volume	912000	1811330	2448000	3495951	3360000	5307281
%	27,1	34,1	72,9	65,9	100,0	100,0
Taux de pauvreté	7,6	12,0%	18,0	27,2%	13,1	19,0%

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99 –1990/91.*

Dans l'espace BAJ, le taux de pauvreté a été évalué à 26,6% contre 16,3% dans les provinces hors BAJ. Par milieu de résidence, sur 100 personnes habitant dans la partie rurale de l'espace BAJ, 32 sont pauvres contre 24 dans les provinces hors BAJ. En milieu urbain, la prévalence de la pauvreté est relativement plus faible, soit 11% dans les provinces BAJ et 12,1% dans les provinces hors BAJ.

**Tableau 64 : Taux de pauvreté et effectif des pauvres par milieu de résidence**

	Provinces BAJ			Provinces hors BAJ		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
Volume	195843	1746596	1942439	1615487	1749355	3364842
%	10,1	89,9	100,0	48,0	52,0	100,0
Taux de pauvreté	11,0	31,7	26,6	12,1	23,8	16,3

*Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99 –1990/91.*

Par région, on relève que sept régions disposent d'un taux de pauvreté supérieur à la moyenne nationale. Il s'agit des provinces de Chaouia Ourdigha (28,4%), Marrakech-tensift-alhaouz (27,0%), Tadla-azilal (21%), Meknès-tafilalet (28,7%), Fès-boulemane (29,2%), Taza-alhoceima-taounate (26,8%) et Tanger-Tétouan (19,2%). Ces régions englobent 66,1% du total des pauvres au Maroc avec des parts oscillant entre 6% dans la région Tadla Azilal à 14,9% dans la région Marrakech-tensift-alhaouz.

Par milieu de résidence, les régions de Marrakech-tensift-alhaouz, Meknès-tafilalet et Fès-boulemane paraissent les plus affectées par le phénomène pauvreté puisque sur 100 ruraux, plus de 34 sont considérés comme pauvres. Dans ce cadre, la concentration des pauvres, en milieu rural, est relevée dans les régions de Marrakech-tensift-alhaouz (18%), Taza-alhoceima-taounate (12,1%) et Souss Massa Draa (11,6%).

**Tableau 65 : Structure de la population pauvre et taux de pauvreté par région et par milieu de résidence**

Région	Urbain	Rural	Total
Régions de Sud	14739	50218	64957
	3,0	30,9	9,9
	0,8	1,4	1,2
Souss Massa Draa	78794	406891	485685
	7,4	22,5	16,9
	4,4	11,6	9,2
Chaouia Ourdigha	156605	333760	490365
	22,0	33,0	28,4
	8,6	9,5	9,2
Gharb-Chrarda- Bni hssen	16654	129873	146527
	2,7	14,8	9,7
	0,9	3,7	2,8
Marrakech-Tensift-Alhaouz	159257	630948	790205
	14,6	34,5	27,0
	8,8	18,0	14,9
Oriental	195413	153653	349066
	16,0	19,0	17,2
	10,8	4,4	6,6
Grand Casablanca	154864	-	154864
	5,4	-	5,0
	8,5	-	2,9
Rabat-salé-Zair-Zemmour	192711	66272	258983
	9,8	20,0	11,3
	10,6	1,9	4,9
Doukkala-Abda	74969	266901	341870
	10,8	22,5	18,2
	4,1	7,6	6,4
Tadla-Azilal	32756	285251	318007
	5,8	29,9	21,0
	1,8	8,2	6,0
Meknès-Tafilalet	237356	303294	540650
	22,8	36,0	28,7
	13,1	8,7	10,2
Fès-Boulemane	298418	151548	449966
	26,6	36,2	29,2
	16,5	4,3	8,5
Taza-Alhoceima-Taounate	69249	423047	492296
	17,1	29,5	26,8
	3,8	12,1	9,3
Tanger-Tetouan	129545	294295	423840
	10,4	30,5	19,2
	7,2	8,4	8,0
Ensemble du pays	1811330	3495951	5307281
	12,0	27,2	19,0
	100,0	100,0	100,0

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

### 3. Profil des pauvres au Maroc

L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage va permettre d'identifier le profil de la population vivant au-dessous du seuil de la pauvreté selon un certain nombre d'indicateurs socio-économiques qui faciliteront la proposition des éléments d'une stratégie sociale de développement intégrée de réduction de ce fléau, particulièrement en milieu rural. Ainsi, selon le sexe, les données de l'enquête révèlent que la pauvreté affecte plus les ménages dirigés par les hommes que les femmes. En effet, le taux de pauvreté a été évalué chez les hommes à 19,6% contre 14,1% chez les femmes. La répartition de la population pauvre entre les sexes montre que 90,9% des chefs de ménages pauvres sont de sexe masculin alors qu'ils ne représentent dans la population totale que 87,8%.

En milieu urbain, le taux de pauvreté a été évalué à 11,8% chez les chefs de ménage de sexe masculin contre 12,8% chez les femmes. A cet égard sur 100 chefs de ménage pauvres résidant dans les villes 83 sont de sexe masculin, proportion presque identique à leur représentativité à l'échelle nationale, soit 84,1%.

En milieu rural, les hommes sont les plus affectés par la pauvreté que les femmes. En effet, 95% des chefs de ménage pauvres sont de sexe masculin dépassant légèrement leur part dans la population totale dans les campagnes qui atteint 92,2%. Le taux de pauvreté correspondant est de 28% contre 17,5% chez les femmes. Autrement dit, sur 100 chefs de ménages de sexe masculin en milieu rural 28 sont considérés pauvres contre 17 chez les femmes.

Dans l'espace BAJ, on relève le même phénomène entre les sexes, puisque 91,4% des chefs de ménage pauvres sont de sexe masculin contre 90,7% dans les provinces hors BAJ. Dans ce cadre, sur 100 ménages dirigés par des hommes et résidant dans l'espace BAJ 27

sont pauvres contre 17 dans le reste du pays. Chez les femmes, ces ratios ont été évalués respectivement à 21,6% et 11,9%.

Par âge du chef de ménage, les taux de pauvreté les plus élevés, supérieurs à la moyenne nationale, concernent les chefs de ménage appartenant aux tranches d'âge 25/34 ans (19,6%), 35/44 ans (20,2%) et 45/59 ans (20,5%). La répartition de l'effectif des pauvres selon l'âge du chef de ménage fait ressortir la concentration de presque 90% des pauvres chez les ménages dirigés par des personnes dont l'âge égale ou dépasse 35 ans.

Par milieu de résidence, le groupe d'âge 45/59 ans se caractérise par le taux de pauvreté le plus élevé en milieu rural, soit 31,9%. Autrement dit sur 100 chefs de ménages de cette tranche d'âge, 32 sont pauvres. A cet effet, l'examen de la structure de la pauvreté selon l'âge montre que 28,8% appartiennent à la tranche d'âge 35/44 ans, 29,9% dans la tranche d'âge 45/59 ans et 27,6% sont âgés de 60 ans et plus.

En milieu urbain, ce sont les chefs de ménages âgés entre 35 et 44 ans qui paraissent les plus affectés par la pauvreté avec un taux de 13,3%, suivis de la tranche d'âge de 60 ans et plus (12,3%). Les chefs de ménages pauvres appartenant à ces deux tranches d'âge représentent 67,3% du total des pauvres résidant en milieu urbain.

Selon l'état matrimonial du chef de ménage, les données de l'enquête ont fait ressortir que les chefs de ménages divorcés et mariés sont relativement les plus affectés par le fléau de la pauvreté, soit des taux de pauvreté respectifs de 20% et 19,7% contre seulement 7% chez les célibataires. Quant à la répartition des pauvres selon l'état matrimonial, on relève que sur 100 chefs de ménage pauvres 92 sont mariés, 5,7 sont veufs et 1 divorcé.

En milieu urbain, ce sont les divorcés qui disposent du taux de pauvreté le plus élevé. En effet, sur 100 chefs de ménages divorcés,

20 sont affectés par la pauvreté contre 12 chez les mariés et les veufs. Ces taux se répercutent sur la structure des pauvres selon leur état matrimonial puisque les mariés pauvres représentent 86,8% du total des ménages pauvres. Ils sont suivis par les veufs (9,6%) et les divorcés (2,7%). En milieu rural, 95,3% des personnes pauvres sont dirigés par des chefs de ménages mariés contre 3,7% par des veufs, donnant un taux de pauvreté respectif de 28,0% et 17,9% contre 12,7% chez les célibataires. L'examen de la répartition des chefs de ménage pauvres selon l'état matrimonial montre que 32% des mariés pauvres résident en milieu urbain. Cette proportion atteint 82,1% chez les divorcés, 57,3% chez les veufs et 38,1% chez les célibataires.

Concernant l'impact du nombre de personnes dans le ménage sur la pauvreté, on relève que 45,7% des ménages pauvres sont composés de 9 personnes et plus. Cette strate de ménages représente seulement 28% du nombre total de ménage à l'échelle nationale, reflétant la pression importante de la taille du ménage sur la propension de cette structure sociale à devenir pauvre. En effet, sur 100 ménages composés de 9 personnes et plus, 31 sont pauvres contre 23 chez les ménages composés entre 7 et 8 personnes. Par contre, une proportion très faible des ménages de taille réduite est affectée par la pauvreté, soit 1,8%. Autrement dit, sur 100 ménages composés de moins de 3 personnes, seuls deux ménages sont considérés comme pauvres.

Par milieu de résidence, si le taux de pauvreté atteint 21,7% chez les ménages urbains de 9 personnes et plus, ce taux atteint en milieu rural pour la même catégorie sociale 37,8% faisant ressortir le risque encouru par les groupements familiaux ou autres à devenir pauvre. Ainsi, sur 100 ménages urbains pauvres, 40 sont composés de 9 personnes et plus. Cette proportion atteint 48 en milieu rural. Dit autrement, presque la moitié des ménages pauvres résidant en milieu rural sont composés de 9 personnes et plus.

En examinant la répartition des pauvres par milieu de résidence et selon la taille du ménage, on relève que 70% des ménages pauvres de taille nombreuse (9 et plus) résident dans les campagnes. Cette proportion atteint 62,7% chez les ménages de 7 et 8 personnes, 64,2% chez les ménages de 5 à 6 personnes contre 46% pour les ménages de moins de 3 personnes.

L'impact de l'instruction sur la réduction de la propension d'être pauvre est reflété par l'exploitation des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages. En effet, 81,5% des ménages pauvres sont dirigés par des personnes sans niveau d'instruction ou ayant fréquenté des écoles coraniques. Cette proportion atteint 83,4% dans les campagnes et 77,1% dans les villes. Dans ce cadre, sur 100 ménages dirigés par une personne sans instruction 23 sont pauvres ; 39 en milieu rural et 16 en milieu urbain.

Quant à la répartition des pauvres selon le niveau d'instruction, les données de l'enquête montrent que 68,4% des ménages pauvres dirigés par des personnes sans instruction résident en milieu rural. La prédominance des campagnes dans la concentration des effectifs en volume se manifeste, aussi, chez les chefs de ménages pauvres disposant d'un niveau d'enseignement fondamental puisque 57,5% d'entre eux habitent en dehors des centres urbains.

Selon le type d'activité du chef de ménage, on relève que les chômeurs sont les plus affectés par la pauvreté, puisque le taux correspondant a été évalué à 30,7% à l'échelle nationale. Ils sont suivis par les actifs occupés dont 19,9% appartiennent à la catégorie sociale pauvre. Par milieu de résidence, on retrouve la même structure mais différenciée selon la résidence dans les villes ou les campagnes.

Quant à la situation dans la profession du chef de ménage, on note la convergence quant aux difficultés des ménages dirigés par des personnes dont le statut professionnel est indépendant. En effet,



l'examen dans la deuxième partie de l'étude du profil des ménages à faibles revenus a fait ressortir les indépendants comme statut professionnel le plus affecté, comparativement aux autres situations dans la profession.

**Tableau 66 : Volume et taux de pauvreté selon les caractéristiques socio-économiques de chef du ménage**

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux
<b>Sexe du CM</b>						
Masculin	1504941	11,8	3321677	28,0	4826618	19,6
Féminin	306389	12,8	174274	17,5	480663	14,1
Total	1811330	12,0	3495951	27,2	5307281	19,0
<b>Age du CM</b>						
15/24 ans	12475	10,2	27058	15,9	39533	13,5
25/34 ans	114577	8,5	449566	29,3	564143	19,6
35/44 ans	604732	13,3	1008392	29,4	1613124	20,2
45/59 ans	465269	11,4	1044653	31,9	1509922	20,5
60 ans et +	614277	12,3	966282	21,7	1580559	16,7
<b>Etat matrimonial du CM</b>						
Célibataire	15859	4,0	25819	12,7	41678	7,0
Marié	1572882	12,1	3330048	28,0	4902930	19,7
Divorcé	48421	19,9	10557	20,2	58978	20,0
Veuf	174168	12,1	129527	17,9	303695	14,1
<b>Taille du ménage</b>						
1 à 2	7403	1,6	6368	2,1	13771	1,8
3 à 4	85338	3,4	98646	7,0	183984	4,7
5 à 6	340666	7,4	611421	19,2	952087	12,2
7 à 8	647803	15,7	1082773	31,2	1734576	22,8
9 et +	730120	21,7	1692743	37,8	2422863	30,9
<b>Niveau d'instruction du CM</b>						
Sans niveau	1079983	16,3	2333691	28,9	3413674	23,2
Fondamental	394206	9,2	533891	25,0	928097	14,4
Secondaire + Supérieur	20841	1,0	40527	24,4	61368	2,8
Msid	316300	14,8	587842	23,7	904142	19,6

**Tableau 66 : Volume et taux de pauvreté selon les caractéristiques socio-économiques de chef du ménage (suite)**

	Urbain		Rural		Ensemble	
	Volume	Taux	Volume	Taux	Volume	Taux
<b>Type d'activité du CM</b>						
Actif occupé	1173773	11,3	3059673	28,3	4233446	19,9
Chômeur	186279	28,4	128478	34,6	314757	30,7
Inactif	451278	11,2	307800	18,4	759078	13,3
<b>Situation dans la profession du CM</b>						
Salarié	770610	11,1	1070169	35,4	1840779	18,5
Indépendant	571744	17,0	2092743	26,9	2664487	23,9
Employeur	14264	2,5	-	-	14264	2,0
Autres actifs	3434	1,5	25239	11,0	28673	6,3
Inactif	451278	11,2	307800	18,4	759078	13,3
<b>Profession du CM</b>						
Groupe 0	6358	2,6	-	-	6358	2,3
Groupe 1	-	-	-	-	-	-
Groupe 2	-	-	7064	8,6	7064	0,7
Groupe 3	40538	3,3	44343	15,6	84881	5,6
Groupe 4	313128	15,1	147701	18,9	460829	16,2
Groupe 5	39291	8,5	1854331	28,5	1893622	27,2
Groupe 6	383619	16,0	253793	30,6	637412	19,8
Groupe 7	81219	24,0	515901	34,9	597120	32,8
Groupe 8	53100	5,4	77131	22,0	130231	9,7
Groupe 9	423913	20,3	287887	35,7	711800	24,6
<b>Branche d'activité du CM</b>						
Agri, forêt ou pêche	129441	18,3	2353306	29,7	2482747	28,8
Industrie	160548	8,5	87208	73,8	247756	10,7
BTP	280785	23,0	312476	9,8	593261	30,0
Commerce	440803	15,5	176202	5,5	618005	16,5
Transport commun	70473	8,4	74485	2,3	144958	12,8
Administration	36085	2,4	32552	1,0	68637	3,8
Services sociaux	126226	9,3	120234	3,8	246460	14,2
Autres services	90447	14,1	31688	1	122135	16,1

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

#### 4. Comparaisons internationales

En se référant aux données du Rapport sur le Développement Humain de l'année 2000, la pauvreté est un phénomène mondial qui affecte l'ensemble des pays. En effet, 25,5% de la population argentine vit au dessous du seuil de la pauvreté. Cette proportion atteint 35% en Inde, 57% en Mauritanie, 34,2% en Jamaïque et 37,5% aux Philippines. C'est dire la gravité des disparités sociales qui caractérise l'ensemble de la population à travers le monde.

**Tableau 67 : comparaison des taux de pauvreté par pays**

<b>Pays</b>	<b>Seuil de pauvreté</b>
Argentine	25,5
Chili	20,5
Mexique	10,1
Brésil	17,4
Philippines	37,5
Jamaïque	34,2
Jordanie	15,0
Chine	6,0
Tunisie	19,9
Algérie	22,6
Indonésie	15,1
Inde	35,0
Ghana	31,4
Pakistan	34,0
Mauritanie	57,0

*Source : Human Development Report 2000, UNDP.*



## **CHAPITRE II : EVALUATION DE LA PAUVRETE PAR REFERENCE AU REVENU PAR TETE**

### **1. Comparaison des dépenses par tête et des revenus par tête selon les déciles**

L'examen des caractéristiques du revenu et des dépenses de consommation, séparément, dans le cadre de cette étude, nous amène à évaluer dans cette partie le poids des dépenses dans le revenu disponible particulièrement chez la population défavorisée. Ainsi, au niveau national, 95,9% du revenu annuel moyen par personne sont affectés aux dépenses. Cette proportion atteint 91,7% en milieu rural et 97,9% en milieu urbain. Cette différence dans les affectations budgétaires, du revenu aux dépenses, entre les villes et les campagnes, est lié principalement, aux modes de dépense qui caractérisent les deux milieux de résidence. La pression de l'habitat et les conditions d'habitation, la diversité de l'offre scolaire, sanitaire et culturelle dans les villes agissent sur le comportement des ménages citadins.

Dans les provinces BAJ, la part des dépenses dans le revenu des ménages est très inférieure à la moyenne nationale, soit 83,5%. Cette affectation se modifie par milieu de résidence, puisque les ménages urbains de l'espace BAJ dépensent plus que le revenu disponible, soit 104,5% contre seulement 74% en milieu rural. Dans les provinces hors BAJ, le revenu disponible est alloué presque exclusivement aux dépenses de consommation, soit 99,5%. Par contre, ce sont les ruraux qui n'arrivent pas à faire face aux dépenses de consommation dont le revenu moyen est légèrement inférieur aux dépenses moyennes par personne qui représente 108,9% du revenu contre 97,1% en milieu urbain des provinces hors BAJ.

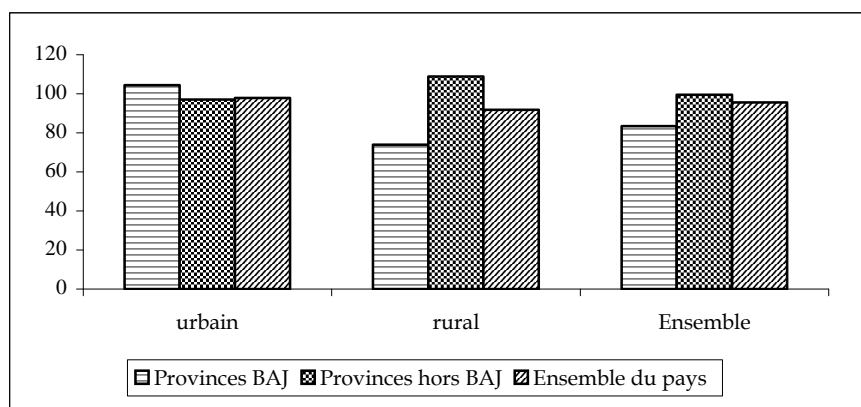
Cette situation un peu paradoxale de la part des dépenses dans le revenu, particulièrement en milieu rural, s'explique dans les provinces BAJ par la prédominance de la population rurale, la structure traditionnelle de l'économie dans ces provinces qui agit sur le comportement et le mode de consommation de cette partie du territoire national.

**Tableau 68 : Part des dépenses dans le revenu des ménages par milieu de résidence (en %)**

	Urbain	Rural	Ensemble
Provinces BAJ	104,5	74,0	83,5
Provinces hors BAJ	97,1	108,9	99,5
Ensemble du pays	97,8	91,8	95,6

Source : Direction de la Statistique, ENNVN 1998/99.

**Graphique 5 : Part des dépenses dans le revenu des ménages par milieu de résidence**



Par décile, on relève que les dépenses de consommation des sept premiers déciles dépassent le revenu annuel moyen disponible. Ainsi, les ménages du premier décile ont une DAMP plus de deux fois supérieur à leur revenu annuel moyen par personne, soit respectivement 2058 DH et 933,5 DH. Ce rapport diminue en

fonction de l'amélioration du niveau de vie pour atteindre 0,51 chez les couches les plus aisées (les 10% les plus riches). Autrement dit, les ménages appartenant au dernier décile réservent presque la moitié de leur revenu aux dépenses de consommation.

Par milieu de résidence, les ruraux paraissent les plus défavorisés, particulièrement les trois premiers déciles dont les dépenses de consommation sont plus de deux fois supérieures à leur revenu. Ce déséquilibre entre le revenu et les dépenses affecte les neuf premiers déciles. Seuls les ménages ruraux les plus riches parviennent à épargner 32% de leurs revenus. En milieu urbain, la situation se présente différemment puisque le déséquilibre entre dépenses de consommation et revenu disponible affecte les deux premiers déciles avec une pression moins importante que les ruraux de la même classe sociale. A partir du troisième décile, la couverture des dépenses s'améliore pour atteindre 42% du revenu chez le dernier décile.

L'écart des revenus selon le milieu de résidence réapparaît au niveau de sa répartition, puisque le huitième décile rural dépense 1,5 fois son revenu alors que la même classe sociale résidant en milieu urbain affecte seulement 68% de son revenu aux dépenses de consommation.

**Tableau 69 : Revenu annuel moyen et dépense annuelle moyenne par personne selon les déciles et par milieu de résidence**

Décile	Revenu annuel moyen par personne en DH (1)			Dépense annuelle moyenne par personne en DH (2)			(2)/(1)		
	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total	Urbain	Rural	Total
1	1334,7	733,3	933,5	2265,1	2021,4	2058,0	1,70	2,76	2,20
2	2800,8	1363,1	1861,1	3030,7	3028,7	3029,2	1,08	2,22	1,63
3	3942,9	1869,2	2692,2	3787,6	3769,4	3775,9	0,96	2,02	1,40
4	5062,9	2401,8	3581,8	4519,0	4530,0	4524,9	0,89	1,89	1,26
5	6319,6	3013,8	4562,8	5349,7	5316,0	5334,1	0,85	1,76	1,17
6	7805,5	3688,9	5768,1	6274,5	6284,7	6278,7	0,80	1,70	1,09
7	9620,7	4588,4	7311,0	7528,0	7500,0	7517,7	0,78	1,63	1,03
8	12667,5	5853,7	9481,2	9242,6	9270,0	9250,7	0,73	1,58	0,98
9	18097,0	7846,8	13913,1	12319,9	11963,0	12248,5	0,68	1,52	0,88
10	59047,0	28873,0	47905,2	24618,8	19655,1	24211,4	0,42	0,68	0,51
Total	10376,9	5542,0	8153,9	10154,2	5084,7	7823,2	0,98	0,92	0,96

Source : Direction de la Statistique, ENNVM 1998/99.

## 2. Structure du revenu de la population pauvre

L'analyse de la structure du revenu nous paraît primordiale dans l'évaluation des ressources des pauvres. Elle permettra de faire ressortir les déterminants majeurs qui agissent sur la formation du revenu des catégories sociales les plus défavorisées. Ainsi, à l'échelle nationale, on relève que 40,7% du revenu des pauvres émanent des salaires et des traitements salariaux. En second rang, on trouve l'autoconsommation et loyer qui contribuent pour 21,5% aux ressources disponibles des ménages pauvres. A cet effet, le salaire émanant du secteur secondaire constitue la composante principale du revenu salarial puisqu'il représente 41,1% du revenu salarial total, alors que le revenu du secteur primaire et tertiaire représentent respectivement 25,2% et 32,7% du revenu salarial total. Parmi les autres sources relativement importantes des pauvres, on relève le revenu agricole et d'élevage qui constituent 15% du revenu total disponible.



Par milieu de résidence, La baisse de la part des traitements salariaux dans le revenu total des ménages ruraux est compensée par l'augmentation de la part du revenu émanant de l'agriculture et de l'élevage et de l'autoconsommation qui contribuent respectivement pour 26,3% et 24,4% au revenu total des ménages pauvres du monde rural contre 33,3% des traitements salariaux. Pour le revenu salarial, la contribution du salaire du secteur primaire constitue 45,8%. Elle est suivie du salaire du secteur secondaire avec 33,4%. En milieu urbain, on remarque l'augmentation de la part des traitements salariaux qui représentent 51,6% du revenu total disponible des ménages pauvres. On note, particulièrement l'augmentation de la part du revenu issu des emplois indépendants, soit 14,4% contre 3,7% en milieu rural et 8,6% à l'échelle nationale. Il faut signaler, à cet égard que le salaire du secteur secondaire et tertiaire contribuent, respectivement pour 47,5% et 44,1% du revenu salarial des ménages pauvres résidant en milieu urbain.

Dans les provinces BAJ, on relève la part relativement faible des traitements salariaux dans le revenu total, et ce comparativement aux autres espaces territoriaux, soit 29,5% contre 46,1% dans les provinces hors BAJ. Cette contribution faible des salaires est compensée par l'augmentation des ressources émanant de l'agriculture et de l'élevage qui représentent 27,2% du revenu total des ménages résidant dans les provinces visées par le programme BAJ. De même, l'autoconsommation et loyer qui viennent en troisième position des principales sources de revenu des ménages pauvres des provinces BAJ disposent d'une proportion relativement importante, soit 25,7% contre 19,4% dans les provinces hors BAJ. Il faut signaler, à cet effet, que le salaire du secteur primaire représente 50% du revenu salarial total dans les provinces BAJ contre 19% dans les provinces hors BAJ. Par contre, le salaire du secteur secondaire contribue pour 43,7% dans le revenu salarial total des ménages de l'espace hors BAJ contre 32,8% dans l'espace BAJ.



## **CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE**

Les principaux enseignements tirés de l'évaluation de la pauvreté au Maroc portent principalement sur le volume des pauvres au niveau spatial, le profil des chefs de ménages pauvres et surtout le taux de couverture des dépenses de cette catégorie sociale par le revenu disponible et la structure de ce revenu.

Dans ce cadre, entre 1990/91 et 1998/99, le nombre de pauvres est passé de 3,4 à 5,3 millions de personnes, soit des taux de pauvreté respectifs de 13,1% et 19%. La pauvreté est un phénomène rural puisque 65,9% de l'effectif des pauvres réside en milieu rural, alors que le taux de ruralité est de 46%. En comparant les deux milieux de résidence, on relève que sur 100 personnes 27 sont pauvres en milieu rural contre 12 en milieu urbain. Par rapport à 1990/91, on note, particulièrement la recrudescence de la pauvreté en milieu urbain puisque la proportion des pauvres est passée de 27% à 34% en 1998/99 contre 72,9% et 65,9% en milieu rural.

Dans l'espace BAJ, le taux de pauvreté a été évalué à 26,6% contre 16,3% dans les provinces hors BAJ. Par milieu de résidence, sur 100 personnes habitant dans la partie rurale de l'espace BAJ, 32 sont pauvres contre 24 dans les provinces hors BAJ. En milieu urbain, la prévalence de la pauvreté est relativement plus faible, soit 11% dans les provinces BAJ et 12,1% dans les provinces hors BAJ.

L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage a permis d'identifier le profil de la population vivant au-dessous du seuil de la pauvreté selon un certain nombre d'indicateurs socio-économiques. Ainsi, selon le sexe, les données de l'enquête révèlent que la pauvreté affecte plus les ménages dirigés par les hommes que les femmes. En effet, le taux de pauvreté a été évalué chez les hommes à 19,6% contre 14,1% chez les femmes. La répartition de la population pauvre entre les sexes

montre que 90,9% des chefs de ménages pauvres sont de sexe masculin alors qu'ils ne représentent dans la population totale que 87,8%.

En milieu urbain, le taux de pauvreté a été évalué à 11,8% chez les chefs de ménages de sexe masculin contre 12,8% chez les femmes. A cet égard sur 100 chefs de ménage pauvres résidant dans les villes 83 sont de sexe masculin, proportion presque identique à leur représentativité à l'échelle nationale, soit 84,1%.

En milieu rural, les hommes sont les plus affectés par la pauvreté que les femmes. En effet, 95% des chefs de ménages pauvres sont de sexe masculin dépassant légèrement leur part dans la population totale dans les campagnes qui atteint 92,2%. Le taux de pauvreté correspondant est de 28% contre 17,5% chez les femmes. Autrement dit, sur 100 chefs de ménages de sexe masculin en milieu rural 28 sont considérés pauvres contre 17 chez les femmes.

Concernant l'impact du nombre de personnes dans le ménage sur la pauvreté, on relève que 45,7% des ménages pauvres sont composés de 9 personnes et plus. Cette strate de ménages représente seulement 28% du nombre total de ménage à l'échelle nationale, reflétant la pression importante de la taille du ménage sur la propension de cette structure sociale à devenir pauvre. En effet, sur 100 ménages composés de 9 personnes et plus, 31 sont pauvres contre 23 chez les ménages composés entre 7 et 8 personnes. Par contre, une proportion très faible des ménages de taille réduite est affectée par la pauvreté, soit 1,8%. Autrement dit, sur 100 ménages composés de moins de 3 personnes, seuls deux ménages sont considérés comme pauvres.

Par milieu de résidence, si le taux de pauvreté atteint 21,7% chez les ménages urbains de 9 personnes et plus, ce taux atteint en milieu rural pour la même catégorie sociale 37,8% faisant ressortir le risque encouru par les groupements familiaux ou autres à devenir pauvre.

Ainsi, sur 100 ménages urbains pauvres, 40 sont composés de 9 personnes et plus. Cette proportion atteint 48 en milieu rural. Dit autrement, presque la moitié des ménages pauvres résidant en milieu rural sont composés de 9 personnes et plus.

En examinant la répartition des pauvres par milieu de résidence et selon la taille du ménage, on relève que 70% des ménages pauvres de taille nombreuse ( 9 et plus) résident dans les campagnes. Cette proportion atteint 62,7% chez les ménages de 7 et 8 personnes, 64,2% chez les ménages de 5 à 6 personnes contre 46% pour les ménages de moins de 3 personnes.

L'impact de l'instruction sur la réduction de la propension d'être pauvre est reflété par l'exploitation des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages. En effet, 81,5% des ménages pauvres sont dirigés par des personnes sans niveau d'instruction ou ayant fréquenté des écoles coraniques. Cette proportion atteint 83,4% dans les campagnes et 77,1% dans les villes. Dans ce cadre, sur 100 ménages dirigés par une personne sans instruction 23 sont pauvres ; 39 en milieu rural et 16 en milieu urbain.

L'examen des caractéristiques du revenu et des dépenses de consommation, séparément, dans le cadre de cette étude, nous amène à évaluer dans cette partie le poids des dépenses dans le revenu disponible particulièrement chez la population défavorisée. Ainsi, au niveau national, 95,6% du revenu annuel moyen par personne sont affectés aux dépenses de consommation. Cette proportion atteint 91,8% en milieu rural et 97,8% en milieu urbain. Cette différence dans les affectations budgétaires, du revenu aux dépenses de consommation, entre les villes et les campagnes, est lié principalement, aux modes de consommation qui caractérisent les deux milieux de résidence. La pression de l'habitat et les conditions d'habitation, la diversité de l'offre scolaire, sanitaire et culturelle dans les villes agissent sur le comportement des ménages citadins.

Dans les provinces BAJ, la part des dépenses de consommation dans le revenu des ménages est très inférieure à la moyenne nationale, soit 83,5%. Cette affectation se modifie par milieu de résidence, puisque les ménages urbains de l'espace BAJ dépensent plus que le revenu disponible, soit 104,5% contre seulement 74,0% en milieu rural. Dans les provinces hors BAJ, le revenu disponible est alloué presque exclusivement aux dépenses de consommation, soit 99,5%. Par contre, ce sont les ruraux qui n'arrivent pas à faire face aux dépenses de consommation dont le revenu moyen est légèrement inférieur aux dépenses moyennes par personne qui représente 108,9% du revenu contre 97,1% en milieu urbain des provinces hors BAJ.

Par décile, on relève que les dépenses de consommation des sept premiers déciles dépassent le revenu annuel moyen disponible. Ainsi, les ménages du premier décile ont une DAMP plus de deux fois supérieur à leur revenu annuel moyen par personne, soit respectivement 2058 DH et 933,5 DH. Ce rapport diminue en fonction de l'amélioration du niveau de vie pour atteindre 0,51 chez les couches les plus aisées (les 10% les plus riches). Autrement dit, les ménages appartenant au dernier décile réservent presque la moitié de leur revenu aux dépenses de consommation.

Par milieu de résidence, les ruraux paraissent les plus défavorisés, particulièrement les trois premiers déciles dont les dépenses de consommation sont plus de deux fois supérieures à leur revenu. Ce déséquilibre entre le revenu et les dépenses affecte les neuf premiers déciles. Seuls les ménages ruraux les plus riches parviennent à épargner 32% de leurs revenus. En milieu urbain, la situation se présente différemment puisque le déséquilibre entre dépenses de consommation et revenu disponible affecte les deux premiers déciles avec une pression moins importante que les ruraux de la même classe sociale. A partir du troisième décile, la couverture des dépenses s'améliore pour atteindre 42% du revenu chez le dernier décile.

L'écart des revenus selon le milieu de résidence réapparaît au niveau de sa répartition, puisque le huitième décile rural dépense 1,5 fois son revenu alors que la même classe sociale résidant en milieu urbain affecte seulement 68% de son revenu aux dépenses de consommation.

L'analyse de la structure du revenu des ménages pauvres a fait ressortir, à l'échelle nationale, que 40,7% du revenu des pauvres émanent des salaires et des traitements salariaux. En second rang, on trouve l'autoconsommation et loyer qui contribuent pour 21,5% aux ressources disponibles des ménages pauvres. A cet effet, le salaire émanant du secteur secondaire constitue la composante principale du revenu salarial puisqu'il représente 41,1% du revenu salarial total, alors que le revenu du secteur primaire et tertiaire représentent respectivement 25,2% et 32,7% du revenu salarial total. Parmi les autres sources relativement importantes des pauvres, on relève le revenu agricole et d'élevage qui constituent 15% du revenu total disponible.

Par milieu de résidence, La baisse de la part des traitements salariaux dans le revenu total des ménages ruraux est compensée par l'augmentation de la part du revenu émanant de l'agriculture et de l'élevage et de l'autoconsommation qui contribuent respectivement pour 26,3% et 24,4% au revenu total des ménages pauvres du monde rural contre 33,3% des traitements salariaux. Pour le revenu salarial, la contribution du salaire du secteur primaire constitue 45,8%. Elle est suivie du salaire du secteur secondaire avec 33,4%. En milieu urbain, on remarque l'augmentation de la part des traitements salariaux qui représentent 51,6% du revenu total disponible des ménages pauvres. On note, particulièrement l'augmentation de la part du revenu issu des emplois indépendants, soit 14,4% contre 3,7% en milieu rural et 8,6% à l'échelle nationale. Il faut signaler, à cet égard que le salaire du secteur secondaire et tertiaire contribuent, respectivement pour 47,5% et 44,1% du revenu salarial des ménages pauvres résidant en milieu urbain.

Dans les provinces BAJ, on relève la part relativement faible des traitements salariaux dans le revenu total, et ce comparativement aux autres espaces territoriaux, soit 29,5% contre 46,1% dans les provinces hors BAJ.



## **CONCLUSION GENERALE**

Les traits déterminants qui ressortent de l'analyse des niveaux de vie des ménages selon ses deux variables clés, à savoir le revenu et les dépenses de consommation, portent en premier lieu sur l'impact majeur du profil du chef de ménage, sa classe sociale et sa résidence sur l'importance des ressources des ménages et leur structure, les montants affectés à la consommation, la répartition des dépenses selon la nomenclature des biens et services et particulièrement la structure du premier groupe de biens et services, alimentation et boissons.

Dans ce cadre, l'exploitation des données de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages a fait ressortir que le revenu annuel moyen par personne a été estimé à 8.153,9 DH à l'échelle nationale, soit 10.376,9 DH en milieu urbain et 5.542,0 en milieu rural. Par décile, le revenu annuel moyen par personne enregistré en milieu urbain est presque le double de celui relevé en milieu rural. Quant aux disparités constatées intra-milieu de résidence, le rapport entre le dernier et le premier décile a atteint 43 dans les villes et 39 dans les campagnes. Dans les provinces BAJ, le revenu annuel moyen par personne représente 81,3% du revenu par personne des ménages qui résident dans l'espace hors BAJ, soit respectivement 6972,8 DH et 8570,9 DH.

Selon le sexe du chef de ménage, les hommes disposent d'un revenu annuel moyen par personne supérieur à celui des femmes, soit respectivement 8201,8 DH et 7807,6 DH. Ces écarts sont relevés par milieu de résidence, dans les provinces BAJ et dans le reste du pays. Dans ce cadre, on remarque que les écarts de revenu entre les hommes et les femmes sont plus manifestes dans les provinces BAJ, soit respectivement 7127,4 DH et 5672,1 DH contre 8590,1 DH et 8438,6 DH dans les provinces hors BAJ.

Selon la taille du ménage, le revenu tend à baisser avec l'augmentation de la taille du ménage. En effet, le revenu annuel moyen par personne passe de 13989,4 DH chez les ménages à deux personnes à 5442,2 DH chez les ménages composés de 9 personnes et plus. Cette structure est relevée en milieu urbain et dans les provinces hors BAJ, mais avec des montants différents. Par contre, en milieu rural et dans les provinces BAJ, on relève l'augmentation du revenu au niveau des ménages composés de 7 et 8 personnes avant d'entamer la baisse dans la dernière strate de ménage.

Selon le niveau d'instruction du chef de ménage, le revenu annuel moyen par personne chez les chefs de ménage d'un niveau d'enseignement supérieur est presque quatre fois supérieur à celui des chefs de ménage sans instruction, soit respectivement 26541,2 DH et 6784,4 DH. Ce constat est relevé dans les autres espaces territoriaux, excepté en milieu rural qui se caractérise par des oscillations du niveau de revenu en passant d'un niveau d'instruction à un autre.

Partant de la nomenclature fonctionnelle des sources de revenu, on relève que les traitements salariaux représentent 34,3% du revenu annuel moyen par personne, soit 2796,5 DH. Ils sont suivis par l'autoconsommation des produits alimentaires et loyer qui contribuent pour 17% à la composition du revenu moyen par personne. Les activités indépendantes non agricoles viennent en troisième position en englobant 14,2% du revenu annuel moyen par personne. On relève par ailleurs la part importante des transferts (transferts reçus en espèces et transferts reçus en nature) dans la structure du revenu des ménages puisqu'ils représentent 10% du revenu annuel moyen par personne.

Par milieu de résidence, la structure diffère avec la prédominance du revenu généré par l'agriculture et l'élevage en milieu rural qui contribuent pour 39,6% dans la constitution du revenu moyen par

personne des ménages ruraux. Les traitements salariaux viennent en seconde position avec une contribution de 18,6% dans la composition du revenu des ménages en milieu rural. Par contre en milieu urbain, les traitements salariaux et les activités indépendantes non agricoles représentent 59,3% du revenu annuel moyen des ménages citadins. A ce propos, on remarque que les transferts contribuent plus à la formation du revenu en milieu urbain qu'en milieu rural, représentant respectivement 10,9% et 7,8% dans la composition du revenu annuel moyen par personne.

Au niveau des dépenses de consommation, malgré l'amélioration constatée entre 1990/91 et 1998/99, il n'en demeure pas moins la persistance des écarts importants dans les affectations budgétaires à la consommation. Ainsi, le cadre de vie des ménages et son environnement socioculturel influent grandement sur le niveau et la structure des dépenses selon la nomenclature des biens et services. En effet, malgré la prédominance des dépenses allouées à l'alimentation et aux boissons, cette part varie selon le milieu de résidence, le profil du chef de ménage et les quintiles de dépenses.

Par rapport à 1990/91, on note une amélioration sensible de la DAMP à la fois en milieux urbain et rural. En effet, la DAMP est passée de 6780 DH à 7823,2 DH soit un accroissement de 15,4%. L'augmentation a atteint, au cours de la même période, 10,1% en milieu urbain et 9,9% en milieu rural.

Dans les provinces BAJ, la DAMP est légèrement supérieure à la moyenne nationale enregistrée en milieu rural, soit 5522,1 DH. La partie urbaine de l'espace BAJ se caractérise par une DAMP supérieure à la moyenne nationale, soit 9225,7 DH contre 4717,4 DH en milieu rural. Dans ce cadre, le rapport provinces hors BAJ/provinces BAJ atteint 1,54 soit 1,34 en milieu rural et 1,11 en milieu urbain.

L'examen du niveau du coefficient budgétaire du premier groupe de la nomenclature des biens et services par décile fait ressortir la part importante réservée par les couches défavorisées à l'alimentation et aux boissons qui atteint 60,3% chez le premier décile à l'échelle nationale contre 34,7% chez le dernier décile. Par milieu de résidence, cette part tend à la hausse en milieu rural pour atteindre 62,4% chez le premier décile contre 39,6% chez les 10% les plus riches. Dans ce cadre, la baisse de la part des dépenses affectées à l'alimentation et aux boissons diminuent avec l'amélioration du niveau à la fois en milieux urbain et rural.

Au niveau des provinces BAJ, les ménages appartenant au premier décile consacrent 65,2% de leurs dépenses au premier groupe de la nomenclature des biens et services contre 56,8% pour la même catégorie sociale dans les provinces hors BAJ. Ce coefficient budgétaire diminue avec l'amélioration du niveau de vie pour atteindre 38,3% chez les couches les plus aisées de l'espace BAJ contre 34,3% dans les provinces hors BAJ.

Le deuxième trait majeur de l'étude concerne les résultats de la décomposition de l'inégalité des niveaux de revenus et des dépenses de consommation qui ont permis de relever que le problème de l'inégalité réside principalement au sein des différentes strates sociales et que l'égalisation des inégalités inter groupe réduirait faiblement l'inégalité globale. Autrement dit, les efforts des pouvoirs publics, en vue de réduire les disparités sociales doivent viser essentiellement les couches sociales à bas revenu par la promotion d'activités de proximité génératrices d'emploi à même de pouvoir contribuer à l'amélioration de leurs conditions de vie.

En effet, la conclusion principale qui ressort de la décomposition de l'inégalité du revenu et des dépenses de consommation concerne la dépendance de l'inégalité globale de celle existante à l'intérieur des différentes strates de population étudiée dans l'inégalité globale. En effet, même si on égalise l'inégalité entre les différentes catégories

sociales, l'impact serait faible tant que des actions ne sont pas entamées pour baisser les inégalités à l'intérieur des différentes strates de population. Cependant, la contribution de l'inégalité interne varie selon le milieu de résidence et selon les caractéristiques du chef de ménage.

Par ailleurs, en comparant la décomposition de l'inégalité selon les deux facteurs clés du niveau de vie, à savoir le revenu et les dépenses de consommation, on relève une contribution interne et inter groupe différenciée. En effet, la contribution de l'inégalité interne dans l'inégalité totale est plus marquée dans la répartition des revenus que celles des dépenses de consommation, confirmant les écarts relevés dans le niveau et la structure du revenu selon les caractéristiques du chef de ménage.

Le troisième trait majeur de l'étude est relatif à l'augmentation du nombre de pauvres, leur concentration en milieu rural et le profil des chefs de ménages pauvres. La confrontation de leurs dépenses au revenu disponible a permis de révéler la difficulté, pour cette catégorie de la population à faire face à ses besoins, notamment en milieu rural.

Ainsi, entre 1990/91 et 1998/99, le nombre de pauvres est passé de 3,4 à 5,3 millions de personnes, soit des taux de pauvreté respectifs de 13,1% et 19%. La pauvreté est un phénomène rural puisque 65,9% de l'effectif des pauvres réside en milieu rural, alors que le taux de ruralité est de 46%. En comparant les deux milieux de résidence, on relève que sur 100 personnes 27 sont pauvres en milieu rural contre 12 en milieu urbain. Par rapport à 1990/91, on note, particulièrement la recrudescence de la pauvreté en milieu urbain puisque la proportion des pauvres est passée de 27% à 34% en 1998/99 contre 72,9% et 65,9% en milieu rural.

Dans l'espace BAJ, le taux de pauvreté a été évalué à 26,6% contre 16,3% dans les provinces hors BAJ. Par milieu de résidence, sur 100

personnes habitant dans la partie rurale de l'espace BAJ, 32 sont pauvres contre 24 dans les provinces hors BAJ. En milieu urbain, la prévalence de la pauvreté est relativement plus faible, soit 11% dans les provinces BAJ et 12,1% dans les provinces hors BAJ.

L'analyse de la pauvreté selon les caractéristiques du chef de ménage a permis d'identifier le profil de la population vivant au-dessous du seuil de la pauvreté selon un certain nombre d'indicateurs socio-économiques. Ainsi, selon le sexe, les données de l'enquête révèlent que la pauvreté affecte plus les ménages dirigés par les hommes que les femmes. En effet, le taux de pauvreté a été évalué chez les hommes à 19,6% contre 14,1% chez les femmes. La répartition de la population pauvre entre les sexes montre que 90,9% des chefs de ménages pauvres sont de sexe masculin alors qu'ils ne représentent dans la population totale que 87,8%.

Dans l'espace BAJ, on relève le même phénomène entre les sexes, puisque 91,4% des chefs de ménages pauvres sont de sexe masculin contre 90,7% dans les provinces hors BAJ. Dans ce cadre, sur 100 ménages dirigés par des hommes et résidant dans l'espace BAJ 27 sont pauvres contre 17 dans le reste du pays. Chez les femmes, ces ratios ont été évalués respectivement à 21,6% et 11,9%.

Concernant l'impact du nombre de personnes dans le ménage sur la pauvreté, on relève que 45,7% des ménages pauvres sont composés de 9 personnes et plus. Cette strate de ménages représente seulement 28% du nombre total de ménage à l'échelle nationale, reflétant la pression importante de la taille du ménage sur la propension de cette structure sociale à devenir pauvre. En effet, sur 100 ménages composés de 9 personnes et plus, 31 sont pauvres contre 23 chez les ménages composés entre 7 et 8 personnes. Par contre, une proportion très faible des ménages de taille réduite est affectée par la pauvreté, soit 1,8%. Autrement dit, sur 100 ménages

composés de moins de 3 personnes, seuls deux ménages sont considérés comme pauvres.

L'impact de l'instruction sur la réduction de la propension d'être pauvre est reflété par l'exploitation des résultats de l'enquête sur les niveaux de vie des ménages. En effet, 81,5% des ménages pauvres sont dirigés par des personnes sans niveau d'instruction ou ayant fréquenté des écoles coraniques. Cette proportion atteint 83,4% dans les campagnes et 77,1% dans les villes. Dans ce cadre, sur 100 ménages dirigés par une personne sans instruction 23 sont pauvres ; 39 en milieu rural et 16 en milieu urbain.

L'examen des caractéristiques du revenu et des dépenses de consommation, séparément, dans le cadre de cette étude, nous amène à évaluer dans cette partie le poids des dépenses dans le revenu disponible particulièrement chez la population défavorisée. Ainsi, au niveau national, 95,6% du revenu annuel moyen par personne sont affectés aux dépenses de consommation. Cette proportion atteint 91,8% en milieu rural et 97,8% en milieu urbain.

Dans les provinces BAJ, la part des dépenses de consommation dans le revenu des ménages est très inférieure à la moyenne nationale, soit 83,5%. Cette affectation se modifie par milieu de résidence, puisque les ménages urbains de l'espace BAJ dépensent plus que le revenu disponible, soit 104,5% contre seulement 74,0% en milieu rural. Dans les provinces hors BAJ, le revenu disponible est alloué presque exclusivement aux dépenses de consommation, soit 99,5%. Par contre, ce sont les ruraux qui n'arrivent pas à faire face aux dépenses de consommation dont le revenu moyen est légèrement inférieur aux dépenses moyennes par personne qui représente 108,9% du revenu contre 97,1% en milieu urbain des provinces hors BAJ.

Par décile, on relève que les dépenses de consommation des sept premiers déciles dépassent le revenu annuel moyen disponible.

Ainsi, les ménages du premier décile ont une DAMP plus de deux fois supérieur à leur revenu annuel moyen par personne, soit respectivement 2058 DH et 933,5 DH. Ce rapport diminue en fonction de l'amélioration du niveau de vie pour atteindre 0,51 chez les couches les plus aisées (les 10% les plus riches). Autrement dit, les ménages appartenant au dernier décile réservent presque la moitié de leur revenu aux dépenses de consommation.

Pour mieux appréhender les sources de revenus des ménages pauvres, l'étude s'est intéressée à l'analyse de la structure du revenu de cette catégorie de la population qui a fait ressortir, à l'échelle nationale, que 40,7% du revenu des pauvres émanent des salaires et des traitements salariaux. En second rang, on trouve l'autoconsommation et loyer qui contribuent pour 21,5% aux ressources disponibles des ménages pauvres. A cet effet, le salaire émanant du secteur secondaire constitue la composante principale du revenu salarial puisqu'il représente 41,1% du revenu salarial total, alors que le revenu du secteur primaire et tertiaire représentent respectivement 25,2% et 32,7% du revenu salarial total. Parmi les autres sources relativement importantes des pauvres, on relève le revenu agricole et d'élevage qui constituent 15% du revenu total disponible.

Par milieu de résidence, la baisse de la part des traitements salariaux dans le revenu total des ménages ruraux est compensée par l'augmentation de la part du revenu émanant de l'agriculture et de l'élevage et de l'autoconsommation qui contribuent respectivement pour 26,3% et 24,4% au revenu total des ménages pauvres du monde rural contre 33,3% des traitements salariaux. Pour le revenu salarial, la contribution du salaire du secteur primaire constitue 45,8%. Elle est suivie du salaire du secteur secondaire avec 33,4%. En milieu urbain, on remarque l'augmentation de la part des traitements salariaux qui représentent 51,6% du revenu total disponible des ménages pauvres. On note, particulièrement l'augmentation de la part du revenu issu des emplois indépendants,



soit 14,4% contre 3,7% en milieu rural et 8,6% à l'échelle nationale. Il faut signaler, à cet égard que le salaire du secteur secondaire et tertiaire contribuent, respectivement pour 47,5% et 44,1% du revenu salarial des ménages pauvres résidant en milieu urbain.

Dans les provinces BAJ, on relève la part relativement faible des traitements salariaux dans le revenu total, et ce comparativement aux autres espaces territoriaux, soit 29,5% contre 46,1% dans les provinces hors BAJ.

Dans ce cadre, la stratégie actuelle des pouvoirs publics matérialisée par les programmes et projets du Plan de Développement Economique et Social 2000-2004, montre un intérêt particulier accordé aux secteurs sociaux et ce en vue d'élargir l'accès des défavorisés aux services sociaux de base. On relève particulièrement la généralisation de la scolarisation au primaire en 2002, la lutte contre l'analphabétisme, l'amélioration de la couverture médicale et l'extension de l'assurance maladie, le désenclavement des zones rurales par la construction de routes, l'adduction d'eau potable et l'amélioration de la couverture des douars en électricité. De même, on relève l'existence de plusieurs projets de coopération avec des organismes internationaux en vue de juguler le fléau de la pauvreté et la création de l'agence pour le développement social.

Cependant, la remarque principale qui ressort du programme d'action des différents départements porte sur l'absence d'une vision intégrée qui risque de minimiser l'impact des projets inscrits dans le Plan quinquennal 2000-2004. Dans ce cadre, la capitalisation de l'expérience BAJ doit être exploitée afin de l'étendre à d'autres projets sociaux et ce en vue d'optimiser l'utilisation des ressources disponibles. L'objectif est d'assurer le maximum de cohérence et d'efficacité aux actions programmées par l'instauration de mécanismes de ciblage et de suivi.

A cet effet, la lutte contre la pauvreté, et en corollaire l'amélioration des conditions de vie de la population nécessite des interventions à plusieurs dimensions. La première à caractère économique impose une croissance économique forte avec une répartition équitable des fruits de cette croissance. L'amélioration des revenus et la création des opportunités d'emploi peuvent être entravées par un rythme de croissance faible.

La deuxième dimension concerne particulièrement la valorisation des ressources humaines par l'élargissement de l'accès des pauvres aux services sociaux de base et à l'infrastructure physique. L'objectif est d'augmenter la propension des ménages démunis à générer des revenus nécessaires à une auto-protection durable et à réduire leur vulnérabilité.

La troisième dimension porte, principalement, sur l'assistance sociale directe aux pauvres par le développement et le renforcement de l'intervention des filets de sécurité. L'objectif est de contenir et de compléter les interventions des pouvoirs publics et de la société civile pour mieux circonscrire le fléau de la pauvreté.

Ces dimensions seraient opérationnelles et fructueuses par la promotion de l'approche participative en tant que facteur déterminant du développement du pays.

## ***BIBLIOGRAPHIE***

- Annuaire de la Statistique, Ministère de la Prévision Economique et du Plan 1999.
- Enquêtes sur les niveaux de vie des ménages 1990/91, volume 1 : Rapport de synthèse.
- Enquêtes sur les niveaux de vie des ménages 1990/91, volume 2, Répartition des niveaux de vie.
- Enquêtes sur les niveaux de vie des ménages 1998/99, Rapport de synthèse. Ministère de la Prévision Economique et du Plan.
- Enquêtes sur les niveaux de vie des ménages 1998/99 : Nomenclature analytique des biens et services.
- Consommation et Dépenses des Ménages, 1984/85, Volume 1 : Rapport de synthèse. Direction de la Statistique.
- Etudes démographiques. Populations vulnérables : Profil socio-démographique et répartition spatiale.
- Recensement général de la population et de l'habitat, 1994 : Les caractéristiques socio-économiques et démographiques de la population. Niveau National.
- Situation et perspectives démographiques du Maroc, CERED. 1997.
- Rapport sur Le Développement Humain, 1999. PNUD.
- Human Development Report 2000. UNDP.
- Rapport National sur le Développement Humain, Maroc. 1997.

## **ANNEXE STATISTIQUE**

### *Avertissement*

*Compte tenu de la taille de l'échantillon, les résultats issues des recoupements de plus de deux variables doivent être pris avec précaution, ils sont donnés à titre comparatif.*



Tableau 1.1 : Délimitation des quintiles du revenu

		Maximum
Quintile : niveau national	1	2261,0
	2	4043,0
	3	6501,0
	4	11183,0
	5	1395542,0

Tableau 1.2 : Délimitation des quintiles du revenu en milieu urbain

		Maximum
Quintile : milieu urbain	1	3391,0
	2	5667,0
	3	8618,0
	4	14580,0
	5	807984,0

Tableau 1.3 : Délimitation des quintiles du revenu en milieu rural

		Maximum
Quintile: milieu rural	1	1630,0
	2	2672,0
	3	4080,0
	4	6656,0
	5	1395542,0

**Tableau 1.4 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu**

		<b>Total moyen</b>
<b>Quintile : niveau national</b>	<b>1</b>	1388,0
	<b>2</b>	3131,3
	<b>3</b>	5154,7
	<b>4</b>	8360,3
	<b>5</b>	30129,6
<b>Total</b>		8153,9

**Tableau 1.5 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu en milieu urbain**

		<b>Total moyen</b>
<b>Quintile : milieu urbain</b>	<b>1</b>	2036,0
	<b>2</b>	4501,2
	<b>3</b>	7043,6
	<b>4</b>	11036,9
	<b>5</b>	36965,6
<b>Total</b>		10376,9

**Tableau 1.6 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu en milieu rural**

		<b>Total moyen</b>
<b>Quintile: milieu rural</b>	<b>1</b>	1052,4
	<b>2</b>	2137,7
	<b>3</b>	3355,8
	<b>4</b>	5203,8
	<b>5</b>	18158,5
<b>Total</b>		5542,0

Tableau 2.1 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud <sup>1</sup>	% dans Régions	11,7	16,0	17,5	18,6	36,2	100,0
		% dans Quintile	1,4	1,9	2,0	2,2	4,2	2,3
	Souss-Massa-Draa	% dans Région	15,0	18,6	25,5	19,6	21,3	100,0
		% dans Quintile	7,7	9,6	13,1	10,0	10,9	10,3
	Chaouia-Ouardigha	% dans Région	28,5	24,4	22,0	15,2	9,9	100,0
		% dans Quintile	8,8	7,5	6,8	4,7	3,0	6,2
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	% dans Région	14,2	28,9	22,0	20,8	14,1	100,0
		% dans Quintile	3,8	7,8	5,9	5,6	3,8	5,4
	Marrakech-Tensift-Al haouz	% dans Région	29,4	23,5	18,9	13,6	14,6	100,0
		% dans Quintile	15,4	12,3	9,9	7,1	7,6	10,5
	Oriental	% dans Région	14,0	15,4	24,4	21,2	24,9	100,0
		% dans Quintile	5,1	5,6	8,9	7,7	9,1	7,3
	Grand Casablanca	% dans Région	3,6	9,2	19,1	32,1	36,0	100,0
		% dans Quintile	2,0	5,1	10,6	17,8	19,9	11,1
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	% dans Région	13,0	12,0	17,1	25,9	31,9	100,0
		% dans Quintile	5,3	4,9	7,0	10,6	13,1	8,2
	Doukkala-Abda	% dans Région	25,8	27,1	18,7	16,8	11,5	100,0
		% dans Quintile	8,7	9,1	6,3	5,6	3,9	6,7
	Tadla-Azilal	% dans Région	23,2	28,0	14,2	14,2	20,4	100,0
		% dans Quintile	6,3	7,6	3,9	3,9	5,5	5,4
	Meknes Tafilalet	% dans Région	28,6	20,9	20,4	17,2	12,9	100,0
		% dans Quintile	9,6	7,0	6,9	5,8	4,3	6,7
	Fes-Boulemane	% dans Région	27,3	22,9	17,9	15,1	16,8	100,0
		% dans Quintile	7,5	6,3	4,9	4,2	4,6	5,5
	Taza-Al Hoceima-Taounate	% dans Région	32,8	22,3	16,1	17,3	11,4	100,0
		% dans Quintile	10,8	7,3	5,3	5,7	3,7	6,6
	Tanger-Tétouan	% dans Région	19,3	20,2	21,7	23,2	15,6	100,0
		% dans Quintile	7,6	8,0	8,6	9,2	6,2	7,9
Total	% dans Régions	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

<sup>1</sup> Régions : Oued Eddahab-Lagouira, Laâyoune-Boujdour-Sakia ElHamra et Guelmim-Essmara.



Tableau 2.2 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu en milieu urbain

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud	% dans Régions	15,1	11,7	17,8	18,5	36,9	100,0
		% dans Quintile	2,5	1,9	2,9	3,0	6,0	3,3
	Souss-Massa-Draa	% dans Région	16,6	19,3	20,5	17,9	25,6	100,0
		% dans Quintile	5,8	6,8	7,2	6,3	9,0	7,0
	Chaouia-Ouardigha	% dans Région	26,0	29,1	15,3	15,5	14,0	100,0
		% dans Quintile	6,1	6,9	3,6	3,7	3,3	4,7
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	% dans Région	30,2	22,3	20,1	14,4	13,0	100,0
		% dans Quintile	6,3	4,6	4,2	3,0	2,7	4,2
	Marrakech-Tensift-Al haouz	% dans Région	17,7	25,9	18,9	18,2	19,3	100,0
		% dans Quintile	6,4	9,4	6,8	6,6	7,0	7,2
	Oriental	% dans Région	17,8	15,1	24,3	21,9	20,9	100,0
		% dans Quintile	7,2	6,1	9,8	8,9	8,5	8,1
	Grand Casablanca	% dans Région	7,0	17,5	20,2	29,9	25,4	100,0
		% dans Quintile	6,7	16,7	19,2	28,5	24,1	19,0
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	% dans Région	14,8	17,9	19,8	22,9	24,6	100,0
		% dans Quintile	9,6	11,7	12,8	14,9	16,0	13,0
	Doukkala-Abda	% dans Région	27,7	28,0	17,7	13,0	13,6	100,0
		% dans Quintile	6,3	6,4	4,0	3,0	3,1	4,6
	Tadla-Azilal	% dans Région	29,0	22,0	17,7	10,6	20,7	100,0
		% dans Quintile	5,4	4,1	3,3	2,0	3,9	3,7
	Meknes Tafilalet	% dans Région	31,7	23,7	22,7	11,7	10,2	100,0
		% dans Quintile	10,9	8,2	7,8	4,0	3,5	6,9
	Fès-Boulemane	% dans Région	38,0	19,4	16,6	13,3	12,7	100,0
		% dans Quintile	14,1	7,2	6,2	4,9	4,7	7,4
	Taza-Al Hoceima-Taounate	% dans Région	22,6	13,5	18,7	21,0	24,3	100,0
		% dans Quintile	3,0	1,8	2,5	2,8	3,3	2,7
	Tanger-Tétouan	% dans Région	23,7	20,0	23,5	20,5	12,3	100,0
		% dans Quintile	9,7	8,2	9,6	8,4	5,1	8,2
Total	% dans Régions	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.3 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu en milieu rural

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud	% dans Régions	15,0	22,8	18,7	17,6	25,9	100,0
		% dans Quintile	0,9	1,4	1,2	1,1	1,6	1,3
	Souss-Massa-Draa	% dans Région	9,9	16,0	21,5	25,3	27,3	100,0
		% dans Quintile	7,0	11,3	15,1	17,8	19,2	14,1
	Chaouia-Ouardigha	% dans Région	23,2	29,5	15,9	25,1	6,3	100,0
		% dans Quintile	9,1	11,6	6,3	9,9	2,5	7,9
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	% dans Région	9,8	13,3	28,3	18,5	30,2	100,0
		% dans Quintile	3,3	4,5	9,6	6,3	10,3	6,8
	Marrakech-Tensift-Al haouz	% dans Région	28,9	23,1	21,5	15,0	11,6	100,0
		% dans Quintile	20,5	16,4	15,3	10,7	8,3	14,2
	Oriental	% dans Région	14,1	15,2	13,0	30,7	27,0	100,0
		% dans Quintile	4,4	4,8	4,1	9,7	8,5	6,3
	Grand Casablanca	% dans Région		12,5	15,9	42,2	29,4	100,0
		% dans Quintile		1,1	1,4	3,7	2,5	1,7
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	% dans Région	18,9	20,8	17,2	11,5	31,6	100,0
		% dans Quintile	2,4	2,7	2,2	1,5	4,1	2,6
	Doukkala-Abda	% dans Région	21,4	22,7	22,0	15,2	18,8	100,0
		% dans Quintile	9,8	10,5	10,1	7,0	8,7	9,2
	Tadla-Azilal	% dans Région	18,0	24,8	17,3	17,2	22,7	100,0
		% dans Quintile	6,7	9,2	6,4	6,4	8,4	7,4
	Meknes Tafilalet	% dans Région	34,0	13,4	17,0	17,0	18,7	100,0
		% dans Quintile	11,1	4,4	5,6	5,6	6,1	6,6
	Fes-Boulemane	% dans Région	23,0	20,6	21,6	15,4	19,5	100,0
		% dans Quintile	3,7	3,4	3,5	2,5	3,2	3,3
	Taza-Al Hoceima-Taounate	% dans Région	26,8	20,6	19,1	18,6	14,9	100,0
		% dans Quintile	14,9	11,5	10,7	10,4	8,3	11,1
	Tanger-Tétouan	% dans Région	15,9	19,1	22,7	20,0	22,2	100,0
		% dans Quintile	6,0	7,2	8,5	7,5	8,3	7,5
Total	% dans Régions	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.4 : Répartition des ménages selon le type de ville et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
type de ville	Grande Ville	% dans type de ville	8,8	12,3	19,0	25,7	34,2	100,0
		% dans Quintile	15,6	21,9	33,8	45,7	60,8	35,5
	Autres villes	% dans type de ville	15,2	19,7	23,4	22,1	19,6	100,0
		% dans Quintile	14,1	18,2	21,6	20,4	18,1	18,5
	Rural	% dans type de ville	30,6	26,0	19,4	14,8	9,2	100,0
		% dans Quintile	70,4	59,9	44,6	33,9	21,1	46,0
Total		% dans type de ville	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.5 : Répartition des ménages selon le type de ville et le quintile du revenu en milieu urbain

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Type de ville	Grande Ville	% dans type de ville	15,5	18,4	19,8	22,6	23,8	100,0
		% dans Quintile	50,8	60,5	65,0	74,4	78,4	65,8
	Autres villes	% dans type de ville	28,8	23,1	20,5	15,0	12,6	100,0
		% dans Quintile	49,2	39,5	35,0	25,6	21,6	34,2
Total		% dans type de ville	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	% dans Strate de province	28,6	25,4	20,7	13,9	11,4	100,0
		% dans Quintile	37,4	33,1	27,0	18,1	14,9	26,1
	Hors BAJ	% dans Strate de province	16,9	18,1	19,8	22,2	23,0	100,0
		% dans Quintile	62,6	66,9	73,0	81,9	85,1	73,9
Total		% dans Strate de province	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.7 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	% dans Strate de province	22,1	27,0	19,0	16,7	15,1	100,0
		% dans Quintile	13,1	16,0	11,2	9,9	8,9	11,8
	Hors BAJ	% dans Strate de province	19,7	19,0	20,2	20,4	20,7	100,0
		% dans Quintile	86,9	84,0	88,8	90,1	91,1	88,2
Total		% dans Strate de province	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.8 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	% dans Strate de province	23,2	21,6	21,0	18,6	15,6	100,0
		% dans Quintile	49,7	46,3	45,1	39,9	33,4	42,8
	Hors BAJ	% dans Strate de province	17,7	18,8	19,2	21,0	23,3	100,0
		% dans Quintile	50,3	53,7	54,9	60,1	66,6	57,2
Total		% dans Strate de province	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.9 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu**

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	% dans sexe	20,9	20,1	20,0	19,7	19,4	100,0
		% dans Quintile	91,7	88,2	87,6	86,5	85,3	87,8
	Féminin	% dans sexe	13,7	19,5	20,4	22,2	24,2	100,0
		% dans Quintile	8,3	11,8	12,4	13,5	14,7	12,2
Total		% dans sexe	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	% dans sexe	20,1	19,9	20,0	19,6	20,3	100,0
		% dans Quintile	84,5	83,9	83,9	82,7	85,5	84,1
	Féminin	% dans sexe	19,5	20,3	20,3	21,7	18,3	100,0
		% dans Quintile	15,5	16,1	16,1	17,3	14,5	15,9
Total		% dans sexe	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.11 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	% dans sexe	20,2	20,3	20,1	19,8	19,7	100,0
		% dans Quintile	92,9	93,6	92,5	91,5	90,8	92,2
	Féminin	% dans sexe	18,5	16,5	19,3	21,9	23,8	100,0
		% dans Quintile	7,1	6,4	7,5	8,5	9,2	7,8
Total		% dans sexe	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.12 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage et le quintile du revenu**

			Quintile : niveau national					Total	
			1	2	3	4	5		
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	% dans Tranches d'âge	21,8	22,8	22,7	18,6	14,2	100,0	
		% dans Quintile	1,1	1,2	1,2	1,0	0,7	1,0	
	25 - 34	% dans Tranches d'âge	23,5	20,0	23,0	16,7	16,8	100,0	
		% dans Quintile	12,1	10,3	11,8	8,6	8,6	10,3	
	35 - 44	% dans Tranches d'âge	22,8	21,3	18,1	17,4	20,4	100,0	
		% dans Quintile	32,6	30,4	25,8	24,9	29,2	28,6	
	45 - 59	% dans Tranches d'âge	19,8	20,5	19,1	21,1	19,5	100,0	
		% dans Quintile	26,0	27,0	25,1	27,8	25,7	26,3	
	60 & +	% dans Tranches d'âge	16,7	18,4	21,4	22,4	21,2	100,0	
		% dans Quintile	28,2	31,1	36,1	37,8	35,8	33,8	
	Total		% dans Tranches d'âge	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
			% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.13 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	% dans Tranches d'âge	24,9	29,3	17,0	14,5	14,4	100,0
		% dans Quintile	1,0	1,2	0,7	0,6	0,6	0,8
	25 - 34	% dans Tranches d'âge	24,1	18,5	21,8	15,3	20,4	100,0
		% dans Quintile	10,7	8,2	9,7	6,8	9,0	8,9
	35 - 44	% dans Tranches d'âge	24,8	19,2	16,7	19,4	19,9	100,0
		% dans Quintile	37,4	29,1	25,2	29,3	30,1	30,2
	45 - 59	% dans Tranches d'âge	17,4	19,5	23,6	19,8	19,7	100,0
		% dans Quintile	23,4	26,4	31,9	26,9	26,6	27,0
	60 & +	% dans Tranches d'âge	16,7	21,2	19,7	22,0	20,4	100,0
		% dans Quintile	27,5	35,1	32,6	36,5	33,6	33,1
	Total	% dans Tranches d'âge	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.14 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage  
et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	% dans Tranches d'âge	17,5	10,3	32,6	22,5	17,1	100,0
		% dans Quintile	1,2	0,7	2,2	1,5	1,1	1,3
	25 - 34	% dans Tranches d'âge	18,3	22,9	19,1	23,4	16,3	100,0
		% dans Quintile	10,9	13,7	11,4	14,0	9,7	11,9
	35 - 44	% dans Tranches d'âge	22,8	23,2	21,5	15,4	17,1	100,0
		% dans Quintile	30,4	30,9	28,7	20,5	22,7	26,7
	45 - 59	% dans Tranches d'âge	21,4	21,7	18,6	19,1	19,2	100,0
		% dans Quintile	27,2	27,6	23,7	24,3	24,4	25,5
	60 & +	% dans Tranches d'âge	17,6	15,6	19,7	22,9	24,3	100,0
		% dans Quintile	30,3	27,1	34,1	39,6	42,0	34,6
	Total	% dans Tranches d'âge	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



Tableau 2.15 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage  
et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	% dans Etat matrimonial	14,4	9,5	20,2	22,9	33,0	100,0
		% dans Quintile	1,5	1,0	2,2	2,4	3,5	2,1
	Marié monogame	% dans Etat matrimonial	21,0	20,3	19,8	19,6	19,2	100,0
		% dans Quintile	91,7	88,6	86,4	85,6	83,6	87,2
	Marié polygame	% dans Etat matrimonial	15,7	18,0	26,3	19,6	20,4	100,0
		% dans Quintile	1,5	1,7	2,5	1,9	2,0	1,9
	Divorcé	% dans Etat matrimonial	12,7	22,2	22,3	21,1	21,6	100,0
		% dans Quintile	0,7	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1
	Veuf	% dans Etat matrimonial	12,0	19,3	20,1	23,3	25,3	100,0
		% dans Quintile	4,6	7,4	7,8	9,0	9,8	7,7
Total		% dans Etat matrimonial	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.16 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage  
et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	% dans Etat matrimonial	14,7	15,7	16,4	28,2	25,0	100,0
		% dans Quintile	1,9	2,0	2,1	3,7	3,2	2,6
	Marié monogame	% dans Etat matrimonial	20,6	20,0	20,0	19,6	19,8	100,0
		% dans Quintile	87,4	84,9	84,8	83,0	83,8	84,8
	Marié polygame	% dans Etat matrimonial	19,1	18,2	17,3	18,6	26,8	100,0
		% dans Quintile	1,4	1,4	1,3	1,4	2,0	1,5
	Divorcé	% dans Etat matrimonial	28,6	23,4	18,3	11,5	18,3	100,0
		% dans Quintile	2,3	1,9	1,5	,9	1,5	1,6
	Veuf	% dans Etat matrimonial	14,6	20,6	21,6	23,1	20,0	100,0
		% dans Quintile	7,0	9,8	10,3	11,0	9,5	9,5
Total		% dans Etat matrimonial	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.17 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	% dans Etat matrimonial	9,1	13,0	13,6	37,7	26,6	100,0
		% dans Quintile	,7	1,0	1,1	3,0	2,1	1,6
	Marié monogame	% dans Etat matrimonial	20,4	20,7	20,1	19,2	19,6	100,0
		% dans Quintile	91,7	93,1	90,4	86,6	88,0	90,0
	Marié polygame	% dans Etat matrimonial	16,5	8,3	19,4	34,7	21,2	100,0
		% dans Quintile	2,0	1,0	2,4	4,2	2,6	2,4
	Divorcé	% dans Etat matrimonial	5,2	5,2	43,2	28,4	17,9	100,0
		% dans Quintile	0,1	0,1	0,9	0,6	0,4	0,4
	Veuf	% dans Etat matrimonial	19,4	16,8	19,0	20,1	24,7	100,0
		% dans Quintile	5,5	4,7	5,3	5,7	6,9	5,6
	Total	% dans Etat matrimonial	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.18 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage  
et le quintile du revenu**

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
<b>Type d'acti- té  du chef du ménage</b>	<b>Actif occupé</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	21,7	20,6	19,4	19,1	19,2	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	82,4	78,3	73,8	72,5	72,8	76,0
	<b>Chômeur</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	24,9	17,4	28,3	18,9	10,6	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	4,6	3,2	5,2	3,5	1,9	3,7
	<b>Inactif</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	12,8	18,2	20,6	23,7	24,8	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	13,0	18,5	21,0	24,1	25,2	20,4
<b>Total</b>		<b>% dans Type d'activité</b>	20,0	20,0	20,0	21,7	20,6	19,4
		<b>% dans Quintile</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.19 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage  
et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
<b>Type d'acti- té  du chef du ménage</b>	<b>Actif occupé</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	21,3	19,2	18,3	19,6	21,6	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	73,6	66,4	63,0	67,9	74,4	69,0
	<b>Chômeur</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	29,5	25,7	24,9	13,3	6,5	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	6,4	5,6	5,4	2,9	1,4	4,3
	<b>Inactif</b>	<b>% dans Type d'activité</b>	15,1	21,1	23,8	21,9	18,2	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	20,0	28,1	31,6	29,2	24,2	26,6
<b>Total</b>		<b>% dans Type d'activité</b>	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		<b>% dans Quintile</b>	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.20 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Type d'activité du chef du ménage	Actif occupé	% dans Type d'activité	20,0	20,5	20,0	19,8	19,6	100,0
		% dans Quintile	84,1	86,5	84,1	83,5	82,3	84,1
	Chômeur	% dans Type d'activité	16,5	32,6	18,0	18,2	14,7	100,0
		% dans Quintile	2,4	4,7	2,6	2,6	2,1	2,9
	Inactif	% dans Type d'activité	20,8	13,5	20,5	21,2	24,0	100,0
		% dans Quintile	13,5	8,8	13,3	13,8	15,6	13,0
Total	% dans Type d'activité	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.21 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Situation dans la profession	Salarié	% dans situation	12,3	18,9	21,5	23,0	24,3	100,0
		% dans Quintile	21,8	33,7	38,2	40,9	43,2	35,6
	Indépendant	% dans situation	30,8	22,3	18,9	15,8	12,2	100,0
		% dans Quintile	61,3	44,5	37,6	31,5	24,3	39,8
	Employeur	% dans situation	15,4	10,6	10,5	21,2	42,3	100,0
		% dans Quintile	2,0	1,4	1,4	2,8	5,5	2,6
	Autres actifs	% dans situation	23,2	23,7	21,5	9,4	22,1	100,0
		% dans Quintile	1,9	1,9	1,7	0,8	1,8	1,6
	Inactif	% dans situation	12,8	18,2	20,7	23,7	24,7	100,0
		% dans Quintile	13,0	18,5	21,0	24,1	25,2	20,4
	Total	% dans situation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.22 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Situation dans la profession	Salarié	% dans situation	14,7	20,5	19,8	22,5	22,6	100,0
		% dans Quintile	33,5	47,0	45,2	51,6	51,8	45,8
	Indépendant	% dans situation	35,3	18,7	17,3	14,9	13,8	100,0
		% dans Quintile	39,3	20,9	19,2	16,6	15,3	22,3
	Employeur	% dans situation	24,7	13,5	14,9	13,1	33,8	100,0
		% dans Quintile	4,7	2,6	2,8	2,5	6,4	3,8
	Autres actifs	% dans situation	32,8	19,0	14,9	1,8	31,4	100,0
		% dans Quintile	2,4	1,4	1,1	0,1	2,3	1,5
	Inactif	% dans situation	15,1	21,1	23,8	21,9	18,1	100,0
		% dans Quintile	20,0	28,1	31,6	29,2	24,1	26,6
Total		% dans situation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.23 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile: milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Situation dans la profession	Salarié	% dans situation	15,1	23,4	23,3	22,1	16,1	100,0
		% dans Quintile	17,7	27,6	27,4	26,1	19,0	23,5
	Indépendant	% dans situation	22,2	20,3	19,1	18,6	19,8	100,0
		% dans Quintile	67,0	61,5	57,8	56,2	59,8	60,5
	Employeur	% dans situation		5,1	3,0	19,3	72,6	100,0
		% dans Quintile		0,3	0,2	1,2	4,3	1,2
	Autres actifs	% dans situation	20,2	20,1	14,1	31,1	14,6	100,0
		% dans Quintile	1,8	1,8	1,3	2,8	1,3	1,8
	Inactif	% dans situation	20,8	13,5	20,5	21,2	24,0	100,0
		% dans Quintile	13,5	8,8	13,3	13,8	15,6	13,0
Total		% dans situation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.24 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
profession du chef du ménage	Groupe 0	% dans profession		5,5	2,7	8,6	83,2	100,0
		% dans Quintile		0,3	0,2	0,6	5,5	1,2
	Groupe 1	% dans profession		5,6	5,0	6,5	82,9	100,0
		% dans Quintile		0,4	0,4	0,5	6,7	1,5
	Groupe 2	% dans profession	0,9	3,2	5,5	19,6	70,8	100,0
		% dans Quintile	0,2	0,7	1,2	4,3	16,0	4,2
	Groupe 3	% dans profession	3,3	9,3	20,5	30,7	36,1	100,0
		% dans Quintile	1,0	3,1	7,1	11,0	13,2	6,8
	Groupe 4	% dans profession	25,8	17,3	18,8	15,7	22,4	100,0
		% dans Quintile	15,1	10,8	12,1	10,5	15,3	12,8
	Groupe 5	% dans profession	32,2	24,6	18,8	14,4	9,9	100,0
		% dans Quintile	46,1	37,7	29,7	23,6	16,6	31,3
	Groupe 6	% dans profession	20,3	20,1	22,6	24,4	12,7	100,0
		% dans Quintile	13,4	14,2	16,4	18,5	9,8	14,5
	Groupe 7	% dans profession	29,3	30,1	20,8	14,9	4,8	100,0
		% dans Quintile	10,9	12,0	8,6	6,4	2,1	8,2
	Groupe 8	% dans profession	5,3	17,3	22,7	33,4	21,3	100,0
		% dans Quintile	1,5	5,1	6,9	10,5	6,8	6,0
	Groupe 9	% dans profession	19,4	24,0	26,0	19,9	10,7	100,0
		% dans Quintile	11,5	15,2	17,0	13,5	7,4	13,0
Ch1	% dans profession	9,0	17,0	22,6	20,1	31,3	100,0	
	% dans Quintile	0,2	0,4	0,6	0,5	0,8	0,5	
Total	% dans profession	21,8	20,5	19,8	19,1	18,8	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.25 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage  
et le quintile du revenu en milieu urbain

		Quintile : milieu urbain					Total	
		1	2	3	4	5		
Profession du chef du ménage	Groupe 0	% dans profession			5,4	10,5	84,0	100,0
		% dans Quintile			0,6	1,2	9,1	2,2
	Groupe 1	% dans profession	1,5		6,9	15,2	76,4	100,0
		% dans Quintile	0,2		1,0	2,2	10,3	2,8
	Groupe 2	% dans profession	1,3	1,2	12,9	33,0	51,6	100,0
		% dans Quintile	0,5	0,5	5,4	13,3	19,3	7,8
	Groupe 3	% dans profession	6,5	15,0	21,2	29,6	27,6	100,0
		% dans Quintile	3,3	8,6	12,7	17,2	14,9	11,2
	Groupe 4	% dans profession	34,2	17,5	13,7	15,0	19,7	100,0
		% dans Quintile	29,2	16,6	13,7	14,5	17,8	18,7
	Groupe 5	% dans profession	25,0	16,7	24,7	11,1	22,5	100,0
		% dans Quintile	4,8	3,6	5,5	2,4	4,6	4,2
	Groupe 6	% dans profession	27,0	25,5	22,7	14,8	9,9	100,0
		% dans Quintile	26,7	28,1	26,2	16,6	10,4	21,6
	Groupe 7	% dans profession	39,8	26,8	16,7	12,4	4,4	100,0
		% dans Quintile	5,6	4,2	2,7	2,0	0,6	3,1
	Groupe 8	% dans profession	10,5	23,4	20,5	30,9	14,7	100,0
		% dans Quintile	4,3	10,7	9,8	14,3	6,3	8,9
	Groupe 9	% dans profession	28,3	28,8	20,5	15,9	6,6	100,0
		% dans Quintile	24,3	27,6	20,6	15,5	6,0	18,8
Ch1	% dans profession	26,9	2,3	37,3	18,9	14,5	100,0	
	% dans Quintile	1,0	0,1	1,7	0,8	0,6	0,8	
Total	% dans profession	21,8	19,6	18,7	19,3	20,7	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	



Tableau 2.26 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage  
et le quintile du revenu en milieu rural

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Profession du chef du ménage	Groupe 0	% dans profession		15,0	40,8	27,0	17,2	100,0
		% dans Quintile		0,2	0,5	0,3	0,2	0,2
	Groupe 1	% dans profession		17,9	37,0	30,4	14,7	100,0
		% dans Quintile		0,2	0,4	0,4	0,2	0,2
	Groupe 2	% dans profession	8,6	10,0	6,7	11,9	62,9	100,0
		% dans Quintile	0,3	0,4	0,2	0,4	2,4	0,7
	Groupe 3	% dans profession	3,6	12,7	21,0	18,0	44,7	100,0
		% dans Quintile	0,5	1,5	2,7	2,3	5,9	2,5
	Groupe 4	% dans profession	23,1	15,1	19,9	20,4	21,5	100,0
		% dans Quintile	8,1	5,0	7,0	7,2	7,7	7,0
	Groupe 5	% dans profession	21,8	21,6	18,2	18,7	19,7	100,0
		% dans Quintile	63,6	59,9	53,2	55,0	59,0	58,2
	Groupe 6	% dans profession	19,2	19,2	22,6	23,2	15,8	100,0
		% dans Quintile	7,1	6,8	8,4	8,7	6,0	7,4
	Groupe 7	% dans profession	19,6	22,6	24,4	20,2	13,2	100,0
		% dans Quintile	13,0	14,2	16,2	13,5	9,0	13,2
	Groupe 8	% dans profession	4,1	15,4	20,3	33,0	27,3	100,0
		% dans Quintile	0,7	2,3	3,2	5,2	4,4	3,1
	Groupe 9	% dans profession	18,5	27,3	22,5	19,1	12,6	100,0
		% dans Quintile	6,7	9,4	8,1	7,0	4,7	7,2
Ch1	% dans profession		20,9			79,1	100,0	
	% dans Quintile		0,1			0,6	0,1	
Total	% dans profession	19,9	20,9	19,9	19,8	19,4	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.27 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage  
et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	% dans branche d'activité	8,8	16,5	21,9	22,4	30,4	100,0
		% dans Quintile	0,2	0,4	0,6	0,6	0,8	0,5
	Agriculture, forêt ou pêche	% dans branche d'activité	31,7	26,6	18,8	14,4	8,5	100,0
		% dans Quintile	56,2	50,3	36,7	29,3	17,4	38,7
	Industrie	% dans branche d'activité	14,3	17,6	20,8	21,3	25,9	100,0
		% dans Quintile	6,8	9,0	10,9	11,6	14,3	10,4
	BTP	% dans branche d'activité	20,1	27,5	26,1	19,4	6,9	100,0
		% dans Quintile	8,2	11,9	11,7	9,0	3,3	8,9
	Commerce	% dans branche d'activité	25,8	16,9	18,9	16,4	22,0	100,0
		% dans Quintile	20,1	14,0	16,1	14,6	19,9	17,0
	Transport commun	% dans branche d'activité	11,3	15,6	17,5	33,2	22,4	100,0
		% dans Quintile	2,6	3,9	4,5	8,9	6,1	5,1
	Administration	% dans branche d'activité	1,1	7,7	19,0	32,1	40,0	100,0
		% dans Quintile	0,4	3,1	7,9	13,8	17,5	8,2
	Services sociaux	% dans branche d'activité	10,0	13,4	20,0	19,8	36,8	100,0
		% dans Quintile	3,6	5,1	7,8	8,1	15,3	7,8
	Autres services	% dans branche d'activité	12,3	13,8	22,4	22,0	29,5	100,0
		% dans Quintile	1,9	2,3	3,8	3,9	5,4	3,4
	Corps extérieur	% dans branche d'activité				57,9	42,1	100,0
		% dans Quintile				0,2	0,1	0,1
Total	% dans branche d'activité	21,8	20,5	19,9	19,1	18,8	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

**Tableau 2.28 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	% dans branche d'activité	26,0	2,2	39,4	18,3	14,1	100,0
		% dans Quintile	1,0	0,1	1,8	0,8	0,6	0,9
	Agriculture, forêt ou pêche	% dans branche d'activité	35,2	21,4	17,5	13,4	12,5	100,0
		% dans Quintile	10,3	7,0	6,0	4,4	3,8	6,4
	Industrie	% dans branche d'activité	19,4	22,8	19,3	18,6	19,9	100,0
		% dans Quintile	15,0	19,7	17,5	16,4	16,3	16,9
	BTP	% dans branche d'activité	30,8	31,3	17,2	14,9	5,8	100,0
		% dans Quintile	15,5	17,6	10,2	8,5	3,1	11,0
	Commerce	% dans branche d'activité	33,4	17,8	14,1	14,9	19,7	100,0
		% dans Quintile	39,3	23,4	19,4	19,9	24,4	25,6
	Transport commun	% dans branche d'activité	14,7	20,3	22,1	24,4	18,4	100,0
		% dans Quintile	5,1	7,8	8,9	9,6	6,7	7,5
	Administration	% dans branche d'activité	2,2	13,8	21,4	31,5	31,0	100,0
		% dans Quintile	1,4	9,6	15,6	22,2	20,4	13,6
	Services sociaux	% dans branche d'activité	11,8	15,9	20,1	20,6	31,6	100,0
		% dans Quintile	6,6	9,9	13,1	13,1	18,7	12,2
	Autres services	% dans branche d'activité	21,5	16,6	23,6	17,1	21,2	100,0
		% dans Quintile	5,7	4,9	7,3	5,1	5,9	5,8
	Total	% dans branche d'activité	21,8	19,6	18,7	19,3	20,7	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.29 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural

			Quintile: milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	% dans branche d'activité		20,9			79,1	100,0
		% dans Quintile		0,1			0,6	0,1
	Agriculture, forêt ou pêche	% dans branche d'activité	21,4	22,1	19,2	19,1	18,3	100,0
		% dans Quintile	75,8	74,8	68,2	68,1	66,5	70,8
	Industrie	% dans branche d'activité	20,1	14,1	21,3	23,0	21,4	100,0
		% dans Quintile	3,9	2,6	4,1	4,5	4,3	3,9
	BTP	% dans branche d'activité	15,3	24,0	28,3	21,8	10,6	100,0
		% dans Quintile	5,2	7,7	9,6	7,4	3,7	6,8
	Commerce	% dans branche d'activité	24,0	16,5	20,9	17,2	21,5	100,0
		% dans Quintile	10,1	6,6	8,8	7,3	9,3	8,4
	Transport commun	% dans branche d'activité	11,4	17,3	10,6	28,8	31,9	100,0
		% dans Quintile	1,5	2,2	1,4	3,9	4,4	2,7
	Administration	% dans branche d'activité	6,1	10,3	24,7	24,5	34,4	100,0
		% dans Quintile	0,9	1,4	3,5	3,5	5,0	2,9
	Services sociaux	% dans branche d'activité	11,4	26,2	18,9	19,7	23,8	100,0
		% dans Quintile	1,9	4,2	3,2	3,4	4,1	3,4
	Autres services	% dans branche d'activité	12,2	5,1	20,3	34,7	27,6	100,0
		% dans Quintile	0,6	0,3	1,1	1,9	1,5	1,1
	Corps extérieur	% dans branche d'activité					100,0	100,0
		% dans Quintile					0,6	0,1
Total	% dans branche d'activité	19,9	20,9	19,9	19,8	19,4	100,0	
	% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	

Tableau 2.30 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1 - 2	% dans taille du ménage	6,5	12,3	14,0	25,1	42,2	100,0
		% dans Quintile	0,9	1,7	1,9	3,4	5,7	2,7
	3 - 4	% dans taille du ménage	11,7	15,1	17,9	21,5	33,9	100,0
		% dans Quintile	8,2	10,7	12,6	15,1	23,9	14,1
	5 - 6	% dans taille du ménage	16,1	19,5	19,9	21,9	22,6	100,0
		% dans Quintile	22,5	27,2	27,8	30,5	31,6	27,9
	7 - 8	% dans taille du ménage	24,1	21,1	19,8	18,4	16,6	100,0
		% dans Quintile	32,8	28,7	26,9	25,0	22,7	27,2
	9 & +	% dans taille du ménage	25,4	22,7	21,9	18,5	11,5	100,0
		% dans Quintile	35,6	31,8	30,7	25,9	16,1	28,0
	Total	% dans taille du ménage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.31 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1- 2	% dans taille du ménage	7,0	11,1	13,4	21,7	46,8	100,0
		% dans Quintile	1,0	1,7	2,0	3,3	7,0	3,0
	3 - 4	% dans taille du ménage	14,2	14,9	16,7	22,4	31,8	100,0
		% dans Quintile	11,9	12,5	14,1	18,9	26,8	16,8
	5 - 6	% dans taille du ménage	17,8	17,3	20,9	22,1	21,9	100,0
		% dans Quintile	27,2	26,5	31,9	33,8	33,5	30,6
	7 - 8	% dans taille du ménage	25,3	22,9	17,8	19,3	14,7	100,0
		% dans Quintile	34,5	31,3	24,3	26,4	20,1	27,3
	9 & +	% dans taille du ménage	22,8	25,1	24,9	15,9	11,3	100,0
		% dans Quintile	25,3	28,0	27,7	17,7	12,6	22,3
Total		% dans taille du ménage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.32 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1- 2	% dans taille du ménage	5,9	9,4	17,6	23,5	43,6	100,0
		% dans Quintile	0,7	1,1	2,1	2,8	5,2	2,4
	3 - 4	% dans taille du ménage	12,1	16,9	17,4	25,5	28,1	100,0
		% dans Quintile	6,6	9,2	9,5	13,9	15,3	10,9
	5 - 6	% dans taille du ménage	17,3	20,4	20,6	21,6	20,1	100,0
		% dans Quintile	21,5	25,3	25,5	26,8	24,9	24,8
	7 - 8	% dans taille du ménage	23,9	19,5	18,7	18,9	19,0	100,0
		% dans Quintile	32,3	26,4	25,4	25,6	25,7	27,1
	9 & +	% dans taille du ménage	22,4	21,7	21,5	17,7	16,6	100,0
		% dans Quintile	38,9	37,9	37,5	30,8	28,9	34,8
Total		% dans taille du ménage	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.33 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu**

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Alphabétisation du chef du ménage	Oui	% dans alphabétisation	12,9	15,6	19,0	22,1	30,3	100,0
		% dans Quintile	25,7	31,0	37,8	44,0	60,2	39,7
	Non	% dans alphabétisation	24,6	22,9	20,7	18,6	13,2	100,0
		% dans Quintile	74,3	69,0	62,2	56,0	39,8	60,3
Total		% dans alphabétisation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.34 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total
			1	2	3	4	5	
Alphabétisation du chef du ménage	Oui	% dans alphabétisation	13,9	17,7	18,8	21,6	28,0	100,0
		% dans Quintile	35,4	45,2	47,7	55,0	71,2	50,9
	Non	% dans alphabétisation	26,3	22,3	21,3	18,3	11,7	100,0
		% dans Quintile	64,6	54,8	52,3	45,0	28,8	49,1
Total		% dans alphabétisation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.35 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Alphabétisation du chef du ménage	Oui	% dans alphabétisation	16,0	16,8	21,1	21,7	24,4	100,0
		% dans Quintile	21,3	22,5	28,1	28,9	32,5	26,7
	Non	% dans alphabétisation	21,5	21,1	19,6	19,4	18,4	100,0
		% dans Quintile	78,7	77,5	71,9	71,1	67,5	73,3
Total		% dans alphabétisation	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Tableau 2.36 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu

			Quintile : niveau national					Total
			1	2	3	4	5	
Niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	% dans niveau d'instruction	24,8	21,8	21,0	18,8	13,6	100,0
		% dans Quintile	65,3	57,5	55,2	49,4	35,9	52,6
	Fondamental	% dans niveau d'instruction	15,6	17,4	21,6	23,2	22,1	100,0
		% dans Quintile	18,0	20,0	24,9	26,8	25,5	23,0
	Secondaire	% dans niveau d'instruction	2,7	4,6	7,6	21,4	63,8	100,0
		% dans Quintile	0,7	1,1	1,8	5,2	15,6	4,9
	Supérieur	% dans niveau d'instruction	3,3	0,8	7,9	8,9	79,2	100,0
		% dans Quintile	0,5	0,1	1,2	1,3	11,6	2,9
	Msid	% dans niveau d'instruction	18,9	25,7	20,5	21,0	13,8	100,0
		% dans Quintile	15,6	21,2	16,9	17,3	11,4	16,5
Total		% dans niveau d'instruction	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 2.37 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain**

			Quintile : milieu urbain					Total	
			1	2	3	4	5		
Niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	% dans niveau d'instruction	26,4	21,8	21,1	18,5	12,3	100,0	
		% dans Quintile	58,0	47,9	46,3	40,6	27,1	44,0	
	Fondamental	% dans niveau d'instruction	17,5	22,5	21,4	21,6	17,1	100,0	
		% dans Quintile	24,9	32,1	30,4	30,8	24,4	28,5	
	Secondaire	% dans niveau d'instruction	4,7	3,3	13,0	29,9	49,1	100,0	
		% dans Quintile	2,0	1,3	5,4	12,4	20,3	8,3	
	Supérieur	% dans niveau d'instruction	1,0	2,8	8,2	14,9	73,1	100,0	
		% dans Quintile	0,3	0,7	2,1	3,8	18,6	5,1	
	Msid	% dans niveau d'instruction	21,2	25,4	22,4	17,5	13,5	100,0	
		% dans Quintile	14,9	17,9	15,8	12,4	9,5	14,1	
	Total		% dans niveau d'instruction	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
			% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



**Tableau 2.38 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural**

			Quintile : milieu rural					Total
			1	2	3	4	5	
Niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	% dans niveau d'instruction	22,0	20,4	19,2	19,6	18,9	100,0
		% dans Quintile	68,9	64,2	60,2	61,7	59,3	62,8
	Fondamental	% dans niveau d'instruction	17,4	18,5	18,7	20,8	24,5	100,0
		% dans Quintile	14,5	15,4	15,5	17,3	20,4	16,6
	Secondaire	% dans niveau d'instruction	7,1		14,2	27,3	51,4	100,0
		% dans Quintile	0,3		0,6	1,2	2,3	0,9
	Supérieur	% dans niveau d'instruction	38,6	10,8	12,4	8,8	29,5	100,0
		% dans Quintile	0,8	0,2	0,3	0,2	0,6	0,4
	Msid	% dans niveau d'instruction	16,2	20,9	24,3	20,4	18,2	100,0
		% dans Quintile	15,6	20,2	23,4	19,6	17,5	19,3
Total		% dans niveau d'instruction	20,0	20,0	20,0	20,0	20,0	100,0
		% dans Quintile	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

**Tableau 3.1 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
<b>Salaire secteur primaire</b>	% Quintiles	8,4	8,8	6,4	3,8	0,7	2,6
	% revenu	9,8	22,5	26,8	25,6	15,3	100,0
<b>Salaire secteur secondaire</b>	% Quintiles	9,8	13,9	17,5	16,4	7,7	10,8
	% revenu	2,8	8,7	17,8	26,7	44,0	100,0
<b>Salaire secteur tertiaire</b>	% Quintiles	6,9	10,8	18,0	22,3	22,4	20,6
	% revenu	1,0	3,5	9,6	19,0	66,8	100,0
<b>Salaire travaux secondaires</b>	% Quintiles	0,3	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2
	% revenu	3,9	15,4	19,7	21,7	39,3	100,0
<b>Revenu emploi indépendant</b>	% Quintiles	4,8	5,9	7,6	8,9	18,3	14,2
	% revenu	1,0	2,8	5,9	10,9	79,3	100,0
<b>Revenu agricole</b>	% Quintiles	4,9	6,6	6,2	6,2	13,9	10,9
	% revenu	1,4	4,1	6,3	9,9	78,4	100,0
<b>Revenu élevage</b>	% Quintiles	6,7	6,3	4,7	3,6	1,9	3,0
	% revenu	6,9	14,2	17,5	21,4	39,9	100,0
<b>Transferts</b>	% Quintiles	8,2	11,7	12,1	13,3	8,5	10,0
	% revenu	2,5	7,9	13,3	23,4	52,8	100,0
<b>Rente et valeurs immobilières</b>	% Quintiles	0,6	1,7	1,1	2,0	5,6	4,0
	% revenu	0,4	2,9	3,0	8,6	85,1	100,0
<b>Vente équipements et biens</b>	% Quintiles	0,2	0,5	0,6	0,8	1,5	1,2
	% revenu	0,4	2,6	5,5	11,9	79,6	100,0
<b>Transformation produits d'origine agricole et animale</b>	% Quintiles	0,9	1,2	0,8	1,0	1,9	1,5
	% revenu	1,9	5,3	6,0	11,5	75,3	100,0
<b>autoconsommation et loyer fictif</b>	% Quintiles	44,6	29,5	22,3	19,5	12,4	16,9
	% revenu	8,1	11,8	14,6	20,4	45,1	100,0
<b>Autres revenus</b>	% Quintiles	3,8	2,6	2,2	1,9	5,1	4,0
	% revenu	2,9	4,5	6,1	8,6	77,9	100,0
<b>Total</b>	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,1	6,8	11,0	17,6	61,6	100,0

**Tableau 3.2 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
<b>Salaire secteur primaire</b>	% Quintiles	3,2	1,9	1,8	1,1	0,2	0,8
	% revenu	13,7	18,0	26,1	24,7	17,6	100,0
<b>Salaire secteur secondaire</b>	% Quintiles	17,4	24,3	20,2	16,9	9,0	13,2
	% revenu	4,6	14,1	17,9	23,0	40,4	100,0
<b>Salaire secteur tertiaire</b>	% Quintiles	16,0	23,6	26,7	32,9	26,8	27,2
	% revenu	2,1	6,6	11,4	21,6	58,3	100,0
<b>Salaire travaux secondaires</b>	% Quintiles	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
	% revenu	6,0	12,9	18,1	13,4	49,5	100,0
<b>Revenu emploi indépendant</b>	% Quintiles	10,7	9,4	10,1	8,4	23,8	17,9
	% revenu	2,1	4,0	6,6	8,4	78,9	100,0
<b>Revenu agricole</b>	% Quintiles	0,6	0,4	0,8	0,5	2,5	1,7
	% revenu	1,3	1,8	5,2	5,4	86,3	100,0
<b>Revenu élevage</b>	% Quintiles	0,5	0,3	0,4	0,6	0,6	0,5
	% revenu	3,2	4,4	8,2	21,0	63,2	100,0
<b>Transferts</b>	% Quintiles	13,1	13,3	16,1	13,9	8,6	10,9
	% revenu	4,2	9,3	17,2	22,7	46,6	100,0
<b>Rente et valeurs immobilières</b>	% Quintiles	1,9	1,8	1,5	3,2	6,9	5,1
	% revenu	1,3	2,7	3,5	11,4	81,1	100,0
<b>Vente équipements et biens</b>	% Quintiles	0,2	0,2	1,0	1,1	1,9	1,4
	% revenu	0,6	0,9	8,2	13,2	77,2	100,0
<b>Transformation produits d'origine agricole et animale</b>	% Quintiles	0,0	0,1	0,1	0,1	0,7	0,4
	% revenu	-	1,1	1,7	2,6	94,7	100,0
<b>Autoconsommation et loyer fictif</b>	% Quintiles	34,7	23,0	20,1	19,9	13,3	16,7
	% revenu	7,3	10,5	14,0	21,2	47,1	100,0
<b>Autres revenus</b>	% Quintiles	1,4	1,4	0,9	1,2	5,6	3,8
	% revenu	1,3	2,7	2,8	5,8	87,4	100,0
<b>Total</b>	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,5	7,6	11,7	17,9	59,3	100,0

**Tableau 3.3 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
<b>Salaire secteur primaire</b>	% Quintiles	10,2	12,9	12,2	11,6	3,2	6,6
	% revenu	5,5	13,9	20,5	30,4	29,7	100,0
<b>Salaire secteur secondaire</b>	% Quintiles	7,3	7,9	9,3	10,3	3,1	5,6
	% revenu	4,7	10,2	18,8	32,4	33,9	100,0
<b>Salaire secteur tertiaire</b>	% Quintiles	2,4	6,0	5,6	7,0	6,2	6,1
	% revenu	1,4	7,0	10,2	20,1	61,3	100,0
<b>Salaire travaux secondaires</b>	% Quintiles	0,1	0,3	0,8	0,5	0,2	0,3
	% revenu	1,5	8,0	30,8	27,3	32,4	100,0
<b>Revenu emploi indépendant</b>	% Quintiles	2,7	3,4	2,9	5,6	7,4	6,1
	% revenu	1,6	4,0	5,4	16,1	73,0	100,0
<b>Revenu agricole</b>	% Quintiles	5,7	8,1	12,5	14,6	43,6	31,2
	% revenu	0,7	1,9	4,5	8,2	84,9	100,0
<b>Revenu élevage</b>	% Quintiles	8,0	10,4	11,4	9,8	7,2	8,4
	% revenu	3,4	8,9	15,2	20,4	52,0	100,0
<b>Transferts</b>	% Quintiles	5,8	7,4	9,7	10,1	7,0	7,8
	% revenu	2,7	6,8	13,8	22,5	54,3	100,0
<b>Rente et valeurs immobilières</b>	% Quintiles	0,4	1,2	1,1	0,9	2,3	1,7
	% revenu	0,9	4,8	7,0	8,7	78,6	100,0
<b>Vente équipements et biens</b>	% Quintiles	0,2	0,0	0,6	0,8	0,7	0,7
	% revenu	0,8	0,4	10,1	22,3	66,4	100,0
<b>Transformation produits d'origine agricole et animale</b>	% Quintiles	1,0	2,1	1,9	2,1	5,3	4,0
	% revenu	0,9	3,7	5,5	9,1	80,8	100,0
<b>Autoconsommation et loyer fictif</b>	% Quintiles	51,8	36,6	28,4	22,5	9,2	17,1
	% revenu	10,8	15,3	18,6	22,9	32,5	100,0
<b>Autres revenus</b>	% Quintiles	4,4	3,6	3,6	4,0	4,8	4,4
	% revenu	3,6	5,8	9,0	15,6	66,0	100,0
<b>Total</b>	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,6	7,1	11,2	17,4	60,7	100,0

**Tableau 3.4 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,3	11,4	9,0	6,1	1,0	4,2
	% revenu	10,2	26,9	28,2	20,7	14,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	5,3	7,9	13,2	9,1	2,5	5,5
	% revenu	4,9	14,2	31,2	23,2	26,6	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	3,9	5,4	9,8	18,5	8,9	9,8
	% revenu	2,1	5,4	13,1	26,8	52,7	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,8	0,7	0,3	0,0	0,2
	% revenu	1,4	32,8	37,9	16,5	11,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	3,6	3,6	5,9	8,4	13,2	10,1
	% revenu	1,8	3,4	7,6	11,6	75,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,3	10,9	11,3	13,3	47,7	32,4
	% revenu	1,0	3,3	4,5	5,8	85,4	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,6	8,8	6,4	4,0	2,1	3,9
	% revenu	11,2	22,1	21,6	14,5	30,7	100,0
Transferts	% Quintiles	9,1	12,2	11,9	13,1	5,9	8,5
	% revenu	5,4	14,1	18,4	21,8	40,3	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,2	1,0	1,0	2,1	3,3	2,4
	% revenu	0,3	4,2	5,6	12,1	77,8	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,1	1,5	1,0	1,7	1,3
	% revenu	0,6	0,9	14,7	10,2	73,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,2	1,5	1,6	1,1	2,3	1,9
	% revenu	3,1	7,7	10,8	8,5	69,9	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	49,4	33,7	24,7	20,4	5,2	14,9
	% revenu	16,9	22,1	21,6	19,2	20,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,0	2,8	3,0	2,7	6,2	4,8
	% revenu	4,2	5,6	8,2	7,9	74,1	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	5,1	9,8	13,1	14,1	57,9	100,0

**Tableau 3.5 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	1,2	2,3	2,7	1,1	0,1	0,9
	% revenu	5,6	30,3	37,0	21,0	6,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	18,5	23,2	16,5	7,9	5,3	10,0
	% revenu	8,1	28,6	21,5	13,8	28,0	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	11,3	17,8	23,6	41,0	21,2	24,1
	% revenu	2,0	9,1	12,7	29,5	46,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,2	0,8	0,0	0,3	-	0,2
	% revenu	5,4	57,4	3,7	33,6	-	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,3	12,0	10,9	5,4	34,8	22,5
	% revenu	1,0	6,6	6,3	4,1	82,0	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,6	1,5	1,5	1,9	1,8	1,7
	% revenu	1,6	10,8	11,5	19,3	56,8	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,1	0,5	0,8	1,2	1,7	1,3
	% revenu	0,5	4,8	8,0	15,7	71,0	100,0
Transferts	% Quintiles	22,4	16,3	19,0	15,2	9,0	12,8
	% revenu	7,6	15,7	19,2	20,6	36,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,7	0,8	0,9	3,5	8,3	5,3
	% revenu	0,6	1,8	2,2	11,7	83,7	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	0,1	1,5	4,7	2,8
	% revenu	-	0,1	0,4	9,3	90,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	-	0,4	-	-	0,4	0,3
	% revenu	-	15,7	-	-	84,3	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	38,4	23,6	22,4	18,6	6,6	14,2
	% revenu	11,8	20,4	20,5	22,7	24,7	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,3	0,9	1,6	2,4	5,9	3,9
	% revenu	1,4	3,0	5,4	10,5	79,7	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,4	12,3	13,0	17,4	52,9	100,0

**Tableau 3.6 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	9,3	13,2	12,2	10,7	2,5	5,6
	% revenu	6,1	15,9	22,0	26,4	29,6	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	3,2	6,1	6,3	8,3	1,8	3,5
	% revenu	3,3	11,7	18,3	32,9	33,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	2,3	4,7	2,8	5,5	2,8	3,3
	% revenu	2,6	9,7	8,6	23,3	55,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	-	0,2	1,1	0,9	0,1	0,3
	% revenu	-	4,8	38,9	41,9	14,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,8	1,9	3,0	4,6	5,2	4,6
	% revenu	2,3	2,8	6,7	14,0	74,2	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,6	8,8	14,4	17,2	63,4	46,2
	% revenu	0,5	1,3	3,2	5,2	89,9	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,9	10,9	10,6	8,1	2,7	5,1
	% revenu	6,4	14,5	21,3	22,3	35,5	100,0
Transferts	% Quintiles	5,9	9,1	10,6	9,8	4,9	6,5
	% revenu	3,4	9,5	16,5	21,0	49,7	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,3	0,3	1,5	1,3	1,2	1,2
	% revenu	0,8	1,9	12,6	15,7	69,0	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,3	0,0	0,2	2,1	0,6	0,7
	% revenu	1,4	0,2	2,4	41,4	54,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,8	1,5	2,3	2,3	3,0	2,6
	% revenu	1,1	3,8	8,7	12,1	74,3	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	55,2	40,5	31,8	25,0	5,8	15,2
	% revenu	13,3	17,9	21,2	22,8	24,8	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,5	2,8	3,4	4,1	6,0	5,2
	% revenu	3,2	3,6	6,6	11,0	75,6	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,7	6,8	10,2	13,9	65,5	100,0

**Tableau 3.7 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces hors BAJ**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,5	7,5	5,5	3,3	0,6	2,2
	% revenu	9,6	20,1	26,0	28,3	16,0	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	12,4	16,7	19,0	18,0	9,1	12,3
	% revenu	2,5	8,0	16,1	27,2	46,2	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	8,6	13,4	21,0	23,2	26,0	23,8
	% revenu	0,9	3,3	9,2	18,1	68,4	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,5	0,4	0,3	0,3	0,2	0,2
	% revenu	4,7	10,2	14,3	23,2	47,5	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,5	7,1	8,3	9,0	19,7	15,4
	% revenu	0,9	2,7	5,6	10,8	80,0	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,1	4,5	4,4	4,6	4,9	4,8
	% revenu	2,1	5,5	9,6	18,1	64,7	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	5,6	5,1	4,1	3,5	1,9	2,7
	% revenu	5,1	11,0	15,9	24,2	43,8	100,0
Transferts	% Quintiles	7,8	11,5	12,1	13,3	9,2	10,4
	% revenu	1,9	6,5	12,1	23,8	55,7	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,8	2,1	1,1	1,9	6,2	4,5
	% revenu	0,5	2,7	2,6	8,0	86,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,6	0,3	0,8	1,5	1,2
	% revenu	0,3	3,2	2,4	12,5	81,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,8	1,1	0,6	1,0	1,8	1,4
	% revenu	1,4	4,4	4,1	12,6	77,5	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	41,7	27,5	21,5	19,3	14,3	17,4
	% revenu	5,9	9,3	12,8	20,6	51,3	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,6	2,6	1,9	1,8	4,8	3,8
	% revenu	2,4	4,0	5,4	8,8	79,3	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	2,5	5,9	10,4	18,6	62,6	100,0



**Tableau 3.8 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain des provinces hors BAJ**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	3,4	1,8	1,7	1,1	0,3	0,8
	% revenu	14,7	16,4	24,6	25,1	19,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	17,2	24,5	20,7	17,9	9,3	13,5
	% revenu	4,3	12,9	17,6	23,7	41,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	16,7	24,7	27,1	32,0	27,3	27,6
	% revenu	2,1	6,4	11,3	20,8	59,4	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,3	0,4	0,1	0,2	0,2
	% revenu	6,1	9,1	19,4	11,6	53,8	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	11,4	8,9	10,0	8,8	22,7	17,4
	% revenu	2,2	3,6	6,6	9,0	78,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,6	0,2	0,7	0,4	2,6	1,7
	% revenu	1,3	0,8	4,6	3,9	89,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,5	0,3	0,3	0,6	0,5	0,4
	% revenu	4,0	4,3	8,3	22,7	60,7	100,0
Transferts	% Quintiles	11,7	12,8	15,7	13,7	8,6	10,7
	% revenu	3,7	8,5	16,9	23,0	47,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	2,1	2,0	1,6	3,2	6,8	5,1
	% revenu	1,4	2,8	3,7	11,4	80,8	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,3	0,2	1,1	1,0	1,6	1,3
	% revenu	0,7	1,1	10,1	14,1	74,0	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	-	0,1	0,1	0,7	0,4
	% revenu	-	-	1,8	2,7	95,4	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	34,2	22,9	19,8	20,0	14,0	17,0
	% revenu	6,8	9,5	13,4	21,1	49,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,4	1,4	0,8	1,1	5,6	3,8
	% revenu	1,3	2,7	2,5	5,2	88,3	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,4	7,1	11,5	17,9	60,0	100,0

**Tableau 3.9 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural dans les provinces hors BAJ**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	11,1	12,7	12,2	12,2	4,1	7,6
	% revenu	5,1	12,5	19,4	33,3	29,7	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	11,5	9,5	11,8	11,7	4,6	7,5
	% revenu	5,3	9,5	19,0	32,1	34,1	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	2,4	7,1	7,8	8,0	10,0	8,8
	% revenu	0,9	6,1	10,8	18,9	63,3	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,5	0,6	0,2	0,3	0,3
	% revenu	2,8	10,7	23,8	14,7	47,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,6	4,7	2,9	6,3	9,8	7,6
	% revenu	1,2	4,7	4,6	17,2	72,3	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,8	7,5	10,9	13,0	21,1	16,6
	% revenu	1,0	3,4	8,0	16,2	71,4	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	7,1	10,0	12,0	10,9	12,2	11,5
	% revenu	2,2	6,5	12,6	19,7	59,0	100,0
Transferts	% Quintiles	5,7	6,0	9,0	10,3	9,4	9,1
	% revenu	2,2	4,9	12,0	23,5	57,4	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,6	1,9	0,8	0,6	3,4	2,3
	% revenu	0,9	6,2	4,3	5,2	83,4	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	0,9	0,1	0,9	0,6
	% revenu	0,2	0,6	18,3	2,0	78,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,3	2,6	1,7	1,9	7,8	5,2
	% revenu	0,8	3,7	3,9	7,6	84,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	48,3	33,2	25,7	20,9	13,0	18,9
	% revenu	8,9	13,2	16,5	23,0	38,5	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,3	4,3	3,7	3,9	3,5	3,7
	% revenu	4,1	8,7	12,3	22,0	52,9	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,5	7,5	12,2	20,8	56,0	100,0

**Tableau 3.10 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	9,1	9,4	6,7	3,9	0,6	2,7
	% revenu	10,6	23,2	27,0	24,4	14,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	10,3	14,5	17,9	16,3	7,7	10,8
	% revenu	3,0	9,0	18,1	25,8	44,1	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	6,9	10,7	18,8	23,3	22,5	21,0
	% revenu	1,0	3,4	9,8	19,1	66,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,6	0,4	0,3	0,2	0,3
	% revenu	4,1	15,9	18,8	22,3	38,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	4,7	6,4	7,9	9,7	19,4	15,2
	% revenu	1,0	2,8	5,7	11,1	79,4	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	5,1	7,2	6,8	6,8	15,1	11,9
	% revenu	1,3	4,1	6,2	9,8	78,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	7,0	6,8	5,1	4,0	2,0	3,2
	% revenu	7,0	14,4	17,5	21,6	39,5	100,0
Transferts	% Quintiles	6,7	8,7	9,6	11,0	6,7	7,9
	% revenu	2,7	7,4	13,3	24,1	52,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,8	0,9	1,9	5,6	4,0
	% revenu	0,3	3,0	2,5	8,3	85,8	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,5	0,7	0,9	1,6	1,2
	% revenu	0,4	2,6	5,7	12,2	79,0	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,0	1,3	0,9	1,1	2,1	1,7
	% revenu	1,8	5,1	5,7	11,4	76,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	44,4	29,3	22,0	18,7	11,3	16,0
	% revenu	8,8	12,3	15,0	20,1	43,8	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,9	2,9	2,4	2,0	5,1	4,1
	% revenu	3,0	4,8	6,3	8,5	77,4	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,2	6,7	10,9	17,2	62,0	100,0

**Tableau 3.11 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	3,3	2,1	1,9	1,2	0,2	0,8
	% revenu	13,4	19,3	26,0	24,4	16,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	18,9	25,4	21,1	17,2	9,2	13,5
	% revenu	4,7	14,0	17,8	21,8	41,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	16,7	25,4	27,9	35,6	27,5	28,4
	% revenu	2,0	6,6	11,1	21,4	58,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
	% revenu	6,3	12,8	17,6	13,6	49,7	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	11,7	9,6	11,1	9,3	25,6	19,5
	% revenu	2,0	3,7	6,4	8,1	79,7	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,7	0,4	0,9	0,5	2,5	1,8
	% revenu	1,4	1,9	5,5	4,7	86,6	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,5	0,4	0,4	0,7	0,6	0,6
	% revenu	3,2	4,8	8,8	22,5	60,6	100,0
Transferts	% Quintiles	9,1	10,4	13,5	10,6	6,7	8,5
	% revenu	3,6	9,1	18,0	21,4	47,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,8	1,7	1,6	3,2	7,1	5,2
	% revenu	1,1	2,4	3,5	10,5	82,4	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,2	1,1	1,2	1,9	1,5
	% revenu	0,4	0,9	8,3	13,0	77,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	-	0,1	0,0	0,1	0,8	0,5
	% revenu	-	1,1	1,1	1,8	96,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	35,3	22,7	19,2	19,1	12,2	15,7
	% revenu	7,5	10,7	13,8	20,7	47,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,4	1,3	0,9	1,3	5,5	3,8
	% revenu	1,2	2,6	2,7	5,6	87,9	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,4	7,4	11,3	17,1	60,8	100,0

**Tableau 3.12 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	10,6	13,6	12,5	11,6	3,0	6,6
	% revenu	5,8	14,8	21,1	30,1	28,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	7,7	8,5	9,8	10,7	2,8	5,5
	% revenu	5,0	11,1	19,7	33,3	30,9	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	2,2	6,2	5,6	7,4	5,5	5,8
	% revenu	1,3	7,7	10,7	21,8	58,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,4	0,9	0,4	0,2	0,3
	% revenu	1,5	8,7	32,2	25,2	32,5	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,8	3,3	3,1	6,0	7,6	6,3
	% revenu	1,6	3,8	5,4	16,1	73,0	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	5,8	8,2	13,1	15,5	45,5	32,7
	% revenu	0,6	1,8	4,5	8,1	85,0	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,1	10,8	11,8	10,1	7,2	8,5
	% revenu	3,4	9,1	15,4	20,3	51,8	100,0
Transferts	% Quintiles	4,8	6,2	7,6	8,2	6,2	6,6
	% revenu	2,6	6,7	12,7	21,1	56,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,3	1,1	1,2	0,8	2,0	1,6
	% revenu	0,6	5,1	8,5	8,7	77,1	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	0,6	0,9	0,8	0,7
	% revenu	0,8	0,4	10,3	22,6	65,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,0	2,1	2,0	2,2	5,6	4,2
	% revenu	0,8	3,6	5,4	8,8	81,4	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	51,8	35,8	28,1	22,2	8,7	16,7
	% revenu	11,1	15,4	18,7	22,8	32,0	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,5	3,8	3,7	4,2	5,0	4,6
	% revenu	3,5	5,8	9,0	15,7	66,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,6	7,2	11,1	17,1	61,0	100,0

**Tableau 3.13 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	1,4	4,5	4,1	3,7	0,7	2,0
	% revenu	1,5	15,6	24,1	37,4	21,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	4,1	9,5	14,3	17,1	7,7	10,4
	% revenu	0,9	6,3	16,0	33,5	43,2	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	6,2	11,4	12,4	16,5	21,3	18,3
	% revenu	0,8	4,4	7,9	18,5	68,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,2	0,4	0,1	0,1	0,1
	% revenu	1,9	8,3	32,1	13,6	44,1	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,4	2,9	6,0	3,1	9,4	7,2
	% revenu	1,7	2,8	9,7	8,9	76,9	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	3,3	1,8	1,9	2,0	4,0	3,2
	% revenu	2,3	3,9	7,1	12,9	73,8	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	3,3	2,2	2,3	1,3	1,2	1,4
	% revenu	5,1	10,7	18,6	17,8	47,9	100,0
Transferts	% Quintiles	24,5	33,9	29,8	27,7	23,6	25,9
	% revenu	2,1	9,1	13,4	21,8	53,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	2,5	1,3	2,2	2,1	5,6	4,1
	% revenu	1,4	2,2	6,1	10,1	80,1	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,1	0,2	0,2	0,3	1,2	0,8
	% revenu	0,2	1,8	2,5	8,1	87,4	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,4	0,5	0,4	0,1	0,0	0,1
	% revenu	7,6	26,3	37,1	17,7	11,3	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	46,3	30,8	24,8	24,6	20,5	23,2
	% revenu	4,5	9,2	12,5	21,6	52,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	2,4	0,8	1,3	1,5	4,7	3,3
	% revenu	1,6	1,7	4,4	9,3	83,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	2,3	6,9	11,7	20,4	58,7	100,0

**Tableau 3.14 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	2,7	0,8	1,5	0,9	0,4	0,8
	% revenu	15,3	9,3	26,3	26,1	23,0	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	10,2	18,8	15,9	15,7	6,8	11,3
	% revenu	4,0	14,8	19,3	31,8	30,2	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	12,8	14,3	20,6	20,6	21,3	20,0
	% revenu	2,8	6,3	14,1	23,6	53,2	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1
	% revenu	1,9	15,0	27,1	9,1	47,0	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,8	8,3	5,1	4,5	10,7	8,1
	% revenu	3,2	9,1	8,7	12,7	66,3	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,2	0,2	0,3	0,7	2,4	1,4
	% revenu	0,5	1,5	3,4	10,9	83,7	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,2	0,0	0,0	0,1	0,6	0,3
	% revenu	2,4	0,4	1,8	5,5	89,9	100,0
Transferts	% Quintiles	31,8	29,0	29,3	29,1	23,0	26,2
	% revenu	5,3	9,8	15,4	25,5	44,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	2,4	2,2	1,0	3,4	5,7	4,1
	% revenu	2,6	4,7	3,5	18,9	70,3	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,4	0,1	0,5	0,6	1,4	0,9
	% revenu	1,9	0,5	6,8	14,9	75,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	-	0,1	0,1	-	0,0
	% revenu	1,4	-	42,2	56,4	-	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	32,2	24,5	24,5	23,4	21,5	23,1
	% revenu	6,1	9,4	14,6	23,3	46,6	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,2	1,6	0,9	1,1	6,1	3,6
	% revenu	1,5	3,9	3,4	6,7	84,5	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,4	8,9	13,7	22,9	50,1	100,0

**Tableau 3.15 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	4,4	4,1	8,1	12,3	6,3	7,5
	% revenu	2,2	3,7	13,0	34,0	47,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	1,0	-	4,0	6,3	7,9	6,3
	% revenu	0,6	-	7,7	20,8	70,8	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	4,5	2,5	5,6	3,5	15,2	10,3
	% revenu	1,6	1,7	6,6	7,1	82,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,2	0,0	0,5	0,9	0,2	0,4
	% revenu	1,9	0,9	15,8	49,5	31,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	0,9	4,4	1,0	2,0	4,0	3,1
	% revenu	1,0	9,7	4,0	13,5	71,8	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,7	6,3	4,3	5,4	15,5	11,0
	% revenu	1,6	3,9	4,8	10,3	79,3	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	6,7	4,8	6,1	7,0	6,3	6,4
	% revenu	3,9	5,2	11,8	23,2	56,0	100,0
Transferts	% Quintiles	18,9	24,8	36,1	32,3	19,5	24,5
	% revenu	2,9	6,9	18,0	27,5	44,7	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	2,4	2,2	-	1,8	6,7	4,4
	% revenu	2,0	3,4	-	8,7	85,9	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	-	-	0,3	0,2
	% revenu	4,8	0,4	-	-	94,8	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,3	1,5	0,7	0,9	0,2	0,5
	% revenu	9,4	19,7	16,2	36,0	18,7	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	51,7	48,3	32,0	26,1	15,4	23,3
	% revenu	8,4	14,2	16,8	23,4	37,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,1	1,1	1,6	1,3	2,5	2,1
	% revenu	5,6	3,7	9,4	13,1	68,2	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,8	6,9	12,2	20,9	56,3	100,0



**Tableau 3.16 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,4	6,0	4,0	2,4	0,6	1,5
	% revenu	8,7	16,4	21,3	23,9	29,7	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	12,9	14,5	19,3	14,8	8,9	10,9
	% revenu	1,8	5,4	14,1	20,3	58,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	10,4	15,5	24,9	31,0	31,1	29,6
	% revenu	0,5	2,1	6,7	15,8	74,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,3	0,6	0,2	0,2	0,3
	% revenu	0,5	5,1	18,9	10,2	65,3	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,0	7,1	7,2	8,9	15,4	13,3
	% revenu	0,6	2,2	4,3	10,1	82,8	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,5	6,2	6,5	3,7	6,1	5,8
	% revenu	1,7	4,3	8,9	9,7	75,4	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	3,0	4,8	2,5	2,8	1,4	1,9
	% revenu	2,4	10,4	10,5	22,8	53,9	100,0
Transferts	% Quintiles	9,1	10,1	10,0	12,1	7,1	8,3
	% revenu	1,7	5,0	9,6	22,1	61,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,1	2,6	0,7	2,2	6,8	5,4
	% revenu	0,3	2,0	1,0	6,3	90,4	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	-	1,1	0,1	1,1	1,3	1,2
	% revenu	-	3,9	0,7	13,6	81,8	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,4	0,6	0,6	0,6	1,8	1,4
	% revenu	0,4	1,7	3,1	5,8	88,9	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	40,0	28,2	21,9	18,3	13,4	15,8
	% revenu	3,9	7,3	11,0	17,4	60,4	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,1	3,1	1,8	1,9	5,7	4,7
	% revenu	1,0	2,7	3,1	6,2	87,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	1,5	4,1	8,0	15,1	71,3	100,0

**Tableau 3.17 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	1,2	1,6	1,9	1,3	0,3	0,7
	% revenu	3,6	13,2	25,1	29,9	28,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	17,2	26,4	15,9	15,0	9,5	12,0
	% revenu	2,8	12,0	11,8	19,6	53,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	19,0	26,5	32,5	42,8	32,7	33,7
	% revenu	1,1	4,3	8,6	20,0	66,0	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,2	0,6	0,4	0,1	0,2	0,3
	% revenu	1,8	13,0	14,1	7,7	63,5	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	12,5	9,2	10,3	7,2	17,0	14,3
	% revenu	1,7	3,5	6,4	7,9	80,4	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,2	0,4	0,9	0,5	2,5	1,9
	% revenu	0,2	1,0	4,0	4,5	90,3	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,6	0,3	0,3	0,4	0,5	0,5
	% revenu	2,6	3,6	6,0	13,7	74,1	100,0
Transferts	% Quintiles	11,5	10,2	14,5	10,3	7,1	8,5
	% revenu	2,7	6,6	15,2	19,0	56,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,9	1,6	1,4	2,6	8,0	6,1
	% revenu	0,6	1,4	2,1	6,7	89,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,4	0,1	1,3	1,1	1,4	1,2
	% revenu	0,6	0,3	9,1	14,1	75,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	-	-	0,0	-	0,5	0,3
	% revenu	-	-	-	-	100,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	33,9	22,2	19,3	17,3	13,7	15,6
	% revenu	4,3	7,8	11,0	17,4	59,5	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,4	1,0	1,3	1,4	6,5	4,8
	% revenu	0,6	1,1	2,5	4,4	91,4	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	2,0	5,5	8,9	15,7	67,9	100,0

**Tableau 3.18 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	13,5	10,3	9,7	7,5	3,4	5,5
	% revenu	6,8	10,4	19,5	24,2	39,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	9,7	11,5	9,3	10,7	2,9	5,6
	% revenu	4,8	11,3	18,3	33,6	32,1	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	4,6	10,2	11,8	11,7	9,5	10,0
	% revenu	1,3	5,6	13,0	20,6	59,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,2	0,5	0,3	0,2	0,2
	% revenu	1,0	3,8	21,3	25,3	48,6	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	3,0	3,2	2,8	4,9	10,5	8,1
	% revenu	1,0	2,2	3,9	10,8	82,1	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	9,6	10,0	13,9	17,4	30,4	24,6
	% revenu	1,1	2,3	6,3	12,5	77,9	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	4,5	5,1	10,2	8,6	8,9	8,7
	% revenu	1,4	3,3	13,0	17,5	64,8	100,0
Transferts	% Quintiles	7,3	8,7	7,1	8,4	6,2	6,9
	% revenu	2,9	7,0	11,4	21,7	57,1	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,6	2,1	1,5	0,8	2,4	2,0
	% revenu	0,9	5,9	8,6	6,8	77,8	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	-	0,0	2,1	0,0	1,0	0,9
	% revenu	-	-	26,5	0,8	72,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,7	0,5	1,2	2,5	10,0	6,9
	% revenu	0,3	0,4	1,9	6,3	91,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	43,5	33,9	26,1	23,9	10,6	16,9
	% revenu	7,1	11,1	17,1	25,1	39,5	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,0	4,4	3,9	3,4	4,1	3,9
	% revenu	2,1	6,2	10,8	15,3	65,5	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	2,8	5,5	11,0	17,7	63,0	100,0

**Tableau 3.19 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,4	10,1	7,9	5,0	0,7	3,9
	% revenu	10,3	25,1	29,0	26,3	9,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	8,6	13,6	16,4	17,7	5,8	10,6
	% revenu	3,8	12,4	22,0	33,9	27,9	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	5,6	8,6	13,8	15,4	9,2	10,9
	% revenu	2,4	7,7	18,2	28,7	43,0	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,7	0,3	0,4	0,0	0,2
	% revenu	8,2	28,0	20,7	35,9	7,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	4,7	5,4	7,9	8,8	22,8	15,3
	% revenu	1,4	3,4	7,4	11,7	76,0	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,4	6,7	6,0	8,1	25,7	16,5
	% revenu	1,3	3,9	5,2	10,0	79,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,0	6,9	6,1	4,2	2,7	4,2
	% revenu	9,1	16,1	21,0	20,7	33,1	100,0
Transferts	% Quintiles	7,9	12,4	13,3	14,2	10,7	11,8
	% revenu	3,2	10,2	16,1	24,5	46,1	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,3	1,3	1,7	3,7	2,6
	% revenu	0,8	5,0	7,4	13,7	73,1	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,2	0,9	0,6	1,9	1,2
	% revenu	0,8	1,2	10,4	10,2	77,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,1	1,5	1,0	1,3	2,0	1,6
	% revenu	3,3	8,9	8,8	17,0	62,1	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	46,2	30,1	22,6	20,5	10,8	18,0
	% revenu	12,1	16,2	18,0	23,2	30,5	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,0	2,4	2,5	2,0	4,1	3,2
	% revenu	5,8	7,3	10,9	12,4	63,7	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,7	9,7	14,3	20,3	51,0	100,0

**Tableau 3.20 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	4,2	2,2	1,8	0,9	0,2	1,1
	% revenu	24,3	23,0	27,1	19,1	6,5	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	17,5	22,6	24,2	19,2	7,5	15,1
	% revenu	7,0	16,9	26,2	27,5	22,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	14,3	21,2	21,4	20,8	11,6	16,4
	% revenu	5,3	14,5	21,3	27,3	31,7	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,2	0,3	0,2	0,0	0,1
	% revenu	19,6	12,7	31,1	31,8	4,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	9,7	9,6	9,9	9,9	41,3	24,0
	% revenu	2,4	4,5	6,8	8,9	77,4	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,9	0,4	0,7	0,5	2,4	1,4
	% revenu	3,8	3,6	8,2	7,6	76,8	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,4	0,3	0,4	0,9	0,7	0,6
	% revenu	4,0	5,5	11,1	30,7	48,7	100,0
Transferts	% Quintiles	13,9	15,9	17,5	18,3	12,3	15,0
	% revenu	5,6	11,9	19,1	26,4	37,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,9	2,0	1,6	4,0	4,3	3,4
	% revenu	3,4	6,5	7,9	25,5	56,7	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,3	0,8	1,0	3,1	1,8
	% revenu	0,5	1,6	7,1	12,1	78,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,1	0,1	0,1	1,2	0,6
	% revenu	0,1	2,0	3,1	4,9	90,0	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	35,2	23,6	20,7	23,0	12,3	18,6
	% revenu	11,4	14,2	18,1	26,6	29,6	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,4	1,7	0,5	1,1	3,2	2,0
	% revenu	4,1	9,1	4,1	11,1	71,6	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	6,0	11,2	16,3	21,5	44,9	100,0

**Tableau 3.21 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	9,3	13,7	13,2	13,3	3,2	7,1
	% revenu	5,1	15,0	20,8	32,3	26,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	6,6	6,9	9,3	10,2	3,2	5,5
	% revenu	4,7	9,8	19,0	31,9	34,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	1,7	4,8	3,1	5,2	4,8	4,5
	% revenu	1,5	8,3	7,8	19,6	62,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,4	1,0	0,5	0,2	0,3
	% revenu	1,6	9,2	33,5	27,9	27,8	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,6	3,5	3,0	6,0	6,0	5,3
	% revenu	1,9	5,1	6,3	19,2	67,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,7	7,5	11,9	13,5	49,2	33,8
	% revenu	0,5	1,7	3,9	6,9	86,9	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	9,0	11,9	11,8	10,3	6,4	8,2
	% revenu	4,3	11,3	16,2	21,7	46,6	100,0
Transferts	% Quintiles	5,4	7,1	10,7	10,9	7,3	8,2
	% revenu	2,6	6,7	14,6	22,8	53,3	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	0,9	0,9	0,9	2,2	1,7
	% revenu	0,9	4,3	6,3	9,6	79,0	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	-	1,2	0,6	0,6
	% revenu	1,4	0,6	-	35,5	62,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,1	2,5	2,2	1,9	3,3	2,8
	% revenu	1,5	7,0	9,0	11,8	70,6	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	54,1	37,3	29,3	22,0	8,6	17,2
	% revenu	12,3	16,9	19,1	22,0	29,7	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,8	3,4	3,5	4,2	5,1	4,6
	% revenu	4,1	5,6	8,4	15,7	66,2	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,9	7,8	11,2	17,3	59,8	100,0

**Tableau 3.22 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,5	9,9	6,7	4,6	0,7	2,9
	% revenu	9,8	23,5	24,5	26,6	15,7	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	9,6	14,4	17,8	16,1	8,1	10,9
	% revenu	2,9	9,0	17,1	24,5	46,6	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	6,9	11,0	19,5	25,8	24,3	22,5
	% revenu	1,0	3,3	9,1	18,9	67,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,6	0,5	0,3	0,2	0,3
	% revenu	4,2	16,5	19,1	18,4	41,8	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,6	6,8	8,6	10,7	20,2	16,0
	% revenu	1,2	2,9	5,6	11,1	79,3	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	5,4	7,5	7,7	7,6	16,6	13,2
	% revenu	1,3	3,8	6,1	9,6	79,1	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	7,4	7,0	5,8	4,6	2,1	3,4
	% revenu	7,2	14,1	17,9	22,7	38,2	100,0
Transferts	% Quintiles	5,3	6,6	6,8	6,5	4,0	4,9
	% revenu	3,5	9,2	14,5	21,7	51,1	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,6	0,9	1,3	4,5	3,2
	% revenu	0,4	3,3	2,9	6,7	86,7	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,4	0,7	0,7	1,4	1,1
	% revenu	0,6	2,3	6,5	10,2	80,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,1	1,4	1,0	1,3	2,2	1,9
	% revenu	1,9	5,3	5,9	11,6	75,3	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	45,4	29,9	21,8	18,4	10,6	15,5
	% revenu	9,6	13,1	14,8	19,6	42,9	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,0	2,7	2,3	2,2	5,2	4,2
	% revenu	3,1	4,5	5,7	8,7	78,1	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,3	6,8	10,5	16,6	62,8	100,0

**Tableau 3.23 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	3,5	2,5	1,9	1,3	0,3	0,9
	% revenu	13,8	20,0	21,8	24,2	20,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	19,8	25,7	22,0	18,1	10,0	14,0
	% revenu	4,8	12,7	15,8	21,3	45,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	18,0	28,8	32,6	41,2	30,0	31,6
	% revenu	1,9	6,3	10,3	21,4	60,0	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,5	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2
	% revenu	6,6	10,6	18,3	8,9	55,6	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	13,5	11,8	13,6	10,4	26,5	21,1
	% revenu	2,2	3,9	6,5	8,1	79,3	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,8	0,3	1,0	0,5	2,8	2,0
	% revenu	1,3	1,1	5,0	4,1	88,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,5	0,4	0,5	0,9	0,6	0,6
	% revenu	2,8	4,6	7,5	23,2	61,9	100,0
Transferts	% Quintiles	4,8	5,9	6,7	5,7	4,0	4,7
	% revenu	3,5	8,7	14,4	19,8	53,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,2	1,2	1,1	1,8	5,7	4,1
	% revenu	1,0	2,0	2,6	7,2	87,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,3	0,2	1,0	1,0	1,6	1,3
	% revenu	0,8	1,3	7,3	12,5	78,0	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	-	0,1	0,0	0,1	0,9	0,6
	% revenu	-	1,1	-	2,6	96,3	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	35,5	21,9	18,2	17,4	11,8	14,9
	% revenu	8,1	10,2	12,3	19,2	50,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,5	0,9	1,0	1,4	5,5	3,9
	% revenu	1,3	1,7	2,6	6,0	88,4	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,4	6,9	10,0	16,4	63,1	100,0



**Tableau 3.24 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	10,2	12,6	12,8	11,5	3,2	6,6
	% revenu	5,4	13,8	21,1	29,4	30,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	7,3	7,7	9,5	10,4	2,6	5,2
	% revenu	4,9	10,7	19,9	33,7	30,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	2,5	5,8	5,4	7,2	5,3	5,5
	% revenu	1,6	7,6	10,6	22,0	58,2	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,4	1,0	0,4	0,1	0,3
	% revenu	1,0	9,2	35,0	25,0	29,8	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	3,1	3,4	3,4	5,9	7,9	6,6
	% revenu	1,7	3,7	5,6	15,1	73,9	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,0	8,4	12,9	16,0	47,4	34,1
	% revenu	0,6	1,8	4,1	7,9	85,6	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,2	10,9	11,7	10,6	7,1	8,5
	% revenu	3,4	9,2	15,0	21,0	51,4	100,0
Transferts	% Quintiles	3,9	6,3	7,2	7,0	4,6	5,4
	% revenu	2,5	8,4	14,5	22,0	52,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,2	1,2	0,9	1,9	1,6
	% revenu	0,8	5,4	8,5	10,1	75,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	0,3	1,0	0,6	0,6
	% revenu	1,0	0,5	5,6	27,0	65,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,2	2,2	2,2	2,3	5,6	4,3
	% revenu	1,0	3,8	5,6	9,0	80,6	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	51,9	37,7	28,9	22,6	8,5	16,7
	% revenu	10,9	16,2	18,8	22,8	31,4	100,0
Autres revenus	% Quintiles	5,1	3,3	3,6	4,0	5,2	4,7
	% revenu	3,8	5,1	8,5	14,6	68,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,5	7,2	10,9	16,8	61,6	100,0

**Tableau 3.25 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	6,7	3,5	4,6	0,6	0,4	1,2
	% revenu	10,4	18,1	42,7	10,1	18,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	6,4	10,8	15,1	16,9	6,0	9,6
	% revenu	1,3	7,1	17,9	36,0	37,8	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	3,8	9,0	13,3	13,0	15,2	13,9
	% revenu	0,5	4,0	10,9	19,1	65,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	-	0,1	0,2	0,3	0,0	0,1
	% revenu	-	3,9	20,8	54,5	20,8	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	0,5	2,6	5,3	4,2	11,9	8,8
	% revenu	0,1	1,8	6,9	9,7	81,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,3	3,9	2,4	2,0	3,6	3,2
	% revenu	2,5	7,8	8,6	13,1	68,0	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	3,1	4,3	2,3	1,0	1,5	1,7
	% revenu	3,4	15,8	15,3	11,9	53,5	100,0
Transferts	% Quintiles	24,3	32,0	28,8	32,5	25,5	27,7
	% revenu	1,7	7,3	11,8	24,0	55,3	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,6	2,1	1,8	3,5	9,6	6,8
	% revenu	0,4	1,9	2,9	10,5	84,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	-	0,9	0,4	1,3	2,3	1,8
	% revenu	-	3,3	2,3	14,7	79,7	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,1	0,3	0,3	0,2	0,6	0,4
	% revenu	0,5	4,5	7,5	10,1	77,4	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	46,2	28,2	23,7	23,3	18,7	21,3
	% revenu	4,1	8,3	12,6	22,3	52,7	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,1	2,5	2,0	1,3	4,6	3,5
	% revenu	1,7	4,5	6,5	7,6	79,8	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	1,9	6,3	11,4	20,5	60,0	100,0

**Tableau 3.26 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	1,8	0,5	0,5	0,4	-	0,3
	% revenu	21,2	15,4	30,5	32,9	-	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	12,4	19,9	17,4	14,4	5,0	10,5
	% revenu	3,7	16,4	25,2	30,0	24,6	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	8,8	11,6	16,8	16,2	14,8	14,9
	% revenu	1,9	6,7	17,0	23,6	50,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,0	0,2	0,2	-	0,1
	% revenu	3,6	1,9	28,9	65,6	-	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	3,8	4,7	4,8	4,1	15,2	10,0
	% revenu	1,2	4,1	7,2	9,1	78,4	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,4	0,8	0,4	0,5	1,3	1,0
	% revenu	1,2	7,1	7,1	12,0	72,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,4	0,1	0,2	0,1	0,4	0,3
	% revenu	5,5	2,9	13,9	4,7	73,0	100,0
Transferts	% Quintiles	36,4	31,2	32,2	31,3	24,8	28,2
	% revenu	4,1	9,5	17,3	24,1	45,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	3,1	3,2	2,1	5,7	11,1	7,6
	% revenu	1,3	3,6	4,2	16,2	74,6	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	1,2	1,2	2,9	1,9
	% revenu	-	0,1	9,4	13,1	77,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	-	0,2	-	-	0,0
	% revenu	1,1	-	98,9	-	-	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	31,8	25,6	23,2	25,0	18,5	21,6
	% revenu	4,6	10,2	16,2	25,1	43,8	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,0	2,4	0,7	0,9	6,0	3,6
	% revenu	0,9	5,6	3,1	5,2	85,2	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,2	8,6	15,1	21,7	51,3	100,0

**Tableau 3.27 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,8	7,9	9,0	12,6	1,9	5,5
	% revenu	6,4	7,5	20,3	45,7	20,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	6,7	1,6	2,4	6,8	6,3	5,7
	% revenu	4,7	1,5	5,1	23,9	64,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	1,5	5,3	5,0	3,9	13,4	9,5
	% revenu	0,6	2,9	6,5	8,2	81,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	-	-	0,1	0,7	0,1	0,2
	% revenu	-	-	4,3	59,8	35,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	0,4	4,6	0,7	4,7	4,0	3,6
	% revenu	0,4	6,5	2,5	25,8	64,8	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,8	7,4	12,1	8,9	15,5	13,0
	% revenu	2,1	2,9	11,5	13,7	69,8	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	4,0	10,4	11,0	7,0	8,0	8,1
	% revenu	1,9	6,7	16,7	17,2	57,5	100,0
Transferts	% Quintiles	16,9	17,0	25,9	28,3	25,3	25,2
	% revenu	2,7	3,5	12,7	22,4	58,7	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,0	0,4	0,5	0,3	5,1	3,2
	% revenu	1,2	0,6	2,1	2,2	93,9	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	-	-	2,5	0,1	1,1	1,0
	% revenu	-	-	31,9	1,0	67,1	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,8	0,7	1,1	3,3	2,2
	% revenu	-	1,8	3,6	9,5	85,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	53,4	37,0	26,6	22,6	13,6	19,8
	% revenu	10,8	9,7	16,6	22,8	40,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	0,7	7,7	3,5	3,1	2,4	2,9
	% revenu	0,9	13,9	15,1	21,4	48,6	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,0	5,2	12,4	20,0	58,5	100,0

**Tableau 3.28 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,7	8,9	6,6	3,8	0,6	2,7
	% revenu	10,5	23,0	27,4	24,7	14,6	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	9,7	14,3	17,7	15,8	7,7	10,8
	% revenu	2,9	9,1	18,2	25,6	44,2	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	6,5	10,4	18,3	22,9	21,8	20,3
	% revenu	1,0	3,5	10,0	19,5	66,0	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,6	0,4	0,3	0,2	0,2
	% revenu	4,2	16,7	19,2	21,6	38,3	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	4,8	6,2	7,8	9,6	19,4	15,0
	% revenu	1,0	2,8	5,7	11,0	79,4	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	5,2	6,8	6,6	6,7	15,0	11,8
	% revenu	1,4	4,0	6,2	9,9	78,5	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	7,0	6,5	4,8	4,0	2,0	3,1
	% revenu	7,2	14,3	17,2	22,1	39,2	100,0
Transferts	% Quintiles	7,7	10,4	11,3	12,3	7,4	8,9
	% revenu	2,8	8,0	14,1	24,1	51,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,8	0,9	1,9	5,6	4,0
	% revenu	0,3	3,1	2,5	8,3	85,7	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,5	0,6	0,9	1,6	1,3
	% revenu	0,4	2,7	5,5	12,3	79,1	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,9	1,3	0,8	1,1	1,7	1,5
	% revenu	2,0	5,9	6,4	13,2	72,5	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	44,7	29,5	21,8	18,7	11,7	16,3
	% revenu	8,8	12,4	14,8	19,9	44,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	3,9	2,8	2,3	2,0	5,2	4,1
	% revenu	3,1	4,7	6,3	8,5	77,5	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,2	6,9	11,1	17,4	61,5	100,0

**Tableau 3.29 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	3,3	2,1	1,9	1,1	0,2	0,8
	% revenu	14,0	19,1	26,8	24,2	15,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	17,6	25,2	20,4	17,1	9,1	13,3
	% revenu	4,6	14,3	17,6	22,2	41,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	15,8	24,5	27,0	33,8	26,5	27,3
	% revenu	2,0	6,8	11,4	21,4	58,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,4	0,4	0,2	0,2	0,2
	% revenu	6,4	13,1	18,0	13,1	49,3	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	11,6	9,2	11,0	9,0	25,4	19,2
	% revenu	2,1	3,6	6,6	8,1	79,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,7	0,3	0,8	0,4	2,6	1,8
	% revenu	1,4	1,3	5,2	3,9	88,2	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,5	0,3	0,4	0,7	0,6	0,6
	% revenu	2,7	4,4	8,0	20,4	64,4	100,0
Transferts	% Quintiles	11,5	12,0	15,2	13,0	7,2	9,6
	% revenu	4,2	9,5	18,2	23,2	45,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,8	1,8	1,6	3,1	7,2	5,2
	% revenu	1,2	2,6	3,5	10,3	82,4	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,2	1,1	1,1	2,0	1,5
	% revenu	0,6	0,9	7,9	12,0	78,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,1	0,0	0,1	0,8	0,5
	% revenu	0,0	1,1	1,1	1,8	96,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	35,4	22,6	19,2	19,2	12,6	16,1
	% revenu	7,7	10,7	13,8	20,6	47,3	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,4	1,3	0,9	1,2	5,6	3,9
	% revenu	1,3	2,6	2,8	5,5	87,8	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,5	7,6	11,5	17,3	60,2	100,0

**Tableau 3.30 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	10,5	13,1	11,8	11,4	3,1	6,5
	% revenu	5,9	14,7	20,3	30,2	28,9	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	7,1	8,2	9,8	10,4	2,8	5,4
	% revenu	4,8	11,0	20,3	32,9	31,0	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	2,2	5,8	5,5	7,1	5,6	5,8
	% revenu	1,4	7,3	10,8	21,2	59,3	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,4	0,9	0,4	0,1	0,3
	% revenu	1,5	8,9	33,9	25,7	30,0	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,8	3,3	3,1	6,1	7,6	6,3
	% revenu	1,6	3,8	5,5	16,5	72,6	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	6,1	8,3	12,5	15,5	45,9	32,7
	% revenu	0,7	1,9	4,3	8,1	85,0	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,1	10,8	11,5	9,7	7,1	8,3
	% revenu	3,5	9,4	15,5	20,1	51,5	100,0
Transferts	% Quintiles	5,5	6,9	9,0	9,4	6,6	7,3
	% revenu	2,8	6,8	13,8	22,0	54,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,3	1,1	1,2	0,7	1,9	1,5
	% revenu	0,7	5,4	9,1	7,7	77,1	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	0,6	0,9	0,8	0,7
	% revenu	0,8	0,4	10,1	22,3	66,5	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,0	2,0	2,0	2,2	4,5	3,5
	% revenu	1,0	4,1	6,3	10,6	77,9	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	51,6	36,5	28,4	21,9	8,9	16,9
	% revenu	11,2	15,8	18,9	22,2	32,0	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,6	3,7	3,7	4,2	5,1	4,7
	% revenu	3,6	5,8	8,9	15,6	66,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,7	7,3	11,2	17,2	60,6	100,0

**Tableau 3.31 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,8	10,2	8,0	5,1	0,7	3,8
	% revenu	10,5	24,1	29,5	26,6	9,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	8,5	13,9	16,0	18,3	5,3	10,2
	% revenu	3,7	12,0	21,8	35,2	27,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	5,2	8,3	13,0	15,9	9,1	10,7
	% revenu	2,2	6,8	16,9	29,3	44,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,7	0,4	0,4	0,0	0,2
	% revenu	6,1	27,0	23,1	35,7	8,1	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	4,6	5,3	8,5	8,7	21,9	15,2
	% revenu	1,4	3,0	7,8	11,3	76,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,2	6,8	5,7	7,5	28,5	18,2
	% revenu	1,0	3,3	4,3	8,2	83,2	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,3	7,1	6,0	4,1	2,6	4,0
	% revenu	9,3	15,5	20,9	20,3	34,0	100,0
Transferts	% Quintiles	7,9	12,6	13,9	13,7	10,7	11,8
	% revenu	3,0	9,5	16,4	22,9	48,2	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,4	1,4	1,5	1,7	3,5	2,5
	% revenu	0,7	4,9	8,2	13,5	72,6	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	0,9	0,7	1,6	1,1
	% revenu	1,0	0,0	11,1	11,9	75,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,1	0,9	1,0	1,4	1,8	1,5
	% revenu	3,2	5,2	9,5	17,6	64,5	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	46,6	30,3	22,5	20,7	10,2	17,4
	% revenu	12,1	15,4	17,9	23,4	31,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,0	2,6	2,6	1,9	4,2	3,4
	% revenu	5,3	6,9	10,8	10,9	66,1	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,5	8,8	13,9	19,7	53,1	100,0



**Tableau 3.32 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	4,0	2,5	1,9	0,7	0,2	1,0
	% revenu	23,0	26,5	29,0	14,2	7,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	17,2	22,9	24,0	20,2	6,9	14,8
	% revenu	6,9	16,8	25,7	29,1	21,5	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	13,5	19,0	22,4	20,9	11,7	16,2
	% revenu	4,9	12,7	21,8	27,5	33,2	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,5	0,1	0,3	0,2	0,0	0,1
	% revenu	22,1	8,4	30,8	33,0	5,6	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	9,3	10,4	9,7	8,7	41,0	24,0
	% revenu	2,3	4,7	6,4	7,8	78,8	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,9	0,5	0,4	0,5	2,5	1,4
	% revenu	3,6	3,6	4,6	7,1	81,1	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,5	0,3	0,2	0,9	0,7	0,6
	% revenu	4,5	5,9	4,8	31,7	53,1	100,0
Transferts	% Quintiles	14,4	15,8	17,6	18,6	13,1	15,3
	% revenu	5,6	11,1	18,1	25,8	39,3	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	2,1	2,3	1,6	4,0	4,1	3,4
	% revenu	3,7	7,2	7,7	25,1	56,3	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,0	0,7	0,7	2,9	1,6
	% revenu	0,6	0,1	6,6	9,7	82,9	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,1	0,1	0,1	1,3	0,7
	% revenu	0,1	2,0	3,1	4,9	90,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	36,4	24,5	20,7	23,5	11,9	18,6
	% revenu	11,6	14,3	17,6	27,0	29,4	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,1	1,8	0,5	1,1	3,7	2,3
	% revenu	2,9	8,3	3,7	9,9	75,2	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	5,9	10,9	15,8	21,3	46,1	100,0

**Tableau 3.33 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	9,6	14,4	13,5	13,7	3,0	6,9
	% revenu	5,2	14,6	20,3	32,4	27,4	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	6,9	7,0	9,1	9,2	3,0	5,1
	% revenu	5,1	9,6	18,4	29,6	37,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	1,9	4,1	3,4	5,8	4,5	4,5
	% revenu	1,6	6,4	7,9	21,1	63,1	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,0	0,3	1,1	0,6	0,1	0,3
	% revenu	0,2	5,9	35,0	30,5	28,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	2,8	4,0	2,4	6,5	5,7	5,2
	% revenu	2,0	5,3	4,7	20,1	67,9	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,4	7,2	12,4	11,9	53,1	37,2
	% revenu	0,4	1,3	3,4	5,2	89,6	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	9,2	12,7	12,0	10,5	5,9	7,9
	% revenu	4,4	11,3	15,7	21,8	46,9	100,0
Transferts	% Quintiles	5,4	7,3	10,1	11,6	6,4	7,7
	% revenu	2,6	6,7	13,5	24,7	52,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,2	0,7	1,0	0,9	2,0	1,6
	% revenu	0,6	2,9	6,7	9,8	80,0	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,2	0,1	0,0	1,4	0,5	0,5
	% revenu	1,6	0,7	0,0	42,7	55,0	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,0	1,6	1,9	2,1	2,9	2,5
	% revenu	1,5	4,5	7,8	13,4	72,8	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	53,7	36,9	29,2	21,5	8,0	16,1
	% revenu	12,4	16,0	18,6	21,7	31,2	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,5	3,7	3,9	4,4	4,9	4,6
	% revenu	3,7	5,6	8,6	15,6	66,5	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,7	7,0	10,3	16,3	62,8	100,0

**Tableau 3.34 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau fondamental selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	8,2	7,2	4,2	2,3	1,4	2,5
	% revenu	8,5	18,1	21,2	19,6	32,6	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	14,9	15,9	21,9	16,3	8,6	12,5
	% revenu	3,1	7,9	21,7	27,8	39,5	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	11,2	17,9	25,3	28,1	18,1	20,9
	% revenu	1,4	5,3	14,9	28,6	49,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,3	0,2	0,9	0,3	0,2	0,3
	% revenu	2,7	3,8	39,6	20,8	33,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	5,9	6,5	7,5	10,2	22,7	16,7
	% revenu	0,9	2,4	5,6	13,0	78,1	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	4,7	2,4	5,9	4,2	5,3	4,9
	% revenu	2,4	3,0	14,7	18,2	61,7	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	3,4	4,5	2,0	3,3	2,3	2,6
	% revenu	3,3	10,5	9,4	26,3	50,5	100,0
Transferts	% Quintiles	9,7	12,4	10,0	11,6	11,6	11,4
	% revenu	2,2	6,7	10,9	21,8	58,4	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,3	1,7	0,6	2,1	4,5	3,2
	% revenu	0,3	3,3	2,2	14,0	80,2	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	2,0	0,1	0,8	1,8	1,4
	% revenu	0,0	9,3	0,8	13,3	76,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,2	0,7	0,6	0,8	2,2	1,6
	% revenu	0,3	2,9	5,1	11,2	80,5	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	37,0	25,8	19,5	18,4	14,7	17,3
	% revenu	5,5	9,2	13,9	22,6	48,8	100,0
Autres revenus	% Quintiles	4,0	2,7	1,5	1,6	6,7	4,7
	% revenu	2,2	3,6	3,9	7,4	82,9	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	2,6	6,2	12,4	21,3	57,6	100,0

**Tableau 3.35 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau fondamental selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	2,6	1,8	2,0	1,5	0,7	1,2
	% revenu	7,3	13,7	23,2	26,0	29,9	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	15,8	28,2	16,7	18,8	8,3	14,0
	% revenu	3,9	19,5	16,9	29,3	30,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	21,6	26,8	30,0	35,5	18,1	24,5
	% revenu	3,1	10,5	17,3	31,5	37,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,1	0,9	0,6	0,1	0,1	0,3
	% revenu	1,9	32,4	35,2	6,3	24,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	12,5	7,8	11,8	10,8	26,5	18,7
	% revenu	2,3	4,0	8,9	12,6	72,2	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,1	0,4	1,0	0,4	1,5	1,0
	% revenu	0,4	4,3	13,6	7,7	74,1	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	0,0	0,4	0,3	0,1	0,8	0,5
	% revenu	0,3	7,9	8,4	2,1	81,3	100,0
Transferts	% Quintiles	12,5	10,9	15,3	10,5	13,1	12,6
	% revenu	3,5	8,4	17,2	18,1	52,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,8	1,6	1,0	2,8	4,8	3,4
	% revenu	0,9	4,4	4,2	18,2	72,3	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,5	0,5	1,0	0,5	2,0	1,3
	% revenu	1,4	3,6	11,0	8,8	75,2	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% revenu	0,0	0,0	0,0	0,0	100,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	32,0	20,0	18,5	17,7	15,1	17,2
	% revenu	6,5	11,2	15,2	22,4	44,7	100,0
Autres revenus	% Quintiles	1,3	0,7	1,6	1,3	9,0	5,2
	% revenu	0,9	1,3	4,4	5,6	87,8	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,5	9,6	14,1	21,8	51,0	100,0

**Tableau 3.36 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage de niveau fondamental ans selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	16,6	9,9	10,7	7,0	5,0	6,8
	% revenu	8,4	10,1	17,6	20,1	43,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	11,2	15,4	10,4	11,9	4,0	7,3
	% revenu	5,2	14,7	15,9	31,6	32,5	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	4,1	12,1	14,2	14,9	4,9	8,3
	% revenu	1,7	10,1	18,9	34,8	34,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,7	0,1	0,3	0,5	0,3	0,4
	% revenu	6,8	1,8	9,0	28,2	54,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	4,4	1,7	2,1	4,2	14,1	9,6
	% revenu	1,6	1,2	2,4	8,5	86,3	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	3,7	9,5	8,1	15,6	23,9	18,8
	% revenu	0,7	3,5	4,8	16,2	74,8	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	2,7	6,5	12,6	7,2	11,4	10,1
	% revenu	0,9	4,5	13,9	14,0	66,7	100,0
Transferts	% Quintiles	4,5	8,8	9,5	8,2	6,4	7,2
	% revenu	2,1	8,5	14,7	22,1	52,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	0,0	1,6	0,3	1,4	3,6	2,5
	% revenu	0,0	4,4	1,4	10,6	83,6	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	3,3	0,0	1,8	1,4
	% revenu	0,1	0,0	26,0	0,0	73,8	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,3	0,9	1,4	3,2	10,6	7,1
	% revenu	0,2	0,9	2,1	8,8	87,9	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	45,1	30,6	23,5	22,7	11,8	17,7
	% revenu	8,7	12,1	14,8	25,1	39,3	100,0
Autres revenus	% Quintiles	6,6	3,0	3,6	3,2	2,2	2,7
	% revenu	8,3	7,6	14,7	22,7	46,6	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,4	7,0	11,2	19,5	59,0	100,0

**Tableau 3.37 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage  
est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu**

		Quintile du revenu : Niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	7,8	6,9	5,2	3,9	0,5	2,9
	% revenu	10,0	25,5	24,9	30,6	8,9	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	8,5	12,1	16,6	15,9	4,8	9,8
	% revenu	3,2	13,1	23,2	36,3	24,2	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	8,7	10,8	20,3	17,7	14,2	15,2
	% revenu	2,1	7,5	18,2	26,1	46,2	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,6	0,0	0,1	0,0	0,1
	% revenu	12,5	58,9	0,0	28,6	0,0	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	3,7	6,5	6,1	8,6	24,8	15,9
	% revenu	0,8	4,3	5,2	12,1	77,5	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	8,2	10,2	8,3	7,7	13,5	10,9
	% revenu	2,7	9,8	10,3	15,7	61,4	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	4,6	6,0	5,2	3,9	2,9	3,8
	% revenu	4,4	16,6	18,7	22,7	37,6	100,0
Transferts	% Quintiles	8,3	8,1	9,1	14,5	7,6	9,4
	% revenu	3,2	9,1	13,2	34,4	40,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,7	2,7	0,6	2,8	6,7	4,4
	% revenu	1,4	6,7	1,8	14,4	75,8	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,2	0,4	0,9	2,7	1,6
	% revenu	0,0	1,2	3,7	11,8	83,2	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,9	2,5	0,6	0,6	4,1	2,6
	% revenu	1,2	10,4	3,0	5,4	79,9	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	44,5	30,7	25,2	20,4	12,8	19,2
	% revenu	8,5	16,9	17,9	23,7	33,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	2,8	2,8	2,3	3,2	5,5	4,2
	% revenu	2,5	7,1	7,7	17,0	65,7	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,7	10,6	13,7	22,4	49,7	100,0

**Tableau 3.38 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile du revenu : Milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	1,5	0,8	1,1	1,8	0,0	0,7
	% revenu	10,3	14,6	26,3	48,3	0,5	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	23,3	22,2	22,9	14,0	4,8	12,2
	% revenu	8,6	21,1	29,8	20,7	19,9	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	18,6	28,4	24,0	25,5	17,7	21,4
	% revenu	3,9	15,4	17,8	21,5	41,4	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,1
	% revenu	22,8	31,5	26,4	19,3	0,0	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	9,3	10,8	10,0	10,2	33,5	21,9
	% revenu	1,9	5,7	7,3	8,5	76,6	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	0,7	0,2	1,5	1,6	6,8	4,0
	% revenu	0,7	0,7	6,0	7,2	85,4	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	1,1	0,0	1,1	1,2	0,2	0,6
	% revenu	8,9	0,7	31,2	38,9	20,3	100,0
Transferts	% Quintiles	7,8	10,3	12,6	14,2	6,9	9,6
	% revenu	3,6	12,5	20,9	26,8	36,2	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	3,0	1,2	2,9	4,4	9,0	6,0
	% revenu	2,2	2,3	7,7	13,1	74,6	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	2,2	2,1	3,2	2,3
	% revenu	0,0	0,0	15,1	16,7	68,2	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
	% revenu	0,0	0,0	100,0	0,0	0,0	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	31,6	24,2	20,9	23,4	12,7	18,1
	% revenu	7,8	15,5	18,2	23,4	35,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	2,8	1,6	0,6	1,5	5,1	3,2
	% revenu	3,9	5,7	3,0	8,3	79,0	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,5	11,6	15,8	18,1	50,0	100,0

**Tableau 3.39 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage  
est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile du revenu : Milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Salaire secteur primaire	% Quintiles	7,1	10,8	10,1	9,3	3,0	6,2
	% revenu	3,8	15,1	24,9	30,4	25,9	100,0
Salaire secteur secondaire	% Quintiles	4,8	4,5	8,5	13,1	3,0	6,1
	% revenu	2,6	6,4	21,3	43,5	26,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Quintiles	3,0	7,4	5,2	4,1	6,7	5,9
	% revenu	1,7	10,8	13,5	14,1	59,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Quintiles	0,0	0,7	0,5	0,0	0,0	0,2
	% revenu	0,0	38,4	45,4	0,0	16,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Quintiles	0,8	2,9	5,1	4,7	9,2	6,9
	% revenu	0,4	3,7	11,4	13,9	70,7	100,0
Revenu agricole	% Quintiles	12,6	10,0	15,4	21,0	26,0	21,5
	% revenu	1,9	4,0	10,9	19,6	63,6	100,0
Revenu élevage	% Quintiles	8,4	6,3	9,0	9,7	8,8	8,8
	% revenu	3,2	6,1	15,5	22,3	52,9	100,0
Transferts	% Quintiles	9,1	6,8	8,7	7,4	10,3	9,1
	% revenu	3,3	6,4	14,4	16,4	59,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Quintiles	1,7	2,5	1,8	0,1	2,4	1,8
	% revenu	3,1	11,7	15,3	0,9	69,0	100,0
Vente équipements et biens	% Quintiles	0,0	0,0	0,3	0,0	1,0	0,6
	% revenu	0,0	0,0	8,6	1,2	90,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Quintiles	1,0	4,3	2,5	1,1	10,4	6,5
	% revenu	0,5	5,7	5,8	3,6	84,4	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Quintiles	49,4	40,2	29,9	25,8	11,5	20,9
	% revenu	7,8	16,5	21,7	24,8	29,1	100,0
Autres revenus	% Quintiles	2,1	3,7	2,9	3,5	7,7	5,6
	% revenu	1,2	5,7	7,9	12,7	72,4	100,0
Total	% Quintiles	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,3	8,6	15,2	20,1	52,8	100,0



**Tableau 3.40 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage**

		Tranches d'âge du chef du ménage					Total
		15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	4,4	4,9	2,9	2,4	2,1	2,6
	% revenu	1,2	15,4	27,6	28,5	27,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	8,3	12,5	11,7	11,6	8,9	10,8
	% revenu	0,6	9,7	27,6	33,8	28,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	19,9	23,7	27,7	19,5	15,8	20,6
	% revenu	0,7	9,6	34,1	29,5	26,1	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,5	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2
	% revenu	1,5	13,5	30,4	32,3	22,2	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	8,8	13,9	13,0	13,8	15,7	14,2
	% revenu	0,5	8,2	23,2	30,4	37,8	100,0
Revenu agricole	% Ligne	3,0	5,1	4,6	21,9	7,2	10,9
	% revenu	0,2	3,9	10,6	62,8	22,4	100,0
Revenu élevage	% Ligne	7,4	3,2	2,9	2,5	3,3	3,0
	% revenu	1,8	9,1	24,4	26,7	37,9	100,0
Transferts	% Ligne	22,1	10,2	7,6	6,1	14,9	10,0
	% revenu	1,6	8,6	19,4	19,0	51,3	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	0,2	1,4	3,8	3,7	5,2	4,0
	% revenu	0,0	3,0	24,0	28,7	44,3	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	1,1	1,1	0,8	1,7	1,2
	% revenu	0,0	8,0	22,9	19,9	49,2	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,4	3,2	2,1	0,7	1,5	1,5
	% revenu	0,2	17,3	35,8	13,5	33,2	100,0
Autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	19,6	17,8	15,9	14,1	19,8	16,9
	% revenu	0,9	8,8	24,0	26,2	40,1	100,0
Autres revenus	% Ligne	5,3	2,6	6,5	2,7	3,7	4,0
	% revenu	1,0	5,4	41,3	20,8	31,6	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	0,7	8,4	25,4	31,3	34,2	100,0

**Tableau 3.41 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage en milieu urbain**

		Tranches d'âge du chef du ménage					Total
		15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	0,1	2,0	0,8	1,0	0,4	0,8
	% revenu	0,0	19,1	28,4	36,6	15,8	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	13,5	15,2	13,5	16,0	10,2	13,2
	% revenu	0,6	9,1	28,2	34,8	27,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	14,1	31,7	34,4	28,3	20,0	27,2
	% revenu	0,3	9,2	34,8	29,8	25,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	1,0	0,3	0,3	0,3	0,1	0,2
	% revenu	2,5	9,2	35,2	40,0	13,1	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	17,2	18,2	14,1	18,6	20,3	17,9
	% revenu	0,5	8,0	21,7	29,8	40,0	100,0
Revenu agricole	% Ligne	0,3	0,3	1,0	3,2	1,4	1,7
	% revenu	0,1	1,5	15,5	53,4	29,5	100,0
Revenu élevage	% Ligne	0,0	0,1	0,8	0,4	0,5	0,5
	% revenu	0,0	2,0	39,1	23,4	35,4	100,0
Transferts	% Ligne	25,6	10,9	8,5	7,5	15,4	10,9
	% revenu	1,3	7,9	21,5	19,7	49,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	0,0	1,5	4,7	5,1	6,2	5,1
	% revenu	0,0	2,3	25,8	29,1	42,9	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,1	0,8	1,1	1,1	2,2	1,4
	% revenu	0,0	4,5	21,0	21,8	52,7	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,0	0,3	0,7	0,0	0,6	0,4
	% revenu	0,0	5,4	46,9	0,5	47,2	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	19,0	16,9	15,0	15,6	19,0	16,7
	% revenu	0,6	8,0	24,8	26,7	40,0	100,0
Autres revenus	% Ligne	9,1	1,8	5,1	2,9	3,9	3,8
	% revenu	1,3	3,8	37,0	21,6	36,2	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	0,5	7,9	27,6	28,7	35,3	100,0

**Tableau 3.42 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage en milieu rural**

		Tranches d'âge du chef du ménage					Total
		15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	9,0	10,2	8,8	4,7	6,3	6,6
	% revenu	1,6	14,4	27,5	26,3	30,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	2,9	7,5	6,6	4,3	5,8	5,6
	% revenu	0,6	12,7	24,8	28,4	33,5	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	25,9	8,9	7,8	4,3	5,6	6,1
	% revenu	4,9	13,7	26,6	25,9	29,0	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,0	0,6	0,3	0,2	0,3	0,3
	% revenu	0,0	20,3	22,9	20,3	36,5	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	0,0	6,0	9,7	5,7	4,5	6,1
	% revenu	0,0	9,1	32,9	34,3	23,6	100,0
Revenu agricole	% Ligne	5,9	13,9	15,2	54,0	21,2	31,2
	% revenu	0,2	4,2	10,1	63,9	21,6	100,0
Revenu élevage	% Ligne	15,1	9,0	9,0	6,1	10,0	8,4
	% revenu	2,1	10,1	22,4	27,2	38,2	100,0
Transferts	% Ligne	18,3	8,9	5,0	3,6	13,9	7,8
	% revenu	2,7	10,7	13,1	17,1	56,5	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	0,5	1,4	1,1	1,2	2,9	1,7
	% revenu	0,3	7,6	12,5	26,2	53,5	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	1,8	1,0	0,2	0,7	0,7
	% revenu	0,0	24,9	32,0	10,5	32,6	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,9	8,5	6,3	1,8	3,7	4,0
	% revenu	0,3	20,1	33,2	16,6	29,9	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	20,3	19,4	18,5	11,6	21,8	17,1
	% revenu	1,4	10,6	22,4	25,1	40,5	100,0
Autres revenus	% Ligne	1,2	3,9	10,5	2,3	3,2	4,4
	% revenu	0,3	8,3	49,3	19,3	22,8	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	1,2	9,4	20,7	36,9	31,8	100,0

**Tableau 3.43 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage au niveau des provinces BAJ**

		Tranches d'âge du chef du ménage					Total
		15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	4,3	8,7	4,7	2,4	5,5	4,2
	% revenu	1,0	14,1	26,4	26,2	32,3	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	5,6	5,1	6,0	4,2	7,5	5,5
	% revenu	1,0	6,3	25,4	34,5	32,9	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	32,8	14,9	17,7	5,4	7,9	9,8
	% revenu	3,4	10,3	42,0	24,7	19,6	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,0	0,4	0,4	0,1	0,4	0,2
	% revenu	0,0	11,9	33,1	14,8	40,3	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	2,0	7,2	9,4	13,3	6,0	10,1
	% revenu	0,2	4,8	21,6	58,9	14,5	100,0
Revenu agricole	% Ligne	2,8	12,1	10,5	56,8	15,1	32,4
	% revenu	0,1	2,5	7,5	78,6	11,3	100,0
Revenu élevage	% Ligne	3,6	5,3	4,5	2,4	5,7	3,9
	% revenu	0,9	9,2	26,5	27,8	35,6	100,0
Transferts	% Ligne	12,9	12,7	8,5	3,1	17,0	8,5
	% revenu	1,5	10,2	23,3	16,4	48,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	0,0	1,5	1,5	2,8	3,0	2,4
	% revenu	0,0	4,3	14,4	51,3	30,0	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	1,8	1,1	0,1	3,9	1,3
	% revenu	0,0	9,0	18,4	2,6	70,0	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,0	2,2	4,8	0,3	2,0	1,9
	% revenu	0,0	7,9	58,8	7,8	25,5	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	20,3	24,9	16,1	7,9	23,8	14,9
	% revenu	1,4	11,3	24,9	23,8	38,7	100,0
Autres revenus	% Ligne	15,8	3,1	14,8	1,1	2,1	4,8
	% revenu	3,3	4,4	71,3	10,5	10,5	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	1,0	6,8	23,2	44,8	24,2	100,0

**Tableau 3.44 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage au niveau des provinces hors BAJ**

		Tranches d'âge du chef du ménage					Total
		15 - 24	25 - 34	35 - 44	45 - 59	60 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	4,4	4,0	2,4	2,4	1,4	2,2
	% revenu	1,3	16,1	28,3	29,7	24,5	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	9,5	14,1	13,2	15,1	9,2	12,3
	% revenu	0,5	10,1	27,9	33,7	27,7	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	14,3	25,6	30,2	26,1	17,3	23,8
	% revenu	0,4	9,5	33,1	30,0	26,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,7	0,4	0,3	0,3	0,1	0,2
	% revenu	2,0	14,0	29,6	37,5	16,9	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	11,8	15,4	13,9	14,1	17,5	15,4
	% revenu	0,5	8,8	23,5	25,0	42,2	100,0
Revenu agricole	% Ligne	3,2	3,6	3,1	5,5	5,7	4,8
	% revenu	0,4	6,6	16,8	31,9	44,3	100,0
Revenu élevage	% Ligne	9,0	2,8	2,5	2,6	2,8	2,7
	% revenu	2,2	9,0	23,6	26,3	38,8	100,0
Transferts	% Ligne	26,0	9,7	7,4	7,5	14,6	10,4
	% revenu	1,7	8,2	18,6	19,6	51,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	0,3	1,4	4,4	4,1	5,6	4,5
	% revenu	0,0	2,8	25,4	25,2	46,5	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	1,0	1,1	1,1	1,3	1,2
	% revenu	0,0	7,7	24,4	25,6	42,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,6	3,4	1,5	0,8	1,4	1,4
	% revenu	0,3	20,9	26,9	15,8	36,1	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	19,3	16,2	15,9	17,0	19,0	17,4
	% revenu	0,7	8,2	23,8	26,8	40,5	100,0
Autres revenus	% Ligne	0,7	2,4	4,4	3,4	4,0	3,8
	% revenu	0,1	5,7	30,2	24,6	39,3	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	0,7	8,8	26,1	27,4	37,1	100,0

Tableau 3.45 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage

		Taille du ménage					Total
		1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	2,0	2,2	2,3	2,7	3,6	2,6
	% revenu	3,6	16,0	26,8	28,1	25,5	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	7,7	11,0	11,1	10,1	11,8	10,8
	% revenu	3,3	19,9	31,1	25,3	20,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	20,5	28,2	24,7	15,0	14,5	20,6
	% revenu	4,6	26,5	36,0	19,7	13,1	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,2
	% revenu	5,7	21,9	34,4	17,6	20,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	5,5	17,6	13,6	15,2	12,5	14,2
	% revenu	1,8	24,0	28,7	29,1	16,5	100,0
Revenu agricole	% Ligne	8,0	2,9	5,2	24,7	9,2	10,9
	% revenu	3,4	5,2	14,3	61,3	15,8	100,0
Revenu élevage	% Ligne	1,5	2,0	2,5	2,8	5,3	3,0
	% revenu	2,4	13,3	25,4	25,3	33,6	100,0
Transferts	% Ligne	22,4	11,5	10,0	7,0	9,6	10,0
	% revenu	10,5	22,5	30,1	19,0	18,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	2,8	2,8	5,0	3,9	4,3	4,0
	% revenu	3,2	13,5	37,4	25,9	20,0	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,4	0,8	1,4	0,8	2,0	1,2
	% revenu	1,5	13,5	36,3	17,4	31,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	1,1	1,2	1,4	1,6	2,1	1,5
	% revenu	3,5	15,4	28,0	28,0	25,2	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	23,2	17,9	16,7	13,7	19,1	16,9
	% revenu	6,4	20,6	29,8	22,0	21,2	100,0
Autres revenus	% Ligne	4,7	1,4	5,8	2,5	5,8	4,0
	% revenu	5,4	7,0	43,5	17,0	27,0	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,7	19,4	30,1	27,1	18,7	100,0

**Tableau 3.46 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage en milieu urbain**

		Taille du ménage					Total
		1- 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	1,4	0,8	0,5	1,0	1,0	0,8
	% revenu	8,4	21,6	22,7	28,3	19,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	9,8	12,3	12,2	14,6	15,6	13,2
	% revenu	3,7	21,7	31,6	24,7	18,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	24,7	32,4	29,3	23,6	21,0	27,2
	% revenu	4,5	27,5	36,7	19,3	11,9	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,4	0,3	0,2	0,1	0,2	0,2
	% revenu	8,2	28,0	38,2	12,8	12,7	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	6,7	20,4	15,9	22,2	16,2	17,9
	% revenu	1,9	26,3	30,3	27,7	13,9	100,0
Revenu agricole	% Ligne	0,4	0,8	1,5	1,8	4,0	1,7
	% revenu	1,0	10,7	29,2	23,4	35,6	100,0
Revenu élevage	% Ligne	0,2	0,4	0,4	0,5	1,2	0,5
	% revenu	2,0	18,2	24,5	20,4	35,0	100,0
Transferts	% Ligne	24,8	11,0	10,2	9,6	9,8	10,9
	% revenu	11,4	23,4	31,8	19,6	13,9	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	1,9	3,0	5,9	6,2	5,8	5,1
	% revenu	1,9	13,8	39,6	27,1	17,5	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,5	0,9	1,6	1,1	2,5	1,4
	% revenu	1,8	14,6	38,9	17,5	27,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,4	0,0	0,5	0,9	0,1	0,4
	% revenu	5,0	2,0	42,0	48,8	2,2	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	23,8	16,9	15,4	15,7	18,8	16,7
	% revenu	7,1	23,4	31,3	20,8	17,3	100,0
Autres revenus	% Ligne	5,1	0,7	6,4	2,7	3,9	3,8
	% revenu	6,8	4,3	57,4	15,8	15,7	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	5,0	23,1	34,1	22,3	15,4	100,0

**Tableau 3.47 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage en milieu rural**

		Taille du ménage					Total
		1- 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	3,9	8,5	8,7	4,9	7,0	6,6
	% revenu	2,3	14,4	27,9	28,1	27,2	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	1,9	5,2	7,4	4,2	6,7	5,6
	% revenu	1,3	10,4	28,3	28,5	31,4	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	8,5	9,2	8,3	3,9	5,8	6,1
	% revenu	5,4	16,9	29,0	23,9	24,8	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,1	0,3	0,4	0,2	0,4	0,3
	% revenu	1,7	12,3	28,5	25,1	32,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	2,0	5,1	5,3	6,2	7,7	6,1
	% revenu	1,3	9,3	18,5	38,1	32,8	100,0
Revenu agricole	% Ligne	29,6	12,7	18,3	54,4	16,1	31,2
	% revenu	3,7	4,6	12,5	65,9	13,4	100,0
Revenu élevage	% Ligne	5,3	9,4	10,0	5,8	10,8	8,4
	% revenu	2,5	12,6	25,5	26,0	33,4	100,0
Transferts	% Ligne	15,4	13,8	9,3	3,5	9,3	7,8
	% revenu	7,6	19,7	25,1	17,0	30,6	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	5,2	1,8	1,9	0,8	2,4	1,7
	% revenu	11,6	11,8	22,8	18,2	35,6	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	0,5	0,7	0,3	1,3	0,7
	% revenu	0,0	8,1	24,0	17,2	50,7	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	3,1	6,5	4,6	2,4	4,7	4,0
	% revenu	3,1	18,6	24,7	23,1	30,6	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	21,4	22,2	21,4	11,1	19,6	17,1
	% revenu	4,8	14,6	26,5	24,5	29,6	100,0
Autres revenus	% Ligne	3,4	4,8	3,6	2,2	8,3	4,4
	% revenu	2,9	12,2	17,4	19,1	48,3	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	3,9	11,2	21,2	37,8	25,9	100,0



**Tableau 3.48 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage au niveau des provinces BAJ**

		Taille du ménage					Total
		1- 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	1,0	4,7	5,7	2,8	5,5	4,2
	% revenu	1,0	16,4	28,3	27,2	27,1	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	2,7	3,0	9,0	3,8	7,8	5,5
	% revenu	2,1	7,8	33,9	27,4	28,8	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	11,3	16,7	18,9	4,3	6,0	9,8
	% revenu	5,1	24,7	40,1	17,7	12,5	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,0	0,4	0,4	0,1	0,2	0,2
	% revenu	0,7	23,3	37,8	17,9	20,3	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	4,8	33,5	4,2	4,9	11,1	10,1
	% revenu	2,1	47,8	8,6	19,3	22,2	100,0
Revenu agricole	% Ligne	4,4	6,3	10,6	65,8	13,5	32,4
	% revenu	0,6	2,8	6,8	81,4	8,4	100,0
Revenu élevage	% Ligne	3,1	3,2	3,6	2,8	7,0	3,9
	% revenu	3,5	11,7	19,0	29,3	36,5	100,0
Transferts	% Ligne	30,4	10,1	12,1	3,2	9,2	8,5
	% revenu	15,7	17,3	29,6	15,3	22,1	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	6,3	1,2	6,5	0,8	1,6	2,4
	% revenu	11,3	6,9	55,5	13,1	13,2	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,0	0,5	1,0	0,4	4,4	1,3
	% revenu	0,0	5,3	15,2	11,8	67,7	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	0,8	0,5	3,7	1,3	2,5	1,9
	% revenu	1,8	3,6	40,2	27,5	27,0	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	19,5	17,5	20,4	8,6	19,1	14,9
	% revenu	5,7	16,9	28,4	23,1	25,9	100,0
Autres revenus	% Ligne	15,8	2,5	4,0	1,2	12,0	4,8
	% revenu	14,4	7,6	17,2	10,1	50,8	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,4	14,4	20,8	40,1	20,3	100,0

**Tableau 3.49 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage au niveau des provinces hors BAJ**

		Taille du ménage					Total
		1 - 2	3 - 4	5 - 6	7 - 8	9 & +	
Salaire secteur primaire	% Ligne	2,3	1,7	1,7	2,7	3,0	2,2
	% revenu	5,0	15,7	26,0	28,6	24,7	100,0
Salaire secteur secondaire	% Ligne	9,1	12,6	11,5	13,2	13,0	12,3
	% revenu	3,5	21,4	30,7	25,0	19,3	100,0
Salaire secteur tertiaire	% Ligne	22,9	30,5	25,8	20,3	17,2	23,8
	% revenu	4,6	26,8	35,6	19,9	13,2	100,0
Salaire travaux secondaires	% Ligne	0,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2
	% revenu	7,2	21,5	33,4	17,5	20,4	100,0
Revenu emploi indépendant	% Ligne	5,6	14,4	15,3	20,3	13,0	15,4
	% revenu	1,7	19,5	32,5	30,9	15,4	100,0
Revenu agricole	% Ligne	8,9	2,3	4,2	4,5	7,9	4,8
	% revenu	8,9	10,0	28,9	22,1	30,1	100,0
Revenu élevage	% Ligne	1,1	1,8	2,3	2,7	4,8	2,7
	% revenu	2,0	14,0	28,0	23,7	32,3	100,0
Transferts	% Ligne	20,3	11,8	9,6	8,8	9,7	10,4
	% revenu	9,2	23,7	30,3	19,8	17,0	100,0
Rente et valeurs immobilières	% Ligne	1,8	3,1	4,7	5,4	5,2	4,5
	% revenu	1,9	14,6	34,5	27,9	21,0	100,0
Vente équipements et biens	% Ligne	0,5	0,9	1,5	1,0	1,2	1,2
	% revenu	1,9	16,2	43,3	19,3	19,3	100,0
Transformation produits d'origine agricole et animale	% Ligne	1,2	1,4	1,0	1,7	1,9	1,4
	% revenu	4,1	20,0	23,2	28,1	24,5	100,0
autoconsommation et loyer fictif	% Ligne	24,2	18,0	16,0	16,2	19,2	17,4
	% revenu	6,6	21,5	30,1	21,7	20,1	100,0
Autres revenus	% Ligne	1,7	1,2	6,1	3,1	3,8	3,8
	% revenu	2,2	6,8	53,2	19,5	18,3	100,0
Total	% Ligne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
	% revenu	4,7	20,8	32,8	23,4	18,2	100,0

**Tableau 4.1 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région  
et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud	3954,7	5509,3	7793,7	11296,0	21879,2	12721,2
	Souss-Massa-Draa	3915,6	4353,0	5646,6	8512,8	14457,2	7584,9
	Chaouia-Ouardigha	3384,7	4436,9	6506,6	8922,6	16910,8	6506,4
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	4919,8	5327,9	6563,4	8515,6	14345,4	7480,5
	Marrakech-Tensift-Al haouz	3547,9	4562,0	6574,3	8000,3	15531,3	6713,5
	Oriental	4302,6	4557,5	5429,3	7733,2	11848,2	7226,2
	Grand Casablanca	7559,1	6292,5	6516,4	8741,4	18853,1	11685,2
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	4637,7	6134,0	6461,8	9191,2	16339,3	10045,0
	Doukkala-Abda	4240,6	4808,1	6021,6	8015,2	13992,3	6488,3
	Tadla-Azilal	4177,2	4384,3	6689,6	8457,7	12578,9	6913,7
	Meknes Tafilalet	3951,0	4635,5	5955,8	7382,8	15270,5	6550,8
	Fes-Boulemane	3850,5	4973,0	6051,6	7485,5	15449,0	6996,2
	Taza-Al Hoceima-Taounate	3744,4	4539,6	6078,9	8322,6	12873,8	6132,1
Tanger-Tétouan	4299,1	4850,7	5740,1	8445,8	13140,0	7067,7	
<b>Total</b>		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.2 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud	5612,7	7145,3	9701,2	13070,3	24572,4	14893,4
	Souss-Massa-Draa	6276,3	6367,8	9199,5	11226,9	18884,1	11010,9
	Chaouia-Ouardigha	4915,7	6381,0	10018,6	11193,4	21449,7	9416,3
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	6179,5	6633,5	10067,6	13928,3	19362,2	9896,3
	Marrakech-Tensift-Al haouz	4523,7	7426,5	8229,8	11867,5	20679,8	10425,4
	Oriental	5393,6	4929,7	6365,7	10421,7	13387,8	8334,0
	Grand Casablanca	7667,8	6109,4	8107,2	10457,6	22396,8	12056,1
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	5663,0	6615,5	8115,9	10340,6	19672,7	10832,1
	Doukkala-Abda	5901,7	6772,0	7877,2	10900,6	17613,1	8738,7
	Tadla-Azilal	5393,6	6354,1	8473,5	12295,0	17190,3	9321,9
	Meknes Tafilalet	4824,5	5565,6	7496,5	10799,7	22757,5	8134,5
	Fes-Boulemane	4472,1	6529,9	7652,7	9833,7	20034,5	8086,1
	Taza-Al Hoceima-Taounate	5940,1	6743,7	7410,4	12634,4	17029,9	10418,9
	Tanger-Tétouan	5943,4	6862,7	7863,0	10389,5	16731,1	8820,1
<b>Total</b>		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.3 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Régions	Régions du Sud	2777,7	2622,7	6911,9	6236,3	10612,2	6154,3
	Souss-Massa-Draa	2689,2	3440,0	4163,2	5503,0	9070,5	5581,4
	Chaouia-Ouardigha	2855,7	3573,3	4114,0	6310,9	8024,5	4460,0
	Gharb-Chrarda-Bni Hssen	5002,3	4066,4	4563,3	6172,1	7596,2	5752,4
	Marrakech-Tensift-Al haouz	3315,1	4011,5	4191,7	6401,7	6514,5	4497,4
	Oriental	2906,3	4458,5	4573,8	5657,3	7907,5	5554,9
	Grand Casablanca	--	6794,0	5588,2	6535,8	8144,7	6890,8
	Rabat-Salé-Zair-Zemmour	3782,1	4313,3	4336,5	5803,7	7475,8	5389,1
	Doukkala-Abda	3471,2	3912,5	4484,5	6076,1	8718,3	5175,8
	Tadla-Azilal	3383,3	3811,8	4480,3	6852,3	8752,0	5493,5
	Meknes Tafilalet	2871,2	4029,5	4448,9	5691,0	7249,1	4592,3
	Fes-Boulemane	3060,9	3637,2	3547,3	3863,4	6484,9	4075,3
	Taza-Al Hoceima-Taounate	3691,6	3746,6	4189,5	6562,2	7658,2	4921,4
	Tanger-Tétouan	2800,6	3716,6	4219,9	5207,1	7451,3	4813,3
<b>Total</b>	<b>3260,8</b>	<b>3846,0</b>	<b>4330,7</b>	<b>5969,8</b>	<b>8017,0</b>	<b>5084,7</b>	

**Tableau 4.4 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type de ville et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Type de ville	Grande Ville		5857,7	6759,3	9061,1	17593,9	10831,6
	Autres villes	5565,5	5539,3	6827,6	9337,3	16618,4	8850,9
	Rural	3414,6	4249,9	5383,2	7104,9	9131,9	5084,7
<b>Total</b>	<b>4035,8</b>	<b>4836,5</b>	<b>6160,8</b>	<b>8453,6</b>	<b>15628,0</b>	<b>7823,2</b>	

**Tableau 4.5 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type de ville et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Type de ville	Grande Ville		6318,1	8021,7	10668,8	20167,1	10831,6
	Autres villes	5373,8	6556,6	8264,7	11477,4	18803,3	8850,9
<b>Total</b>	<b>5502,2</b>	<b>6412,4</b>	<b>8106,8</b>	<b>10875,8</b>	<b>19872,2</b>	<b>10154,2</b>	

**Tableau 4.6 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	3536,6	4432,3	5798,1	8141,0	11874,0	5822,1
	Hors BAJ	4333,9	5036,8	6294,7	8522,7	16284,8	8529,9
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.7 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	5681,9	6776,1	8513,0	11646,6	16998,4	9225,7
	Hors BAJ	5475,2	6343,0	8055,4	10790,9	20154,6	10278,8
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.8 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile: milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Strate de province	BAJ	3081,2	3734,9	4235,6	5923,2	7725,4	4717,4
	Hors BAJ	3437,8	3941,5	4408,7	6000,6	8163,1	5360,1
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.9 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	3991,9	4664,8	6079,5	8280,1	15459,3	7615,0
	Féminin	4518,4	6114,5	6736,1	9565,9	16606,9	9328,6
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.10 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	5426,0	6290,6	7979,0	10624,7	19789,4	10050,8
	Féminin	5918,3	7045,3	8773,0	12080,5	20359,6	10701,2
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.11 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Sexe du chef du ménage	Masculin	3259,8	3770,7	4247,7	5926,4	7911,0	5006,0
	Féminin	3273,3	4944,7	5357,8	6435,5	9062,3	6021,3
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.12 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la tranche d'âge du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	4039,0	4795,4	6523,4	9529,8	19950,9	8052,6
	25 - 34	4415,7	5057,0	6176,6	8809,3	16827,8	7765,3
	35 - 44	4120,4	4605,0	6154,0	8455,0	16116,8	7795,1
	45 - 59	3828,3	4665,8	6117,4	8255,6	16068,9	7761,7
	60 & +	3965,8	5140,0	6178,9	8489,7	14533,0	7905,5
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.13 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	4446,2	9289,8	11339,3	14833,4	23615,7	11295,5
	25 - 34	6163,0	7167,3	8515,0	13369,7	20872,7	10958,7
	35 - 44	5528,2	6206,8	8373,7	10472,4	20923,4	10162,9
	45 - 59	5017,1	6197,4	7887,3	10525,2	20874,1	10142,3
	60 & +	5662,1	6470,1	7926,8	10930,9	17803,4	9911,8
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.14 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Tranches d'âge du chef du ménage	15 - 24	3519,7	4806,1	4227,3	5479,6	11744,5	5731,4
	25 - 34	3614,8	3935,4	4362,7	5761,4	7546,3	4975,4
	35 - 44	3209,8	3763,9	3890,2	5981,6	7498,1	4643,3
	45 - 59	3051,6	3838,5	4537,2	5630,6	7216,9	4789,8
	60 & +	3362,7	3877,9	4554,1	6264,2	8770,8	5654,3
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.15 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	4439,8	7586,7	7181,2	10354,0	18335,1	11230,3
	Marié	4006,9	4738,2	6092,9	8281,0	15494,8	7617,5
	Divorcé	6417,1	6471,7	7421,9	9896,4	18988,3	10105,7
	Veuf	4137,7	5397,6	6464,6	9438,3	15428,7	8944,2
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2



**Tableau 4.16 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	5464,9	8724,2	10454,3	12985,8	23170,4	13343,2
	Marié	5457,2	6335,6	7964,8	10679,2	19867,1	10020,4
	Divorcé	6415,3	8345,2	9342,4	12037,0	21500,0	10800,6
	Veuf	5785,8	6235,4	8634,4	11582,3	18540,5	10386,8
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.17 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Etat matrimonial du chef du ménage	Célibataire	4847,0	3316,9	6013,5	6152,7	11810,7	7148,5
	Marié	3237,0	3816,2	4280,7	5930,8	7762,7	4981,3
	Divorcé	7021,2	5772,0	3530,9	7269,1	14576,2	6871,9
	Veuf	3388,0	4509,6	4991,7	6365,8	9846,9	6074,9
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.18 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Type d'activité du chef du ménage	Actif occupé	4052,7	4607,3	6067,4	8287,2	15851,8	7629,4
	Chômeur	3759,6	4816,1	6384,5	6753,6	14580,1	6392,2
	Inactif	4025,9	5809,5	6434,2	9198,6	15062,1	8804,7
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.19 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Type d'activité du chef du ménage	Actif occupé	5526,1	6438,1	8090,7	10668,8	20334,4	10373,4
	Chômeur	4392,9	5764,1	7622,2	10464,3	15420,2	7081,8
	Inactif	5768,7	6480,3	8221,7	11398,3	18709,7	10086,1
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.20 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Type d'activité du chef du ménage	Actif occupé	3277,7	3793,9	4260,7	5815,2	7867,6	4982,4
	Chômeur	2607,3	4120,4	4633,3	7780,5	7820,9	5174,6
	Inactif	3269,9	4210,7	4712,4	6559,5	8831,7	5725,7
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.21 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Profession du chef du ménage	Groupe 0	--	3712,9	7882,0	11491,9	33999,5	29690,9
	Groupe 1	--	8538,4	11732,1	11185,3	27815,4	24847,9
	Groupe 2	6101,0	6234,8	6968,2	10408,0	17903,2	15354,4
	Groupe 3	4888,9	4939,5	7131,7	10103,7	17296,1	11437,3
	Groupe 4	5957,4	5568,4	7170,2	8579,4	13326,5	8183,0
	Groupe 5	3413,1	4291,5	5544,7	6940,3	9902,3	5183,8
	Groupe 6	4323,3	5045,8	6378,8	8547,8	12301,6	6974,1
	Groupe 7	3252,2	3856,5	4998,5	7004,4	10892,5	4725,2
	Groupe 8	6437,6	4997,5	5931,8	7770,3	13711,0	8067,4
	Groupe 9	3946,3	4617,2	5750,0	8170,2	11235,8	6197,6
	Ch1	8339,8	3475,0	12453,0	9203,5	12244,5	9837,9
Total		4037,2	4615,5	6088,2	8225,7	15818,8	7574,0

**Tableau 4.22 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Profession du chef du ménage	Groupe 0	--	--	13069,9	13358,3	35664,0	32085,6
	Groupe 1	14316,0	--	14834,2	12341,7	30282,7	26249,9
	Groupe 2	10074,2	10195,3	8703,7	12333,7	20287,3	15911,3
	Groupe 3	5512,7	6623,9	8345,5	12348,6	20422,7	12427,1
	Groupe 4	6523,7	7001,5	9683,5	9524,6	15200,4	9200,2
	Groupe 5	5071,9	5833,8	8036,3	10448,6	14886,5	8736,5
	Groupe 6	4976,2	6596,8	7905,6	10081,5	13983,2	7706,7
	Groupe 7	4661,3	5309,2	7156,9	9289,6	18602,4	6430,8
	Groupe 8	5575,0	6234,4	6696,8	9422,1	17070,2	8834,0
	Groupe 9	4744,2	5922,8	6849,7	10089,7	12996,5	6907,7
	Ch1	4102,4	14402,0	11917,8	7749,6	13765,5	9353,7
<b>Total</b>		5435,5	6385,9	8071,1	10660,4	20242,5	10181,5

**Tableau 4.23 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Profession du chef du ménage	Groupe 0	--	3718,0	3711,0	7882,0	21377,7	7874,1
	Groupe 1	--	4835,0	7407,3	5528,0	17474,6	7858,9
	Groupe 2	1231,0	3770,0	7249,0	4934,7	12716,6	9550,6
	Groupe 3	3934,5	3532,7	4516,5	6911,4	9707,9	7121,6
	Groupe 4	4047,1	5082,8	4793,7	5959,4	7498,8	5484,8
	Groupe 5	3193,0	3807,2	4362,9	5935,4	7652,4	4929,9
	Groupe 6	3338,6	3391,0	4247,3	6509,0	6941,3	4859,7
	Groupe 7	2984,1	3408,2	3775,4	5472,2	7213,5	4334,9
	Groupe 8	5522,1	4386,6	5086,2	5174,2	8308,2	5905,1
	Groupe 9	3216,8	3812,1	3626,1	5466,0	6879,7	4362,1
	Ch1	--	13507,0	--	--	12602,0	12791,1
<b>Total</b>		3259,3	3810,8	4271,9	5875,2	7866,4	4988,8

**Tableau 4.24 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Situation dans la profession du chef du ménage	Salarié	3504,1	4345,3	5999,5	8850,6	18026,2	8958,8
	Indépendant	4130,4	4681,0	5952,3	7170,7	10369,4	5839,3
	Employeur	6511,3	7834,4	11819,3	10532,4	22101,4	14655,7
	Autres actifs	4548,7	5512,4	6278,6	9096,8	17175,2	8368,4
	Inactif	4025,9	5809,5	6448,9	9198,6	15050,6	8801,4
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.25 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Situation dans la profession du chef du ménage	Salarié	4665,2	5907,5	7794,5	11042,1	21481,7	10775,5
	Indépendant	5897,4	6844,5	7683,0	9257,4	12484,5	7791,9
	Employeur	6818,0	10637,0	14315,5	11988,3	28615,2	16490,5
	Autres actifs	5911,3	7327,5	9020,9	13680,3	20717,8	11441,7
	Inactif	5768,7	6500,4	8221,7	11396,7	18696,8	10081,5
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.26 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Situation dans la profession du chef du ménage	Salarié	2841,7	3332,4	3906,2	5816,4	8673,2	4803,7
	Indépendant	3350,4	4010,4	4404,1	5934,2	7539,3	4994,2
	Employeur	--	5217,5	8784,0	5025,8	8653,4	7783,7
	Autres actifs	3973,1	4079,6	5498,5	5584,9	8499,5	5369,4
	Inactif	3269,9	4210,7	4712,4	6559,5	8831,7	5725,7
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.27 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	8339,8	3475,0	12453,0	6445,7	12244,5	9202,7
	Agriculture, forêt ou pêche	3386,1	4160,3	5416,6	6926,9	10240,7	5064,0
	Industrie	4393,1	5844,7	6724,4	9108,0	16506,0	9276,0
	BTP	3615,1	3877,1	5423,9	7374,1	19652,3	5994,4
	Commerce	5769,4	5509,5	6752,1	8417,3	15086,5	8395,9
	Transport commun	5462,2	5044,5	5533,5	8107,9	13879,7	8176,5
	Administration	7318,5	5299,7	7093,8	10089,4	18450,0	12458,0
	Sérvices sociaux	2953,4	5371,1	6344,7	8725,3	19236,1	11094,6
	Autres services	4411,6	5056,3	7071,5	9428,7	17168,4	9965,5
	Corps exterieur	--	--	--	4714,0	6381,0	5415,2
<b>Total</b>		4037,2	4615,5	6088,2	8217,3	15818,8	7572,3

**Tableau 4.28 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	4102,4	14402,0	9874,5	7749,6	13765,5	8634,0
	Agriculture, forêt ou pêche	4623,2	5756,3	7341,9	10315,6	18022,6	7776,6
	Industrie	5271,1	6783,7	8491,1	11179,5	19808,1	10236,2
	BTP	4329,0	5406,3	6645,1	10074,8	24920,2	7108,1
	Commerce	6261,6	6766,3	8757,1	9222,1	17757,2	9408,8
	Transport commun	5705,0	6112,9	6964,4	9758,0	16424,8	9026,5
	Administration	5319,3	6925,5	8579,0	12150,5	22019,0	13576,5
	Sérvices sociaux	5223,7	6507,9	7732,7	10469,3	22729,5	12548,3
	Autres services	4932,7	6355,4	8011,5	12015,6	21697,5	10654,8
	<b>Total</b>		5435,5	6385,9	8053,6	10660,4	20242,5

**Tableau 4.29 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Branche d'activité du chef du ménage	Ch1	--	13507,0	--	--	12602,0	12791,1
	Agriculture, forêt ou pêche	3174,2	3748,0	4208,7	5839,4	7635,7	4822,1
	Industrie	3330,7	3775,4	5596,3	5634,4	6604,1	5108,5
	BTP	2482,0	3099,2	3396,5	6213,3	7094,2	4193,4
	Commerce	4072,9	5280,9	4595,9	5312,4	7463,3	5322,3
	Transport commun	4583,9	4102,0	4987,2	5158,0	8033,9	5808,2
	Administration	5636,1	3835,1	5026,9	7714,8	9599,4	7170,3
	Sérvices sociaux	1982,8	3515,2	4263,5	5542,8	11995,1	5896,9
	Autres services	3807,8	3138,9	4943,3	7233,5	7527,8	6220,6
	Corps exterieur	--	--	--	--	5415,2	5415,2
<b>Total</b>		3259,3	3810,8	4271,9	5875,2	7866,4	4988,8

**Tableau 4.30 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	3895,8	4824,4	5795,7	8005,0	11589,2	6317,2
	Fondamental	4653,3	5056,6	6542,5	8856,0	14798,2	8352,7
	Secondaire	5304,1	7516,8	8384,8	11103,3	19413,9	15874,5
	Supérieur	3897,2	7969,5	9339,3	11756,1	26806,9	23196,4
	Msid	3858,8	4500,4	6330,6	8065,2	13604,1	6763,8
<b>Total</b>		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.31 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	5381,5	6202,5	7666,2	10187,7	14363,3	8034,6
	Fondamental	5668,3	6674,5	8392,9	10977,5	18451,9	9811,7
	Secondaire	6912,2	9193,1	10314,8	12393,9	22066,5	16509,7
	Supérieur	12047,0	8910,7	10894,9	12060,0	29160,5	24381,5
	Msid	5394,2	6195,9	7727,2	10999,1	16311,3	8579,9
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.32 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile: milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
niveau d'instruction du chef du ménage	Sans niveau	3181,3	3850,1	4368,6	5887,8	7571,1	4904,4
	Fondamental	3777,1	3873,7	4325,3	5992,2	8078,5	5412,7
	Secondaire	3013,0	--	5348,5	6294,1	12089,7	8903,3
	Supérieur	2614,8	1912,0	6962,0	5462,0	10744,1	5726,1
	Msid	3169,4	3832,5	4181,1	6192,2	8831,2	5200,0
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.33 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
alphabétisation du chef du ménage	Oui	4612,2	5084,9	6790,7	9131,1	18332,6	10260,4
	Non	3836,4	4725,0	5778,2	7921,5	11530,5	6216,0
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2

**Tableau 4.34 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
alphabétisation du chef du ménage	Oui	5861,4	6692,6	8699,4	11521,0	22106,3	12309,8
	Non	5305,7	6181,4	7567,0	10088,3	14362,5	7922,5
Total		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.35 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile: milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
alphabétisation du chef du ménage	Oui	3536,7	4061,2	4477,0	6134,0	8792,1	5668,0
	Non	3185,9	3783,6	4273,4	5902,9	7643,8	4872,5
Total		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**Tableau 4.36 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu**

		Quintile : niveau national					Total
		1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1 - 2	5905,4	9302,3	8938,4	11613,9	24761,0	16126,9
	3 - 4	6547,9	6208,8	7584,6	9651,8	19360,3	11693,9
	5 - 6	4556,8	5255,3	6776,0	9161,3	16213,0	8779,0
	7 - 8	3890,3	4552,7	5834,2	7611,3	12277,3	6495,5
	9 & +	3212,5	4040,5	5136,0	7318,9	10400,7	5407,6
Total		4035,8	4836,5	6160,8	8453,6	15628,0	7823,2



**Tableau 4.37 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain**

		Quintile : milieu urbain					Total
		1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1- 2	7191,9	9745,5	11918,0	16992,4	28807,2	20350,8
	3 - 4	7813,2	7888,7	9295,2	13467,1	23346,9	14281,5
	5 - 6	6173,8	7331,0	8555,6	11012,1	20268,4	11032,1
	7 - 8	4888,2	5724,7	7739,3	9413,3	15883,1	8080,2
	9 & +	4459,0	5455,0	7033,8	8901,6	12810,7	6999,1
<b>Total</b>		5502,2	6412,4	8106,8	10875,8	19872,2	10154,2

**Tableau 4.38 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural**

		Quintile : milieu rural					Total
		1	2	3	4	5	
Taille du ménage	1- 2	5724,4	6743,0	9647,8	8779,0	11756,3	9856,9
	3 - 4	4899,4	5316,9	5658,1	7163,4	9613,4	7001,8
	5 - 6	3651,6	4290,3	4455,9	6129,2	8811,2	5519,5
	7 - 8	3281,0	3560,7	4293,5	5480,5	6847,7	4618,6
	9 & +	2706,3	3302,4	3638,2	5443,2	6858,8	4210,5
<b>Total</b>		3260,8	3846,0	4330,7	5969,8	8017,0	5084,7

**liste des tableaux statistique**

	<b>Page</b>
Tableau 1.1 : Délimitation des quintiles du revenu .....	190
Tableau 1.2 : Délimitation des quintiles du revenu en milieu urbain .....	190
Tableau 1.3 : Délimitation des quintiles du revenu en milieu rural.....	190
Tableau 1.4 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu.....	191
Tableau 1.5 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu en milieu urbain .....	191
Tableau 1.6 : Revenu annuel moyen par personne selon les quintiles du revenu en milieu rural.....	191
Tableau 2.1 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu .....	192
Tableau 2.2 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu en milieu urbain .....	193
Tableau 2.3 : Répartition des ménages selon la région et le quintile du revenu en milieu rural.....	194
Tableau 2.4 : Répartition des ménages selon le type de ville et le quintile du revenu .....	195
Tableau 2.5 : Répartition des ménages selon le type de ville et le quintile du revenu en milieu urbain .....	195
Tableau 2.6 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu .....	195
Tableau 2.7 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu en milieu urbain .....	196
Tableau 2.8 : Répartition des ménages selon la strate de province et le quintile du revenu en milieu rural.....	196
Tableau 2.9 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu .....	196
Tableau 2.10 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain .....	197
Tableau 2.11 : Répartition des ménages selon le sexe du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	197
Tableau 2.12 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage et le quintile du revenu .....	198
Tableau 2.13 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	199
Tableau 2.14 : Répartition des ménages selon la tranche d'âge du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	200
Tableau 2.15 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage et le quintile du revenu .....	201
Tableau 2.16 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	202
Tableau 2.17 : Répartition des ménages selon l'état matrimonial du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	203
	<b>Page</b>

Tableau 2.18 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu .....	204
Tableau 2.19 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	204
Tableau 2.20 : Répartition des ménages selon le type d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	205
Tableau 2.21 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu ...	205
Tableau 2.22 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	206
Tableau 2.23 : Répartition des ménages selon la situation dans la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	206
Tableau 2.24 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage et le quintile du revenu .....	207
Tableau 2.25 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	208
Tableau 2.26 : Répartition des ménages selon la profession du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	209
Tableau 2.27 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu .....	210
Tableau 2.28 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	211
Tableau 2.29 : Répartition des ménages selon la branche d'activité du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural.....	212
Tableau 2.30 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu .....	212
Tableau 2.31 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	213
Tableau 2.32 : Répartition des ménages selon la taille du ménage et le quintile du revenu en milieu rural.....	213
Tableau 2.33 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu .....	213
Tableau 2.34 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain.....	214
Tableau 2.35 : Répartition des ménages selon l'alphabétisation du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural .....	214
Tableau 2.36 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu .....	215
Tableau 2.37 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu urbain	216
Tableau 2.38 : Répartition des ménages selon le niveau d'instruction du chef du ménage et le quintile du revenu en milieu rural..	217
Tableau 3.1 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu .....	218

**Page**

Tableau 3.2 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	219
Tableau 3.3 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	220
Tableau 3.4 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ	221
Tableau 3.5 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ en milieu urbain.....	222
Tableau 3.6 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces BAJ en milieu rural .....	223
Tableau 3.7 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu dans les provinces hors BAJ	224
Tableau 3.8 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain des provinces hors BAJ .....	225
Tableau 3.9 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural dans les provinces hors BAJ .....	226
Tableau 3.10 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu .....	227
Tableau 3.11 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	228
Tableau 3.12 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe masculin selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	229
Tableau 3.13 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu .....	230
Tableau 3.14 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	231
Tableau 3.15 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de sexe féminin selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	232
Tableau 3.16 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu .....	233
Tableau 3.17 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	234

**Page**  
**Page**  
**Page**

Tableau 3.18 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est alphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	235
Tableau 3.19 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu .....	236
Tableau 3.20 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	237
Tableau 3.21 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est analphabète selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	238
Tableau 3.22 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu .....	239
Tableau 3.23 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	240
Tableau 3.24 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est actif occupé selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	241
Tableau 3.25 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu.....	242
Tableau 3.26 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	243
Tableau 3.27 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est inactif selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	244
Tableau 3.28 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu.....	245
Tableau 3.29 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	246
Tableau 3.30 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est marié selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	247
Tableau 3.31 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu.....	248
Tableau 3.32 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	249

**Page**  
**Page**

Tableau 3.33 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est sans niveau d'instruction selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	250
Tableau 3.34 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau fondamental selon la source et les quintiles du revenu.....	251
Tableau 3.35 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau fondamental selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	252
Tableau 3.36 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage de niveau fondamental ans selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural .....	253
Tableau 3.37 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu .....	254
Tableau 3.38 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	255
Tableau 3.39 : Structure du revenu annuel moyen par personne dont le chef du ménage est de niveau Msid selon la source et les quintiles du revenu en milieu rural.....	256
Tableau 3.40 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage.....	257
Tableau 3.41 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage en milieu urbain.....	258
Tableau 3.42 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage en milieu rural.....	259
Tableau 3.43 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage au niveau des provinces BAJ .....	260
Tableau 3.44 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la tranche d'âge du chef de ménage au niveau des provinces hors BAJ.....	261
Tableau 3.45 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage.....	262
Tableau 3.46 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage en milieu urbain.....	263
Tableau 3.47 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage en milieu rural.....	264
Tableau 3.48 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage au niveau des provinces BAJ.....	265
Tableau 3.49 : Structure du revenu annuel moyen par personne selon la source et la taille du ménage au niveau des provinces hors BAJ .....	268
Tableau 4.1 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région et les quintiles du revenu.....	269

**Page**

Tableau 4.2 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	270
Tableau 4.3 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la région et les quintiles du revenu en milieu rural.....	271
Tableau 4.4 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type de ville et les quintiles du revenu.....	271
Tableau 4.5 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type de ville et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	271
Tableau 4.6 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu .....	272
Tableau 4.7 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu en milieu urbain....	272
Tableau 4.8 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la strate de province et les quintiles du revenu en milieu rural .....	270
Tableau 4.9 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu.....	272
Tableau 4.10 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain	273
Tableau 4.11 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural	273
Tableau 4.12 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la tranche d'âge du chef du ménage et les quintiles du revenu	273
Tableau 4.13 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain	274
Tableau 4.14 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le sexe du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural	274
Tableau 4.15 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu	274
Tableau 4.16 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	275
Tableau 4.17 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'état matrimonial du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural .....	273
Tableau 4.18 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu...	273
Tableau 4.19 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	276
Tableau 4.20 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le type d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural .....	276
Tableau 4.21 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu .....	276

**Page**

Tableau 4.22 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	277
Tableau 4.23 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural .....	277
Tableau 4.24 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu .....	278
Tableau 4.25 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	278
Tableau 4.26 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la situation dans la profession du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural.....	278
Tableau 4.27 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu.....	279
Tableau 4.28 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	279
Tableau 4.29 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la branche d'activité du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural.....	280
Tableau 4.30 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu.....	280
Tableau 4.31 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain .....	281
Tableau 4.32 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon le niveau d'instruction du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural.....	281
Tableau 4.33 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu.....	281
Tableau 4.34 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain.....	282
Tableau 4.35 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon l'alphabétisation du chef du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural.....	282
Tableau 4.36 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu .....	282
Tableau 4.37 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu en milieu urbain ....	283
Tableau 4.38 : Dépenses annuelles moyennes par personne selon la taille du ménage et les quintiles du revenu en milieu rural .....	283



